

Le Rapport

annuel 2017



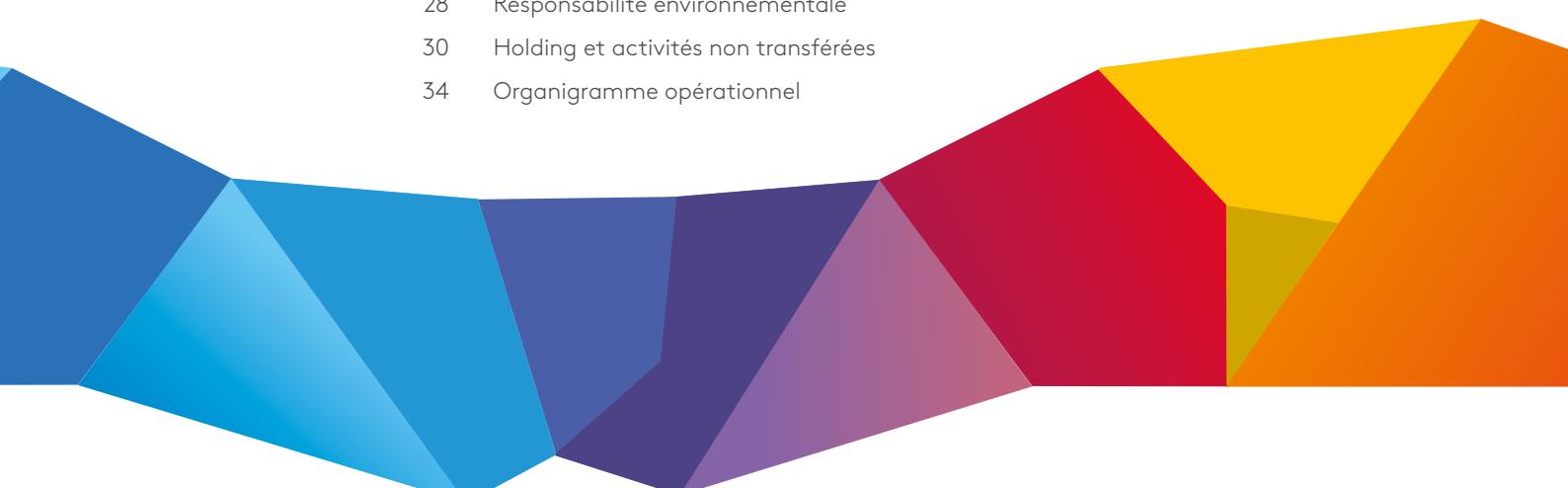
Ensemble,
nous travaillons
à l'avenir

Dragage, Environnement,
Offshore et Infra
Contracting
Promotion immobilière



SOMMAIRE

DU 137^e EXERCICE SOCIAL

- 
- 2 Mot du président
 - 4 Edito
 - 6 Les faits marquants de 2017
 - 10 CFE en chiffres
 - 12 Stratégie
 - 16 Conseil d'administration
 - 18 Responsabilité sociale
 - 24 Innovation
 - 28 Responsabilité environnementale
 - 30 Holding et activités non transférées
 - 34 Organigramme opérationnel

36 Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

- 40 Dragage
- 46 Dredging-Plus
- 54 DEME Concessions

56 Contracting

- 62 Construction
- 68 Multitechnique
- 70 Rail Infra & Utility Networks

72 Promotion Immobilière

Une évolution qui se poursuit avec succès

MOT DU PRÉSIDENT

Ayant accédé à la présidence de CFE au milieu de l'année 2016, j'ai terminé le premier exercice plein du groupe cette année. Non seulement je ne suis pas déçu, mais je suis même très satisfait de l'évolution de chacun des pôles de CFE.

Dans une conjoncture peut-être un peu moins porteuse qu'elle ne le fut précédemment - une situation temporaire, j'en ai la certitude - DEME a su remarquablement tirer son épingle du jeu grâce à la réalisation des parcs éoliens offshore, mais aussi grâce au dynamisme des équipes. Les investissements importants que nous avons réalisés, vont nous permettre de rester très compétitifs dans le futur.

En Promotion Immobilière, l'année 2017 fut exceptionnellement favorable. BPI, qui s'est doté d'une nouvelle identité visuelle, s'impose comme un des promoteurs les plus importants de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de Pologne. Les investisseurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et ont donné une suite favorable aux demandes de financement de l'entreprise sur le marché financier.

Quant au pôle Contracting, il a considérablement progressé. Ses résultats ont été en 2017 à la hauteur des attentes et nous sommes persuadés qu'il offre encore beaucoup d'opportunités de progression.

Lorsque le groupe Ackermans & van Haaren a pris la majorité des parts du groupe CFE en 2013, beaucoup ont cru que seul DEME nous intéressait et que les autres activités, Contracting et Promotion Immobilière, allaient être délaissées. C'était mal nous connaître ! L'acquisition récente du groupe Van Laere est la preuve, si besoin était, de l'attachement du groupe Ackermans & van Haaren à CFE puisque cette dernière va renforcer ainsi sa force de frappe en Contracting.

Nous avons la volonté de progresser dans l'excellence opérationnelle de chacune des sociétés où nous sommes présents. Le travail réalisé par les administrateurs délégués et par leurs équipes s'est révélé payant dès 2017. Il le sera encore, j'en suis sûr, durant les années qui viennent.



LUC BERTRAND
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le groupe CFE a le vent en poupe!

Edito

L'exercice 2017 se termine sur un résultat net après impôt de 180,4 millions d'euros, d'un niveau supérieur à celui de 2016. L'année écoulée s'affirme ainsi clairement comme celle de la confirmation du rebond pour le groupe CFE.

C'est d'autant plus vrai que ce résultat positif concerne aujourd'hui les trois pôles. En effet, non seulement DEME affiche des résultats comparables aux performances particulièrement brillantes réalisées en 2016, mais les pôles Contracting et Promotion Immobilière, ont eux aussi, confirmé les bonnes perspectives envisagées en début d'année. Si on ajoute à cela le niveau historiquement élevé du carnet de commandes (avec, notamment, une hausse de plus 350 millions d'euros par rapport à l'année précédente pour le pôle Contracting), on constate que le groupe CFE est de toute évidence sur la bonne voie.

L'évolution observée en 2017 confirme également la pertinence logique de notre organisation : en effet, si les résultats de Dragage sont restés stables, les pôles Contracting et Promotion Immobilière ont, quant à eux, réalisé de bien meilleures performances. Les synergies que nous allons continuer à développer entre les pôles conforteront encore notre modèle économique. Cela se vérifiera très rapidement.

Le groupe devrait effectivement franchir un nouveau palier dès 2018, vu la qualité des commandes réalisées, notamment par DEME qui peut aujourd'hui s'appuyer sur la flotte la plus performante dans le secteur du dragage et des services associés. Mais ce bond en avant sera une réalité pour en particulier le pôle Contracting, rejoint depuis décembre dernier par le groupe Van Laere. L'arrivée de ce nouveau membre renforcera



RENAUD BENTÉGEAT
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ



PIET DEJONGHE
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

significativement l'activité en Belgique dans le domaine de la construction et permettra au groupe ainsi élargi de relever plus efficacement les défis de l'avenir.

Quant au pôle Promotion Immobilière, après les excellentes performances réalisées cette année, il est bien placé pour devenir progressivement un acteur majeur de l'immobilier en Belgique, au Luxembourg et en Pologne. Il nous appartiendra à cette fin de poursuivre en 2018 les programmes en cours et de renforcer encore les capacités de développement.

Enfin, les activités de holding et les activités non transférées – qui restent au sein de CFE SA – ont fait l'objet de profondes réorganisations en 2016, particulièrement à l'international et dans le génie civil. Ces réorganisations ont permis en 2017 la poursuite et, dans certains cas, l'achèvement

de contrats traités il y a plusieurs années, dont les résultats auraient pu devenir un sujet de risque pour l'entreprise.

Nous pouvons tous être fiers des performances réalisées par CFE en 2017. Car c'est bien l'engagement exceptionnel de tous les collaborateurs et collaboratrices du groupe qui a permis d'atteindre ces performances et constitue encore notre meilleur atout pour la poursuite et le succès de notre développement futur.

Les faits marquants de 2017

01

DIMCO obtient, en association momentanée, le contrat pour la construction de la RijnlandRoute, la nouvelle liaison routière entre Katwijk et Leyde, qui vise à améliorer l'accessibilité de la région, fluidifier la circulation et stimuler la croissance économique.



02



GeoSea, la filiale de génie maritime offshore du groupe DEME, va concevoir, fabriquer et installer 71 fondations d'éolienne pour le parc éolien offshore Hohe See en mer du Nord allemande, pour lequel GeoSea est le partenaire EPCI de Siemens. Ce partenariat permet à Siemens de fournir à EnBW des éoliennes offshores avec fondations.

03

BPI cède au Groupe Versluys ses actions dans les sociétés qui développent le site Oosteroever à Ostende.

BPI Luxembourg SA, IMMOBEL SA, et BESIX RED SA ont définitivement cédé les actions de la société PEF KONS INVESTMENT SA à AXA IM – Real Assets pour le compte d'AXA Belgium.





04

CLE entame la construction de la résidence contemporaine Fuussbann à Differdange qui propose des appartements lumineux et spacieux, des espaces commerciaux et un supermarché.

Amart démarre une nouvelle phase du projet résidentiel « Les Hauts Prés » à Uccle pour les promoteurs BPI et Belgian Land.



05

BPC obtient le premier contrat pour la construction d'un immeuble et un hôtel pour le China Belgium Technology Center dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve : le premier incubateur chinois en Europe de l'Ouest. Ce premier complexe d'incubateurs chinois deviendra une Intelligence Valley pour les entreprises chinoises. Les travaux devraient durer huit ans. À terme, le China Belgium Technology Center comprendra cinq incubateurs pour accueillir des entreprises chinoises high-tech spécialisées dans les biotechnologies, les nanotechnologies, l'informatique et les télécommunications, l'optoélectronique et le développement durable.



06

DEM baptise « Minerva » dans le port de Zeebrugge. La drague porteuse de 3 500 m³ est le premier navire de dragage au monde équipé de moteurs bicarburants capables de fonctionner intégralement au gaz naturel liquéfié (GNL). Ce navire dispose d'un passeport vert et d'une notation Clean Design, et est conforme aux exigences internationales les plus strictes en matière d'émissions.

Les conseils d'administration d'Ackermans & van Haaren et de CFE ont engagé une étude en vue de rapprocher les activités du groupe Van Laere et de CFE Contracting sous CFE. Le groupe Van Laere, un entrepreneur général de premier plan en Belgique, est détenu à 100 % par Ackermans & van Haaren. Les principales entités du groupe Van Laere sont Algemene Aannemingen Van Laere NV, Groupe Thiran SA et Arthur Vandendorpe NV.

CFE Polska signe plusieurs contrats pour des clients internationaux comme entre autres la construction du projet résidentiel Riverview à Gdansk pour VASTINT, la branche immobilière du groupe IKEA et l'extension du centre commercial Platan pour ROCKCASTLE.



Faits marquants 2017



07

GeoSea signe un accord avec DONG Energy et Siemens qui prévoit que GeoSea deviendra propriétaire de la totalité d'A2SEA. A2SEA continuera d'exercer ses activités à partir du Danemark, dans le cadre de la maintenance et de l'installation d'éoliennes offshore.



09

La joint-venture Sassevaart va construire la Nouvelle Écluse à Terneuzen. La joint-venture belgo-néerlandaise Sassevaart se compose d'une part des entreprises de construction avec entre autres Van Laere, et englobe deux filiales de DEME d'autre part, à savoir la société de dragage Dredging International et le spécialiste en constructions civiles et hydrauliques DIMCO. La joint-venture se chargera du concept, de la construction et de la maintenance de la Nouvelle Écluse pendant deux ans. Elle sera aménagée dans l'actuel complexe d'écluses de Terneuzen, entre Westsluis et Oostsluis. Elle doit mesurer 427 m de long sur 55 m de large et 16 m de profondeur. Les travaux devaient démarrer fin 2017 et durer environ cinq ans. D'après les estimations, le premier navire devrait la franchir en 2022. La Nouvelle Écluse améliorera l'accès aux ports de Gand et de Terneuzen, et facilitera la navigation maritime entre les Pays-Bas, la Belgique et la France. Elle donnera également une nouvelle impulsion économique à la Flandre zélandaise et à la Région flamande.

CLF démarre la construction du projet résidentiel « Domaine de l'Europe - Kiem » sur le plateau Kirchberg à Luxembourg pour le développeur BPI.



10

GeoSea signe un accord avec Moray East pour la conception, l'approvisionnement, la construction et l'installation d'environ 100 fondations pour éolienne et 3 fondations pour plateforme de sous-station offshore, et aussi pour le transport et l'installation de 3 plateformes de sous-station offshore. L'accord est soumis à la clôture du financement prévu dans la seconde moitié de 2018. Moray Offshore Windfarm East est un joint-venture appartenant à EDP Renewables (77%) et ENGIE (23%).

11

GeoSea annonce l'acquisition de la majorité des parts (72,5%) de G-tec. Cette entreprise basée à Milmort, sur les hauteurs de Liège (Belgique), est spécialisée dans les reconnaissances géotechniques et géologiques offshore, les études géophysiques et environnementales en mer ainsi que les services d'ingénierie maritime à très grande profondeur. Le solde des parts est détenu par la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie).



12

CFE Contracting acquiert l'intégralité des actions de la société Aannemingen Van Laere NV pour un prix de 18,4 millions d'euros. Cette acquisition avait été préalablement approuvée à l'unanimité par les conseils d'administration de CFE et de CFE Contracting après avoir été soumise au comité des administrateurs indépendants. Le groupe Van Laere continuera à opérer sous ses marques propres. Ses activités seront complémentaires à celles des autres filiales belges de construction de CFE Contracting. Le CEO du groupe Van Laere, Manu Coppens, intègre le comité exécutif de CFE Contracting.

CFE Contracting acquiert la SA José Coghe - Werbrouck. Cette entreprise, fondée en 1966 avec son siège à Hooglede, dispose d'une implantation à Péruwelz et est spécialisée dans les travaux ferroviaires. Sa force réside dans la compétence de ses collaborateurs hautement qualifiés et dans un parc de machines étendu. Coghe a récemment investi dans une machine Tracklayer de pointe pour le remplacement d'aiguillages. Cela permet à l'entreprise de placer en une seule opération des aiguillages préfabriqués avec des traverses en béton.

Après avoir revu sa dénomination sociale en BPI Real Estate Belgium pour mieux décrire son activité, BPI lance un nouveau site internet et renforce son image. Un nouveau logo, de nouvelles couleurs qui sont l'expression du dynamisme de cette entreprise qui compte par ailleurs parmi les leaders du marché immobilier belge, luxembourgeois et polonais. Ainsi BPI réussit avec succès la première émission obligataire de son histoire. Le placement privé d'obligations a été souscrit, dès le premier jour, pour le montant maximum souhaité de 30 millions d'euros. Les obligations d'une durée de cinq ans portent intérêt au taux annuel de 3,75 %.

GeoSea signe un accord de coopération avec CSBC Corporation pour développer l'énergie éolienne offshore à Taiwan. Le gouvernement taïwanais a défini un programme ambitieux afin de réduire la dépendance de l'île aux énergies fossiles et nucléaires, et plutôt puiser dans les vastes ressources éoliennes offshore de l'île. Un objectif d'au moins 3 GW de capacité éolienne offshore à installer dans le détroit de Taiwan a été fixé pour 2025. Ensemble, GeoSea et CSBC formeront une joint-venture taïwanaise chargée du transport et de la pose des fondations et des éoliennes requises pour ces parcs éoliens.

CFE en chiffres

Pour la première fois en 2017, CFE Contracting a décerné des Best Practice Awards.

Chiffre d'affaires

3066 millions €

Chiffre d'affaires DEME en progression de

19,6 %

Le projet «Erasmus Garden» à Bruxelles a obtenu l'award du «Best Sustainable Real Estate Project» en Belgique.

Collaborateurs

8 689

Résultat net part du groupe

180,4
millions €

Le résultat opérationnel (EBIT)
progresse de 10 % pour s'établir

249,4
millions €

ENGEMA
Caténaires et VMA
Nizet affichent

0

Carnet de commandes

4 851
millions €

accident avec
interruption du
temps de travail
en 2017.

Carnet de commandes de CFE
Contracting en progression de

44,6 %

suite à l'intégration
du groupe Van Laere.

Collaboration, excellence opérationnelle et innovation : une stratégie qui mise sur le tiercé gagnant

2017 a été une belle année, mais les marges de progression sont encore énormes. Dès lors, pour assurer la poursuite et la rentabilité de notre croissance, la stratégie du groupe CFE s'articulera plus que jamais en 2018 sur trois leviers importants : le maintien et l'intensification des synergies et collaborations au sein du groupe, l'excellence opérationnelle, indispensable à la réalisation des objectifs, et l'innovation qui implique une réflexion sur ce que sera le monde de demain.



Cette année a vu le développement croissant de synergies et de collaborations tant entre les filiales d'un même secteur d'activités qu'entre les trois pôles autonomes du groupe CFE. C'est-à-dire, entre DEME qui assure les activités de dragage et ingénierie maritime et environnementale, BPI qui réalise l'ensemble des activités de promotion immobilière et CFE Contracting qui regroupe les activités de construction, multitechnique et rail dans le Benelux, en Pologne et en Tunisie.

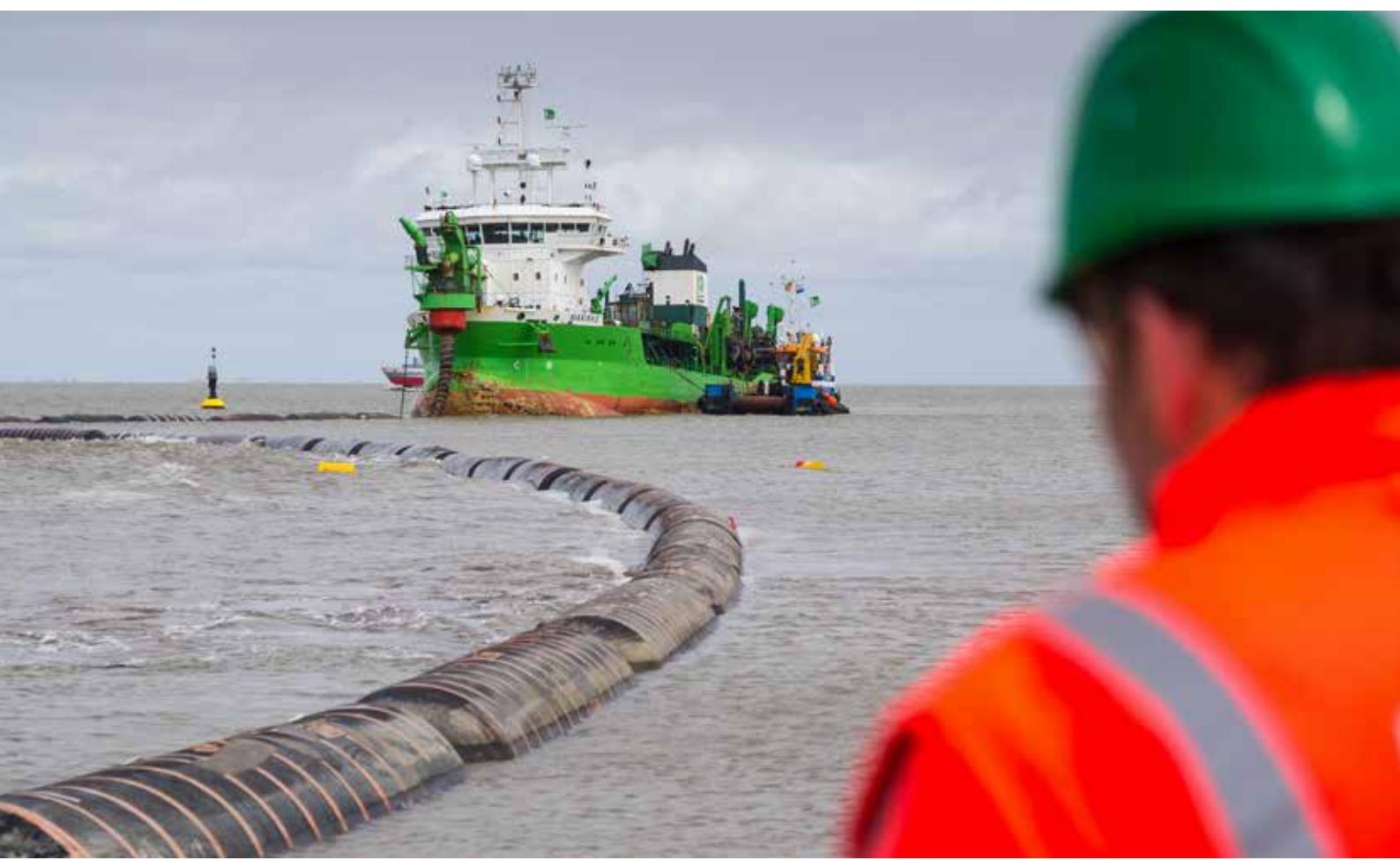
De précieuses synergies entre les pôles...

Ces synergies se sont révélées très bénéfiques à de nombreux égards. C'est ainsi, par exemple, que la poursuite des activités de génie civil, transférées au sein

de DEME, a généré la création d'emplois et de compétences très fortes au sein du groupe, source de nombreux succès à l'international et dans le Benelux. Par ailleurs, la collaboration entre la promotion immobilière et la construction a notamment débouché sur des solutions techniques particulièrement performantes, au profit du promoteur comme de l'entrepreneur. Cette collaboration confirme, si besoin était, que nous disposons au sein du groupe de métiers complémentaires d'avenir.

... et entre les équipes d'un même pôle

Mais la collaboration est aussi indispensable entre les différentes équipes d'un même pôle et offre une plus-value à chacune des entreprises. 2017 a démontré la pertinence de cette collaboration qui sera, dès lors, intensifiée à tous niveaux en 2018 et dans les années futures. Comment ? Par le partage d'expériences et de connaissances au-delà



des frontières de chaque filiale, le travail en commun lors de missions faisant appel à divers métiers, le recours en priorité aux compétences internes au groupe, le partage d'opportunités en fonction de la situation géographique, ou encore, notamment, le transfert d'activités d'une entité à une autre.

Cette volonté de collaboration concerne non seulement les dirigeants des filiales, mais requiert aussi la mobilisation des services de communication et de ressources humaines du groupe afin d'assurer le partage optimal des connaissances et de faire connaître les compétences des uns et des autres à l'échelle de tout CFE pour que soient toujours privilégiées les solutions internes au groupe.

Soulignons qu'au sein du pôle Contracting, le partage de connaissances et de compétences est d'ores et déjà favorisé par la formation des trois clusters regroupant chacun toutes les activités d'un secteur : électricité, HVAC et métiers du rail. Des synergies et complémentarités très intéressantes sont également

systématiquement recherchées entre les filiales de la division de la construction.

L'excellence opérationnelle, indispensable à une croissance rentabilisée

La croissance nécessite d'aborder les choses plus judicieusement. C'est là l'essence de notre aspiration à l'excellence opérationnelle. Les entreprises du groupe ont franchi un pas important en 2017 avec la mise en œuvre du *Lean management*. Mais ce n'est qu'un début. Il s'agit à présent d'appliquer systématiquement l'approche Lean sur les chantiers de construction, mais aussi de l'intégrer aux autres métiers ainsi que dans les bureaux, pour faciliter et simplifier les divers processus de gestion.



Toujours plus de fécondes synergies au sein du cluster HVAC et, plus largement, du pôle contracting.

Le potentiel de nouvelles technologies telles que le BIM est réellement gigantesque - AMS De Boogkeers - Anvers.



L'innovation : un potentiel énorme !

L'amélioration continue exige également une démarche d'innovation. Le potentiel de nouvelles technologies telles que le BIM, l'impression 3D et la robotique, tout comme celui de la préfabrication, est réellement gigantesque. Un accent particulier sera mis sur l'application de la technologie BIM qui devrait nous permettre de jouer un rôle central dans le processus de construction numérique. Nous sommes convaincus que cette démarche sera non seulement propice à la croissance du groupe CFE, mais offrira également de nombreux avantages à nos clients.

S'appuyant sur un héritage maritime de plus de 140 ans, DEME a toujours été un pionnier en matière d'innovation et de nouvelles technologies. Les faits saillants de l'année écoulée comprennent l'arrivée dans la flotte de deux nouvelles dragues porteuses à double carburant : 'Minerva' et 'Scheldt River'. La livraison de ces navires, les premiers dans le monde capable de fonctionner en mode GNL, marque un tournant dans l'industrie du dragage.

Les entités actives dans les techniques sont elles aussi très attentives à l'aspect durable des installations HVAC.

Par ailleurs, le programme DRIVE couvre un large éventail d'améliorations opérationnelles durant toutes les phases d'un projet. Le système de gestion des risques et des opportunités a encore été affiné en fonction des connaissances acquises et des leçons tirées en 2016. Cela s'est traduit par un climat d'entreprise amélioré, avec une attention au risque profondément ancrée à tous les niveaux dans les entités DEME

Que sera le monde de la construction de demain ?

Qui dit innovation dit réflexion sur les évolutions du monde futur. Cette réflexion est clairement indispensable dans le domaine de l'immobilier car on y travaille sur des projets qui ne se concrétisent que quatre à cinq ans plus tard pour les investisseurs. Plus que jamais, nous allons donc approfondir en 2018 la réflexion sur ce que seront les logements, les bureaux, ou encore les centres commerciaux de demain, mais aussi sur la mobilité qui est en pleine évolution et concerne toutes les infrastructures.



Une machine de pointe pour le remplacement des aiguillages.

Environnement et énergies renouvelables : des solutions de pointe

DEME, pour sa part, se concentre sur une série d'initiatives visant à développer des solutions de pointe innovantes et à résoudre différents défis, comme la « soupe plastique » qui menace nos océans, le stockage de l'énergie afin d'équilibrer la demande et l'offre d'électricité, ou encore le « Blue Cluster », un partenariat en Belgique qui cherche à combiner intelligemment durabilité et croissance économique. DEME s'impose ainsi comme un pionnier dans les développements en matière d'énergie renouvelable et de protection côtière, deux des initiatives soutenues notamment par les partenaires de la plateforme Blue Cluster.

Le redémarrage des acquisitions

Le groupe CFE ne s'est pas seulement enrichi financièrement en 2017. Il a aussi acquis les trois entreprises de construction du groupe Van Laere, qui bénéficient d'une excellente renommée. Une belle opportunité pour CFE

dont le pôle Contracting s'enrichit ainsi de nouvelles équipes très compétentes et d'une ouverture totale aux marchés proposés par notre actionnaire de référence à toutes ses entreprises.

Par ailleurs, le groupe CFE a également acquis la société Coghe, prouvant ainsi sa volonté de renforcer son activité dans le secteur du rail. Cette acquisition constitue un investissement d'autant plus important pour l'avenir qu'elle nous permettra de bénéficier d'un accroissement significatif de matériel de première qualité.

Enfin, il convient de mentionner l'acquisition d'A2SEA, une société danoise active dans l'éolien offshore, et de G-tec, une entreprise belge spécialisée dans la recherche géotechnique et géologique offshore. Ceci permettra à DEME de renforcer encore son offre intégrée de services et de solutions.

Les résultats de l'année écoulée et les carnets de commandes en hausse nous confirment la pertinence des choix stratégiques effectués ces dernières années. Afin d'offrir à notre groupe les meilleurs atouts pour l'avenir, nous renforcerons encore les synergies et la collaboration à tous niveaux, avec un accent particulier sur l'excellence opérationnelle et l'innovation.



Le groupe Van Laere, un entrepreneur général de premier plan en Belgique.

Conseil d'Administration



LEEN GEIRNAERTD

REPRÉSENTE SPRL PAS DE MOTS
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

LUC BERTRAND

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
MEMBRE DU COMITÉ DES
NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

CISKA SERVAIS

REPRÉSENTE SPRL CISKA SERVAIS
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NOMINATIONS
ET DES RÉMUNÉRATIONS
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

JAN SUYKENS

ADMINISTRATEUR

CHRISTIAN LABEYRIE

ADMINISTRATEUR
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT



PHILIPPE DELUSINNE
ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
MEMBRE DU COMITE D'AUDIT
MEMBRE DU COMITE DES NOMINATIONS
ET DES REMUNERATIONS

JOHN-ERIC BERTRAND
ADMINISTRATEUR
PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT

PIET DEJONGHE
ADMINISTRATEUR DELEGUE

RENAUD BENTEGEAT
ADMINISTRATEUR DELEGUE

ALAIN BERNARD
ADMINISTRATEUR

KOEN JANSSEN
ADMINISTRATEUR

La sécurité toujours plus renforcée



Le Safety Award d'Exxon Mobil décerné à MBG

Une belle performance car les conditions liées à ce prix décerné par Exxon Mobil sont extrêmement exigeantes (0 % d'accident, la tenue quotidienne de notes de sécurité, l'organisation régulière de réunions à cet égard,...) et le plus petit incident peut ôter toute chance de remporter le prix. MBG a obtenu ce Safety Award pour l'excellent niveau de sécurité maintenu sur le chantier de construction d'une usine pour Exxon Mobil à Anvers.

Plus que jamais, la sécurité est la valeur prioritaire au sein du groupe. Le premier grand Safety Day s'est tenu avec succès au début de l'année 2017 dans toutes les entreprises du pôle Contracting et une seconde édition a déjà eu lieu début 2018. Chez DEME, une journée similaire existe depuis plusieurs années déjà. Mais ce n'est là qu'un aspect des initiatives prises dans toutes les entités pour améliorer encore la sécurité.



Les efforts continus réalisés au sein du groupe CFE portent leurs fruits : les statistiques des accidents évoluent favorablement, tant au niveau de la fréquence qu'à celui de la gravité. Plusieurs entreprises affichent d'ailleurs un score de « zéro accident », parmi lesquelles ENGEMA département Caténaires ou VMA Nizet (0 accident avec interruption du temps de travail).

Première édition du Safety Day chez CFE Contracting !

Le Safety Day a eu lieu le même jour dans toutes les entreprises de CFE Contracting, en Belgique et à l'international. Pendant toute une journée, le travail fut arrêté et tous les collaborateurs ont été très concrètement incités à prendre conscience de l'importance de la sécurité et à adapter leurs comportements pour l'améliorer. Parmi les nombreuses initiatives prises lors de cette journée : des exposés, mais aussi des ateliers interactifs abordant divers thèmes tels que la chute en hauteur ou l'incendie sur chantier et des témoignages de personnes handicapées après un accident, des visites guidées sur chantier, des cours de premiers secours, coaching, gestion du stress, ou encore, parmi de nombreuses autres activités, un atelier d'ergonomie.



Nouvelle édition du Safety Moment Day chez DEME

Pour sa part, DEME organise en son sein une journée mondiale de la sécurité (Safety Moment Day) depuis plusieurs années. En 2017, elle portait sur toutes les formes de levage. Toutes les procédures de levage ont été répertoriées afin que chaque collaborateur puisse retrouver les bonnes pratiques identifiées pour tout type d'engin de levage.

De nombreuses formations dans toutes les filiales

Outre cette journée hors du commun, bien d'autres initiatives ont eu lieu, à commencer par une augmentation significative du nombre de conseillers en prévention dans l'ensemble des entités de CFE.

Par ailleurs, les filiales ont organisé de nombreuses formations techniques, spécifiques à leur métier. CFE Bâtiment Brabant Wallonie (CFE BBW) a ainsi poursuivi son plan de formation sur le travail en hauteur, visant à ce que chaque ouvrier ou conducteur impliqué dans le gros œuvre soit formé et équipé d'un harnais personnel. L'élingage, le risque électrique, le travail sur échafaudage, ... firent aussi l'objet de formations dans diverses filiales de CFE Contracting, tandis que des aspects sécurité très spécifiques aux chantiers sur la voie ferrée ou aux installations de lignes haute tension ont été traités dans l'activité Rail Infra & Utility Networks, notamment dans le cadre des formations Infrabel.

Chez DEME, une **Task Force** spéciale comprenant des représentants des activités maritimes, de QHSE-S et des spécialistes du levage a été mise en place. Cette Task Force visite systématiquement tous les navires de la flotte pour expliquer les nouvelles procédures de sécurité et former l'équipage.

L'importance de l'analyse des risques

Des actions de sensibilisation, formations, toolbox meetings ont également eu

lieu dans les divers clusters et filiales du pôle Contracting, en Belgique comme à l'international, tant pour sensibiliser la hiérarchie et rappeler les principes de base de la gestion de la sécurité que pour former à la prévention des incendies ou aux premiers secours en cas d'accident, par exemple.

L'accent a notamment été mis sur l'importance des analyses de risques avec, notamment, une optimisation de ces analyses chez CFE BBW et la création d'application innovantes pour Smartphone chez MBG et CFE Polska.

Des applications sécurité pour Smartphone

Ces applications permettent de notifier et communiquer très rapidement les informations relatives à un incident ou une situation dangereuse, ce qui permet la prise de mesures de sécurité préventives. Dès le premier mois, une cinquantaine d'incidents ou de situations dangereuses ont ainsi été notifiés chez MBG, contre une centaine seulement pour toute l'année 2016!

Quant à l'appli sécurité Karolina développée par CFE Polska, elle facilite aussi la réalisation d'audits, statistiques et rapports et s'est vue récompensée par un Best Practice Award.

Les visites impromptues sur chantier et l'amélioration continue des équipements de protection (harnais, caméra sur les grues tour, équipement antichute, ...) s'ajoutent à ces diverses initiatives qui toutes, contribuent à renforcer la sécurité au sein du groupe.



CHILD5

Le programme de sécurité CHILD (Colleagues Help Injuries to Leave DEME) poursuit son cours normal. Les séances de sensibilisation à la sécurité CHILD5, qui abordent le leadership, la communication, la collaboration et l'engagement, ont été suivies par plus de 800 collaborateurs en 2017. En outre, une campagne de sensibilisation a été organisée au sujet des angles morts sur les engins de terrassement.



Un nouveau système d'analyse des incidents potentiellement graves (HIPO)

En 2017, DEME a introduit le système d'analyse des incidents potentiellement graves (High Potential - HIPO) qui met l'accent sur les incidents qui pourraient avoir de sérieuses conséquences pour les normes de qualité, santé, sécurité ou environnement de la société.

Une analyse HIPO est menée sur une base trimestrielle pour l'ensemble du groupe DEME. Elle met en lumière tout incident ou développement préoccupant dont il convient de s'occuper le plus rapidement possible. Ainsi, en analysant les incidents QHSE qui se sont produits au cours d'opérations maritimes, de levage, de terrassement, etc., les problèmes potentiels sont immédiatement signalés et la direction et l'équipe QHSE-S utilisent ces informations pour élaborer un plan d'action ciblé. Cela peut inclure des campagnes d'affichage, une formation ou des «toolbox» supplémentaires, des inspections par le management et des améliorations générales aux processus.

Les résultats de l'analyse HIPO forment aussi un outil important pour aider le personnel de DEME à prendre immédiatement les mesures nécessaires dans son domaine de responsabilité - qu'il soit à bord d'un navire, sur site ou engagé dans un projet.

Première chez DEME : une «pause sécurité» au niveau mondial

L'idée de cette pause sécurité a fait suite à un score de performance QHSE-S pour le premier trimestre en deçà des normes habituelles de haut niveau, ainsi qu'à un incident sérieux sur l'une des dragues. L'équipe QHSE-S a décidé d'agir sans attendre et a appelé à une pause sécurité, une démarche pleinement soutenue par la direction et les actionnaires de DEME. Chaque site de projet, chaque bureau, chaque navire a interrompu le travail pendant une demi-journée pour permettre DEME de mettre une nouvelle fois l'accent sur le message «safety first». Une analyse approfondie de l'incident a ensuite conduit à un plan d'action comportant plus de 40 points.

Sur tous les navires et dans les bureaux ont été organisées des «chasses aux risques» durant lesquelles les collaborateurs identifient tout risque ou danger potentiel dans leur environnement de travail.

Dans le même temps, DEME a lancé une «Charte de sécurité» selon laquelle chacun est tenu d'être attentif aux autres. Tous les collaborateurs ont été invités à la signer. Une vidéo de sécurité d'accompagnement a été produite, dans laquelle l'équipage impliqué dans l'incident conjure ses collègues de prendre la sécurité au sérieux.

Les collaborateurs et collaboratrices de CFE constituent son meilleur atout!

CFE a toujours accordé beaucoup d'importances aux hommes et aux femmes qui travaillent dans son groupe. C'est encore plus vrai depuis 2017, une année marquée à différents niveaux par des réinvestissements majeurs dans les ressources humaines.

Dans un contexte marqué par de nombreuses fusions et regroupements de filiales, les fonctions de ressources humaines ont été renforcées dans toutes les entités, à savoir, pour le pôle Contracting, chez CFE Bouw Vlaanderen, CFE BBW, VMA, le cluster HVAC et l'activité rail. Un service de ressources humaines central a également été mis en place à l'échelle du groupe, afin de favoriser les synergies et créer des interactions entre toutes les filiales.

Encourager et faciliter le partage des connaissances

Tous les deux mois, les divers responsables RH se réunissent dans le but d'échanger les «best practices», connaissances et expériences de leurs équipes, entre entités mais aussi entre pôles. Par ailleurs, dans la foulée d'Ambition 2020, une plate-forme digitale a été mise en place pour faciliter ces échanges et une équipe de CFE Polska est venue en Belgique visiter des chantiers du groupe pratiquant le Lean et le Bluebeam : une visite qui s'est soldée par de fructueux échanges et projets de collaboration.

Le projet Ambition 2020, rappelons-le, a été initié en 2016 à l'échelle du pôle Contracting et met clairement en avant l'importance primordiale des ressources humaines pour faire évoluer le groupe. Son objectif : fédérer les énergies autour d'un projet commun tourné vers l'avenir. En 2017 le projet a notamment généré plusieurs réunions de

dirigeants et de groupes de travail inter entités autour de thèmes spécifiques (achats, finances, RH, ...), le tout dans l'optique du partage des connaissances.

Cette démarche de partage favorise aussi dans les filiales la recherche en priorité de compétences internes au groupe pour répondre aux besoins de leurs missions. Elle sera encore renforcée en 2018 par la création de réseaux entre managers et par d'autres initiatives propices aux interactions.

Application pour le personnel «Spencer for DEME»

Introduite en 2017, l'application «Spencer for DEME» s'inscrit aussi dans cette démarche de partage et de collaboration. Il s'agit d'une application mobile qui permet aux collaborateurs de se tenir informés des dernières nouvelles concernant DEME et d'accéder facilement, en déplacement, aux contenus et outils liés au travail. Avec Spencer, DEME vise à améliorer la communication et la collaboration en regroupant les informations et les différentes applications de l'entreprise en un lieu central, véritable «hub» mobile. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que l'essentiel de l'activité de DEME se situe à l'international.



La jeunesse, c'est l'avenir !

Le regard des plus jeunes ne jout pas toujours de l'intérêt qu'il mérite dans le monde du travail. Chez CFE BBW et chez MBG, on a voulu au contraire en tirer le meilleur parti. Réunis au sein du «Comité des jeunes» et du groupe des «Jonge Wolven», les juniors des équipes sont très écoutés pour la vision innovante qu'ils apportent au sein de l'entreprise.

Bien dans sa tête, bien dans son corps !

Le bien-être des collaborateurs a fait l'objet d'enquêtes suivies de plans d'amélioration - notamment sur chantier - et de diverses formations, telle celle relative à la prévention du burn-out chez BPC. Dans le même esprit, des programmes de sport et de santé ont été mis en place dans les différentes entités pour améliorer la forme et le bien-être, diminuer le stress et, en fin de compte, faire en sorte que chacun soit non seulement épanoui dans son travail, mais aussi bien dans sa tête et bien dans son corps.



CFE, un groupe où il fait bon travailler

Bénéficiant déjà d'une excellente image comme employeur, le groupe CFE a encore renforcé celle-ci en 2017 par sa politique très active de ressources humaines. En effet, pour que les collaborateurs soient conscients de leurs compétences et s'épanouissent dans leur travail, un programme a été mis au point qui comprend des outils en matière de plan de carrière, de formation et de mobilité interne, sans oublier l'évaluation des talents et la satisfaction des collaborateurs.

Au niveau local, les divers clusters et filiales bénéficient de cette image forte lorsqu'ils participent à des manifestations destinées à faire connaître les employeurs dans les écoles et universités ou lorsqu'ils recrutent du personnel. Mais les filiales multiplient également leurs propres atouts pour attirer les candidatures par l'accueil, le coaching, l'accompagnement des nouveaux venus, l'offre de formations ou encore les possibilités d'évolution de carrière et de mobilité d'une entité à l'autre. Ces atouts sont devenus plus séduisants encore suite au renforcement en 2017 des équipes RH et des interactions internes.

Des solutions en termes de mobilité

L'idée des bureaux satellites qui offre aux collaborateurs la possibilité de travailler dans un bureau plus proche de leur domicile fait aussi son chemin et commence déjà à se concrétiser chez DEME et MBG. Le travail à domicile est également à l'ordre du jour, en particulier chez DEME.

Poursuivant son objectif de devenir un « employeur de choix » dans le secteur du dragage et de l'ingénierie environnementale et marine, en Belgique et ailleurs, DEME a en effet consenti de sérieux efforts pour devenir un employeur plus flexible et a lancé une série d'initiatives portant sur le travail à domicile, la mobilité et les horaires flexibles. Durant l'été 2017, l'équipe RH de DEME a mené une enquête sur les problèmes de mobilité et les solutions envisageables. Les embouteillages aux abords d'Anvers posant de sérieux problèmes, les collaborateurs ont désormais la possibilité de travailler à domicile ou d'utiliser plusieurs bureaux satellites entièrement équipés et à la pointe de la technologie, tous situés sur des axes bien desservis par les transports en commun. La réaction des collaborateurs à cette nouvelle politique a été extrêmement positive.

DEME a la conviction que ces mesures assureront au personnel un équilibre travail/vie privée plus prévisible et réduiront les départs de travailleurs lassés par les problèmes de transport quotidien.

Un processus de recrutement très professionnel

Le processus de recrutement a été amélioré avec l'aide de professionnels en la matière. Objectif : se baser uniquement sur les compétences, sans discriminations liées au sexe, à l'origine culturelle ou à l'âge, mais aussi répondre aux besoins des candidats en tenant compte de leur personnalité et en examinant ce qui peut leur être offert en tant qu'employeur. Cette forme de recrutement permet aussi d'identifier les



En 2017, DEME s'est vu décerner le «Randstad Award» de l'employeur le plus attractif de Belgique. Ce prix est fondé sur les résultats d'une enquête menée auprès de 11000 répondants. DEME a également remporté le «Lifetime Achievement Award» sur la base des évaluations obtenues par la société depuis 2009 dans le «Randstad Employer Brand Research».



Une offre de formations élargie

De façon générale, les formations sont vraiment conçues pour donner le plus d'atouts aux gens, et les aider à progresser tout au long de leur carrière.

Outre les très nombreuses formations relatives à la sécurité, aux techniques des divers métiers, aux aspects financiers, analytiques, etc., l'accent a été mis en 2017, dans l'ensemble des filiales, sur des formations concernant des compétences plus générales, plus personnelles : le leadership, le feedback, la façon de faire évoluer les gens, ou encore, parmi d'autres, le Lean management chez MBG et BPC, et le «coaching on the job» pour les juniors chez CFE BBW.

DEME, pour sa part, a encore étendu sa gamme étendue de formations en lançant en novembre «EPC Community». Cette plate-forme d'apprentissage virtuel assiste les collaborateurs dans les aspects plutôt techniques des projets EPC. Elle s'inscrit dans la volonté d'élargir l'offre de formations par apprentissage virtuel et de donner ainsi plus de flexibilité au personnel et aux équipages. Par ailleurs, l'outil de gestion des performances «Time To» développé chez DEME aide les collaborateurs et les managers à évaluer leurs performances, leurs compétences et leurs besoins de développement. Un «Time To» spécifique pour les équipages sera déployé en 2018.

Joli coup de pouce à une école primaire polonaise

CFE Polska a participé avec deux autres entreprises associées au Parc Majaland (Plopsa et Momentum) à l'équipement d'une salle informatique dans l'école primaire de Boczów en Pologne. L'équipement comprend notamment 27 ordinateurs portables, des imprimantes et du matériel TV et multimédia. Il servira à de multiples occasions : pour les cours d'informatique, l'enseignement interactif, la recherche et le transfert rapide d'informations, ou encore, la communication avec les élèves et les parents. Un cadeau incontestablement très utile!

talents chez des personnes qui n'ont pas nécessairement la qualification requise pour la fonction. Des formations internes ont alors été créées à leur intention. C'est le cas notamment pour le métier de soudeur de fibres optiques, actuellement en pénurie : l'entreprise Louis Stevens & Co a mis sur pied une formation courte mais très appréciée qui évite aux nouveaux engagés, talentueux mais non spécifiquement qualifiés, de se décourager face à la complexité de la tâche.

Campagne de recrutement international chez DEME

DEME a lancé une grande campagne de recrutement international en 2017. Vu le succès de toutes ses entités, l'entreprise souhaite en effet renforcer davantage son effectif international. La campagne de recrutement semble avoir porté ses fruits, comme en témoigne une récente journée d'accueil pour quelque 200 nouveaux collaborateurs. Trente nationalités étaient représentées. DEME a été particulièrement active en Espagne, au Portugal et en Europe orientale, visitant des campus universitaires, assistant à des événements régionaux et travaillant avec les agences locales pour l'emploi. Une belle façon de renforcer à l'international son image de marque en tant qu'employeur, déjà très forte en Belgique et aux Pays-Bas.

L'innovation levier capital de l'excellence opérationnelle



Le projet de construction Tivoli, un quartier durable en Région bruxelloise est particulièrement exemplaire.

L'importance de l'innovation n'est certes plus à démontrer. L'apport des nouvelles technologies aux métiers de la construction s'impose comme un facteur déterminant de la productivité par son impact direct sur l'excellence opérationnelle et offre aussi à divers égards une meilleure préservation de l'environnement et une plus grande sécurité.

L'innovation et la volonté de repousser les limites restent également au cœur de DEME. Les investissements de DEME dans les nouvelles technologies démontrent à quel point l'innovation est importante pour l'entreprise. Partout dans le monde, ses collaborateurs participent aux développements technologiques dans le but d'introduire des solutions durables sur ses marchés. Cette approche implique au sein de DEME une coopération étroite entre les chantiers, les navires, les équipes de gestion de projets et les départements.

Travailler de façon plus efficiente

Le Lean Management répond à cette attente. Appliqué à la construction, il permet d'optimiser l'organisation du chantier en éliminant toutes les formes d'inefficacité tels les mouvements et déplacements inutiles, les surproductions de matériaux, les procédures chronophages, etc. Le planning représente un aspect capital du Lean Management. Établi sur base des délais, besoins et autres éléments d'information fournis par tous les acteurs du projet – ouvriers, corps de métiers sous-traitants, fournisseurs, architectes, etc. – il implique une démarche de participation et de collaboration entre tous et permet de régler au mieux les éventuels

problèmes. Cette méthode s'est généralisée en 2017 sur les chantiers du groupe CFE, en Belgique comme à l'international. Le projet de construction Tivoli, un quartier durable en Région bruxelloise est particulièrement exemplaire à cet égard.

Le BlueBeam, une formule originale chez MBG

Tout comme le BIM (Building Information Modelling), le BlueBeam est un logiciel qui permet de travailler de façon digitale et en temps réel et de faciliter la circulation des informations. La grande différence, c'est que les données contenues dans le modèle BIM sont transmises sous le format

PDF. Cette alternative au BIM a été créée par MBG pour coller de près à la réalité du terrain et rendre les données accessibles sans qu'il soit nécessaire pour cela d'utiliser un logiciel 3D. Le BlueBeam a été testé cette année sur le chantier MBG de l'Antwerp Management School à Anvers, toujours en cours. Il y montre clairement sa pertinence : tous les partenaires du projet (concepteurs, fournisseurs, sous-traitants, personnel administratif, ...) ont effectivement facilement accès aux données et celles-ci peuvent se gérer très efficacement.

Des initiatives innovantes à tous égards

Tout le monde peut avoir une bonne idée. C'est pourquoi DEME a mis sur pied des initiatives d'innovation qui s'adressent à ses collaborateurs et génèrent une réelle création de valeur.

« DEMEx » met l'accent sur l'innovation disruptive en faisant appel aux jeunes talents pour identifier des opportunités commerciales audacieuses pour DEME. L'événement « Co-creating our future » organisé début 2017 rassemblait travailleurs et cadres en vue de réfléchir aux tendances commerciales du futur et de développer ensemble des idées innovantes.

En 2017, le « DEME Innovation Diver » invitait tous les collaborateurs à travers le monde à répondre à treize défis et à soumettre des idées de solutions innovantes. Quelque 700 collaborateurs ont ainsi uni leurs forces par le biais d'une plate-forme d'innovation en ligne. Plus de 300 nouvelles idées – un chiffre impressionnant – ont été soumises. Plusieurs d'entre elles ont été sélectionnées, mises en œuvre avec succès et couronnées d'un « Innovation Diver Award ».

Au sein du groupe CFE, l'innovation est toujours plus présente dans des domaines très divers. En témoigne notamment le développement de plusieurs applications dans le domaine de la formation et de la sécurité, telles, par exemple, les applis conçues par MBG et CFE Polska qui permettent de notifier et communiquer très rapidement un incident ou une situation dangereuse par voie numérique. Autre nouveauté en la matière : l'introduction dans l'activité Rail d'un système innovant de sécurité et de tests pour la prévention d'accidents lors de l'utilisation de grues ferroviaires.

Realized ideas in 7 categories

Equipment, Tools, Processes & Techniques - 61 contributions



Equipment, Tools, Processes & Techniques

Health, Safety, Environment & Human Resources - 23 contributions





Health & Safety

Sustainable development

People aspects

Business Administrations - 28 contributions





Management & Quality systems

Finance & Business development

Marketing & Dissemination

Plus de 300 nouvelles idées ont été sélectionnées, mises en œuvre avec succès et couronnées d'un « Innovation Diver Award ».

Des partenariats pour l'innovation

DEME a toujours établi des partenariats avec d'autres sociétés ainsi qu'avec des universités, institutions académiques et organisations gouvernementales, en vue de collaborer dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Ce partage de connaissances et de créativité a débouché sur de nouvelles idées de solutions durables en réponse à différents défis environnementaux et économiques de la planète.

L'Institut Flamand de Recherche de l'Agriculture et de la Pêche (ILVO) et l'Université de Gand ont lancé le projet pilote Edulis pour étudier la possibilité d'élever des moules au large de la côte belge, dans les parcs éoliens. Ces institutions mènent le projet – baptisé « Noordzee Aquacultuur » (Aquaculture en mer du Nord) – en collaboration avec un consortium de sept sociétés, dont DEME. Les premières lignes pour l'élevage de moules ont été installées dans le parc éolien C-Power en mai 2017. Dans les deux ans, les experts devraient être à même d'émettre un avis définitif quant à la faisabilité écologique et économique de l'élevage de moules dans les parcs éoliens.



Les premières lignes pour l'élevage de moules ont été installées dans le parc éolien C-Power en mai 2017.

Partageons les bonnes idées !

Pour la première fois en 2017, CFE Contracting a décerné des Best Practice Awards. À l'origine de cette initiative : la volonté de partager les bonnes idées entre tous. Et cette première édition des Best Practice Awards l'a bien démontré : les bonnes idées ne manquent pas au sein du groupe.



Best Practice Awards, la volonté de partager les bonnes idées entre tous.

Pas moins de 65 dossiers sont rentrés et ont été examinés par le jury, composé de Renaud Bentégeat (CFE), Piet Dejonghe (CFE), Frederik Lesire (BPI), Theo Van De Kerckhove (DEME), Bernard Heiderscheidt (SECO) et Emmanuel Tual (VINCI).

And the winners are...

Dans la catégorie «Human Capital» : Louis Stevens & Co pour la formation de soudeur de fibre optique

Il existe vraiment très peu de candidats formés au métier de soudeur de fibre optique sur le marché de l'emploi. Confrontée à cette pénurie, l'entreprise était amenée à former les nouveaux engagés «sur le terrain». Mais nombreux étaient ceux qui se décourageaient en raison de la complexité de la tâche : neuf travailleurs sur dix abandonnaient rapidement. La solution imaginée ? Élaborer une formation de deux semaines au métier de soudeur de fibre optique. Chez Louis Stevens & Co ils se

sont mis au travail et cet investissement en temps s'est immédiatement révélé payant : la moitié des travailleurs a décidé de rester. Une excellente idée que cette formation, courte et bien ciblée !

Dans la catégorie «Office» : MBG pour le logiciel Bluebeam

Basé sur un modèle numérique 3D, le BIM (Building Information Modelling) est une méthode de travail qui facilite notamment la circulation de données relatives à un projet de construction entre tous les partenaires concernés. MBG y a recours, mais a aussi testé une alternative plus conviviale, le logiciel Bluebeam, sur le chantier de l'Antwerp Management School à Anvers. Tout comme le BIM, le Bluebeam permet de travailler de façon digitale en temps réel et de faciliter la circulation des informations. La grande différence, c'est que les données sont transmises sous le format PDF et accessibles très facilement par tous, y compris sur tablette. Le Bluebeam colle ainsi de plus près à la réalité du terrain car tous les partenaires ne sont pas en mesure d'utiliser un logiciel 3D. Ce système a permis de simplifier des processus et de gagner beaucoup de temps. Une bonne idée qui a d'emblée attiré l'intérêt d'autres entités.



Dans la catégorie «On Site» : CFE Polska pour une application sécurité

L'application sécurité Karolina Safety System permet de notifier immédiatement sur une plate-forme numérique toute information relative à une situation dangereuse, en l'accompagnant éventuellement de photos. Un fameux atout en matière de sécurité car cela permet de prendre des mesures préventives et d'éviter des accidents. Développée au sein de CFE Polska, l'application peut aussi assurer la réalisation d'audits de sécurité, la tenue de statistiques de sécurité et l'établissement de rapports. Le Karolina Safety System va rapidement être partagé et utilisé dans l'ensemble du groupe : après une version anglaise, prête fin 2017, des versions en langues française et néerlandaise sont d'ores et déjà prévues en 2018.

Et enfin «Grand Prix» : BPC pour le Lean Management

C'est sur le chantier Tivoli – la construction de tout un quartier durable en Région bruxelloise – que l'équipe de BPC a transposé le principe du *Lean Management* : une manière de travailler qui permet d'accroître la rentabilité et d'éviter les gaspillages en tous genres en éliminant les mouvements et déplacements inutiles, les surproductions de

matériaux, les procédures chronophages, etc. Cette approche implique une collaboration maximale entre toutes les parties prenantes (chefs d'équipe, sous-traitants, ...), assortie de réunions fréquentes et de plannings précis mais rapidement adaptables, le tout animé par une volonté d'amélioration continue. BPC s'y est pris avec beaucoup d'habileté et son brillant *Lean Management* a suscité la visite du chantier Tivoli par des équipes de plusieurs autres entités du groupe, y compris en provenance de Pologne.

En guise de conclusion...

Quatre awards ont été décernés, mais comme les 65 dossiers offraient tous de belles sources d'inspiration, ils ont tous été partagés via One Drive entre les entités du groupe !

Catégorie «Grand Prix» : c'est sur le chantier Tivoli – la construction de tout un quartier durable en Région bruxelloise – que l'équipe de BPC a transposé le principe du *Lean Management*.

Pas moins de 65 dossiers sont rentrés et ont été examinés.



Nous construisons un avenir durable

Le groupe CFE mène une politique de développement durable depuis des années et ses exigences en la matière sont toujours plus élevées, tant pour la construction même qu'à travers l'ensemble de ses métiers et des pratiques qui y sont liées.



Les entités des techniques spéciales sont toujours plus active dans des bâtiments passifs.

Les compétences acquises en matière de construction durable permettent non seulement au groupe de répondre aux attentes actuelles en matière énergétique et environnementale, mais aussi d'anticiper les attentes futures, notamment en devançant les réglementations actuellement en vigueur.

Matériaux naturels et bâtiments basse énergie pour un avenir durable

De nombreux projets témoignent à nouveau cette année de ce know-how. Quelques exemples parmi bien d'autres : le nouveau siège d'AXA à Bruxelles a obtenu la certification BREEAM Excellent (BPC et VMA), le projet Renaissance à Liège, développé par BPI, est le premier projet basse énergie en région liégeoise et l'Erasmus Gardens, à Bruxelles, a obtenu l'award du « Best Sustainable Real Estate Project » en Belgique. Par ailleurs BPI initie aussi un projet de logements durables pour étudiants, le Woodskot, dont la structure est en bois.

Les entités actives dans les techniques spéciales sont elles aussi très attentives à l'aspect durable des installations de

climatisation et de chauffage (Procool et Druart) dont elles équipent les bâtiments en construction ou rénovation. Quant à l'entreprise be.Maintenance, toujours plus active dans des bâtiments passifs, elle limite efficacement les consommations énergétiques en optimisant les paramètres des systèmes de régulation et en sensibilisant ses clients aux bonnes pratiques et à l'intérêt des avancées technologiques relatives à la réduction de ces consommations.

Il est évident aussi que certaines activités du groupe sont par nature favorables à l'environnement. C'est le cas, par exemple, des travaux d'entretien et d'amélioration des voies ferrées menés au sein de l'activité Rail Infra & Utility Networks, qui contribuent à une politique de mobilité moins polluante, ou encore des travaux liés à l'épuration de l'eau et à la production d'électricité dans les parcs éoliens.

Préserver l'environnement au quotidien...

La sensibilité à la préservation de l'environnement se traduit aussi au quotidien dans les bureaux et sur chantier. Et ce, de multiples façons telles que, notamment, le tri et le traitement des déchets, la réduction de la consommation énergétique, la digitalisation accrue pour une moindre consommation de papier et la rationalisation des déplacements. À ce dernier égard, les opportunités de bureaux satellites et de travail à domicile sont à l'étude et certaines filiales les mettent déjà en pratique.



Le nouveau siège d'AXA à Bruxelles a obtenu la certification BREEAM Excellent.

... aujourd'hui et demain

Citons encore, entre autres initiatives, le développement chez CFE BBW de conteneurs de chantiers moins énergivores et chez CFE Tunisie, l'élaboration d'un guide relatif aux bonnes pratiques environnementales et la mise en place sur chantier d'indicateurs de performance en la matière. BENELMAT, pour sa part, a procédé dans ses bâtiments de Gembloux à des aménagements extrêmement performants d'isolation et de chauffage, de ventilation avec récupération de chaleur et d'éclairage qui lui ont valu l'admiration et les félicitations du Service Régional Wallon de conseil en énergie.

DEME récompensée pour sa gestion environnementale intégrée

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est essentielle pour le contrôle des changements climatiques. DEME contribue, d'une part, à la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre et à la diversification des sources d'énergie dans la réalisation de ses projets.

Pour atteindre cet objectif, tous les plans nécessaires sont établis par différents départements (QHSE, département technique, DRIVE,...) à la fois au niveau du projet et à celui de l'entreprise. La réduction des gaz à effet de serre est une composante du système de gestion environnementale

intégrée de DEME. Ceci a valu à DEME d'être à nouveau récompensée par un certificat de sensibilisation CO₂ de niveau 5 sur l'échelle de performance CO₂.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre notamment par une flotte de navires «verts»

Les objectifs sont centrés sur les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes de DEME résultant à la fois de ses propres activités et de la chaîne d'approvisionnement. C'est ainsi, notamment, que les nouveaux bâtiments ajoutés à la flotte sont tous conçus comme des navires «verts» équipés de moteurs bicarburants de dernière génération, avec des émissions de gaz très réduites. Parmi ceux-ci, les tout nouveaux «Minerva» (3 500 m³) et «Scheldt River» (8 400 m³) qui ont rejoint la flotte de DEME en 2017, sont les premiers navires de dragage au monde équipés de moteurs bicarburants et capables de fonctionner entièrement en mode GNL.

Par ailleurs, DEME continue à explorer activement des idées, initiatives et solutions techniques durables dans la lutte contre les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Bien que les émissions mondiales du secteur maritime ne soient, actuellement, pas soumises à des objectifs de réduction, DEME est constamment à la recherche de sources d'énergie alternatives durables et ce, dans l'ensemble de ses activités.



Le tout nouveau «Minerva» (3 500 m³) a rejoint la flotte de DEME en 2017.

Des compétences très diversifiées

Parmi les activités de la holding, l’essentiel a été consacré aux concessions, au suivi de l’activité de Rent-A-Port, aux activités de génie civil non transférées à DIMCO ainsi qu’aux activités internationales de construction non transférées à CFE Contracting.

Concessions

La concession la plus importante, Green Offshore, concerne les parcs éoliens de la Mer du Nord. Les travaux de Rentel devraient être achevés début 2019 et l’activité des parcs Seastar et Mermaid n’a pas encore débuté. Toutefois, les certificats verts ont pu être obtenus pour ces futurs chantiers.

De bonnes perspectives pour Rent-A-Port

En 2017, Rent-A-Port a essentiellement travaillé à l’international, au Vietnam où l’entreprise a conforté ses positions, et au Moyen-Orient où elle su tirer son épingle du jeu malgré des contextes politico-économiques temporairement délicats.

Rent-A-Port se consacre à l’étude, au développement et à la gestion de projets de ports et de zones portuaires. La société peut, entre autres, assurer la distribution de l’électricité et de l’eau, la collecte et le traitement des déchets et l’épuration de l’eau ; elle peut également financer les initiatives d’énergies renouvelables et de fourniture d’eau potable, notamment en collaboration avec sa filiale Rent-A-Port Green Energy, spécialisée dans la production d’énergies renouvelables.

Tant Rent-A-Port que sa filiale « Green Energy » manifestent concrètement leur souci de préserver l’environnement, que ce soit par leurs méthodes de travail ou par la nature même de leurs activités. En témoignent en 2017 diverses initiatives « vertes » dans le domaine de l’énergie solaire, de l’énergie éolienne et du processus d’épuration de l’eau.



Au Vietnam

Rent-A-Port a travaillé en collaboration étroite avec les gestionnaires du Port d'Azov, en Russie pour gérer en commun l'embarcadère des importations de diesel et LPG (« liquids jetty »), où une occupation de 80 % a été atteinte en 2017. Cette collaboration avec le Port d'Azov s'étendra également à la gestion en commun (50/50) de la nouvelle zone portuaire prévue dans la péninsule de Tien Phong, située dans la Province de Quan Ninh. Par ailleurs, Rent-A-Port entretient d'excellentes relations avec les autorités vietnamiennes dans le cadre d'une activité de conseil relative à la privatisation de la société d'Etat portuaire (Vinalines).

Enfin, grâce aux bons contacts locaux et au fait que Rent-A-Port gère un réseau de distribution électrique servant plus de 60 clients industriels, la filiale RAP Green Energy pourra démarrer deux nouveaux projets en 2018, l'un de production d'énergie solaire et l'autre de production d'énergie éolienne.

Au Qatar

L'année 2017 au Qatar a été bouleversée par la décision de certains pays voisins de boycotter toutes les fournitures vers le Qatar, en particulier la fourniture d'agrégats pour le béton et l'asphalte au départ des émirats. Ce boycott est arrivé au moment où Rent-A-Port avait remporté, après des efforts d'ingénierie considérables, un contrat de 5 ans portant sur la gestion des opérations portuaires, triages et stockages pour 10 millions de tonnes par an. Suite au boycott, le Qatar a dû annuler le contrat.

Toutefois, en guise de compensation, l'Etat Qatari a attribué un autre contrat à Rent-A-Port, relatif au projet de Khatmat Millaha, à savoir le démarrage d'un nouveau site de production d'agrégat. Ce projet a démarré en octobre 2017.

Aux Pays-Bas la sortie du projet Zuiderzeehaven en 2016 devrait générer un cash-flow substantiel au printemps 2018.

À Oman

Selon l'accord de concession signé il y a 6 ans avec le Consortium «Antwerp Port» (60 % RAP et 40 % PAI), l'État du Sultanat est en charge de l'achèvement de la construction du port et le Consortium «Antwerp» Port, de l'aménagement de terrains industriels.

Malheureusement, la baisse du prix du pétrole depuis 2015 a eu des conséquences importantes sur le budget national du Sultanat et il en résulte que l'infrastructure du port ne sera terminée qu'en 2019, ce qui retarde l'arrivée de nouveaux clients.

Cependant, grâce au dynamisme de l'équipe en place à Duqm et à Muscat, plus des deux tiers des coûts d'exploitation ont été couverts par les premiers clients en 2017 et, au vu de la situation actuelle et des contrats commerciaux en cours, l'exploitation du port devrait s'avérer profitable dès l'année 2020.

Un avenir serein

2018 s'annonce de façon favorable pour Rent-A-Port et sa filiale avec un solide carnet de commandes au Vietnam, une amélioration progressive de la situation à Oman et la confirmation probable de nouvelles missions dans le secteur des énergies renouvelables. Par ailleurs, aux Pays-Bas, la sortie du projet Zuiderzeehaven en 2016 devrait générer un cash-flow substantiel au printemps 2018. Rent-A-Port a également réalisé des études au Gabon et en Guinée, susceptibles d'élargir à l'avenir ses activités au continent africain.

Génie civil

Une activité intense à la station d'épuration d'eau de Bruxelles-Sud

Le plus gros chantier de génie civil (non transféré à DIMCO) est celui de la station d'épuration d'eau (STEP) de Bruxelles-Sud. L'activité a été intense sur ce chantier durant toute l'année 2017 et le sera encore en 2018. En effet, les activités de génie civil



et d'électromécanique doivent permettre la fin de la phase B et la mise en service d'une grande partie de la station au début de l'année 2019. L'enjeu est donc de taille : il s'agit de livrer toute la deuxième phase de cette énorme station d'épuration pour le 31 décembre 2018. Un défi qui a notamment amené l'ensemble du personnel ouvrier à travailler 24h/24, six jours par semaine, sur ce chantier en novembre et décembre derniers afin de garantir la livraison pour fin 2018.

En Wallonie, le chantier du barrage de Kain sur l'Escaut se déroule à la satisfaction du client et devrait être livré au mois de juin prochain de même que le chantier de la station de pompage à Jemeppe (Liège) qui est en phase d'obtention du certificat d'achèvement des travaux.



Construction à l'international

L'activité se poursuit dans quelques pays, notamment sur le continent africain

En Algérie, le contrat de maintenance du siège de la BNP s'est poursuivi. Ce bâtiment reste une référence pour ce client qui le considère comme le plus bel immeuble de bureaux d'Afrique. Au Tchad, l'entreprise a poursuivi ses efforts en vue du paiement des créances dues notamment sur le contrat du Grand Hôtel de N'Djamena dont l'ouverture effective sous l'enseigne du groupe Radisson a eu lieu en juillet 2017. Les négociations avec des organismes financiers ont été

engagées afin que le paiement de la créance puisse être assuré en tout ou en partie, mais fin février 2018, à la date d'arrêté de comptes de l'exercice 2017, aucune créance n'avait encore pu être payée. Les activités au Nigeria ont, pour leur part, connu une forte évolution dans la mesure où la tour Eko Tower II à Lagos a été livrée et est à présent occupée par Total.

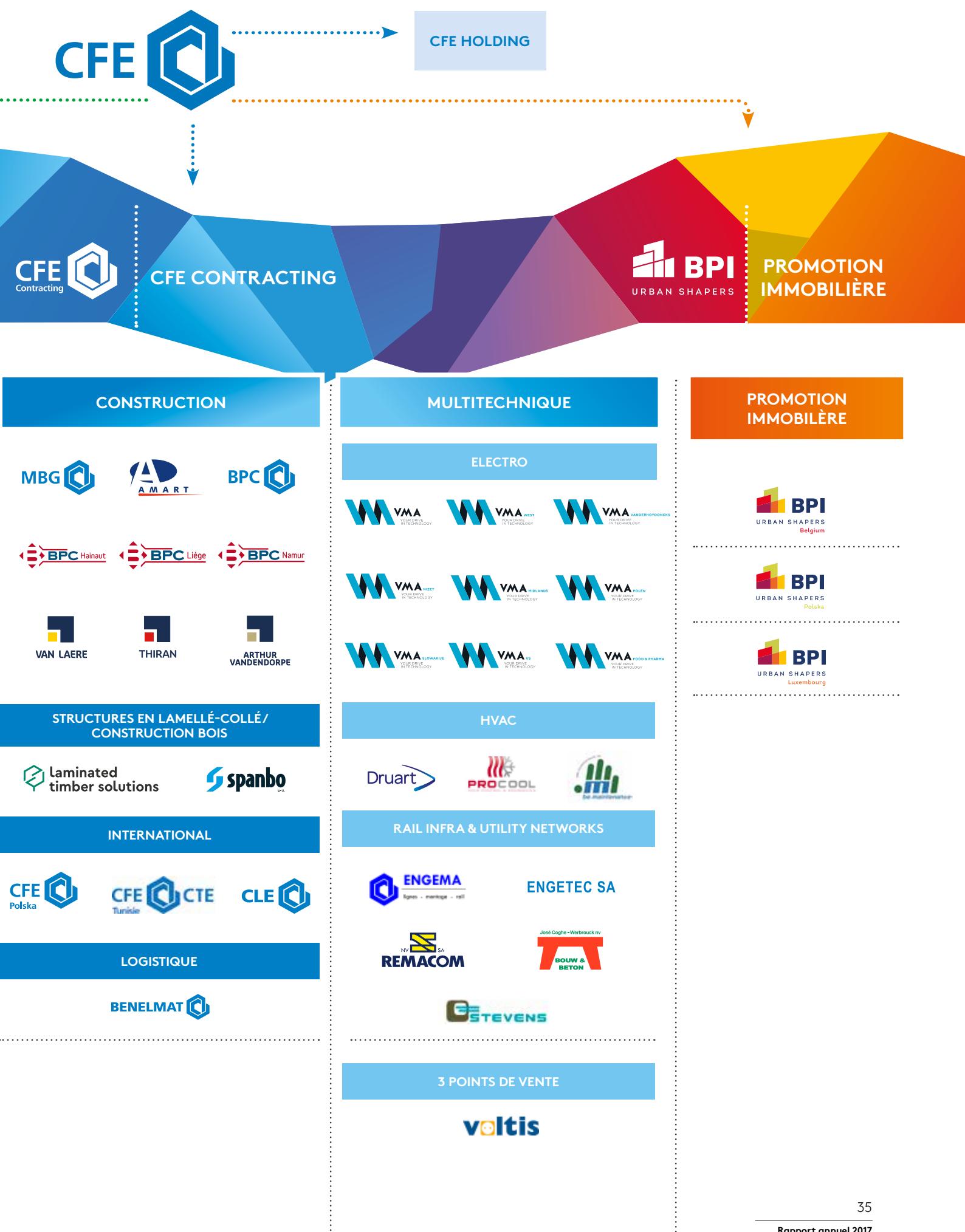
Enfin, en Roumanie, le chantier de l'hôpital de Bucarest a repris une bonne activité en 2017 et les travaux seront certainement achevés en avril 2018. Par ailleurs, les créances dues à CFE en Roumanie ont été réglées durant l'exercice 2017. En Hongrie, il a été mis fin d'un commun accord à la société commune Bayer-CFE qui poursuivra son activité sous le seul nom de Bayer.

L'activité a été intense sur le chantier de la station d'épuration d'eau de Bruxelles-Sud durant toute l'année 2017 et le sera encore en 2018.

Organigramme opérationnel

Mars 2018 – principales entités





Pôle Dragage, Environnement,

De nouveau une bonne année 2017

DEME a de nouveau connu une très bonne année en 2017. Les segments éoliens offshore et infrastructures maritimes se sont montrés particulièrement performants avec les filiales GeoSea, Tideway et DEME Infra Marine Contractors (DIMCO), tandis que les autres activités (dragage, environnement, pétrole & gaz, ressources) ont affiché de bons résultats eu égard aux conditions de marché difficiles dans ces secteurs en 2017. Grâce à son approche multidisciplinaire et innovante et à un large éventail d'activités, DEME a pu maintenir ses résultats à un niveau sain.

Ce fut une année exceptionnellement chargée pour DIMCO, le fournisseur de solutions d'infrastructure maritime de DEME, avec l'obtention de trois contrats prestigieux pour des projets

d'infrastructure d'envergure aux Pays-Bas. Avec la RijnlandRoute, la nouvelle écluse de Terneuzen et le tunnel Blankenburg, DEME peut exploiter au mieux les synergies dans ses activités au sein du groupe. Les projets dans le Benelux sont importants pour le développement des activités mondiales. DIMCO, entre-temps, prépare avec ses partenaires les travaux pour le vaste projet Fehmarnbelt comprenant un tunnel de 18 km entre l'Allemagne et le Danemark.

GeoSea a étendu sa présence mondiale à l'Asie. Dans le cadre d'une joint-venture unique avec COSCO - CDNE (COSCO DEME New Energies), le premier parc éolien offshore est en cours de réalisation au large de la côte orientale de la Chine. La société a également conclu un accord de coopération avec CSBC Corporation pour le développement de projets éoliens offshore à Taïwan. En tant qu'entreprise pionnière dans le

domaine des énergies renouvelables offshore, cela offre une excellente opportunité d'exporter l'expérience et les connaissances acquises dans les projets réalisés en Belgique et en Europe.

Dans le domaine du dragage, les activités restent dominées par le méga-projet Tuas Terminal Phase 1 à Singapour. DIAP (Dredging International Asia Pacific) a obtenu un nouveau contrat pour le projet Ayer Merbau Reclamation Phase 2 portant sur une nouvelle extension de terre à l'île de Jurong, sur laquelle se construit l'un des plus grands centres de raffinage de pétrole et de pétrochimie au monde, ceci dans le cadre du développement national de Singapour. Au Moyen-Orient, DEME réalisera des travaux de dragage dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien port au Qatar. Le groupe a maintenu un niveau d'activité élevé en Afrique, en Europe, en Inde et en Amérique latine. Un important

Offshore et Infra

contrat a été obtenu en Amérique latine pour l'approfondissement et le dragage d'entretien du Canal Martín García, situé entre l'Uruguay et l'Argentine. En Belgique, DEME a décroché le contrat pour le «Modular Offshore Grid», la «prise électrique» d'Elia en mer du Nord, ce qui inclut la fourniture, l'installation et la maintenance des câbles d'alimentation sous-marins.

Dans un contexte d'accroissement de la population et de raréfaction des ressources, Global Sea Mineral Resources (GSR), le spécialiste de la collecte de minerais en mer de DEME, développe des technologies de pointe pour l'exploitation minière sous-marine. Le Tracked Soil-Testing Device «Patania» a été testé avec succès dans l'océan Pacifique, à une profondeur de 4 500 mètres. Le «Patania» est un véhicule d'essai qui conduira au développement d'un plus grand collecteur de nodules à chenilles, attendu en 2019.

Avec ce véhicule d'avant-garde, la récolte effective des nodules peut commencer.

Le programme d'investissements dans la flotte va se poursuivre cette année, le navire d'installation offshore «Apollo» et le navire de pose de câbles «Living Stone» venant grossir la flotte. Avec cet ambitieux programme d'investissements, DEME possédera la flotte la plus jeune, la plus moderne et la plus polyvalente dans le secteur du dragage, des énergies renouvelables en mer, du gaz et du pétrole.

Perspectives

En ce qui concerne l'avenir, DEME est en bonne position pour réaliser une solide performance en 2018. L'année a bien commencé avec d'importants contrats obtenus dans différents secteurs et diverses régions. Des projets d'envergure sont en phase

de démarrage, comme le parc éolien offshore Hornsea Project One au Royaume-Uni, la nouvelle écluse à Terneuzen et le tunnel Blankenburg aux Pays-Bas. La multitude de projets a conduit au lancement d'une grande campagne de recrutement en 2018 en vue d'engager de nouveaux collaborateurs et membres d'équipage dans différents domaines d'activité.

DEME est fière des réalisations de l'année écoulée mais ne se repose pas sur ses lauriers. En 2018 encore, nous garderons le cap et nous continuerons à explorer, à innover et à regarder vers l'avant afin de nous assurer d'être prêts face aux évolutions à venir.

ALAIN BERNARD
DEME NV

Management team DEME

BERNARD PAQUOT
AREA DIRECTOR MIDDLE
EAST

PIERRE CATTEAU
AREA DIRECTOR
MEDITERRANEAN,
SOUTH AND MIDDLE
AMERICAS

WIM BIESEMANS
MANAGING DIRECTOR
DEME CONCESSIONS

HANS CASIER
HUMAN RESOURCES
MANAGER



STEVEN POPPE
AREA DIRECTOR AFRICA

ERIC TANCRÉ
AREA DIRECTOR
NORTH EUROPE

PHILIP HERMANS
AREA DIRECTOR ASIA,
OCEANIA AND NORTH
AMERICA
GENERAL MANAGER
DREDGING INTERNATIONAL

ELS VERBRAECKEN
CHIEF FINANCIAL OFFICER

TOM LENAERTS
CHIEF LEGAL OFFICER

DIRK POPPE

AREA DIRECTOR
EASTERN EUROPE AND
RUSSIA
MANAGING DIRECTOR
ECOTERRES HOLDING

HUGO BOUVY
GENERAL MANAGER
TIDEWAY

LUCAS BOLS
GENERAL MANAGER
TIDEWAY

BART VERBOOMEN

MANAGER
TECHNICAL DEPARTMENT
GENERAL MANAGER
BAGGERWERKEN DECLOEDT
& ZN.

LUC VANDENBULCKE
DEPUTY CHIEF OPERATING
OFFICER
MANAGING DIRECTOR GEOSEA



ALAIN BERNARD
DIRECTOR
CHIEF EXECUTIVE OFFICER

CHRISTEL GOETSCHALCKX
SECRETARY TO THE
MANAGEMENT TEAM

PIERRE POTVIEGE
AREA DIRECTOR INDIAN
SUBCONTINENT

MARTIN OCKIER*
AREA DIRECTOR BENELUX

**THEO VAN DE
KERCKHOVE**
CHIEF OPERATING OFFICER

(*) Nous avons le profond regret d'annoncer le décès de notre ami et collègue Martin Ockier, Area Director Benelux, qui nous a malheureusement quittés le 5 mars 2018. La carrière de Martin au sein de DEME s'étend sur plus de 30 ans. Grâce à sa vaste expérience et sa grande sagesse, Martin est devenu une référence, un guide, un mentor et un coach pour beaucoup d'entre nous au sein de DEME, de l'équipe de direction, de l'Area Benelux et de DIMCO. Son esprit d'entreprise, son leadership, sa maîtrise technique et stratégique et son intelligence sociale nous manqueront énormément.



Dragage



Dragage & réclamation de terres

Benelux

En Belgique, DEME a poursuivi divers contrats de dragage d'entretien à long terme sur les grands cours d'eau et en mer du Nord. Au début de l'année 2017, un nouveau contrat de quatre ans lui a été attribué pour le dragage d'entretien et le traitement de sédiments contaminés sur le canal Gand-Terneuzen. DEME a effectué des travaux de remblayage de sable à Bredene en vue de restaurer la plage après une violente tempête. En octobre, DEME a déployé la toute dernière drague porteuse à double carburant «Minerva» pour des travaux de remblayage de la plage à Nieuport. DEME a également exécuté des travaux de dragage, d'excavation de tranchées et de remblayage pour le parc éolien offshore Rentel de 309 MW, situé en mer du Nord belge.

Aux Pays-Bas, de Vries & van de Wiel a participé, avec DIMCO, à un vaste projet de



En octobre, DEME a déployé la toute dernière drague porteuse à double carburant «Minerva» pour des travaux de remblayage de la plage à Nieuport.

rénovation de déversoirs portant sur trois complexes de déversoirs sur le Rhin inférieur et le Lek. Parmi les autres projets figurent un programme de dragage d'entretien sur des rivières dans l'ouest des Pays-Bas, l'approfondissement et l'élargissement de la Meuse et le développement de Kooyhaven au port de Den Helder.

Europe du Nord

En France, SDI a décroché le contrat pour le dragage d'entretien dans les ports de Boulogne-sur-Mer et Calais, dans la Gironde et dans le canal d'accès au port de Gravelines. Début 2017, SDI a achevé les travaux d'approfondissement de la Seine sur la portion Courval-Duclair. En tant que partenaire au sein d'une joint-venture, SDI est impliquée dans la construction d'un mur de quai pour le nouveau terminal adapté aux charges lourdes dans le port de Brest.

En Allemagne, Nordsee Nassbagger- und Tiefbau (Nordsee) a obtenu le contrat de dragage d'entretien sur l'Elbe. Nordsee exécute également le contrat de dragage d'entretien de deux ans sur le Weser. En octobre 2017, Nordsee a achevé avec succès les travaux de dragage et de réclamation de terres pour l'expansion de l'Europakai à Cuxhaven.

Engagée dans le programme Dawlish Warren Beach Management, New Waves Solutions, la filiale britannique de DEME, a exécuté



Programme d'investissements

Le programme d'investissement vise avant tout à accroître l'efficacité, à la fois en termes de productivité et de performances environnementales. Les dragues suceuses-porteuses bicarburants à élinde traînante «Minerva» et «Scheldt River» ont rejoint la flotte DEME et sont les premiers navires au monde équipés de moteurs bicarburants et capables de fonctionner entièrement en mode GNL.

Avec le «Bonny River» d'une capacité de 15 000 m³, DEME investit dans une nouvelle génération de dragues suceuses-porteuses à élingue traînante, des navires précurseurs en matière de protection côtière et pour le dragage de sols durs. En septembre 2017, la première cérémonie de découpage d'acier a marqué le lancement de la construction de la drague suceuse à désagrégateur de 44180 kW «Spartacus».

Le navire de pose de câbles multifonctionnel «Living Stone» et le nouveau navire jack-up «Apollo» rejoindront la flotte en 2018. Le navire «Orion», un autre géant dans lequel DEME investit, desservira essentiellement le marché éolien offshore. Ce navire de construction offshore de 216,5 m de long dispose d'une grue d'une capacité de levage inégalée de 5 000 tonnes.

Le «Gulliver», doté d'une grue d'une capacité de 4 000 tonnes, sera exploité par Scaldis et entrera en service en 2018.

des travaux de dragage et de remblayage de plage en juin et juillet 2017. Des travaux de dragage ont été exécutés dans le chenal d'accès et le port intérieur de Portsmouth. NewWaves Solutions a obtenu le contrat pour l'approfondissement du chenal d'accès et du bassin à Able Seaton Port. Un contrat a été obtenu pour les travaux de dragage du chenal d'accès au port, de même que le contrat de dragage d'entretien pour les ports de Harwich et Felixstowe.

Méditerranée

À la suite de plusieurs projets menés à bien avec succès pour la marine égyptienne à Alexandrie, Dredging International (DI) a obtenu un contrat pour le dragage du chenal d'accès et un nouveau mur de quai pour la base navale. Le projet concernant le lancement d'un programme d'énergie à cycle combiné à Burullus, en Égypte, battait son plein en 2017 incluant plus de 600 000 m³ de dragage et de remblayage, ainsi que la pose de canalisations.

En Espagne, DEME a exécuté un contrat portant sur des travaux de dragage dans le port de Barcelone pour la construction d'un nouveau mur de quai. En Italie, DEME a de nouveau mené des activités dans le port de Livourne. L'approfondissement du chenal d'accès a été achevé à la fin de l'année. En Italie également, un projet de dragage d'entretien a démarré dans le port de Naples.

En Turquie, DEME a décroché un contrat pour le dragage des puits de fondation pour le nouveau pont Canakkale, qui sera le plus grand pont suspendu au monde. En Algérie, DEME effectuera le dragage d'une tranchée et le remblayage pour la prise d'eau d'une nouvelle centrale électrique, près du port de Mostaganem.

Europe orientale

DEME a mené son premier projet en Ukraine avec l'exécution de travaux de maintenance pour le port de Yuzhny. Achevé en novembre 2017 le projet comprenait le dragage d'un volume de 500 000 m³.



Asie et Océanie

Le futur terminal à conteneurs du méga-projet portuaire Tuas Terminal Phase 1 à Singapour prend clairement forme, avec 143 des 222 caissons placés en décembre 2017 pour former le futur mur de quai. Le nombre considérable d'équipements spécialisés engagés dans l'extension des terres, le train de caissons et les travaux de dragage témoigne du gigantisme du projet.

En août 2017, DIAP a obtenu un important contrat «design & build» pour 35 ha de réclamation de terres qui prolongeront l'île de Jurong. Les travaux dans le cadre du projet «Jurong Island Westward Extension» à Singapour, impliquant une extension de terres de 38 millions m³, se déroulent selon les plans et leur achèvement est prévu en 2018.

Le projet Lower Ok Tedi en Papouasie-Nouvelle-Guinée a célébré sa 20e année d'activité en 2017. Le contrat comprend l'enlèvement de sédiments potentiellement contaminés dans le bassin inférieur de la rivière Ok Tedi.

Moyen-Orient

En septembre 2017, le port Hamad au Qatar a été inauguré officiellement. La Middle East Dredging Company (MEDCO), la filiale de DEME au Qatar, a mené des travaux de dragage et de réclamation de terres sur ce projet pendant près de trois ans. S'appuyant sur de solides antécédents au Moyen-Orient et sur la bonne livraison, avant l'échéance prévue, du port Hamad, MEDCO a décroché le contrat pour le projet de redéveloppement de l'ancien Port de Doha au Qatar en août 2017.

Le vaste projet «La Mer Jumeirah Open Beach» à Dubai a été remis officiellement en 2017. DEME a opéré une extension de terres de 2,9 millions m², situées principalement sur le front de mer de Jumeirah.



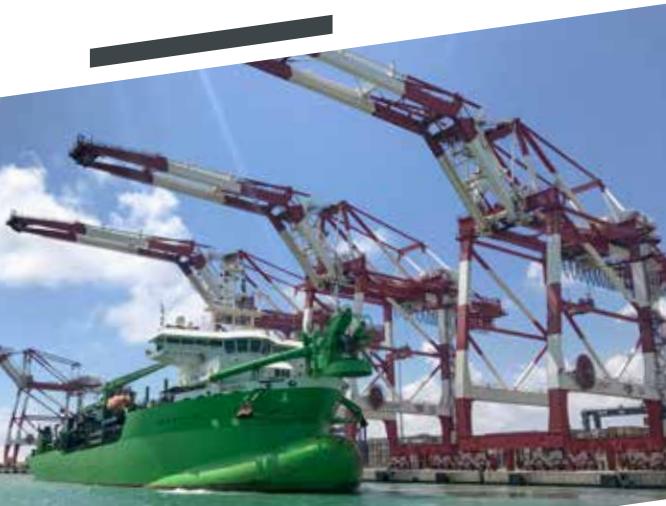
Les travaux dans le cadre du projet «Jurong Island Westward Extension» à Singapour, impliquant une extension de terres de 38 millions m³, se déroulent selon les plans.

Amérique latine

DEME s'est à nouveau réengagée dans le projet historique du Canal de Panama en 2017. Après avoir mené avec succès l'élargissement et l'approfondissement du

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

DEME a encore renforcé sa présence sur le continent africain avec un premier projet en Sierra Leone.



En Espagne, DEME a exécuté un contrat portant sur des travaux de dragage dans le port de Barcelone pour la construction d'un nouveau mur de quai.

canal d'accès Pacifique en 2016, DEME s'est vu attribuer un contrat similaire pour le canal d'accès Atlantique.

Au Brésil, Dragabras a achevé avec succès sa première année d'exécution d'un projet de dragage d'entretien dans le chenal d'accès et le port intérieur du port de Santos. Après le premier projet, le client avait renouvelé le contrat d'entretien pour une année supplémentaire. DEME a en outre exécuté en 2017 plusieurs autres projets pour des clients privés dans la région de Sepetiba Bay. En décembre 2017, DEME a obtenu un important contrat de cinq ans en joint-venture pour l'approfondissement et l'entretien du canal Martín García.

Afrique

DEME a encore renforcé sa présence sur le continent africain avec un premier projet en Sierra Leone. Un consortium comprenant DEME travaille à l'extension du Terminal de Freetown en Sierra Leone.

Au Nigeria, DEME a poursuivi les travaux de dragage d'entretien en vue d'assurer l'accessibilité permanente du canal menant au terminal GNL de Bonny et des ports d'Onne et Port Harcourt. Après avoir mené à bien avec succès la phase 3 des travaux

d'extension de terres à Eko Atlantic, il est prévu que DEME exécute la phase 4 lorsque les travaux reprendront sur le site. En avril 2017, DEME a terminé les travaux de dragage à la Lagos Deep Offshore Base (LADOL). Des travaux de dragage et de réclamation de terres ont débuté sur l'île Elegushi dans la lagune de Lagos fin 2017 et se poursuivront en 2018.

Dans le cadre d'un contrat de longue durée, des travaux de dragage d'entretien dans le port de Conakry ont été exécutés. Début 2017, les travaux de dragage dans le port de Kamsar dans le cadre de l'expansion du quai à minerai détenu par la Compagnie des Bauxites de Guinée se sont achevés. Dans ce même port, une campagne de dragage d'entretien au terminal à conteneurs de Kamsar pour la Guinée Alumina Corporation a été réalisée.

En avril 2017, DEME a décroché un contrat au Ghana pour le projet d'expansion du port de Tema. Toujours au Ghana, des travaux de dragage ont été exécutés pour la prise d'eau de la centrale électrique de Kpone.

Un contrat de dragage d'entretien de cinq ans a été attribué par Angola LNG à une joint-venture comprenant DEME afin de permettre la navigation en sécurité vers le terminal dans le Port de Soyo.





Le projet Lower Ok Tedi en Papouasie-Nouvelle-Guinée a célébré sa 20e année d'activité en 2017.



Au Nigeria, DEME a poursuivi les travaux de dragage d'entretien.

Début 2017, l'«Orwell» a exécuté une campagne de dragage d'entretien sur le fleuve Congo pour garantir un tirant d'eau de 26 pieds et un accès en sécurité aux ports de Boma et Matadi.

Au Bénin, DEME a remporté un contrat pour des travaux de protection côtière sur le littoral de Cotonou. Les travaux incluent le remblayage de la plage pour un volume total de 1,5 million m³, ainsi que des travaux d'enrochements et la construction d'épis. Le projet a démarré en septembre 2017 et se poursuivra toute l'année 2018.

En 2017, DEME est aussi retournée au Liberia pour des travaux de dragage d'entretien dans le Freeport de Monrovia.

Sous-continent indien

Un contrat a été attribué pour des travaux de dragage, de réclamation de terres et d'amélioration des sols pour le projet Seabird Phase II au sein d'une joint-venture. Ces travaux font partie d'un important projet d'expansion situé près de Karwar, sur la côte ouest du pays. Fin 2017, ISD a aussi commencé le dragage d'entretien du chenal d'accès, du bassin de virement et du bassin d'accostage dans le port civil de Karwar.

Le dragage d'entretien annuel d'avant mousson dans le chenal d'accès et le bassin de virement du port de Dhamra, sur la côte nord-est de l'Inde, a été achevé en février.

Océan indien

À La Réunion, les travaux pour la «Nouvelle Route du Littoral» se sont poursuivis selon les plans. SDI assure le dragage, l'installation du lit de gravier et les travaux de remblayage des 48 fondations gravitaires pour le viaduc de 5400 m. Trois projets d'extension de terres à Emboodhoo Lagoon, Rah Falhu Huraa et Hulhumalé ont été exécutés dans les Maldives. En juin 2017, DEME a terminé avec succès les travaux de dragage à Port Louis pour l'extension du Mauritius Container Terminal.

Pôle Dragage,
Environnement,
Offshore et Infra

Dredging-Plus



Travaux maritimes et offshore



La société G-tec possède également un navire de prospection géotechnique offshore unique : l'Omalius.

et les services d'ingénierie maritime à grande profondeur. Le solde des parts est détenu par la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie). La société possède également un navire de prospection géotechnique offshore unique : l'Omalius. La société est active dans les marchés de l'énergie renouvelable offshore, du secteur pétrolier et gazier, des travaux de génie civil offshore et de l'exploitation minière en mer.

Au Royaume-Uni, GeoSea a achevé avec succès l'installation des fondations pour les parcs éoliens offshore Race Bank et Galloper. Fin 2017, GeoSea a commencé la mobilisation pour la construction offshore dans le cadre du «Hornsea Project One» où 174 fondations monopieus seront installées sur le site.

GeoSea a également obtenu deux nouveaux contrats d'envergure au Royaume-Uni. La société s'est vu attribuer un contrat pour le transport et l'installation de 90 éoliennes pour le parc éolien offshore de 860 MW Triton Knoll. Un accord a également été signé avec le parc éolien offshore Moray East pour l'ingénierie, la fourniture, la construction et l'installation (EPCI) d'environ 100 fondations d'éoliennes et 3 fondations pour plates-formes de sous-station offshore et le transport et l'installation de 3 plates-formes de sous-station offshore.

GeoSea

En août 2017, GeoSea a finalisé l'acquisition de la société danoise A2SEA, un leader du marché dans le secteur du transport et de l'installation d'éoliennes en mer. Les activités de A2SEA offrent une belle complémentarité avec celles de GeoSea. Alors que GeoSea est spécialisée avant tout dans les travaux de fondation et les contrats EPCI, A2SEA est un pionnier dans l'installation et la maintenance des éoliennes.

GeoSea a également acquis la majorité des parts (72,5 %) de G-tec, un contractant basé en Belgique spécialisé dans les reconnaissances géotechniques et géologiques offshore, les études géophysiques et environnementales en mer



En avril 2017, les travaux d'installation ont commencé au parc éolien offshore Merkur, en Allemagne.

En avril 2017, les travaux d'installation ont commencé au parc éolien offshore Merkur, en Allemagne. GeoSea exécute un contrat EPCI complet de type « Balance of Plant » incluant une sous-station offshore.

GeoSea assurera la conception, la fabrication et l'installation de 71 fondations d'éoliennes pour le parc éolien offshore de 497 MW Hohe See. GeoSea assurera également la conception, la fabrication et l'installation de fondations au parc éolien offshore 112 MW Albatros.

En juillet 2017, la construction a commencé au parc éolien de 309 MW Rentel, en mer du Nord belge. La dernière fondation a été enfoncée en septembre 2017, après quoi la fondation de la sous-station offshore a été installée.

L'installation des monopieux a démarré au parc éolien de 406,7 MW Horns Rev 3 au large de la côte ouest du Danemark.

DEME et COSCO Shipping sont partenaires au sein d'une joint-venture unique pour le développement de l'énergie éolienne offshore en Chine. Forte d'un savoir-faire considérable dans le développement, la construction et la maintenance de parcs éoliens offshore, DEME peut aider COSCO Shipping à réaliser ses ambitions dans l'éolien offshore et à devenir un acteur de premier plan dans ce segment. En décembre 2017, la première

éolienne a été installée dans le parc éolien Binhai H2 pour CDNE, la joint-venture entre COSCO et GeoSea en Chine. Le projet comprend l'installation de 60 éoliennes dans ce parc éolien de 400 MW.

GeoSea a signé un accord de coopération pour le marché éolien offshore taïwanais avec CSBC Corporation, le plus grand chantier naval de Taïwan. GeoSea et CSBC vont à présent former une joint-venture taïwanaise qui s'engagera dans le transport et l'installation des fondations et des éoliennes pour ces parcs éoliens. Sous réserve des procédures réglementaires d'approbation, la joint-venture sera constituée à Taipei vers le milieu de l'année 2018 et commencera immédiatement à soumissionner pour les projets à venir en matière d'énergie renouvelable offshore.

En 2017, GeoSea Maintenance a acquis une position de leader sur le marché de la maintenance des éoliennes de plus de 5 MW. De grandes campagnes d'échange de composants ont été menées pour différents clients.

Au Ghana, GeoSea Civils est intervenu comme sous-traitant dans le projet de centrale électrique indépendante Kpone, fournissant conseils et services d'ingénierie pour les travaux de levage. Au Royaume-Uni, GeoSea a été retenu comme sous-traitant



Un contrat pour le «Modular Offshore Grid» d'Elia en mer du Nord a été remporté qui comprend la fourniture, l'installation et la maintenance des câbles électriques sous-marins.

désigné pour la construction de puits à Hinkley Point.

En 2017, EverSea a obtenu un important contrat pour le démantèlement de sept plates-formes satellites en mer du Nord.

Tideway

Tideway s'est vu attribuer, en joint-venture, tous les travaux de pré-excavation et de remblayage au niveau de l'atterrage pour les installations gazières offshore Saudi Aramco Hasbah. Tideway a aussi obtenu un contrat au Bangladesh pour le projet de terminal Moheshkali Floating LNG. Tideway a réalisé le dragage et les travaux de pré-excavation pour le canal d'accès pour permettre à la barge du client d'effectuer les opérations de tirage d'une canalisation depuis la côte. Un autre contrat a été obtenu sur le marché du gaz pour les travaux de pré-excavation et de remblayage dans le cadre du projet offshore Leviathan en Israël.

En Égypte, Tideway a achevé avec succès les travaux à la centrale électrique de Burullus. Le projet comprenait l'installation d'une double canalisation HDPE et d'une structure de prise d'eau entre la centrale au gaz et le rivage.

Un contrat pour le «Modular Offshore Grid» d'Elia en mer du Nord a été remporté qui comprend la fourniture, l'installation et la maintenance des câbles électriques sous-marins.

Au parc éolien Rentel, Tideway a installé tous les câbles d'interconnexion ainsi que le câble d'exportation. Tideway s'est vu attribuer tous les travaux d'installation de câbles d'interconnexion pour le parc éolien Merkur et s'est vu également attribuer tous les travaux d'installation de câbles, de pré-excavation, de remblayage et d'enrochement pour le Hornsea One.

L'enrochement pour la protection des câbles dans le projet de transmission électrique Caithness-Moray en Écosse a commencé en 2017 et se poursuivra en 2018.

DEME Blue Energy (DBE)

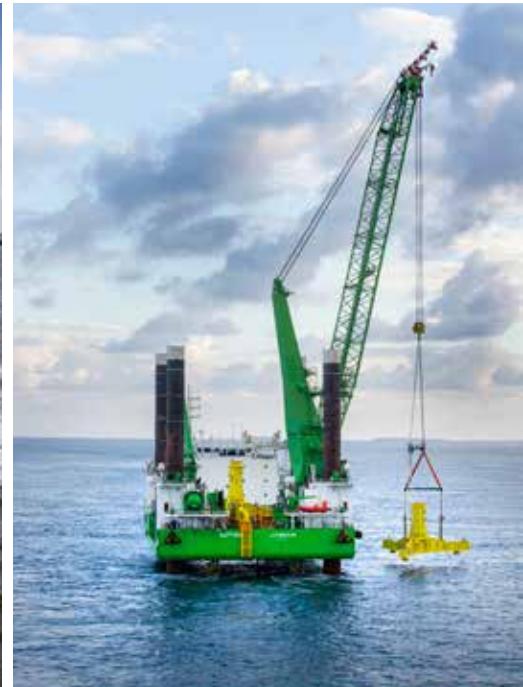
DBE joue un rôle de premier plan dans le développement de l'énergie bleue, qui concerne principalement les projets d'énergie marémotrice et houlomotrice. DEME Concessions a acquis une participation minoritaire dans la société écossaise de développement Tidal Power Scotland Limited (TPSL), qui contrôle le projet MeyGen, la première centrale électrique au monde

Dredging-Plus

Le projet MeyGen, situé à Pentland Firth en Écosse, est considéré comme le projet de référence dans le secteur de l'énergie bleue au niveau mondial.



Le «CTOW Eli» est entré en service en novembre 2017 et a rejoint la flotte de Bonny.



actionnée par une batterie de turbines marémotrices et reliée au réseau électrique. MeyGen, situé à Pentland Firth en Écosse, est considéré comme le projet de référence dans le secteur de l'énergie bleue au niveau mondial. Fin 2016, GeoSea, filiale de DEME, a installé quatre fondations gravitaires pour la Phase 1A (1,5 MW chacune) et les installations sont aujourd'hui pleinement opérationnelles.

Vers la fin l'année dernière, le gouvernement britannique a annoncé l'annulation d'un mécanisme d'aide séparé pour les projets d'énergie marémotrice et houlomotrice. Cela a entraîné le report du bouclage financier pour MeyGen Phase 1B, prévu initialement en 2017.

En plus de la participation dans TPSL, DBE est impliqué dans deux autres projets d'énergie marémotrice : West Islay Tidal Energy Park en Écosse et Fair Head en Irlande du Nord.

CTOW

Au terminal de Bonny Island, CTOW s'est vu attribuer l'extension d'un contrat impliquant le déploiement de deux remorqueurs ASD de

tire au bollard de 60 tonnes nouvellement construits en soutien de Nigeria LNG Ltd (NLNG). Parallèlement, à Onne, CTOW a continué de fournir, tout au long de l'année 2017, des services de remorquage portuaire vers le terminal à conteneurs du port.

Après l'attribution d'un deuxième contrat par NLNG, un bateau pilote Stan Tender 1905 – le «CTOW Eli», entré en service en novembre 2017 – a rejoint la flotte de Bonny. En 2018, deux autres remorqueurs récemment construits rejoindront les navires à Bonny.

Scaldis

Dans le marché du gaz et du pétrole, Scaldis a installé la plate-forme gazière sans équipage L13-Fl pour NAM et a également procédé au démantèlement de la plate-forme Horne & Wren et de trois plates-formes gazières Perenco. Dans le secteur des énergies renouvelables offshore, Scaldis a été chargée du transport et de l'installation de la sous-station Rampion pour EON. WPD a chargé Scaldis d'installer la première sous-station boulonnée pour le parc éolien offshore Nordergründ.

Une belle réalisation de
DIMCO : le tunnel ferroviaire
et la gare souterraine pour
Spoor & Stad Delft.



Activités infra marine

DEME Infra Marine Contractors (DIMCO)

DIMCO a obtenu le contrat pour la RijnlandRoute, la nouvelle liaison routière reliant Katwijk via la A44 à la A4 à Leiden. La joint-venture COMOL5, qui inclut DIMCO, sera chargée de la reconstruction de la jonction autoroutière Leiden West et de la construction de la nouvelle route de 4 km N434, y compris un tunnel foré de 2,2 km.

La Commission de l'Escaut Flandre/Pays-Bas a attribué à la joint-venture Sassevaart, dont DIMCO fait partie, le contrat pour la construction de la nouvelle écluse de Terneuzen. La joint-venture sera en charge de la conception, de la construction et de la maintenance de la nouvelle écluse pour une période de deux ans.

Le Rijkswaterstaat a attribué le projet A24 Blankenburgverbinding à BAAK Blankenburg-Verbinding, un consortium comprenant DEME. Le projet comprend la conception, la construction, le financement et la maintenance pour une période de 20 ans des infrastructures existantes et nouvelles, y compris un tunnel immergé.

DIMCO a achevé avec succès les travaux au Terminal Offshore de Rotterdam et continue les travaux de rénovation de l'écluse et du complexe de déversoirs sur le Lek.



L'année a fort bien commencé pour DBM avec l'attribution d'un important contrat de fourniture de gravier pour la nouvelle écluse IJmuiden à Amsterdam.



Le « Patania » a été testé avec succès sur terre en janvier 2017 afin de s'assurer qu'il était prêt pour sa première expédition offshore en mai.

Ressources marines et fluviales

DEMÉ Building Materials (DBM)

2017 a été une année chargée pour DBM, l'économie européenne affichant une nette amélioration, contribuant au redressement du secteur de la construction au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. L'usine d'agrégats a rouvert à Amsterdam et DMB a ajouté un troisième navire à sa flotte. L'année a fort bien commencé avec l'attribution d'un important contrat de fourniture de gravier pour la nouvelle écluse IJmuiden à Amsterdam.

L'adjonction à la flotte du navire « Mellina » témoigne de la demande croissante d'agrégats marins. Le « Mellina » faisait déjà partie de la flotte de DEME en tant que drague porteuse, mais a été converti en une drague à déchargement à sec d'agrégats, d'une capacité de 5 000 tonnes. Depuis qu'il a rejoint en juin ses deux grandes sœurs, les

dragues à gravier « Charlemagne » et « Victor Horta », le navire n'a pas cessé de travailler et présente un carnet de commandes bien rempli.

Global Sea Mineral Resources (GSR)

GSR est en bonne voie pour achever le développement du premier collecteur de nodules à chenilles au monde. Après de nombreux mois de développement, le Tracked Soil-Testing Device (TSTD) « Patania » a été testé avec succès sur terre en janvier 2017 afin de s'assurer qu'il était prêt pour sa première expédition offshore en mai. Le « Patania » a ensuite été emmené par bateau pour une expédition de 45 jours dans l'Océan Pacifique central. Dans le même temps, le collecteur de nodules « Patania 2 » est en cours de développement.



Activités environnementales

DEMÉ Environmental Contractors (DEC) – de Vries & van de Wiel - Ecoterres

Après un projet de trois ans, DEC et son partenaire de joint-venture ont assuré l'assainissement de neuf anciens sites gaziers appartenant à Eandis en Flandre. Le Blue Gate Antwerp est un projet majeur qui met en lumière l'approche proactive de DEMÉ pour le traitement des friches industrielles. DEC a remporté un contrat en vue d'assainir un site de 63 ha et de le redévelopper en un haut-lieu de l'éco-innovation.

DEC va également assainir l'ancien site Ford à Genk, les anciens locaux d'UCB et Taminco à Gand et une friche industrielle de Bayer dans le port de Gand. Sur une friche industrielle située à proximité, dans le port, DEC a travaillé à la réhabilitation d'une ancienne usine à gaz. Achevé en 2017, le site va maintenant être utilisé pour établir un nouveau cluster chimique : « Dockland ».

La première phase du prestigieux projet « New Docks » à Gand a été réalisée avec succès. Les anciens docks ont été achetés par des promoteurs et DEC travaille en partenariat avec ceux-ci pour assainir les sols afin qu'ils répondent aux normes environnementales les plus strictes.

DEC dispose d'un contrat de 15 ans pour les installations AMORAS à Anvers. Il s'agit d'un important contrat de conception, construction et réalisation pour le traitement et l'entreposage de sédiments dans le port d'Anvers.

Les travaux de réhabilitation se sont poursuivis sur le site d'une ancienne raffinerie à Valløy, près de Tønsberg en Norvège. Au Royaume-Uni, la Phase 3 du vaste projet de réhabilitation d'un site de cokéfaction près de Chesterfield a été clôturée avec succès à la mi-2017.

DEC a obtenu un contrat pour le dragage d'une embouchure et le traitement les boues de dragage au moyen d'une installation de lavage de terre à l'usine sidérurgique ILVA de Tarente, en Italie.

De Vries & van de Wiel a participé à plusieurs grands projets de réhabilitation à Amsterdam, Haarlem, Den Helder et aux alentours de ces villes.

Ecoterres a effectué des travaux de dépollution sur différents sites en Belgique et en France. Quelque 50 000 tonnes de matières contaminées ont été extraites de plusieurs sites en vue d'être traitées en Wallonie.

Les centres de recyclage de terres et de sédiments d'Ecoterres en Belgique et en France ont tous affiché de bonnes performances. Plus de 250 000 tonnes de terres et sédiments pollués ont été traitées dans les installations en Belgique et environ 150 000 tonnes en France.

Purazur a construit une nouvelle installation de traitement de l'eau pour Indaver y compris la conception, de la construction et de la mise en service de la nouvelle installation. Purazur construit également une nouvelle installation de traitement des eaux pour l'entreprise chimique Borealis.

Après un projet de trois ans, DEC et son partenaire de joint-venture ont assuré l'assainissement de neuf anciens sites gaziers appartenant à Eandis en Flandre.



Les travaux de réhabilitation se sont poursuivis sur le site d'une ancienne raffinerie à Valløy, près de Tønsberg en Norvège.

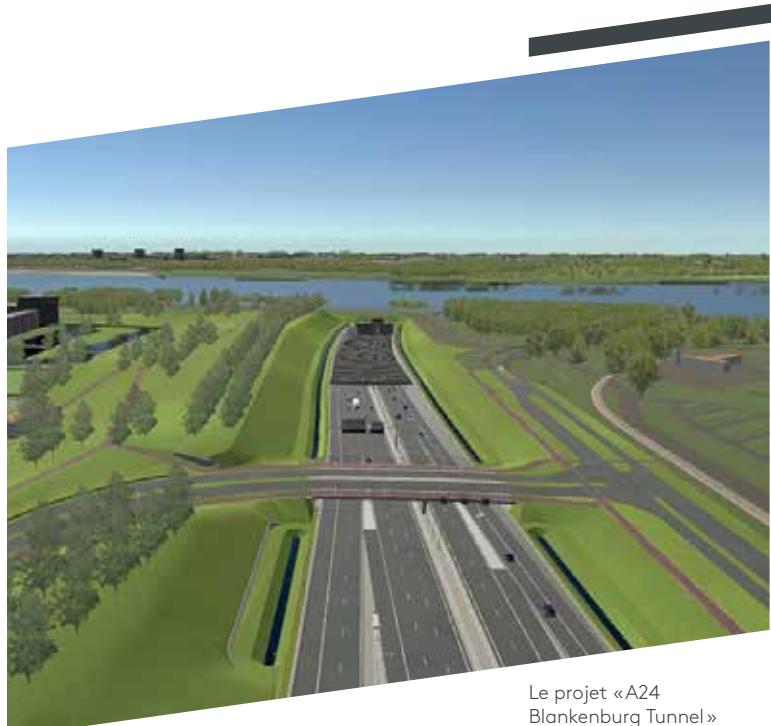
Pôle Dragage,
Environnement,
Offshore et Infra

DEME Concessions





DEMÉ Concessions détient une participation de 12,5 % dans le parc éolien offshore de 396 MW Merkur, en Allemagne. Un consortium de cinq partenaires, dont DEMÉ Concessions, a apporté près de 500 millions d'euros de capital. Le projet Rentel sera le cinquième projet éolien offshore en mer du Nord belge. L'investissement total s'élève à 1,1 milliard EUR. DEMÉ détient, conjointement avec les autres actionnaires d'Otary, une participation dans les concessions pour les parcs éoliens offshore Seastar (246 MW) et Mermaid (266 MW) en Belgique. La Commission française de régulation de l'énergie (CRE) a présélectionné DEMÉ Concessions Wind, parmi d'autres, pour le développement potentiel d'un projet de parc éolien en mer d'une capacité allant jusqu'à 750 MW au large de Dunkerque. L'appel d'offres doit avoir lieu au cours du premier semestre 2018.



Le projet «A24 Blankenburg Tunnel» comprend la conception, la construction, le financement, la gestion et la maintenance pour une période de 20 ans des infrastructures existantes et nouvelles.

DEMÉ Concessions a acquis une participation minoritaire dans la société écossaise de développement Tidal Power Scotland Limited (TPSL). TPSL contrôle, conjointement avec Scottish Enterprise, le projet MeyGen, la première centrale électrique au monde actionnée par une batterie de turbines marémotrices et reliée au réseau électrique. DEMÉ et les partenaires de MeyGen espèrent obtenir le bouclage financier pour la Phase 1B en 2018. Outre la participation dans TPSL, DEMÉ est impliquée dans DEMÉ Blue Energy (70 % DEMÉ Concessions - 30 % ParticipatieMaatschappij Vlaanderen) et est aussi, en collaboration avec Nuhma, partenaire (50 % - 50 %) dans BluePower, une autre société de développement de l'énergie marémotrice. DEMÉ participe à deux autres projets d'énergie marémotrice : West Islay Tidal Energy Park en Écosse (30 MW) et Fair Head en Irlande du Nord (100 MW).

Le Rijkswaterstaat a attribué le projet de 1 milliard EUR en partenariat public-privé (PPP) «A24 Blankenburg Tunnel» au consortium BAAK, dont fait partie DEMÉ. Le projet comprend la conception, la construction, le financement, la gestion et la maintenance pour une période de 20 ans des infrastructures existantes et nouvelles.

Contracting

L'année 2017 : une étape importante sur notre trajectoire Ambition 2020

Nos résultats ont sensiblement progressé en 2017, et ceci notamment grâce au travail remarquable de toutes les équipes du pôle et de l'avancement dans la mise en place des actions de notre plan stratégique. Nous avons par ailleurs pu bénéficier de conditions de marché plutôt favorables et le volume des activités a été satisfaisant sur nos marchés historiques, à savoir la Belgique, le Luxembourg et la Pologne, cette dernière ayant même bénéficié d'un développement remarquable. En Tunisie, par contre, nous avons été confrontés à des difficultés liées à la situation économique du pays, ce qui a eu un impact significatif sur nos résultats.

L'être humain au cœur de notre démarche d'excellence opérationnelle, d'innovation et de partenariats

L'accent a été mis cette année sur l'excellence opérationnelle, notamment par une gestion du risque prudente, des études et des méthodes en amont plus poussées et une généralisation de l'approche Lean en exécution sur un grand nombre de chantiers.

L'excellence opérationnelle restera un point important dans la professionnalisation de nos métiers dans les années à venir, mais il sera complété par des efforts plus marqués en innovation. L'accent sera d'abord mis sur la digitalisation, qui permettra à terme de révolutionner

la collaboration entre tous les intervenants d'un projet et la gestion de ce dernier au profit du client final. Le développement durable ensuite va devenir rapidement un enjeu majeur et en même temps un vecteur d'innovation dans tous nos secteurs d'activités avec des changements profonds à travers toute la chaîne de conception, de logistique et de fabrication. Enfin, nous allons rechercher des nouvelles formes de collaboration et des partenariats afin de mieux relever les défis dans un monde en perpétuel mouvement.

Notre attention première reste cependant portée à la bonne gestion de notre capital premier, nos femmes et hommes qui par leur compétence, leur implication journalière et leur esprit d'équipe apportent des solutions innovations à nos clients dans le respect de nos engagements pris.



Une année marquée par les regroupements

L'intégration de toutes nos activités électrotechniques dans le nouveau cluster VMA a déjà démontré sa pertinence en 2017. Elle sera suivie graduellement par l'intégration des activités HVAC dans ce même cluster, le tout constituant une entité forte, à même de proposer une offre multi-technique complète et intégrée à nos clients.

L'année écoulée a également été marquée par l'acquisition de la société Coghe. Cette dernière vient renforcer par ses compétences humaines et techniques notre activité 'Rails', elle aussi engagée dans un processus d'intégration au sein d'un cluster nommé MOBIX, un partenaire de choix pouvant offrir des solutions complètes dans les secteurs des transports, utilités et télécom.

Quant au rapprochement avec le groupe Van Laere, il nous permettra de renforcer encore notre présence sur le marché belge de la construction. En effet, si le groupe Van Laere a connu des difficultés au cours de l'année écoulée, il y existe une vraie richesse en talents et en best practices et 2018 s'annonce comme une année de stabilisation et de création de précieuses synergies qui s'inscrivent parfaitement dans notre démarche Ambition 2020 et ne pourront que bénéficier à l'ensemble de nos filiales.

Des activités en évolution positive

2018 s'annonce sous un jour plutôt favorable avec un carnet de commandes en progression dans la plupart des activités du pôle. Le climat d'investissement dans les secteurs privés et publics devrait

rester serein dans les prochaines années.

De façon générale, nos métiers évoluent de plus en plus rapidement et les nouvelles technologies joueront un rôle déterminant dans un avenir proche. Cependant, au vu des difficultés rencontrées en termes de recrutement et d'attirer la jeune génération dans nos métiers, il est primordial pour tous les intervenants à chercher des nouvelles solutions pour redynamiser l'attractivité du secteur : ce doit être incontestablement une de nos priorités dans les années à venir.

RAYMUND TROST
CFE CONTRACTING SA

Contracting



MANU COPPENS
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
DU GROUPE VAN LAERE SA

FRÉDÉRIC CLAES
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
DE CFE BÂTIMENT BRABANT WALLONIE SA

RAYMUND TROST
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
CFE CONTRACTING SA



FABIEN DE JONGE
DIRECTEUR FINANCIER ET
ADMINISTRATIF DU GROUPE CFE

YVES WEYTS
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE
CFE BOUW VLAANDEREN SA
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DES
ACTIVITÉS MULTITECHNIQUE ET
RAIL INFRA & UTILITY NETWORKS

Comité Exécutif

Van Laere a rejoint CFE

Le groupe Van Laere fait partie d'Ackermans & van Haaren depuis la fin des années 80. Il est entré dans le giron de CFE en décembre 2017. Une excellente nouvelle car ce rapprochement renforce la position de CFE sur le marché de la construction belge et s'avère d'ores et déjà riche en nouvelles complémentarités et opportunités pour toutes les filiales du pôle Contracting.

Le groupe Van Laere : trois entreprises performantes

Basé à Zwijndrecht, le groupe Van Laere bénéficie d'une excellente renommée sur le marché de la construction belge. Son histoire a commencé en 1938 et au fil des ans, ses activités se sont développées et réparties entre trois entreprises :

- *Algemene Aannemingen Van Laere NV* qui construit des bâtiments à partir de quelque sept millions d'euros ainsi que des ouvrages de génie civil, et ce dans les secteurs public et privé; l'entreprise travaille principalement en Flandre et à Bruxelles et parfois dans le Nord de la France et aux Pays-Bas.
- *Groupe Thiran SA* qui assure la construction de bâtiments de deux à quinze millions d'euros environ, essentiellement

dans le secteur public et dans la partie wallonne, et la partie bruxelloise du pays.

- *Arthur Vandendorpe NV*, qui est spécialisée dans la restauration de bâtiments et dont les activités s'étendent en Flandre-Orientale et Flandre-Occidentale, jusqu'à Anvers et à Bruxelles.

L'importance de l'aspect humain

Tout comme CFE, Van Laere accorde la plus grande importance à l'aspect humain. Si la petite entreprise des années trente s'est développée jusqu'à employer aujourd'hui 450 personnes dans ses trois entités, la volonté de préserver l'esprit de famille s'est toujours maintenue. En témoignent notamment l'importance accordée à la formation et la volonté de favoriser la cohésion et la collaboration entre tous.





Le projet Herman Teirllynck est un immeuble de bureaux passif conçu pour le gouvernement flamand à Bruxelles et livré en été 2017.

Une belle diversité de projets

Le groupe Van Laere construit aussi bien des bâtiments résidentiels que des immeubles de bureaux, des écoles, des cinémas, ou encore, en génie civil, une écluse comme celle en construction à Terneuzen.

Parmi les dernières réalisations, le projet Herman Teirllynck est un immeuble de bureaux passif conçu pour le gouvernement flamand à Bruxelles et livré en été 2017. Le bâtiment, situé sur le site de Tour et Taxis comprend des bureaux, des locaux de réception, des auditoires, des espaces d'information et d'exposition, un lounge, un restaurant et un parking souterrain sur deux niveaux. Conçu par l'architecte Neutelings Riedijk, le projet Herman Teirllynck s'amorce au Canal de Bruxelles sous forme d'un bâtiment horizontal de faible hauteur pour se terminer par une tour de 60 mètres de haut.

Autre projet emblématique : les parkings souterrains des "Gedempte Zuiderdokken" à Anvers.

Jusque dans les années 60, le Kooldok, le Steendok et le Schippersdok (qui forment ensemble les Zuiderdokken) étaient utilisés comme lieux d'amarrage par les bateliers. En 1969, ces docks ont été comblés et, depuis, l'espace compris entre les Quais Flamand et Wallon (Vlaamse en Waalse Kaai) servait de terrain de parking et accueillait des foires. Mais cet espace sera transformé en grand parc urbain et Van Laere va y construire deux vastes parkings souterrains de quatre niveaux chacun pour le compte de Q-Park (concessionnaire de la Ville d'Anvers). Soit, au total, quelque 2000 places de parking. Les premiers travaux d'excavation ont remis à jour les anciens murs de quais. Ceux-ci seront maintenus et resteront visibles dans le projet définitif.



Le groupe Van Laere construit aussi en génie civil tel la nouvelle autoroute A11 entre Bruges et Westkapelle.

Contracting

L'école maternelle
du Lycée Français de
Luxembourg a été réalisée
dans un délai record.

Construction



CFE Contracting affiche une belle santé en 2017 avec un développement de ses activités en Belgique comme à l'international (Pologne et Luxembourg) et un carnet de commandes en nette hausse. De plus, le pôle dont l'activité globale est supérieure à 700 millions d'euros en 2017, a acquis en fin d'année le groupe Van Laere.

Un nouveau siège très économique en énergie pour BENELMAT

BENELMAT s'est installée en 2017 dans ses nouveaux locaux à Gembloux, ce qui lui a notamment permis d'optimaliser la rationalisation de son parc de matériel. L'entreprise dispose ainsi des meilleurs atouts pour assurer sa mission d'assistance technique aux équipes opérationnelles en ce qui concerne le choix, l'étude et la fourniture du matériel nécessaire à la réalisation des chantiers. Ce n'est pas tout : l'entreprise a procédé dans son nouveau siège à une série de travaux visant la gestion idéale de l'énergie. Ces aménagements ont suscité une telle admiration chez les conseillers en énergie du Service Régional Wallon que ceux-ci ont souhaité organiser chez BENELMAT un séminaire destiné aux experts en chauffage. Une belle reconnaissance !

Bâtiments, constructions industrielles et rénovations

Belgique

En Flandre

Une année 2017 très satisfaisante pour MBG et plusieurs beaux projets en vue

Le rapprochement entre Atro Bouw et MBG s'est finalisé au mois de mai 2017 sous le nom de MBG. La nouvelle entité a connu une très bonne année. Les quinze écoles du programme «Scholen van Morgen» ont été livrées et sont à présent en période de maintenance pour 30 ans. À partir du mois de mars 2018, MBG démarrera un nouveau chantier «Scholen van Morgen» de plus de 5 millions d'euros à Gierle, comprenant notamment la construction d'une nouvelle aile de l'école communale et des travaux de restauration et de transformation.



Le chantier de l'AZ Sint Maarten à Malines a bien progressé avec la réception provisoire du gros œuvre fermé pour le premier lot.

Par ailleurs, le chantier de l'AZ Sint Maarten à Malines a bien progressé avec la réception provisoire du gros œuvre fermé pour le premier lot. À Bruxelles, le prestigieux chantier de la gare maritime à Tour & Taxi pour Extansa est en cours d'exécution et l'étude des espaces intérieurs se déroule en parallèle. MBG est aussi chargée pour la Ville de Bruxelles du Design & Build d'une école et d'une garderie néerlandophones à Laeken.

MBG voit la qualité de son travail très appréciée

À Bruges, MBG qui a présenté un projet pour le développement du nouveau site de la Bourse avec l'équipe d'architectes Eduardo Souto de Moura de Porto et les belges de META, a été retenue comme seul «soumissionnaire privilégié». Ce titre lui a été décerné en décembre 2017 et la décision finale est attendue pour le printemps 2018.

MBG s'est encore distinguée à bien d'autres égards au cours de l'année écoulée. L'entreprise a gagné le CFE Best Practice Award dans la catégorie «Office» pour le logiciel Bluebeam utilisé comme alternative numérique conviviale au BIM. Elle s'est aussi vue décerner le Safety Award par son client Exxon Mobile pour son résultat optimal en termes de sécurité sur chantier ainsi que le prix Fritz Höher 2017 pour l'excellent travail de maçonnerie des tours résidentielles 5 et 6 sur le Kattendijkdok à Anvers.

Contracting

Inauguré en décembre 2017, le nouvel hôpital Chirec Delta à Bruxelles regroupe sur un même site ultra moderne les anciennes cliniques Edith Cavell et Parc Léopold.



Twice, un projet résidentiel exceptionnel à Boitsfort.

À Bruxelles et en Wallonie

Le groupe CFE leader sur le marché de la construction bruxellois

À Bruxelles et dans le Brabant, les activités de construction du groupe sont à présent réparties entre deux entités : d'une part, BPC, qui résulte de la fusion de CFE Brabant et BPC Brabant et s'impose désormais comme leader sur le marché du bâtiment bruxellois avec des projets répartis de façon égale entre les secteurs public et privé ; et d'autre part, Amart qui regroupe depuis 2017 les entités Amart et Leloup Entreprises Générale et est essentiellement active sur les marchés privés de taille moyenne. Dans le Sud du pays, c'est BPC Hainaut, BPC Liège et BPC Namur qui assurent l'ensemble des chantiers de construction de CFE.

De nombreux et importants chantiers livrés ou en cours pour BPC

En 2017, BPC a notamment livré le siège d'Axa Belgium ainsi que deux immeubles de bureaux transformés en appartements pour Atenor, à côté du Palais de Justice et, au mois de décembre, le vaste hôpital CHIREC à Delta (plus de 100 000 m²). L'entreprise a, par ailleurs, poursuivi de nombreux projets parmi lesquels le quartier durable Tivoli, à Laeken, qui compte douze bâtiments comprenant logements, crèches et surfaces commerciales

ainsi que des voiries et des espaces verts : un vaste chantier géré de façon exemplaire selon l'approche du 'Lean management'. Parmi les autres chantiers en cours : la construction d'un vaste dépôt souterrain pour la STIB à Érasme, l'extension de l'hôpital Bordet à Anderlecht, le projet Agora à Louvain-la-Neuve ou encore, la deuxième phase du site des Papeteries de Genval. BPC a également lancé une dizaine de nouveaux chantiers dont ceux de la nouvelle maison communale d'Etterbeek (15 000 m² répartis sur six étages) et d'un ensemble de bureaux à Louvain-la-Neuve pour China Belgium Technical Center. Au total, ses activités de construction représentaient cette année pas moins de vingt-cinq chantiers, dont dix d'une taille supérieure à 50 millions d'euros. Au vu de son carnet de commandes, BPC prévoit en 2018 une croissance soutenue de ses activités qui s'accompagnera d'un nouveau renforcement de ses équipes.

Une année très riche en commandes pour Amart

Amart a, pour sa part, terminé plusieurs projets au cours de l'année : Bluestone Invest, Evere Housing, le Club sportif Château Ste Anne et surtout Twice, un projet résidentiel exceptionnel à Boitsfort pour le promoteur Eaglestone. Par ailleurs, Amart a connu une année 2017 extrêmement riche en commandes, portant notamment sur la construction d'un centre d'innovation et



de recherche pour Deltatech à Evere et sur plusieurs projets pour Redevco, Atenor, BPI et AG Real Estate (rénovation de City 2), Anima Care, entre autres. Le tout devrait générer une hausse de l'activité significative en 2018.

Des chantiers très diversifiés dans l'ensemble de la Wallonie

En Wallonie, les activités ont connu une baisse temporaire due, entre autres, à des reports de projets sur 2018 dans le secteur public. Néanmoins, plusieurs beaux chantiers ont été livrés ou se sont poursuivis cette année dans divers domaines. C'est ainsi qu'en construction de type industriel, BPC Hainaut a notamment rénové le parking de 20 000 m² de l'aéroport de Charleroi et construit une rampe d'accès de 200 mètres de long surplombant les voies de circulation sans gêner le trafic des voyageurs : un chantier rondement mené en quatre mois dans des conditions difficiles, en site occupé et durant la période des départs en vacances ! D'autres chantiers importants de construction ou de rénovation ont également marqué l'année : le siège de la CBC à Namur, le bâtiment Médiasambre, le siège de la RTBF à Charleroi, la structure métallique du pont à la gare de Mons (architecte Calatrava), ou encore, dans le domaine des soins, le grand hôpital CHC Montlégia à Liège, dont le gros œuvre est terminé. BPC Liège assure aussi la

construction du futur centre aquatique de la ville d'Eupen, sur le site de l'ancienne piscine du Wetslarbad et la construction de la piscine de Liège à Jonfosse.

International

Grand-Duché de Luxembourg

CLE maintient un haut niveau d'activités

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'année a été marquée par la livraison de plusieurs projets importants en bâtiment, dont le prestigieux projet Kons à Luxembourg Ville, qui abrite le siège central d'ING Luxembourg, pour l'investisseur Axa, l'école Aloyse Kayser, un projet remarquable réalisé en un an pour le compte de la Ville de Luxembourg, l'école maternelle du Lycée Français, elle aussi réalisée dans un délai record, ou encore une résidence de 63 appartements pour le promoteur immobilier CIP. D'autres projets sont en cours, notamment avec BPI.

Par ailleurs, en génie civil, CLE a commencé deux nouveaux chantiers, à savoir des passages de voie ferrée à Schifflange et un pont à Dudelange. La généralisation de l'approche Lean dans la production de bâtiments a visiblement un impact très positif et l'entreprise qui maintient cette

BPC Hainaut a rénové le parking de 20 000 m² de l'aéroport de Charleroi et construit une rampe d'accès de 200 mètres de long surplombant les voies de circulation sans gêner le trafic des voyageurs.

CFE Polska assure en design & build la réalisation du centre commercial « Platan » à Zabrze.



Le parc de loisirs « Holiday Park Kownaty » (Majaland) ouvrira bientôt ses portes.

année le haut niveau atteint en 2016, envisage une diversification de ses activités en 2018 par une augmentation des synergies avec les autres entités de CFE Contracting.

Pologne

Belle croissance et nouveaux clients importants pour CFE Polska

En Pologne, CFE Polska affiche à nouveau une hausse de son chiffre d'affaires et de ses marges. Il est vrai qu'un nombre croissant de grands noms internationaux lui font confiance. C'est ainsi que le développeur international NEPI Rockcastle a choisi CFE Polska pour assurer en design & build la réalisation du centre commercial « Platan » à Zabrze, dans le sud du pays. Les travaux ont démarré cette année. De même, VASTINT, la branche immobilière du groupe IKEA, a choisi CFE pour la construction d'un prestigieux complexe résidentiel situé au cœur de Gdansk, GOODMAN pour un grand centre logistique construit cette année en huit mois à peine, MATEXI pour le projet résidentiel « Kolska od Nowa » à Varsovie, dont la troisième phase a été livrée, ou

encore Arcelor Mittal ou Coca-Cola pour divers projets.

Mais CFE Polska collabore aussi très activement avec BPI. En témoignent notamment le complexe résidentiel « Bulwary Ksiazce » situé au centre de Wroclaw, dont la première phase va être livrée, et le projet « Four Oceans » à Gdansk à présent terminé. Quant à la Marina Royale à Darlowo, livrée cette année, elle a été construite pour le compte du développeur belge POC Partners. Bien d'autres projets encore ont été livrés ou sont en cours, dont celui du parc de loisirs « Holiday Park Kownaty » (Majaland). Et l'avenir s'annonce favorable : le niveau du carnet de commandes et la fidélité avérée de ses clients offrent à CFE Polska de très belles perspectives.



Laminated Timber Solutions a connu une belle croissance dans le secteur des solutions en bois lamellé, tant en bois collé qu'en bois croisé.

Tunisie

De nouveaux projets importants dans les secteurs public et privé

CTE qui a connu une belle progression de ses commandes en fondations profondes a vu son année 2017 marquée par l'acquisition et le démarrage de deux grands projets : d'une part, pour le Ministère de l'Équipement, la construction de l'échangeur autoroutier situé à l'intersection de la rocade périphérique X20 et de la radiale X3 au nord-ouest de Tunis – un chantier qui comprend notamment deux tunnels et trois viaducs ; d'autre part, la réalisation des travaux de génie civil de quatre postes transformateurs électriques pour Siemens à Sousse, Chotrana, Radès et Ben Arous. Entre autres missions, CTE a également œuvré à la construction d'une clinique à Bizerte, d'un immeuble de bureaux pour la société immobilière Miniar et de la plateforme industrielle de Sahline (travaux de voiries et réseaux). Compte tenu de la situation économique difficile en Tunisie, la prudence s'impose dans la décision de prendre de nouvelles affaires.

Construction industrielle et solutions en bois lamellé

Le bois à la cote dans le monde de la construction

Le Groep Terryn a modifié son nom début 2018 en Laminated Timber Solutions (LTS). L'entité a connu une belle croissance dans le secteur des solutions en bois lamellé, tant en bois collé qu'en bois croisé. La nouvelle équipe de management s'est activement consacrée au développement de son portefeuille, en particulier dans le secteur des écoles, bureaux, complexes sportifs et constructions industrielles. L'entreprise a notamment contribué à divers projets privilégiant l'usage du bois, parmi lesquels le Trilogiport à Liège, le dépôt de la STIB à Haren, plusieurs piscines et salles de sport, plusieurs écoles bruxelloises, ainsi que l'immeuble résidentiel passif Perle construit par Amart et des constructions industrielles à Watelle et Santele. Sur un marché de la construction qui recourt toujours plus au bois, LTS bénéficie d'une hausse significative de son carnet de commandes pour l'ensemble de ses activités, ce qui lui permet d'envisager 2018 de façon positive.



Multitechnique



Electrotechnique

2017 a vu la formation d'un «Cluster Electro» VMA regroupant VMA, VMA West, VMA Vanderhoydoncks et Nizet ainsi que plusieurs entités à l'international

Le cluster a réalisé une importante part de son chiffre d'affaires dans le domaine de la santé et des bureaux

La division Électrotechnique bâtiments de VMA et VMA West a notamment été chargée d'installations pour l'AZ Delta à Roeselare, le ZNA-Cadix à Anvers et de nombreuses maisons de repos et de soins. L'activité a été particulièrement importante dans le secteur des bureaux avec, entre autres, des installations pour le bâtiment passif Herman Teirlinck à Tour & Taxis, le projet Passport à l'aéroport de Zaventem, le nouveau siège d'AXA et le bâtiment Van Eyck à Gand pour Belfius. VMA Vanderhoydoncks a travaillé pour sa part sur les projets Corda Campus à Hasselt et EnergyVille 2 pour IMEC à Genk ainsi que pour Nike à Laakdal, Punch Powertrain à St-Trond et Colruyt.

Par ailleurs, la division «Automotive» du cluster VMA a réalisé d'importants travaux d'automatisation dans le secteur automobile, notamment chez Audi à Bruxelles sur les lignes de production de la nouvelle Audi électrique et chez Volvo à Gand. L'entreprise a également fait ses premiers pas sur le marché automobile américain pour Kuka et Volvo à Charleston.

Chez VMA Nizet, le département tertiaire a assuré des travaux d'électrification pour la Maison de Repos et de Soins «La Plaine» à Liège ainsi que, parmi d'autres, pour les hôpitaux Érasme, St Jean, Iris Sud et St Michel en Région bruxelloise, CHC à Dinant, Ste Elisabeth à Namur et Jolimont à La Louvière. D'autres travaux importants ont été livrés ou se poursuivent à la Gare du Nord de Bruxelles, dans les bureaux International Duty Free de l'aéroport de Bruxelles, au nouveau dépôt Marconi de la STIB, ou encore au Grand-Duché de Luxembourg, dans le bâtiment Konrad Adenauer du parlement. Quant à la division Infra de VMA Nizet, elle entamera en 2018 un projet de trois stations de pompage dans la province de Ha Nam au Vietnam.

Au total, pour le cluster VMA, une bonne année 2017 et des perspectives favorables.

HVAC

Toujours plus de fécondes synergies au sein du cluster HVAC et, plus largement, du pôle Contracting

Des chantiers très diversifiés, dans l'ensemble du pays, pour Druart et Procool

Le début de l'année a été marqué chez Druart par l'achèvement des chantiers du centre logistique de Lidl à Marche-en-Famenne et du Centre Commercial Rive Gauche à Charleroi où l'entreprise a également équipé l'hôtel Novotel. Druart a, par ailleurs, assuré en 2017 les travaux du complexe urbain Regatta et de la KBC à Anvers ainsi que l'équipement des hôtels Ibis à Wavre et Vandervalk à Liège (avec Procool)

et de plusieurs bâtiments à Bruxelles, dont l'immeuble de bureaux Square de Meeus (Van Laere) et l'école Van Oost (BPC). À cela s'ajoute l'importante mission pour Bruxelles Mobilité remportée en société momentanée par Druart, Procool et be.Maintenance : une mission portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service de groupes de surpression et de refroidissement dans les locaux techniques de 80 stations de métro et pré-métro.

Si le premier semestre a parfois été difficile pour Druart, sa situation s'est rétablie en cours d'année et 2018 s'annonce clairement sous un meilleur jour au vu du nombre élevé de commandes. Par ailleurs, sa filiale Procool affiche une nouvelle hausse du chiffre d'affaires au terme d'une année marquée par les projets de Bruxelles Mobilité et de l'hôtel Vandervalk, mais aussi par la réalisation de chambres froides dans le nouvel hôpital CHIREC à Bruxelles, l'équipement du complexe Agora à Louvain-la-Neuve pour Imtech et par d'autres projets encore, entre autres, pour GSK et pour Gaume Logistics.

be.Mainteance poursuit sa croissance

Spécialisée dans la maintenance et la gestion des installations techniques, be.Maintenance confirme encore sa position d'acteur majeur sur ce marché. Les synergies établies avec les autres filiales de CFE Contracting ont renforcé sa position dans plusieurs dossiers. be.Maintenance a notamment vu ses activités se développer dans le secteur des soins et des maisons de repos, dans le secteur public à Bruxelles et en Flandre (CPAS et divers services communaux, Scholen Van Morgen, ...), ou encore dans la région de Charleroi (Hôtel de Police, CPAS, Intercommunale de Santé Publique, ...), sans oublier quelques autres belles missions, pour les clubs de sport Aspria et le complexe Upsite à Bruxelles, par exemple.

Contracting

Rail Infra & Utility Networks



Le cluster Rail Infra & Utility Networks a été renommé en MOBIX. Outre les entreprises ENGEMA, Louis Stevens & Co, ENGETEC et Remacom, MOBIX comprend aussi la SA José Coghe – Werbrouck, acquise en décembre 2017 par CFE Contracting.

MOBIX voit ainsi son chiffre d'affaires augmenter à plus de 70 millions d'euros dès 2018 et se positionne dorénavant comme un contractant global multidisciplinaire pour les travaux de pose de voies, de signalisation et de caténaires. Actif dans toute la Belgique à partir de six implantations, le groupe propose en outre des services aux entreprises d'utilité publique, comme l'installation de réseaux de fibre optique, le montage de lignes haute tension et la maintenance de l'éclairage public, ou encore l'installation de systèmes de protection, qu'il s'agisse de la détection incendie ou des systèmes de surveillance.

La SA José Coghe-Werbrouck, un atout de plus pour l'avenir de MOBIX

Spécialisée dans les travaux ferroviaires, la SA José Coghe – Werbrouck a son siège à Hooglede et dispose d'une implantation à Péruwelz. Ses collaborateurs hautement qualifiés et son parc de machines étendu constituent un renfort de choix. L'entreprise dispose notamment de dix grues rail-route, de matériel spécifique pour la stabilisation du ballast et la préparation des rails au trafic ferroviaire et d'une machine de pointe pour le remplacement d'aiguillages.

Renforcement de la division Caténaires

En « signalisation » ENGEMA et Louis Stevens & Co ont travaillé sur divers projets et ont commencé les travaux préparatifs pour le projet

ETCS niveau 2 sur le réseau ferroviaire belge. L'activité « caténaire » a connu une bonne année bien remplie avec plusieurs projets pour Infrabel et Tuc Rail. ENGEMA s'est concentrée sur le renforcement des activités « Rail Caténaires », notamment par l'engagement de nouveaux collaborateurs. L'entreprise a démarré ou poursuivi divers chantiers de pose de câbles ou de caténaires et d'électrification pour Infrabel dans l'ensemble du pays, notamment dans les zones de Gand, Bruxelles et Namur.

Concernant les activités de Montage, ENGEMA a terminé le projet STEVIN dans la zone de Zeebrugge et travaillé sur les lignes de voies ferrées Malines-Schelle, Jodoigne-Tirlemont et Breughel-Courcelles ainsi que dans le tunnel Moow pour Fluxys à Anvers.

Spécialisée dans la pose et l'entretien de voies de chemin de fer, Remacom a, pour sa part, assuré diverses rénovations de voies, de rails et d'aiguillages à Bruxelles, Gand, Anvers et en Flandre Occidentale. Parmi celles-ci, la rénovation de la ligne L161 dans le tunnel Schuman se doubla de lourds travaux de restauration en raison d'un effondrement de sol à proximité.

Croissance des activités de signalisation

En matière de signalisation, une activité en croissance, Louis Stevens & Co a mobilisé ses équipes sur des projets Infrabel, notamment à Schaerbeek, à Huy et dans les zones de Denderleeuw et Termonde. L'entreprise a aussi réalisé des câblages de pylônes GSM pour Infrabel et mené des missions de câblage et de connexion haute et basse tension à Brussels Airport et dans des parcs éoliens onshore.

Quant aux activités Telecom & Security, elles ont été essentiellement consacrées aux installations de caméras de surveillance et de



ENGETEC a réalisé une très belle illumination du Beffroi de Mons, inscrit au patrimoine de l'Unesco.

dispositifs de sécurité pour la SNCB dans le cadre du « dossier anti terreur », en association avec Siemens.

L'illumination du patrimoine, c'est aussi notre métier

ENGETEC, qui résulte de la fusion d'ETEC et d'ENGEMA Lignes, a réalisé divers travaux aériens et souterrains en basse et moyenne tension et en éclairage public pour Ores et Resa tout en démarrant une division de signalisation ferroviaire. À son actif notamment, la très belle illumination du Beffroi de Mons, inscrit au patrimoine de l'Unesco, le placement de cabines haute tension pour « Les carrières de la pierre bleue belge » à Soignies, ou encore l'équipement en énergie de divers bâtiments en Brabant Wallon.

Promotion immobilière

L'année 2017 de BPI a été marquée par la mise en place d'une organisation plus adaptée à l'évolution de notre activité. Objectif : améliorer la coordination de l'ensemble des projets et assurer une vision optimale de leur développement en adéquation avec l'évolution très rapide de la demande des marchés. Cette organisation se traduit notamment en Belgique par la nomination de deux Head of Development sur les axes Bruxelles Flandre et Bruxelles-Wallonie. Elle se concrétise également avec le succès du réaménagement de nos bureaux vers des espaces de co-working qui optimisent la communication et la collaboration.

Une dynamique nouvelle sur le marché

Par ailleurs, 2017 a vu l'aboutissement d'une démarche de redéfinition de notre mission et de nos valeurs,

déclinées au travers d'un rebranding officialisé en fin d'année. Notre mission "Shape Urban Harmony through inspiring Real Estate Developments" nous sert de moteur dans toutes nos actions. Il était dès lors logique de moderniser et de renforcer notre image Corporate et d'augmenter la visibilité de nos projets sur le marché.

Dans le même esprit, notre site internet a été repensé pour être plus orienté client avec un moteur de recherche qui facilite la rencontre entre notre offre et la demande. Nous souhaitons arriver dans les deux ans à une digitalisation totale :

- au niveau de la commercialisation de nos projets (site internet, réseaux sociaux, référencement sur Google) et du suivi client grâce à un customer portal accessible en ligne par nos clients qui pourront ainsi, par exemple, suivre l'état d'avancement de leur appartement, disposer de leurs

documents tels que les plans, actes notariés, etc.;

- au niveau du concept de nos projets : Nous avons aussi mis en place un comité interne de réflexion sur l'implémentation des nouvelles technologies liées à l'activité, la connectivité, la mobilité, la flexibilité, ou, de façon plus générale, l'adaptabilité de nos projets à l'évolution rapide du marché.

Connecté à l'évolution future de l'immobilier

Nous sommes en effet particulièrement attentifs à l'évolution du marché immobilier caractérisé, entre autres, par la demande d'espaces plus modulables et les notions de co-working, co-living, etc. Non seulement nos nouveaux projets actuellement sous demande de permis en tiennent



compte, mais nous sommes aussi en position de pointe à cet égard sur des projets déjà aboutis ou en cours construction. C'est le cas notamment du site «Grand-Poste» à Liège que nous transformons en espace multifonctionnel répondant aux nouvelles attentes des jeunes générations en termes d'activité économique et de fonctionnement professionnel.

Nous avons la confiance des investisseurs

BPI a finalisé cette année son indépendance financière par rapport au groupe et s'est donc dotée de moyens financiers propres par l'émission d'un bond et la mise en place de lignes de financement corporate. Les très bonnes conditions dans lesquelles nous avons pu réaliser cette indépendance financière

démontrent que les investisseurs ont perçu la solidité de notre positionnement immobilier et reconnu la qualité de nos projets. Notre nouvelle identité ne pourra que conforter cette confiance des marchés financiers et favoriser ainsi notre développement futur.

Des perspectives favorables sur l'ensemble de nos marchés

Le résultat 2017 est exceptionnel, et ce grâce au très bon parti que nous avons pu tirer des opportunités qui se sont présentées.

En Pologne, BPI Polska était et reste essentiellement présente sur le marché résidentiel. Les projets en cours affichent un succès de commercialisation remarquable, deux nouveaux projets importants ont été

acquis et plusieurs autres sont en voie de l'être en 2018. Au Grand-duc de Luxembourg, BPI Luxembourg a cédé, livré, développé ou acquis plusieurs grands projets – dont l'emblématique «Entrée de ville» à Differdange, gagné au terme d'un concours – et affiche de belles perspectives de projets futurs de logements et de bureaux. Sur le marché belge enfin, nos projets évoluent tout aussi positivement tant au niveau de la commercialisation que de la progression des chantiers ou des autorisations urbanistiques.

En conclusion, s'il nous faut toujours rester attentifs aux facteurs économiques ou politiques susceptibles d'avoir un impact sur notre activité, les perspectives restent néanmoins clairement favorables dans le contexte actuel.

JACQUES LEFÈVRE
BPI REAL ESTATE SA



FREDERIK LESIRE
HEAD OF DEVELOPMENT
BRUXELLES-FLANDRE-POLOGNE

FABIEN DE JONGE
DIRECTEUR FINANCIER ET
ADMINISTRATIF DU GROUPE CFE

JACQUES LEFÈVRE
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ



Vue artistique du projet Grand-Poste à Liège, qui deviendra un espace multifonctionnel répondant aux nouvelles attentes des jeunes générations en termes d'activité économique et de fonctionnement professionnel.

MARIUSZ RODAK
DIRECTEUR DE BPI POLSKA

CATHERINE VINCENT
HEAD OF LEGAL

ARNAUD REGOUT
DIRECTEUR DE BPI LUXEMBOURG

PHILIPPE SALLÉ
HEAD OF DEVELOPMENT
BRUXELLES-WALLONIE

Steering Committee

Promotion immobilière

À Anderlecht, la commercialisation et la construction de l'«Erasmus Garden» se sont poursuivies et une première phase sera livrée dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

Au vu du fort développement de ses missions au cours des dernières années, BPI qui regroupe les activités immobilières du groupe en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg et en Pologne, a redéfini son organisation et a renouvelé son identité visuelle pour relever avec plus d'efficience les défis d'un marché devenu toujours plus concurrentiel. Cette nouvelle identité visuelle se traduit par un nouveau logo, un nouveau site internet et une charte graphique commune aux trois pays et s'accompagne d'une nouvelle dénomination sociale, BPI Real Estate. Par ailleurs, l'entreprise a assuré son autonomie financière par la mise en place de lignes de crédit corporate et l'émission couronnée de succès d'un bond de 30 millions d'euros.



Belgique

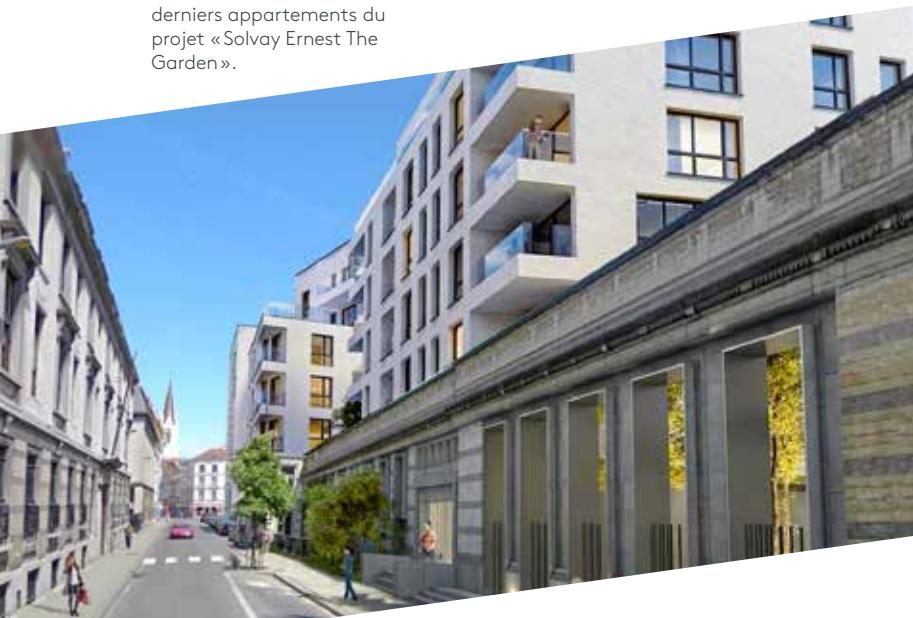
En région bruxelloise, BPI poursuit avec succès la reconversion de l'ancien site Solvay à Ixelles avec la vente et la livraison des derniers appartements du projet «Solvay Ernest The Garden».

BPI s'est dotée d'une organisation plus proche de ces marchés belges par la nomination de deux Heads of Development, pour la zone Wallonie-Bruxelles et pour la zone Flandre-Bruxelles. Parallèlement, l'entreprise s'est installée dans des nouveaux

bureaux plus ouverts et flexibles opérant un changement dans la manière de travailler assurant une meilleure communication et améliorant les synergies entre les collaborateurs.

La nouvelle mission de BPI : «Shaping Urban Harmony Through Inspiring Real Estate Developments»

Une mission qui repose sur des valeurs appliquées au quotidien : le travail d'équipe, l'orientation client, le professionnalisme et la responsabilité, l'ouverture et la transparence, l'engagement et la passion.





Plusieurs beaux projets résidentiels dans la capitale

En région bruxelloise, BPI Belgique a poursuivi avec succès la reconversion de l'ancien site Solvay à Ixelles avec la vente et la livraison des derniers appartements du projet «Ernest The Garden» et la commercialisation du projet «Ernest The Park» dont les travaux ont été entamés en septembre. À Anderlecht, la commercialisation et la construction de l'emblématique projet «Erasmus Gardens», déjà primé «Best Sustainable Real Estate Project» en Belgique, se sont poursuivies et la première phase sera livrée courant du 1^{er} trimestre 2018. La construction et la commercialisation du projet «Les Hauts Prés» situé à Uccle, tout comme celles du projet «Voltaire» à Schaerbeek ont démarré.

À Bruxelles, le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), socle juridique de la planification, de l'urbanisme et du patrimoine immobilier bruxellois, a fait l'objet d'une réforme qui a été approuvée par les autorités régionales. Il permettra l'élaboration d'un cadre urbanistique clair via le Plan d'Aménagement Directeur et, dès lors, la relance des permis d'urbanisme et d'environnement pour le projet mixte

«Victor», dans le quartier du Midi sis sur les communes d'Anderlecht et de Saint-Gilles.

BPI développe les premiers bâtiments d'une nouvelle génération en région liégeoise

À Liège, le projet «Renaissance» (anciennement connu sous le nom d'Ernest 11) qui s'inscrit dans le redéveloppement de l'ancien site universitaire du Val Benoit a bien progressé. Les travaux de construction ont été lancés et un bail de 18 ans a été signé avec le Forem portant sur un immeuble de 5 500 m² de bureaux, soit près de 45 % de l'ensemble. Il s'agit là du premier immeuble de bureaux qualitatif en région liégeoise à répondre aux critères de basse énergie.

En Flandre, BPI a cédé à son partenaire historique les actions qu'elle détenait dans les sociétés de développement du site «Oosteroever», dans le port d'Ostende (préalablement détenu à 50/50). Ceci lui permettra de procéder à des réinvestissements dans différents projets urbains de grande importance. BPI a par



À Liège, le projet Renaissance s'inscrit dans le redéveloppement de l'ancien site universitaire du Val Benoit.

Promotion immobilière

BPI Polska a terminé avec un grand succès commercial la quatrième et dernière phase du projet «Four Oceans» à Gdańsk.



ailleurs obtenu le permis de lotir définitif pour le «Godskespark» à Godsheide.

D'autre part, plusieurs autres projets majeurs sont sous procédure d'obtention de permis en Belgique.

à ces travaux d'aménagement. Par ailleurs, la cession du projet «Rondriesch» a pu être finalisée avec un investisseur privé.

De beaux projets en cours et futurs dans l'ensemble du pays

Les logements à prix de vente modéré du projet «Domaine de l'Europe» actuellement en cours de construction rencontrent un franc succès commercial. Pour le projet mixte «Livingstone» de 35 000 m², développé en partenariat, les deux phases sont commercialisées et rencontrent un vif intérêt. Le chantier de dépollution/démolition a démarré.

Dans le sud du pays, les travaux du projet mixte «Fuussbann» comprenant 5 000 m² de logements et 2 000 m² de commerces ont débuté en 2017. Aldi s'est porté acquéreur pour plus des trois quarts de la surface commerciale.

De nouvelles acquisitions

BPI Luxembourg a acquis auprès de la société Swisslife deux immeubles de bureaux d'une superficie de 3 700 m² situés route d'Arlon à Strassen. L'immeuble fera l'objet d'une démolition, reconstruction afin de

Grand-Duché de Luxembourg

Livraison des projets «Kons» et «Glesener 21» à Luxembourg Ville

Certifié Breeam Very Good, le superbe projet «Kons» situé face à la gare de Luxembourg Ville a été livré en février 2017. Cet ensemble de bureaux, logements et commerces abrite notamment le siège d'ING et toutes les surfaces commerciales sont d'ores et déjà louées. Toujours à Luxembourg Ville, BPI Luxembourg assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et la commercialisation du projet «Glesener 21» acquis par un investisseur privé. La construction entamée en 2016 est à présent achevée et le bâtiment est livré. La société Silversquare, spécialisée dans la gestion d'espaces de co-working, a signé un bail de 15 ans et procède actuellement



Le superbe projet «Kons» situé face à la gare de Luxembourg Ville a été livré en février 2017.



répondre aux performances énergétiques actuelles.

D'autre part, BPI Luxembourg a gagné le concours «Entrée en Ville» organisé par la ville de Differdange portant sur un projet mixte de 25 000 m² se situant au centre-ville.

Après avoir procédé à la dépollution du terrain selon nos critères environnementaux et nos valeurs, la commercialisation du projet «Wola Libre» à Varsovie se poursuit avec succès. BPI Polska procèdera avec enthousiasme au cours du deuxième trimestre 2018 à la livraison de ce bâtiment.

Le projet «Bulwary Książęce» magnifiquement situé au coeur de Wrocław, le long de la rivière Odra qui traverse la ville, a bien progressé.

Pologne

BPI Polska a poursuivi ou terminé plusieurs beaux projets essentiellement résidentiels

Parmi ceux-ci, durant l'été 2017, BPI Polska a terminé avec un grand succès commercial la quatrième et dernière phase du projet «Ocean's Four» à Gdansk. L'équipe a pu tirer pleinement parti du contexte économique favorable et de la localisation proche de la mer, assurant l'entièvre réussite de son premier grand projet en Pologne.

À Wrocław, le projet «Bulwary Książęce» le long de la rivière Odra, a bien progressé et les résultats des ventes dépassent les attentes. La livraison est prévue pour le deuxième trimestre 2018. D'ores et déjà la construction et la commercialisation de la seconde phase ont été lancés afin de poursuivre la dynamique commerciale.

Une année de croissance organique

BPI Polska a acquis en joint-venture deux nouveaux projets, à Poznań le projet «Vilda Park» et le projet «Ostroroga» dans le quartier Volna, à Varsovie. À Poznań, le terrain est acquis et la construction ainsi que sa commercialisation débuteront début 2018. À Varsovie, l'acquisition sera finalisée dans le courant du deuxième trimestre 2018, dès la fin des travaux de dépollution du site par le vendeur selon nos standards environnementaux. L'équipe locale est attentive à la maîtrise de nouveaux développements.

Retrouvez l'entièreté de nos projets et restez informés des nouveautés de BPI sur notre nouveau site internet : www.bpi-realestate.com

Responsable de l'édition

Ann Vansumere
Tél. : +32.2.661.13.97
ann_vansumere@cf.e.be

Copyright des photos et montages, par ordre alphabétique :

A2RC Architects
Art & Build Architects
CFE Polska
DEME
Jaspers Eyers & Architects
Jonas Roosens
Moreno Architecture
PETITDIDIERPRIOUX ARCHITECTES
Philippe van Gelooven
Studio 100
Tom D'Haenens
Yvan Glavie

Conception et réalisation :

Concerto Communication Agency
Rue Washington 65
1050 Bruxelles

Des traductions de ce rapport sont
disponibles en néerlandais et en anglais.

En cas de différences entre les versions,
le texte français prime.



The Report

Financial Report 2017



Together shaping
tomorrow's world

Dredging, Environment,
Offshore and Infa
Contracting
Real Estate Development



Chiffres clés

Données état consolidé du résultat global

En millions d'euros	2013	Pro Forma 2013 DEME 100 %	IFRS			
			2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	2.267,3	3.346,1	3.510,5	3.239,4	2.797,1	3.066,5
EBITDA ⁽³⁾	213,2	460,9	479,5	504,9	465,9	500,7
Résultat opérationnel (EBIT) ⁽¹⁾	67,2	166,4	240,5	265,7	226,8	249,4
Résultat avant impôts ⁽¹⁾	28,0	110,2	224,8	233,1	202,8	227,2
Résultat net part du groupe ⁽¹⁾	7,9	61,7	159,9	175,0	168,4	180,4
Résultat net part du groupe ⁽²⁾	-81,2	-27,4	159,9	175,0	168,4	180,4
Capitaux propres part du groupe	1.193,2	1.193,2	1.313,6	1.423,3	1.521,6	1.641,9
Endettement financier net	781,4	614,1	188,1	322,7	213,1	351,9

(1) Avant écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME au 24 décembre 2013, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

(2) Après écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME.

(3) EBITDA: EBIT + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash (sous le référentiel IFRS)

La définition de l'EBITDA a été modifiée comme suit à partir de 2014 (y compris pour retraitement des chiffres comparatifs 2013) : résultat opérationnel sur activité + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash. Contrairement au résultat opérationnel (EBIT), le résultat opérationnel sur activité ne prend pas en considération la part dans le résultat des entreprises associées et partenariats.

Ratios

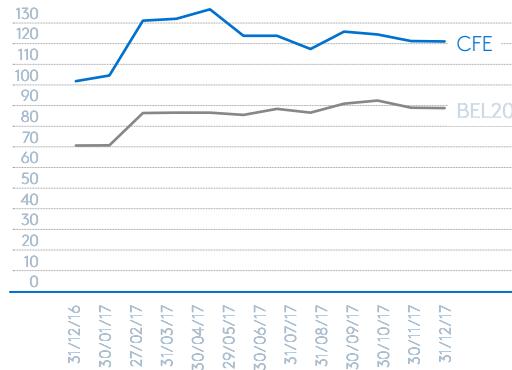
	2013 (publié) (**)	2013 DEME 50 % (**)	Pro Forma 2013 DEME 100 % (**)	IFRS			
				2014	2015	2016	2017
EBIT/ chiffre d'affaires	3,0 %	1,7 %	5,0 %	6,9 %	8,2 %	8,1 %	8,1%
EBITDA / chiffre d'affaires	9,4 %	-1,0 %	13,8 %	13,7 %	15,6 %	16,7 %	16,3%
Résultat net part du groupe / chiffre d'affaires	0,3 %	0,8 %	1,8 %	4,6 %	5,4 %	6,0 %	5,9%
Résultat net part du groupe / capitaux propres part du groupe	1,5 %	1,5 %	11,8 %	13,4 %	13,3 %	11,8 %	11,9%

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IAS 19 amendé.

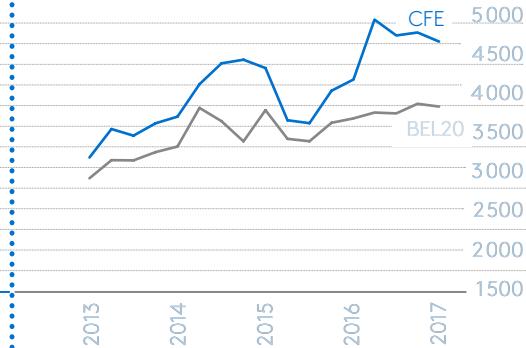
(**) Avant écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital, et retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

Évolution comparée du cours CFE par rapport à l'indice BEL20

Pour l'année 2017



Depuis cinq ans (au 31/12/2017)



Données en EUR par action

	2013 (**)	2014	2015	2016	2017
Nombre d'actions au 31/12	25.314.482	25.314.482	25.314.482	25.314.482	25.314.482
Résultat opérationnel (EBIT)	<i>N/A **</i>	9,5	10,5	9,0	9,9
Résultat net part du groupe	<i>N/A **</i>	6,32	6,9	6,7	7,1
Dividende brut	1,15	2,00	2,40	2,15	2,40
Dividende net	0,8625	1,50	1,752	1,505	1,752
Capitaux propres	47,1	52,2	56,7	60,7	65,4

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS 19 amendé.

(**) Montants non relevantes suite au changement de périmètre et aux écritures propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill

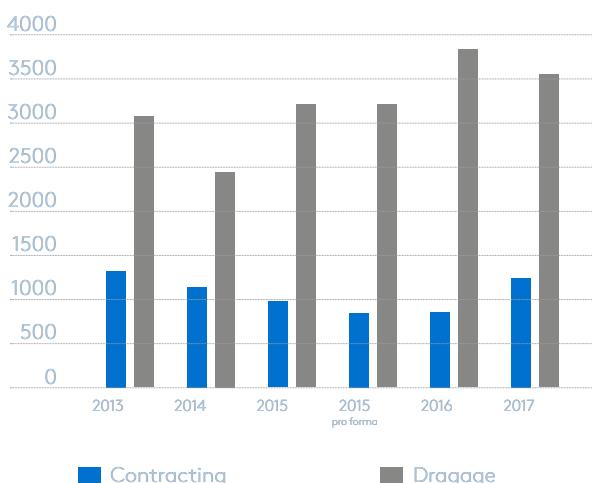
La bourse

		2013	2014	2015	2016	2017
Cours extrême minimum	EUR	41,00	62,80	83,00	75,15	95,00
Cours extrême maximum	EUR	66,64	89,70	127,70	108,25	141,45
Cours de clôture de l'exercice	EUR	64,76	85,02	109,10	103,50	121,70
Volume moyen par jour	nombre titres	14.628	15.015	16.128	14.390	14.065
Capitalisation boursière au 31/12	Mio EUR	1.639,4	2.152,2	2.761,8	2.620,0	3.080,8

Données par métier

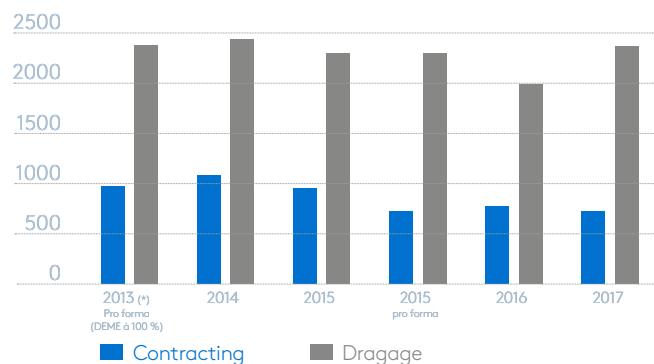
Évolution du carnet de commandes

en millions €



Évolution du chiffre d'affaires

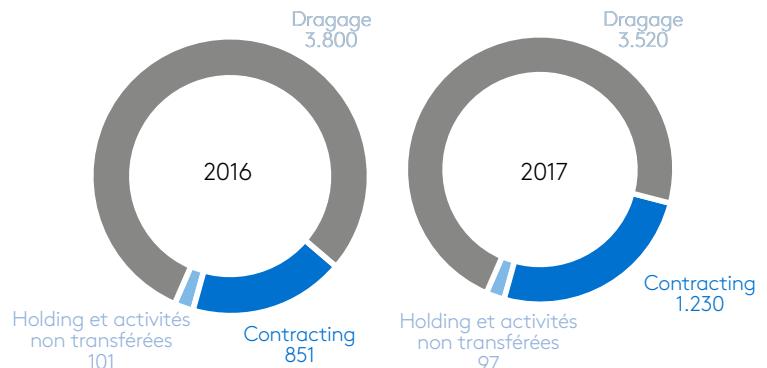
en millions €



(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et de l'IFRS 11.

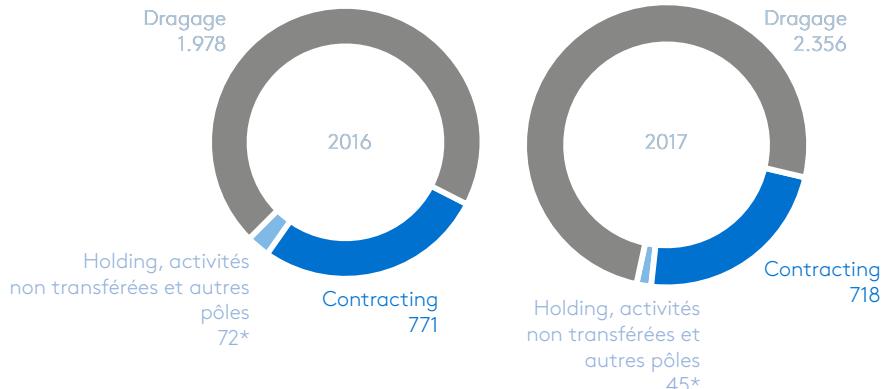
Répartition du carnet de commandes

en millions €



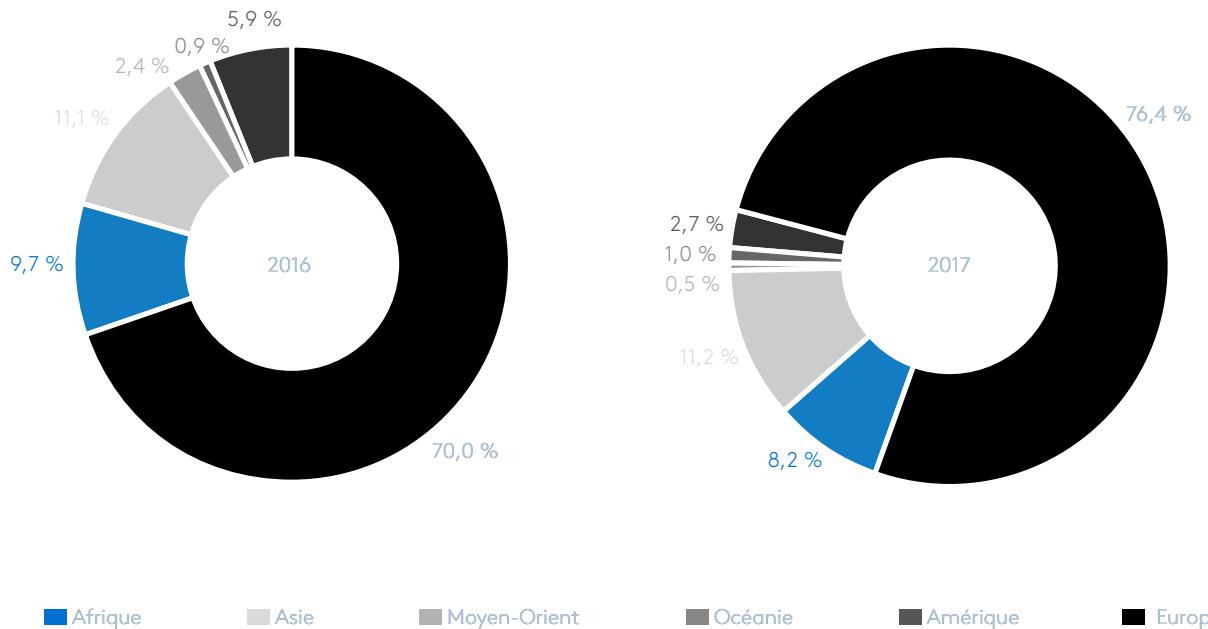
Répartition du chiffre d'affaires

en millions €



(*) avant éliminations interpôles

Répartition des activités du groupe CFE par zone géographique



Évolution du résultat opérationnel (EBIT) (*)

en millions €

	Contracting	Promotion immobilière	Dragage	Autres pôles et holding	Total
2013 (publié)	-29,5	3,8	105,1	-12,2	67,2
2013 Pro forma DEME à 100 % (**)	-29,5	3,7	202,2	-10,0	166,4
2014	-7,5	7,1	241,2	-0,3	240,5
2015	-34,9	7,7	298,2	-5,3	265,7
2015 Pro forma (***)	7,5	7,7	298,2	-47,7	265,7
2016	20,0	4,3	207,4	-4,9	226,8
2017	27,2	23,4	207,3	-8,5	249,4

(*) Y compris résultats des sociétés associées et partenariats.

(**) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et de l'IFRS 11.

(***) Montants retraités suivant à la nouvelle organisation interne d'application depuis le 1er janvier 2016

Le pôle Contracting intègre les divisions Construction, Multitechnique et Rail Infra & Utility Networks.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Table des matières

9	A. Rapport sur les comptes de l'exercice	41	C. Rapport de rémunération
9	1. Chiffres clés 2017	41	1. La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités
10	2. Analyse par pôle d'activité	42	2. La direction de CFE
16	3. Synthèse des états financiers	42	3. La rémunération des membres de la direction de CFE
20	4. Rémunération du capital	43	4. Indemnité de départ
21	B. Déclaration de gouvernement d'entreprise	44	5. Rémunération variable des membres de la direction de CFE
21	1. Gouvernance d'entreprise	44	6. Information sur le droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées de la part des membres de la direction de CFE
21	2. Composition du conseil d'administration	44	D. Rapport sur les indicateurs non financiers du groupe CFE
30	3. Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	44	E. Politique d'assurance
32	4. L'actionnariat	44	F. Rapports spéciaux –
33	5. Contrôle interne		Acquisition de Algemene Aannemingen Van Laere
40	6. Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché	45	G. Offre publique d'acquisition
40	7. Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs	46	H. Acquisitions et cessions
40	8. Convention d'assistance	46	I. Création de succursales
40	9. Contrôle de l'entreprise	46	J. Éléments postérieurs à la clôture
		46	K. Recherche et développement
		46	L. Information sur les tendances
		46	M. Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2018

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

Le 23 mars 2018, le conseil d'administration de CFE s'est réuni pour arrêter les comptes annuels 2017 qui seront soumis à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2018.

1. Chiffres clés 2017

En millions d'euros	2017	2016	Variation 2017/2016
Chiffre d'affaires	3.066,5	2.797,1	+9,6 %
Capacité d'autofinancement (EBITDA) (*)	500,7	465,9	+7,5 %
En % du chiffre d'affaires	16,3 %	16,7 %	
Résultat opérationnel sur activité (*)	267,2	227,6	+17,4 %
En % du chiffre d'affaires	8,7 %	8,1 %	
Résultat opérationnel (EBIT) (*)	249,4	226,8	+10,0 %
En % du chiffre d'affaires	8,1 %	8,1 %	
Résultat net part du groupe	180,4	168,4	+7,1 %
En % du chiffre d'affaires	5,9 %	6,0 %	
Résultat net part du groupe par action (en euros)	7,13	6,65	+7,2 %
Dividende par action (en euros) (**)	2,40	2,15	+11,6 %

(*) Les définitions sont reprises dans la section «États financiers consolidés» du rapport financier

(**) Montant qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2018.

En millions d'euros	2017	2016	Variation 2017/2016
Fonds propres part du groupe	1.641,9	1.521,6	+7,9 %
Endettement financier net	351,9	213,1	+65,1 %
Carnet de commandes	4.850,8	4.756,7	+2,0 %

Exposé général

Le Groupe CFE a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 3.066,5 millions d'euros, en progression de 9,6 % par rapport à 2016. Cette hausse avait été anticipée chez DEME qui avait connu une activité plus faible en 2016. À l'inverse, le chiffre d'affaires de CFE Contracting est en léger repli.

Grâce aux bonnes performances des trois pôles du groupe, la capacité d'autofinancement (EBITDA) dépasse légèrement le seuil des 500 millions d'euros, en hausse de 7,5 %.

Le résultat opérationnel (EBIT) progresse de 10 % pour s'établir à 249,4 millions d'euros alors que le résultat net part du groupe dépasse le précédent record de 2015 pour atteindre 180,4 millions d'euros.

Alors qu'elle reste stable chez DEME, les pôles Contracting et Promotion Immobilière ont fortement augmenté leur contribution au résultat net part du groupe.

Les fonds propres part du groupe s'élèvent à 1.641,9 millions d'euros en hausse de 7,9 %.

Malgré le programme d'investissement ambitieux de renouvellement et d'expansion de la flotte ainsi que l'acquisition de la société A2Sea, l'augmentation de l'endettement financier net est contenue à 138,8 millions d'euros grâce à l'amélioration sensible du besoin en fonds de roulement de DEME.

Le carnet de commandes progresse légèrement à 4.850,8 millions d'euros. Il se maintient à un haut niveau chez DEME et progresse même de façon substantielle si on prend en compte les commandes signées mais non encore intégrées dans le carnet (environ 1,7 milliard d'euros). En Contracting, le carnet de commandes augmente sensiblement du fait, entre autres mais pas uniquement, de l'acquisition du groupe Van Laere.

2. Analyse par pôle d'activité

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Chiffres clés

En millions d'euros	2017			2016			Variation 2017/2016
	DEME	Retraitements DEME (*)	Total	DEME	Retraitements DEME (*)	Total	
Chiffre d'affaires	2.356,0	0	2.356,0	1.978,2	0	1.978,2	+19,1 %
EBITDA (**)	455,5	0	455,5	447,4	0	447,4	+1,8 %
Résultat opérationnel (EBIT) (**)	217,8	-10,5	207,3	213,7	-6,3	207,4	0,0 %
Résultat net part du groupe	155,1	1,4	156,5	155,3	0,1	155,4	+0,7 %
Endettement financier net	285,7	2,0	287,7	151,2	3,8	155,0	+85,6 %
Carnet de commandes	3.520,0	0	3.520,0	3.800,0	0	3.800,0	-7,4 %

(*) Retraitements consécutifs à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013.

(**) Les définitions sont reprises dans la section « États financiers consolidés » du rapport financier.

Chiffres clés suivant l'approche économique

Les chiffres clés repris ci-dessous sont présentés suivant l'approche économique consistant à consolider proportionnellement les sociétés contrôlées conjointement (règles comptables d'application avant le 1^{er} janvier 2014).

En millions d'euros	2017		2016	Variation 2017/2016
	2017	2016		
Chiffre d'affaires	2.365,7	1.978,2		+19,6 %
EBITDA (*)	456,2	450,1		+1,4 %
Résultat opérationnel sur activité (*)	222,6	217,6		+2,3 %
Résultat net part du groupe	155,1	155,3		-0,1 %
Endettement financier net	296,2	154,6		+91,6 %
Carnet de commandes	3.520,0	3.800,0		-7,4 %

(*) Les définitions sont reprises dans la section « États financiers consolidés » du rapport financier. Chiffre d'affaires (approche économique)

Chiffre d'affaires (approche économique)

Le chiffre d'affaires de DEME s'élève à 2.365,7 millions d'euros en progression de 19,6 %.

L'activité a été particulièrement soutenue dans le secteur des énergies renouvelables (GeoSea, Tideway, Dredging International) qui a connu une forte croissance de son chiffre d'affaires. Quatre projets majeurs ont contribué à cette performance dont deux (Rentel et Merkur) ont été co-développés par DEME Concessions :

- Le projet Rentel situé au large des côtes belges qui consiste en la conception, la fabrication, le transport et l'installation de 42 fondations d'éoliennes et pièces de transition. Les travaux sont très avancés fin 2017. Par ailleurs, GeoSea a également décroché un deuxième contrat pour le parc éolien Rentel portant sur le transport et l'installation d'une sous-station électrique off-shore.
- Le projet Merkur qui consiste en i) la conception, la fabrication, le transport et l'installation de 66 fondations d'éoliennes, 66 pièces de transition et une sous-station électrique off-shore et ii) le transport et l'installation des 66 turbines. Le projet se situe en mer du Nord, au large des côtes allemandes. Au 31 décembre 2017, toutes

les fondations d'éoliennes ont été placées alors que l'installation des pièces de transition est en cours. La pose des turbines va démarrer au premier trimestre 2018.

- Le projet Hohe See – Albatros situé au large des côtes allemandes qui consiste en la conception, la fabrication, le transport et l'installation de 87 fondations d'éoliennes et pièces de transition ainsi qu'une sous-station électrique off-shore. La phase de fabrication des fondations et des pièces de transition est en cours ; l'installation devant démarrer en mars 2018.
- Le projet Galloper qui consiste en la conception, la fabrication, le transport et l'installation de 56 fondations d'éoliennes et de leurs pièces de transition en mer du Nord, au large des côtes anglaises. Le projet qui avait démarré mi-2016 est quasiment finalisé.

Dans la division dragage, DEME poursuit la réalisation du projet TTP1 (Tuas Terminal – phase 1) à Singapour ainsi que multiples autres projets en Afrique, Inde et Amérique du Sud. L'activité de dragage de maintenance a été soutenue en Belgique, en Allemagne et en Afrique.

Au Panama, DEME a réalisé avec succès l'élargissement et l'approfondissement du chenal d'accès au canal, côté océan Atlantique.

Evolution de l'activité par métier (approche économique)

En %	2017	2016
Capital dredging	21 %	34 %
Maintenance dredging	14 %	12 %
Fallpipe et landfalls	8 %	7 %
Environment	7 %	10 %
Civil works	3 %	3 %
Marine works	47 %	34 %

Evolution de l'activité par zone géographique (approche économique)

En %	2017	2016
Europe (EU)	69 %	56 %
Europe (non EU)	2 %	4 %
Afrique	10 %	12 %
Amériques	3 %	8 %
Asie et Océanie	12 %	13 %
Moyen-Orient	0 %	3 %
Inde et Pakistan	4 %	4 %

EBITDA et résultat opérationnel (approche économique)

DEME a réalisé un EBITDA de 456,2 millions d'euros en 2017, soit un montant légèrement supérieur à celui de 2016 (450,1 millions d'euros).

La marge EBITDA s'élève à 19,3 % du chiffre d'affaires.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes se contracte de 7,4 % à 3.520 millions d'euros. Ce repli est à nuancer par le fait que plusieurs commandes importantes obtenues en 2017 n'ont pas été incluses dans le carnet car conditionnées au bouclage financier du projet par le client. Il s'agit :

- du contrat portant sur la conception, la construction, le financement et la maintenance pendant 20 ans de la jonction A24 – Blankenburg qui reliera les autoroutes A20 et A15 aux Pays-Bas ;
- du contrat EPCI portant sur la conception, la fabrication, le transport et l'installation des 100 fondations d'éoliennes et sur le transport et l'installation des 3 sous-stations électriques du futur parc éolien off-shore Moray East situé au Royaume-Uni ;
- du contrat portant sur le transport et l'installation des 90 turbines d'éoliennes du parc éolien off-shore Triton Knoll, également situé au Royaume-Uni.

À la liste des projets non encore pris en compte dans le carnet de commandes doit également être ajouté le contrat portant sur la conception et la construction du Fehmarnbelt Link, le tunnel qui reliera le Danemark à l'Allemagne. Les travaux d'une valeur estimée à 700 millions d'euros (quote-part DEME) ne débuteront qu'après l'obtention, côté allemand, des autorisations de bâtir nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Ainsi, l'ensemble des commandes non encore intégrées dans le carnet de commandes s'élèvent à environ 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2017.

La prise de commandes atteint 2,1 milliards d'euros en 2017. Parmi les principaux succès commerciaux de l'exercice, citons, entre autres, (i) le contrat EPCI pour le parc éolien off-shore Hohe See ainsi que son extension Albatros, (ii) le contrat de conception, construction et maintenance pendant deux ans de la nouvelle écluse de Terneuzen, aux Pays-Bas, (iii) le contrat de fourniture, installation et maintenance de trois câbles sous-marins qui relieront le MOG (Modular Offshore Grid, une plate-forme en mer qui fournira les connexions électriques à quatre parcs éoliens belges), ainsi que (iv) le contrat de type DBFM (Design Build Finance Maintain) de la nouvelle liaison Rijnlandroute aux Pays-Bas.

Investissements

Les investissements se sont élevés à 614,2 millions d'euros en 2017. Il s'agit principalement des acomptes versés pour les navires en construction, de la capitalisation des frais de maintenance et de l'acquisition des sociétés A2Sea et G-Tec.

Le 31 août 2017, DEME a bouclé l'acquisition de la société A2Sea (société danoise possédant deux navires spécialisés dans la pose de turbines d'éoliennes off-shore : le Sea Installer et le Sea Challenger). L'impact de cette acquisition sur l'endettement financier net de DEME s'élève à 166,9 millions d'euros.

Le 7 novembre 2017, GeoSea a acquis la majorité des parts (72,5 %) de la société G-Tec. Cette entreprise basée en région liégeoise est spécialisée dans la reconnaissance géotechnique et géologique off-shore, les études géophysiques et environnementales en mer ainsi que les services d'ingénierie maritime à très grande profondeur. G-Tec possède un navire de prospection géotechnique off-shore : Omalius.

Sur les huit navires commandés en 2015 et 2016 pour une valeur globale d'un milliard d'euros, deux ont déjà été livrés : les dragues aspiratrices en marche Minerva et Scheldt River d'une capacité de respectivement 3.500 m³ et 8.400 m³. Ces deux navires sont les premiers de la flotte de DEME à pouvoir fonctionner au GNL (Gaz Naturel Liquéfié) réduisant ainsi de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre.

En 2018, est prévue la livraison du navire multifonctions Living Stone, du navire jack-up autopropulsé Apollo et du bateau grue Gulliver.

Les trois derniers navires - la drague Bonny River (capacité de 15.000 m³), le Smart Mega Cutter Suction Dredger Spartacus et la bateau grue à positionnement dynamique

Pôle Contracting

Chiffres clés

En millions d'euros	2017	2016	Variation 2017/2016
Chiffre d'affaires	717,6	770,5	-6,9 %
Résultat opérationnel (EBIT) (*)	27,2	20,0	+36,0 %
Résultat net part du groupe	15,4	10,4	+48,1 %
Endettement financier net	90,5	92,0	-1,6 %
Carnet de commandes	1.229,7	850,5	+44,6 %

(*) Les définitions sont reprises dans la section «États financiers consolidés» du rapport financier. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du pôle Contracting s'élève à 717,6 millions d'euros, en baisse de 6,9 %.

Cette baisse, qui était attendue, est principalement imputable aux entités belges de la division Construction du fait du retard pris dans le démarrage de certains chantiers importants.

À l'international, la forte progression des activités polonaises mérite mise en évidence, alors que la dégradation de

Orion - devraient être opérationnels au cours des années 2019-2020.

Endettement financier net (approche économique)

La dette financière nette de DEME s'élève à 296,2 millions d'euros. Cet endettement peu élevé au regard du niveau d'investissement réalisé en 2017 s'explique par les cash flows opérationnels et par l'amélioration sensible du besoin en fonds de roulement.

la situation socio-économique en Tunisie a contraint la filiale tunisienne à réduire ses activités.

Les principaux chantiers en cours sont le Lycée Français de Luxembourg, les hôpitaux ZNA et AZ Sint Maarten en Flandre et le complexe immobilier AGORA à Louvain-la-Neuve.

Le chiffre d'affaires des divisions Multitechnique et Rail Infra & Utility Networks accuse une légère baisse (-2,0 %).

En millions d'euros	2017	2016	Variation en %
Construction	499,8	548,5	-8,9 %
Bâtiment Belgique	346,7	405,6	-14,5 %
Bâtiment International	153,1	142,9	+7,1 %
Multitechnique	155,3	159,2	-2,4 %
Rail Infra & Utility Networks	62,5	62,8	-0,5 %
Total Contracting	717,6	770,5	-6,9 %

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a connu, pour la deuxième année consécutive, une forte progression : celui-ci s'établit à 27,2 millions d'euros, soit 3,8 % du chiffre d'affaires.

L'ensemble des divisions contribuent positivement au résultat opérationnel. Contrairement aux années précédentes, c'est la division Construction qui a connu la plus forte progression de ses résultats et en particulier BPC (succursale de CFE BBW active à Bruxelles et en Brabant Wallon).

Carnet de commandes

En millions d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Variation en %
Construction	978,8	648,7	+50,9 %
Bâtiment Belgique	767,3	505,0	+51,9 %
Bâtiment International	211,5	143,7	+47,2 %
Multitechnique	152,6	143,4	+6,4 %
Rail Infra & Utility Networks	98,3	58,4	+68,3 %
Total Contracting	1.229,7	850,5	+44,6 %
Total Contracting hors Van Laere et hors Coghe	978,5	850,5	+15,1 %

Le carnet de commandes progresse de façon significative pour s'établir à 1.229,7 millions. Il s'agit d'une augmentation de 44,6 % (+15,1 % à périmètre constant) qui s'explique par l'intégration du groupe Van Laere (241,8 millions d'euros de carnet de commandes au 31 décembre 2017) et par une prise de commandes soutenue au sein des entités de Construction actives à Bruxelles et en Pologne et des entités de la division Rail Infra & Utility Networks.

Acquisition du groupe Van Laere

En date du 21 décembre 2017, CFE Contracting a acquis 100 % des titres de Aannemingen Van Laere.

Cette acquisition avait été préalablement approuvée par les conseils d'administration de CFE et de CFE Contracting après avoir pris connaissance de l'avis du comité des administrateurs indépendants.

Le groupe Van Laere composé de Aannemingen Van Laere et de ses filiales, Groupe Thiran et Arthur Vandendorpe, est un entrepreneur général actif dans les trois régions de Belgique. Il a réalisé un chiffre d'affaires consolidés de 138,1 millions d'euros en 2017.

Le prix d'acquisition s'élève à 17,1 millions d'euros soit un prix initial de 18,4 millions d'euros ajusté à la baisse à hauteur de 1,3 million d'euros afin d'intégrer l'évolution de l'actif net corrigé du groupe Van Laere au 31 décembre 2017.

Compte tenu d'une trésorerie disponible du groupe Van Laere de 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, l'impact de la transaction sur la position nette de trésorerie du pôle s'élève à - 10,2 millions.

Les résultats consolidés du groupe Van Laere seront intégrés dans les états financiers du groupe à partir du 1^{er} janvier 2018.

Acquisition de la société José Coghe-Werbrouck

Le 19 décembre 2017, CFE Contracting a acquis pour 7,7 millions d'euros la société José Coghe-Werbrouck située en Flandre occidentale et spécialisée dans les travaux ferroviaires (pose de voies). Cette société vient renforcer la division Rail Infra & Utility Networks. Elle possède un parc d'engins de chantier important dont une machine Tracklayer utilisée pour la pose des aiguillages.

Trésorerie

Malgré les acquisitions du groupe Van Laere et de la société Coghe, CFE Contracting a pu maintenir une position nette de trésorerie quasiment stable par rapport au 31 décembre 2016. Cette bonne performance s'explique par des cash flows opérationnels solides, ainsi qu'une amélioration du besoin en fonds de roulement.

Pôle Promotion Immobilière

Chiffres clés

En millions d'euros	2017	2016	Variation 2017/2016
Chiffre d'affaires	10,9	12,1	-9,9 %
Résultat opérationnel (EBIT) (*)	23,4	4,3	n.s.
Résultat net part du groupe	22,3	1,4	n.s.
Endettement financier net	68,8	87,6	-21,5 %

(*) Les définitions sont reprises dans la section «États financiers consolidés» du rapport financier.

Ventilation suivant le stade de développement du projet

En millions d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Projets construits non vendus	6	17
Projets en cours de construction	69	35
Projets à l'étude	58	78
Total de l'encours	133	130

Ventilation par pays

En millions d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Belgique	82	78
Grand-Duché de Luxembourg	20	31
Pologne	31	21
Total de l'encours	133	130

(*) L'encours immobilier se définit comme la somme des fonds propres et de l'endettement financier net du pôle immobilier.

Nouveaux développements

Durant le premier semestre 2017, BPI Luxembourg a remporté l'appel d'offres lancé par la ville de Differdange et portant sur le développement d'un complexe immobilier mixte totalisant 25.500 m² bruts hors sol (projet « Entrée de ville »).

Au cours du troisième trimestre 2017, BPI Polska a pris une participation majoritaire (90 %) dans une société d'objet possédant un foncier à Poznan et sur lequel sera érigé un complexe immobilier résidentiel de 13.000 m² hors sols (projet Vilda Park).

En décembre 2017, BPI Luxembourg a acquis une société immobilière détenant un foncier situé route d'Arlon à Luxembourg. Il s'agit d'un développement d'environ 4.000 m² de bureaux (démolition-reconstruction).

Commercialisation

En 2017, BPI a cédé trois participations importantes qu'elle détenait dans les projets Kons (Luxembourg), Oosteroever (Ostende-Belgique) et Ronndriesch (Luxembourg).

Au cours de l'exercice, plusieurs projets importants ont été lancés (construction et commercialisation) :

- la phase 2 du projet Ernest (ancien site Solvay situé à Ixelles) portant sur 198 unités de logements ;
- le projet Voltaire situé à Schaerbeek (84 unités de logements) ;
- le projet Renaissance situé à Liège. Il s'agit d'un complexe de bureaux totalisant 13.000 m² dont un peu moins de la moitié des surfaces a été louée à un organisme public pour une durée de 18 ans ;
- le projet Domaine de l'Europe-Kiem situé sur le plateau du Kirchberg à Luxembourg et dont l'ensemble des 99 appartements ont déjà trouvé preneurs ;
- le projet Fussbann à Differdange (Luxembourg) portant sur 48 appartements ;
- le projet Vilda Park à Poznan, en Pologne.

Par ailleurs, de nouvelles phases ont été lancées sur les sites d'Erasmus Gardens à Anderlecht, des Hauts Prés à Uccle et de Bulvary Ksiazce à Wroclaw.

Globalement, le rythme de ventes des unités résidentielles est satisfaisant.

Encours immobilier

L'encours immobilier a légèrement progressé pour s'établir à 133 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les projets de BPI affichent un potentiel de développement de 630.000 m² en quote-part (principalement des programmes résidentiels).

En cours de l'exercice, BPI a réussi à diminuer de façon importante le stock de surfaces construites non vendues : celles-ci ne représentent plus que 5 % de l'encours.

Endettement financier net

L'endettement financier net du pôle s'élève 68,8 millions d'euros, en baisse de 18,8 millions par rapport au 31 décembre 2016.

En décembre 2017, BPI a émis avec succès son premier emprunt obligataire d'un montant de 30 millions d'euros et d'une durée de cinq ans. Le taux d'intérêt s'élève à 3,75 % par an.

Résultat net

Le résultat net de BPI s'établit à 22,3 millions d'euros. Il s'agit d'un résultat historiquement élevé découlant principalement des plus-values de cession des projets Oosteroever à Ostende (développement résidentiel cédé à notre partenaire) et Kons au Luxembourg (immeuble de bureaux cédé à un investisseur institutionnel).

Holding, activités non transférées et éliminations interpôles

En millions d'euros	2017	2016	Variation 2017/2016
Chiffre d'affaires	-18,1	36,3	n.s.
Résultat opérationnel (EBIT) (*)	-8,4	-4,9	+71,4 %
Résultat net part du groupe	-13,7	1,2	n.s.
Endettement financier net	85,9	62,4	+37,7 %

(*) Les définitions sont reprises dans la section «États financiers consolidés» du rapport financier.

Chiffre d'affaires

Corrigé des éliminations interpôles (52,2 millions d'euros), le chiffre d'affaires s'élève à 34,1 millions.

Conformément à la stratégie mise en place auparavant, les activités opérationnelles du pôle Holding vont progressivement s'arrêter. Parmi les derniers chantiers en cours de réalisation, le plus important est celui de la station d'épuration de Bruxelles-Sud qui progresse conformément au planning révisé.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à - 8,4 millions d'euros contre - 4,9 millions d'euros en 2016.

Les coûts opérationnels du Grand Hôtel de N'Djamena durant le premier semestre 2017 ainsi que la contribution négative de Rent-A-Port ont pesé sur les résultats.

Rent-A-Port a connu en 2017 une année de transition durant laquelle les ventes de terrains industriels au Vietnam se sont contractées. Cette situation est imputable au retard pris dans la construction d'une digue permettant le développement et la commercialisation d'une nouvelle zone de plusieurs centaines d'hectares dans la zone industrielle de Nam Dinh Vu au Nord du Vietnam. La digue devrait être terminée avant la fin de 2018. Rent-A-Port a également subi l'affaiblissement du dollar américain par rapport à l'euro qui s'est traduit par la comptabilisation de pertes de change non réalisées.

Résultat net

Le résultat net atteint -13,7 millions d'euros (+ 1,2 million d'euros en 2016).

L'exercice 2016 avait été marqué par la comptabilisation de plus-values dégagées sur la vente des participations de CFE dans deux sociétés concessionnaires de projets d'infrastructures. En 2017, aucune cession n'est intervenue.

Risque sur le Tchad

Le montant des créances est resté inchangé par rapport à la situation du 31 décembre 2016.

3. Synthèse des états financiers

3.A.1 Compte de résultats consolidé et État du résultat global consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre En milliers d'euros	2017	2016
Chiffre d'affaires	3.066.525	2.797.085
Produit des activités annexes	116.588	85.794
Achats	-1.726.761	-1.504.685
Rémunérations et charges sociales	-546.699	-533.200
Autres charges opérationnelles	-404.180	-384.649
Dotations aux amortissements	-238.316	-232.775
Dépréciation des goodwill	0	0
Résultat opérationnel sur l'activité	267.157	227.570
Part dans le résultat des entreprises associées et partenariats	-17.710	-784
Résultat opérationnel	249.447	226.786
Coûts de l'endettement financier	-14.362	-31.521
Autres charges et produits financiers	-7.904	7.567
Résultat financier	-22.266	-23.954
Résultat avant impôts	227.181	202.832
Impôts sur le résultat	-48.430	-30.580
Résultat de l'exercice	178.751	172.252
Participations ne donnant pas le contrôle	1.691	-3.841
Résultat - Part du groupe	180.442	168.411
Exercice clôturé au 31 décembre En milliers d'euros	2017	2016
Résultat de l'exercice	178.751	172.252
Variations de juste valeur liées aux instruments de couverture	6.463	2.230
Ecart de conversion	-4.754	-340
Impôts différés	-1.583	1.143
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	126	3.033
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	-2.227	-18.901
Impôts différés	-3.382	6.510
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	-5.609	-12.391
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	-5.483	-9.358
Résultat global	173.268	162.894
- part du groupe	174.771	159.178
- part des participations ne donnant pas le contrôle	-1.503	3.716
Résultat net part du groupe par action (euro) (base et dilué)	7,13	6,65
Résultat global part du groupe par action (euro) (base et dilué)	6,90	6,29
ROE (*)	11,9 %	11,8 %

(*) Les définitions sont reprises dans la section «États financiers consolidés» du rapport financier.

3.A.2 État consolidé de la situation financière

Exercice clôturé En milliers d'euros	2017	2016
Immobilisations incorporelles	91.343	95.441
Goodwill	184.930	175.169
Immobilisations corporelles	2.138.208	1.683.304
Entreprises associées et partenariats	140.510	141.355
Autres actifs financiers non courants	147.719	153.976
Instruments dérivés non courants	921	510
Autres actifs non courants	7.798	23.518
Actifs d'impôts différés	104.022	126.944
Total actifs non courants	2.815.451	2.400.217
Stocks	138.965	94.836
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	1.132.306	1.160.306
Autres actifs courants	32.963	38.430
Instruments dérivés courants	4.156	2.311
Actifs financiers courants	34	48
Actifs détenus en vue de la vente	0	19.916
Trésorerie et équivalents de trésorerie	523.018	612.155
Total actifs courants	1.831.442	1.928.002
Total de l'actif	4.646.893	4.328.219
Capital	41.330	41.330
Prime d'émission	800.008	800.008
Résultats non distribués	840.543	714.527
Plan de pension à prestations définies	-25.268	-19.464
Réerves liées aux instruments financiers	-2.457	-7.337
Ecarts de conversion	-12.252	-7.505
Capitaux propres - Part du groupe CFE	1.641.904	1.521.559
Participations ne donnant pas le contrôle	14.421	14.918
Capitaux propres	1.656.325	1.536.477
Engagements de retraite et avantages du personnel	53.149	51.215
Provisions	30.183	43.085
Autres passifs non courants	4.497	5.645
Emprunts obligataires	231.378	303.537
Dettes financières	419.093	367.147
Instruments dérivés non courants	7.209	18.475
Passif d'impôts différés	130.023	151.970
Total passifs non courants	875.532	941.074
Provisions courantes	82.530	65.113
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	1.276.446	1.138.288
Passif d'impôts exigibles	43.275	69.398
Emprunts obligataires	99.959	0
Dettes financières	124.497	154.522
Instruments dérivés courants	7.445	23.515
Passifs détenus en vue de la vente	0	6.004
Autres passifs courants	480.884	393.828
Total passifs courants	2.115.036	1.850.668
Total des capitaux propres et passifs	4.646.893	4.328.219

3.A.3 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercice clôturé En milliers d'euros	2017	2016 (*)
Activités opérationnelles		
Résultat opérationnel sur l'activité	267.157	227.570
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles et immeubles de placement	238.316	232.775
Dotations nettes aux provisions	4.986	-3.941
Réduction de valeur sur actifs et autres éléments non cash	-9.725	9.459
Perte/(bénéfice) relatifs à la cession des immobilisations corporelles	-9.662	-10.341
Dividendes reçus des entreprises associées et en partenariat	6.507	15.221
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement	497.579	470.743
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances courantes et non courantes	107.002	101.564
Diminution/(augmentation) des stocks	-8.466	-19.113
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et des autres dettes courantes et non courantes	75.012	-162.691
Impôt sur le résultat payé/reçu	-42.282	34.111
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	628.845	424.614
Activités d'investissement		
Vente d'immobilisations	18.322	7.138
Acquisition d'immobilisations	-458.210	-188.873
Acquisition de filiales sous déduction de trésorerie acquise	-181.370	0
Variation du pourcentage d'intérêts détenus dans des entreprises associées et partenariats	0	36.456
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-32.323	-19.883
Cession de filiales	574	0
Nouveaux emprunts accordés	-9.926	-49.342
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	-662.933	-214.504
Activités de financement		
Intérêts payés	-29.347	-40.498
Intérêts perçus	13.970	11.125
Autres charges et produits financiers	-12.218	-10.854
Emprunts	240.289	216.045
Remboursements des dettes	-212.271	-203.758
Dividendes payés	-54.426	-60.755
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	-54.003	-88.695
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	-88.091	121.415
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	612.155	491.952
Effets de change	-1.046	-1.212
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	523.018	612.155

(*) Montants modifiés conformément au changement de présentation comptable lié au tableau consolidé de flux de trésorerie telle qu'adaptée par le groupe à partir du 1^{er} janvier 2017.

3.A.4 Commentaires sur l'état consolidé de la situation financière, le flux de trésorerie et les investissements

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 454,9 millions d'euros pour atteindre 2.138,2 millions d'euros. Cette hausse est principalement imputable à DEME qui a poursuit son programme de construction de nouveaux navires et qui a acquis la société A2Sea en 2017.

Suite à la vente de la société Ronndriesch, il n'y a plus actifs ou de passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2017.

Compte tenu du versement d'un dividende de 54,4 millions d'euros en mai 2017, les capitaux propres

consolidés s'établissent à 1.656,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'endettement financier net se décompose d'une part, en un endettement financier courant et non courant de respectivement 650,5 millions d'euros et 224,4 millions d'euros et d'autre part, des disponibilités à hauteur de 523,0 millions d'euros.

CFE SA dispose de lignes confirmées à moyen terme destinées au financement général de la société à hauteur de 115 millions d'euros. Ces lignes ne sont pas utilisées au 31 décembre 2017.

Les covenants bancaires sont respectés tant chez CFE que chez DEME, CFE Contracting et BPI.

3.A.5 État consolidé des variations de capitaux propres pour la période se terminant au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserve liée aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2016	41.330	800.008	714.527	-19.464	-7.337	-7.505	1.521.559	14.918	1.536.477
Résultat global de la période			180.442	-5.804	4.880	-4.747	174.771	-1.503	173.268
Dividendes payés aux actionnaires			-54.426				-54.426		-54.426
Dividendes des minoritaires								-528	-528
Modification de périmètre et autres mouvements								1.534	1.534
31 décembre 2017	41.330	800.008	840.543	-25.268	-2.457	-12.252	1.641.904	14.421	1.656.325

3.A.6 Données par action

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Nombre total d'actions	25.314.482	25.314.482
Résultat net part du groupe par action (en euros)	7,13	6,65
Fonds propres part du groupe par action (en euros)	64,86	60,11

3.B.1 Compte de résultats de CFE SA (suivant normes belges)

En milliers d'euros	2017	2016
Chiffre d'affaires	29.578	46.911
Résultat d'exploitation	-31.507	-8.040
Résultat financier net hors charges et produits financiers non récurrents	57.681	58.969
Produits financiers non récurrents	518	9.487
Charges financières non récurrentes	0	-1.541
Résultat avant impôts	26.692	58.875
Impôts	-170	-17
Résultat de l'exercice	26.522	58.858

La livraison progressive des derniers chantiers réalisés par CFE SA entraîne mécaniquement une baisse de son chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation a été négativement influencé par les dotations aux provisions pour autres risques et charges.

Le résultat financier se compose principalement des dividendes versés par DEME et CFE Contracting de respectivement 55,0 et 6,0 millions d'euros.

En 2016, les produits financiers non récurrents reprenaient les plus-values de cession des sociétés Locorail et Coentunnel Company.

3.B.2 Bilan de CFE SA après répartition (suivant normes belges)

En milliers d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actif		
Actifs immobilisés	1.325.005	1.323.520
Actifs circulants	155.489	236.408
Total de l'actif	1.480.494	1.559.928
En milliers d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Passif		
Capitaux propres	1.163.350	1.197.582
Provisions pour risques et charges	81.998	57.272
Dettes à plus d'un an	248	132.580
Dettes à un an au plus	234.898	172.494
Total du passif	1.480.494	1.559.928

Les actifs immobilisés sont très majoritairement composés des participations dans DEME, CFE Contracting et BPI.

L'emprunt obligataire de 100 millions d'euros vient à échéance fin juin 2018. Au 31 décembre 2017, il a été reclassé des dettes à plus d'un an vers les dettes à un an au plus.

4. Rémunération du capital

Il sera proposé à l'assemblé générale ordinaire du 3 mai 2018 un dividende brut par action de 2,40 euros correspondant à 1,68 euro net, soit une distribution de 60.754.757 euros.

B. Déclaration de gouvernement d'entreprise

1. Gouvernance d'entreprise

La société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son Code de référence.

La charte de corporate governance de CFE, qui a été établie sur la base de ce Code de référence, peut être consultée sur le site internet de la société www.cfe.be.

La charte de corporate governance a été modifiée pour la dernière fois le 23 février 2017.

Pour CFE, la gouvernance d'entreprise va au-delà du respect du Code car CFE estime qu'il est indispensable de fonder la conduite de ses activités sur une éthique de comportement et de décision et une culture fortement ancrée de gouvernance d'entreprise.

2. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration de CFE se compose de onze membres, entrés en fonction aux dates reprises ci-dessous et dont les mandats expirent immédiatement après les assemblées générales ordinaires des années reprises ci-dessous :

	Entrée en fonction	Expiration mandat
Renaud Bentégeat (*)	18.09.2003	2020
Piet Dejonghe (*)	24.12.2013	2021
Luc Bertrand	24.12.2013	2021
John-Eric Bertrand	24.12.2013	2021
Jan Suykens	24.12.2013	2021
Koen Janssen	24.12.2013	2021
Alain Bernard	24.12.2013	2021
Philippe Delusinne	07.05.2009	2020
Christian Labeyrie	06.03.2002	2020
Ciska Servais SPRL représentée par Ciska Servais	03.05.2007	2019
Pas De Mots SPRL représentée par Leen Geirnaerdt	07.10.2016	2020

(*) Administrateur délégué responsable de la gestion journalière

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de procéder à la nomination de Euro-Invest Management SA, représentée par Martine Van den Poel, pour un terme de 3 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de mai 2021. Euro-Invest Management SA, représentée par Martine Van den Poel, répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

Martine Van den Poel est titulaire d'une licence en Sciences Politiques à la KUL (Leuven), d'un Master in Public Administration à la Kennedy School of Government, Harvard University (Cambridge, USA) et d'un Executive Master in Coaching and Consulting for Change à l'INSEAD. Associée de recherche à la Harvard Business School en 1978 et à la Stanford Business School en 1985, Martine Van den Poel fut membre du Comité Exécutif de l'INSEAD de 1995 à 2003. Elle est directeur des programmes et executive coach pour INSEAD Global Leadership Center depuis 2003.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de procéder à la nomination de MuCH SPRL, représentée par Muriel De Lathouwer, pour un terme de 4 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de mai 2022. MuCH SPRL, représentée par Muriel De Lathouwer répond aux critères d'indépendance

définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

Muriel De Lathouwer est administrateur déléguée et CEO d'EVS depuis 2014, et membre du Conseil d'Administration depuis 2013. Avant de rejoindre EVS, elle a passé presque 20 ans dans les industries telecom, high tech, IT et média. Elle débute sa carrière comme consultant IT chez Accenture, suivie de 7 années chez McKinsey à Bruxelles, où elle fut Associate Principal, et conseillait des opérateurs TV et télécom importants, ainsi que des sociétés médias et high tech partout dans le monde. Plus récemment, elle fut Chief Marketing Officer et membre du comité exécutif de l'opérateur télécom mobile belge BASE. Elle est ingénieur civil en physique nucléaire (ULB, Bruxelles) et détient un MBA de l'Insead, Paris.

2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Administrateurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions des onze administrateurs à la date du 31 décembre 2017.

Luc Bertrand

Ackermans & van Haaren
Begijnenvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Membre du comité des nominations et des rémunérations

Président du conseil d'administration

Né en 1951, Luc Bertrand a obtenu en 1974 le diplôme d'ingénieur commercial (KU Leuven). Luc Bertrand a commencé sa carrière chez Bankers Trust, où il a assumé la fonction de Vice-Président et Regional Sales Manager, Northern Europe. Il a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 1985 et Président du comité exécutif jusqu'en 2016.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Président du conseil d'administration d'Ackermans & van Haaren
Président du conseil d'administration de SIPEF
Administrateur d'Atenor Group

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration de DEME
Président du conseil d'administration de Dredging International
Président du conseil d'administration de Finaxis
Administrateur de Baarbeek
Administrateur de Banque J. Van Breda & C°
Administrateur de Belfimas
Administrateur de BOS
Administrateur de Delen Investments C.V.A
Administrateur de Delen Private Bank
Administrateur de DEME Coordination Center
Administrateur d'ING Belgium
Administrateur de JM Finn & Co (UK)
Administrateur de Scaldis Invest

c- associations :

Président du conseil d'administration de l'Institut de Duve
Président de Middelheim Promotors
Membre du conseil d'administration du VOKA
Membre du conseil d'administration du VOKA VEV
Membre du conseil d'administration de l'Institut de Médecine Tropicale
Membre du conseil d'administration de la KU Leuven
Régent du Musée Mayer van den Bergh
Membre du conseil d'administration de Etion Synergia
Membre du conseil général de Vlerick Leuven Gent School

Renaud Bentégeat

CFE

Av. Herrmann-Debroux, 40-42
B-1160 Bruxelles

Administrateur délégué

Né en 1953, Renaud Bentégeat est titulaire d'une maîtrise de droit public, d'un DEA de droit public, d'un DEA d'analyse politique approfondie ainsi que du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux.

Il a entamé sa carrière en 1978 dans la société Campenon Bernard. Il a, ensuite, été successivement chef du service juridique, directeur de la communication, directeur administratif et secrétaire général en charge des services juridique, communication, administratif et ressources humaines de la Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC).

De 1998 à 2000, il a été directeur régional bâtiment Ile-de-France de Campenon Bernard SGE, avant d'être nommé directeur général adjoint de VINCI Construction, en charge notamment des filiales du groupe VINCI Construction en Europe centrale et administrateur délégué de Bâtiments et Ponts Construction et Bâtipont Immobilier en Belgique. Depuis 2003, il est administrateur délégué de CFE.

Renaud Bentégeat est officier de l'Ordre de Léopold et Chevalier de la Légion d'Honneur ainsi que Chevalier de l'Ordre national du Mérite (France).

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

b- sociétés non cotées :

Administrateur de Bavière Développement
Administrateur de Bizerte CAP 3000
Administrateur de BPI Real Estate Belgium
Administrateur de BPI Real Estate Luxembourg
Gérant de BPI Polska Development
Administrateur de CFE Contracting
Administrateur de CFE Contracting & Engineering
Administrateur de CFE Polska
Administrateur de CLE
Administrateur de DEME
Administrateur de Rent-A-Port
Administrateur de Green Offshore
Administrateur de SFE
Membre du Conseil de Surveillance de CFE Hungary

c- associations :

Président de la Chambre française de commerce et d'Industrie de Belgique
Administrateur de CCI France International
Membre de l'Advisory Board de Solvay Brussels School
Conseiller du commerce extérieur de la France

Piet Dejonghe

Ackermans & van Haaren
Begijnenvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Administrateur délégué

Né en 1966, Piet Dejonghe a obtenu, après des études de licence en droit (KU Leuven, 1989), un post graduat en gestion à la KU Leuven (1990) et un MBA à l'Insead (1993). Avant de rejoindre Ackermans & van Haaren en 1995, il était avocat chez Loeff Claeys Verbeke et était actif comme consultant auprès de Boston Consulting Group.

Mandats exercés

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren
Administrateur de Leasinvest Real Estate

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration de Distriplus
Administrateur de Baloise Belgium
Administrateur de Banque J. Van Breda & C°
Président de Brinvest
Administrateur de la Delen Private Bank
Administrateur de Delen Private Bank Luxembourg
Administrateur de DEME
Administrateur de Finaxis
Administrateur de GB-INNO-BM
Administrateur de GIB Corporate Services
Administrateur de Leasinvest-Immo-Lux
Administrateur de Profimolux
Administrateur de Sofinim
Administrateur de BPI Real Estate Belgium
Administrateur de CFE Bouw Vlaanderen
Administrateur de CFE Bâtiment Brabant Wallonie
Administrateur de CFE Contracting
Administrateur de Voltis
Administrateur de CLE

c- association

Membre du conseil d'administration de SOS-Villages d'Enfants Belgique

John-Eric Bertrand

Ackermans & van Haaren

Begijnenvest, 113

B- 2000 Antwerpen

Président du comité d'audit

Administrateur

Né en 1977, John-Eric Bertrand a obtenu, après des études d'ingénieur commercial (UCL 2001, magna cum laude), un Master en International Management (CEMS, 2002) et un MBA à l'Insead (2006). Avant de rejoindre Ackermans & van Haaren en 2008 en tant qu'Investment Manager, John-Eric Bertrand a travaillé en tant que senior auditor chez Deloitte et senior consultant chez Roland Berger Strategy Consultants. Il fait partie du comité exécutif d'AvH depuis le 1^{er} juillet 2015.

Mandats exercés

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren
Administrateur de Sagar Cements

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration d'Agidens
Administrateur de DEME
Administrateur de Sofinim
Administrateur de Manuchar
Administrateur de Residalya
Administrateur de HPA
Administrateur de Axe Investments
Administrateur d'Oriental Quarries & Mines
Administrateur d'AvH Resources India
Administrateur de Telemond Holding
Administrateur de Henschel Engineering
Administrateur de Extensa Group
Administrateur de Onco DNA
Administrateur de Nizet Entreprise
Administrateur des Etablissements Druart
Administrateur de VMA
Membre du comité d'investissement de Inventures

c- association

Administrateur du Belgian Finance Club

Jan Suykens

Ackermans & van Haaren
Begijnenvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Administrateur

Né en 1960, Jan Suykens est licencié en sciences économiques appliquées (UFSIA, 1982) et a obtenu un MBA à la Colombia University (1984). Il a travaillé plusieurs années à la Générale de Banque dans le Corporate & Investment Banking avant de rejoindre Ackermans & van Haaren en 1990.

Mandats exercés

a- sociétés cotées :

Président du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren
Président du conseil d'administration de Leasinvest Real Estate

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration d'Anima Care
Président du conseil d'administration de la Banque J. Van Breda & C°
Vice-président du conseil d'administration de Delen Private Bank
Administrateur d'Anfima
Administrateur d'AvH Coordination Center
Administrateur de BPI Real Estate Belgium
Administrateur de Corelio
Administrateur de Delen Private Bank Luxembourg
Administrateur de DEME
Administrateur d'Extensa
Administrateur d'Extensa Group
Administrateur de Finaxis
Administrateur de Green Offshore
Administrateur de Grossfeld PAP
Administrateur HPA-Residalya
Administrateur de JM Finn & Co (UK)
Administrateur de Leasinvest Immo Lux SICAV-FIS
Administrateur de Mediacione
Administrateur de Mediuhuis
Administrateur de Oyens & Van Eeghen
Administrateur de Profimolux
Administrateur de Project TT
Administrateur de Rent-A-Port
Administrateur de Sofinim
Administrateur de T&T Openbaar Pakhuis
Administrateur de T&T Parking

c- associations

Administrateur d'Antwerp Management School
Administrateur de De Vrienden van het Rubenshuis

Koen Janssen

Ackermans & van Haaren
Begijnenvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Administrateur

Né en 1970, Koen Janssen a obtenu, après ses études d'ingénieur civil en électromécanique (KU Leuven, 1993), un MBA à IEFSI (France, 1994). Il a travaillé pour Recticel, ING Investment Banking et ING Private Equity avant d'entrer chez Ackermans & van Haaren en 2001.

Mandats exercés

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren

b- sociétés non cotées :

Administrateur de Bedrijfencentrum Regio Mechelen
Administrateur de DEME
Administrateur de Dredging International
Administrateur de NMC International
Administrateur de Rent-A-Port
Administrateur de Green Offshore
Administrateur de Sofinim Lux
Administrateur de Sofinim
Administrateur de Groep Terryn
Administrateur de Rentel
Administrateur de Seastar
Administrateur de Otary RS

c- associations

Administrateur de Belgian Offshore Platform (BOP) vzw, représentant permanent pour Green Offshore
Administrateur de Belgian Venture Capital & Private Equity Association (BVA)

Alain Bernard

DEME
Haven 1025
Scheldedijk, 30
B-2070 Zwijndrecht

Administrateur

Né en 1955, Alain Bernard a obtenu le diplôme d'ingénieur civil en construction (KU Leuven, 1978) et d'ingénieur civil en gestion industrielle (KU Leuven, 1979). Alain Bernard a rejoint le Groupe DEME en 1980 comme project manager. Il a été directeur général de Dredging International et COO du Groupe DEME entre 1996 et 2006. Alain Bernard a été nommé CEO du Groupe DEME en 2006.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du Steering Committee de CFE

b- sociétés non cotées :

Chief Executive Officer et Administrateur de DEME

Administrateur de diverses filiales du Groupe DEME

Administrateur d'Aquafin

Administrateur de FIT (Flanders Investment & Trade)

c- associations :

l'Union Royale des Armateurs Belges

Président de la 'Belgian Dredging Association'

Philippe Delusinne

RTL Belgium
Avenue Jacques Georgin, 2
B-1030 Bruxelles

Membre du comité des
nominations et des
rémunérations
Membre du comité d'audit

Administrateur indépendant

Né en 1957, Philippe Delusinne est titulaire d'un diplôme de Marketing & Distribution de l'ISEC à Bruxelles et d'un Short MBA du Sterling Institute d'Harvard.

Il a commencé sa carrière chez Ted Bates comme account executive, il fut ensuite account manager chez Publicis, client service director chez Impact FCB, deputy general manager de McCann Erikson et chief executive officer de Young & Rubicam en 1993. Depuis mars 2002, il est chief executive officer de RTL Belgium.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision - M6

b- sociétés non cotées :

Administrateur délégué de RTL Belgium

Administrateur délégué de Radio H

Représentant permanent de CLT-UFA.

Administrateur délégué de INADI, COBELFRA SA et NEW CONTACT

CEO de RTL Belux SA & Cie SECS

Administrateur délégué de RTL Belux

Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration de IP Belgium

Président du Conseil d'Administration de Home Shopping Service Belgium

Président de New Contact

Administrateur de CLT-UFA

Administrateur de l'Agence Télégraphique Belge de Presse

Administrateur de MaRadio.be SCRL

c- associations :

Administrateur de l'Association pour l'Autorégulation de la Déontologie Journalistique ASBL

Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (Belgique)

Président du Théâtre Royal de La Monnaie

Président des Amis des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique ASBL

Christian Labeyrie

VINCI
1, cours Ferdinand-de-Lesseps,
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex

Membre du comité d'audit

Administrateur

Né en 1956, Christian Labeyrie est directeur général adjoint, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe VINCI. Avant de rejoindre le groupe VINCI en 1990, il a exercé diverses fonctions dans les groupes Rhône-Poulenc et Schlumberger. Il a démarré sa carrière dans la banque. Christian Labeyrie est diplômé de HEC, de l'Escuela Superior de Administración de Empresas (Barcelone) et de Mc Gill University (Canada) et titulaire du DECS. Il est Chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif du Groupe VINCI

b- sociétés non cotées :

Administrateur de VINCI Deutschland

Administrateur d'Arcour

Administrateur du consortium Stade de France

Administrateur de VFI

Administrateur de Amundi Convertibles Euroland du Groupe Crédit Agricole Asset management

Administrateur VINCI USA Holding Inc.

Administrateur de la SMABTP

Président d'ASF Holding

Président de Cofiroute Holding

Président GECOM

Gérant SCCV CESAIRES-LES GROUES

Gérant SCCV HEBERT-LES GROUES

Représentant permanent de VINCI au Conseil d'Administration d'Escota

**SPRL Ciska Servais,
représentée par Ciska
Servais**

Boerenlegerstraat, 204
B-2650 Edegem

Présidente du comité
des nominations et des
rémunérations

Membre du comité d'audit

Administrateur indépendant

Ciska Servais est associée au sein du cabinet d'avocats Astrea. Elle est active dans le domaine du droit administratif, particulièrement le droit de l'environnement et l'aménagement du territoire ainsi que le droit immobilier et le droit de la construction. Elle dispose d'une expérience étendue en matière de conseil, de procédures judiciaires et de négociations ; elle donne cours et est régulièrement conférencière lors de séminaires.

Elle a obtenu une licence en droit à l'Université d'Anvers (1989) ainsi qu'un Master complémentaire (LL.M) en international legal cooperation à la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.) (1990). Elle a également obtenu une licence spéciale en écologie à l'Université d'Anvers (1991).

Elle a commencé ses stages en 1990 auprès du cabinet d'avocats Van Passel & Greeve. Elle est devenue associée chez Van Passel & Vennoten en 1994 et, par la suite, chez Lawfort en 2004. En 2006, elle a cofondé le cabinet d'avocats Astrea.

Ciska Servais publie principalement en matière de droit de l'environnement, entre autres concernant le décret d'assainissement, la responsabilité environnementale et la réglementation relative au déplacement de terre. Elle est inscrite au Barreau d'Anvers.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Administrateur indépendant de MONTEA Comm. VA

Vice-présidente du conseil de MONTEA Comm. VA

Présidente du Comité des rémunérations de MONTEA Comm. VA

Membre du comité d'audit de MONTEA Comm. VA

b- société non cotée :

Astrea BV CVBA

**Pas De Mots SPRL
représentée par Leen
Geirnaerdt**
Anne Frankstraat 1
B-9150 Kruibeke
Membre du comité d'audit

Administrateur indépendant

Leen Geirnaerdt est licenciée en science économique appliquée (UFSIA, Cum Laude, 1996). Elle a travaillé pendant plusieurs années chez PricewaterhouseCoopers et chez USG People / Solvus Resource Group. Après avoir travaillé pendant 7 ans comme CFO chez USG People elle occupe actuellement la fonction de CFO chez Recruit Global Staffing où elle est membre du conseil d'administration.

Mandats exercés :

a- société cotée :

Administratrice et Présidente du comité d'audit de Wereldhave

2.2 Evaluation de l'indépendance des administrateurs

Sur les onze membres du conseil d'administration au 31 décembre 2017, huit ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise. Il s'agit de :

- Renaud Bentégeat et Piet Dejonghe qui sont administrateurs délégués de la société.
- Alain Bernard qui est administrateur délégué de DEME et membre du Steering Committee de CFE.
- Luc Bertrand, Jan Suykens, Koen Janssen et John-Eric Bertrand qui représentent l'actionnaire de contrôle, Ackermans & van Haaren.
- Christian Labeyrie qui représente VINCI Construction, actionnaire à hauteur de 12,11 %.

Au 31 décembre 2017, les administrateurs indépendants sont : Philippe Delusinne, Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, et Pas de Mots SPRL représentée par Leen Geirnaerdt.

Il est à noter que tous les administrateurs indépendants de CFE ont pu exercer leur mission avec une totale indépendance de jugement en 2017.

2.3 Situation des mandataires sociaux

Aucun administrateur de CFE (i) n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une quelconque incrimination ou sanction publique par les autorités réglementaires, (ii) n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou une liquidation et (iii) n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.4 Conflit d'intérêts

2.4.1 Règles de conduite

L'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs, qu'ils soient exécutifs ou non et, pour les administrateurs non exécutifs, qu'ils soient indépendants ou non.

Chaque administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société.

Le conseil d'administration est particulièrement attentif à l'existence de conflits d'intérêts éventuels avec un administrateur ou avec une société du groupe et à la mise en œuvre des procédures particulières prévues par les articles 523 et 524 du Code des sociétés.

Les transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Les administrateurs non exécutifs ne sont pas autorisés à conclure avec la société, directement ou indirectement, des accords relatifs à la fourniture de services rémunérés sans le consentement explicite du conseil d'administration. Ils sont tenus de consulter le président, qui décide de soumettre ou non la demande de dérogation au conseil d'administration.

2.4.2 Application des procédures

À la connaissance de CFE, aucun administrateur ne s'est trouvé cette année en situation de conflit d'intérêts.

Il est précisé que certains administrateurs exercent des mandats dans d'autres sociétés dont les activités sont parfois concurrentes à celles de CFE.

2.5 Evaluation du conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs

2.5.1 Mode d'évaluation

Assisté par le comité des nominations et des rémunérations, et éventuellement par des experts externes et sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement sa composition, sa taille et son fonctionnement, ainsi que la composition, la taille et le fonctionnement des comités spécialisés du conseil d'administration, avec pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société, tout en tenant compte des changements de circonstances.

Lors de cette évaluation, le conseil d'administration vérifie, entre autres, si, en son sein et au sein des comités spécialisés, les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate.

Il vérifie la contribution effective de chaque administrateur du fait de sa compétence, de sa présence aux réunions et de son engagement constructif dans les discussions.

Il vérifie également si la prise de décisions et si la composition actuelle du conseil d'administration et celle des comités correspondent à celle qui est souhaitable.

Le conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du conseil d'administration. Il en est de même pour les comités spécialisés.

Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois par an à l'évaluation de leur interaction avec la direction exécutive. À cet effet, ils se réunissent une fois par an sans la présence des administrateurs délégués et des éventuels autres administrateurs exécutifs.

2.5.2 Evaluation des performances

L'évaluation formelle du fonctionnement et des performances du conseil d'administration eut lieu pour la dernière fois fin 2016. Cet exercice d'évaluation avait été réalisé avec le support de Guberna, l'Institut des Administrateurs ASBL.

3. Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

3.1 Le conseil d'administration

Rôle et compétences du conseil d'administration

Rôle du conseil d'administration

La mission du conseil d'administration s'exerce dans l'intérêt social.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société, il examine et approuve les opérations significatives y afférentes, il veille à leur mise en œuvre et définit toute mesure nécessaire pour la réalisation de sa politique. Il décide du niveau de risques qu'elle accepte de prendre.

Le conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

Le conseil d'administration veille à ce que les ressources financières et humaines nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs et il met en place les structures et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la société. Le conseil d'administration prête une attention particulière à la responsabilité sociale, à la mixité des genres et au respect de la diversité au sein de la société.

Le conseil d'administration adopte le budget et examine et arrête les comptes.

Le conseil d'administration :

- approuve le cadre général du contrôle interne et de gestion des risques et en contrôle la mise en œuvre
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers
- supervise les performances du commissaire
- examine les performances des administrateurs délégués
- veille au bon fonctionnement et à l'efficacité des comités spécialisés du conseil d'administration.

Compétences du conseil d'administration

(i) Compétences générales du conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires et dans les limites de l'objet social, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'assemblée générale.

(ii) Compétences du conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (capital autorisé)

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 et renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, le conseil d'administration est autorisé à augmenter - en une ou plusieurs fois - le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 d'euros, hors prime d'émission, par voie d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission d'actions nouvelles. Dans le cadre du capital autorisé, c'est le conseil d'administration qui décide des conditions de l'augmentation de capital et notamment les conditions d'émission des nouvelles actions dont le prix d'émission.

Le capital autorisé de CFE permet l'émission de 1.531.260 actions supplémentaires en cas d'augmentation de capital avec émission d'actions sur la base du pair comptable.

Cette autorisation expire cinq ans après la date de publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale du 30 avril 2014. La publication ayant eu lieu le 22 mai 2014, la présente autorisation expirera le 21 mai 2019.

(iii) Compétences du conseil d'administration en matière d'acquisition d'actions propres

L'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a autorisé le conseil d'administration de CFE à acquérir des actions propres de CFE. La valeur nominale ou, à défaut, le pair comptable des actions à acquérir ne peut dépasser 20 % du capital souscrit de la société, soit 8.265.896 euros. L'acquisition peut se faire à un prix égal à un prix minimum par action correspondant au cours de clôture le plus bas des vingt (20) jours précédant le jour de l'achat d'actions propres diminué de dix pour cent (10 %) et à un prix maximum par action correspondant au cours de clôture le plus haut des vingt (20) jours précédant le jour de l'achat d'actions propres augmenté de dix pour cent (10 %).

Cette autorisation expire le 23 mai 2019.

La décision de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise pour l'acquisition d'actions propres par CFE afin de les distribuer à son personnel.

(iv) Compétences du conseil d'administration en matière d'émission d'obligations

Sous réserve de l'application des dispositions légales en la matière, le conseil d'administration peut décider de la création et de l'émission d'obligations, éventuellement convertibles en actions.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est organisé de manière à assurer que les décisions soient prises dans l'intérêt social et de manière à permettre que les tâches soient exécutées efficacement.

Les réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit à périodicité régulière, suffisamment fréquemment pour exercer efficacement ses obligations, et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

En 2017, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie de CFE. Il s'est ainsi réuni sept fois.

Le conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2016 ainsi que les comptes semestriels 2017
- examiné le budget 2017 et les actualisations de celui-ci
- examiné le budget 2018
- passé en revue les dossiers qui ont été présentés en comités de risques
- examiné la situation financière de CFE et l'évolution de son endettement et de son besoin en fonds de roulement
- mis en place un comité des administrateurs indépendants dans le cadre de l'acquisition du groupe Van Laere
- approuvé l'acquisition des sociétés Algemene Aannemingen Van Laere et José Coghe-Werbrouck par CFE Contracting
- passé en revue les plans stratégiques de DEME, CFE Contracting et Rent-A-Port
- examiné l'évolution de l'encours immobilier et approuvé l'acquisition et la cession de plusieurs projets immobiliers dont la valeur excède dix millions d'euros
- décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, des modalités de la rémunération et des primes des administrateurs délégués et des directeurs.

En ce qui concerne la participation active des administrateurs aux séances du conseil, le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des administrateurs aux conseils d'administration pour l'exercice 2017.

Administrateurs	Présence/ Nombre de séances
Luc Bertrand	6/7
Renaud Bentégeat	7/7
Piet Dejonghe	7/7
Jan Suykens	7/7
Koen Janssen	7/7
John-Eric Bertrand	7/7
Christian Labeyrie	7/7
Philippe Delusinne	7/7
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais	7/7
Pas de Mots SPRL, représentée par Leen Geirnaert	6/7
Alain Bernard	6/7

Le mode de prise des décisions du conseil d'administration

Sauf dans les cas de force majeure, le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés. Les membres du conseil d'administration, empêchés d'assister à une réunion, peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil, conformément aux dispositions légales et réglementaires, chaque membre ne pouvant disposer que d'une procuration. Les lettres, télécopies ou autres moyens de communication donnant le mandat de vote sont annexés au procès-verbal de la réunion du conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir, pour tous les administrateurs ou une partie des administrateurs, sous la forme d'une audio-ou vidéoconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les résolutions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés.

Dans le cas où des administrateurs doivent s'abstenir de prendre part à la délibération, en vertu de la loi, les résolutions sont votées à la majorité des autres membres présents ou représentés.

Si les voix sont partagées également, la voix du membre qui préside la réunion est prépondérante.

Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès-verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Ils sont consignés dans un registre spécial, tenu au siège de la société.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du conseil d'administration ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

CFE n'a pas accordé en 2017 de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de Compagnie d'Entreprises CFE SA.

3.2 Le comité des nominations et des rémunérations

Au 31 décembre 2017, ce comité se compose de :

- Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, présidente (*)
- Luc Bertrand
- Philippe Delusinne (*)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2017.

(*) administrateurs indépendants

Au cours de l'exercice, ce comité a notamment examiné :

- les rémunérations fixe et variable des administrateurs délégués
- les rémunérations fixe et variable des directeurs
- le rapport annuel de rémunérations
- les émoluments des administrateurs
- l'évolution de la gestion des ressources humaines chez CFE
- l'identification des hauts potentiels au sein de CFE Contracting
- l'examen de la candidature d'Euro-Invest Management SA représentée par Martine Van den Poel, au poste d'administrateur indépendant

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité des nominations et des rémunérations pour l'exercice 2017.

Membres	Présence/ Nombre de séances
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais (*)	2/2
Luc Bertrand	2/2
Philippe Delusinne (*)	2/2

(*) administrateurs indépendants

Le mandat de membre du comité des nominations et des rémunérations est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité des nominations et des rémunérations ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

3.3 Le comité d'audit

Au 31 décembre 2017, ce comité se compose de :

- John-Eric Bertrand, président
- Philippe Delusinne (*)
- Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais (*)
- Pas de Mots SPRL, représentée par Leen Geirnaerdt (*)
- Christian Labeyrie

(*) administrateurs indépendants

Le conseil d'administration de CFE a porté une attention particulière à la présence au comité d'audit d'administrateurs spécialisés dans les matières financières, comptables ou en gestion des risques.

John-Eric Bertrand préside le comité d'audit depuis le 4 mai 2016. Il était depuis le 15 janvier 2015 membre du comité d'audit. John-Eric Bertrand a effectué des études à orientations économique et financière. Il a exercé des activités professionnelles au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein d'un cabinet de咨询

stratégique. Il a rejoint Ackermans & Van Haaren en 2008 en tant que Investment Manager. Depuis 2015, il est membre du comité exécutif en charge du suivi financier et opérationnel de plusieurs participations stratégiques. Ces éléments justifient les compétences en matières de finance et d'audit de John-Eric Bertrand.

Le commissaire participe aux travaux du comité d'audit à la

demande expresse de celui-ci.

Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2017.

Ce comité a examiné :

- les comptes annuels 2016 et semestriels 2017
- les comptes trimestriels à fin mars et fin septembre 2017
- le projet de budget 2018 avant présentation de celui-ci au conseil d'administration
- les rapports de l'auditeur interne
- l'évolution de la trésorerie du groupe
- les engagements hors bilan du groupe, en particulier les garanties bancaires
- les rapports du commissaire

Le comité d'audit a consacré une attention particulière au contrôle interne du groupe et suivi les démarches entreprises par CFE pour l'améliorer.

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité d'audit pour l'exercice 2017.

Membres	Présence/ Nombre de séances
John-Eric Bertrand	4/4
Philippe Delusinne (*)	4/4
Pas de Mots SPRL, représentée par Leen Geirnaerdt (*)	3/4
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais (*)	3/4
Christian Labeyrie	4/4

(*) administrateurs indépendants

Le mandat de membre du comité d'audit est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité d'audit ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

4. L'actionnariat

4.1 Capital et structure de l'actionnariat

À la clôture de l'exercice, le capital social de CFE s'élevait à 41.329.482,42 euros, représenté par 25.314.482 actions, sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération. Lorsque le montant en a été totalement libéré, elles peuvent être transformées en actions dématérialisées, au choix et aux frais de l'actionnaire.

Le registre des titres nominatifs est tenu sous forme électronique et sous forme papier. La gestion du registre électronique a été confiée à Euroclear Belgium (CIK SA).

Les actions nominatives peuvent être converties en actions dématérialisées et vice versa, sur simple demande de leur détenteur et aux frais de celui-ci. Les actions dématérialisées sont converties en actions nominatives par l'inscription correspondante dans le registre des actionnaires de

CFE. Les actions nominatives sont converties en actions dématérialisées par l'inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Conformément à la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, les actions CFE qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une conversion de plein droit ou à l'initiative de leurs titulaires au 1^{er} janvier 2014, ont été dématérialisées d'office et inscrites en compte-titres par CFE à son propre nom.

Depuis cette date, les droits qui étaient attachés aux actions ont été suspendus jusqu'à ce que leur titulaire se manifeste et obtienne que celles-ci soient inscrites à son nom dans le registre des titres nominatifs ou sur un compte-titres tenu par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation.

En exécution de la loi du 21 décembre 2013 et conformément aux dispositions de celle-ci, 18.960 actions dont le titulaire ne s'est pas fait connaître au jour de la vente, ont été vendues d'office sur Euronext Brussels courant juillet 2015. Les sommes issues de la vente ont été déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'à ce qu'une personne ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire en demande la restitution.

Toute personne qui demandera la restitution sera redevable d'une amende calculée par année de retard à partir du 1^{er} janvier 2016, égale à 10 % de la somme ou de la contre-valeur des actions en question.

Au 1^{er} janvier 2026, les sommes issues de la vente qui n'auront pas fait l'objet d'une demande de restitution seront attribuées à l'État.

Au 31 décembre 2017, l'actionnariat de CFE était structuré comme suit :

Actions nominatives	18.552.334
Actions dématérialisées	6.762.148
Total	25.314.482

Actionnaires possédant 3 % ou plus des droits de vote afférents aux titres qu'ils possèdent :

Ackermans & van Haaren NV Begijnenvest, 113 B-2000 Anvers (Belgique)	15.289.521 titres soit 60,40 %
VINCI Construction SAS 5, cours Ferdinand-de-Lesseps F-92851 Rueil-Malmaison Cedex (France)	3.066.460 titres soit 12,11 %

Au cours de l'exercice 2017, CFE n'a reçu aucune notification dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 en matière de transparence.

4.2 Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux

À la clôture de l'exercice, il n'y avait pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

4.3 Droit de vote

La propriété d'une action CFE donne droit à une voix à l'assemblée générale de CFE et emporte de plein droit adhésion aux statuts de CFE et aux décisions de l'assemblée générale de CFE. Tout actionnaire n'est responsable des engagements de la société que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, en ce qui concerne l'exercice des droits accordés aux actionnaires. La société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux actions faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiant à l'égard de la société de ces droits.

4.4 Exercice des droits des actionnaires

Les actionnaires de la société ont les droits qui leur sont conférés par le Code des sociétés et par les statuts. Ainsi, ils ont le droit d'assister à toute assemblée générale des actionnaires de la société et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix lors d'une assemblée générale. Les conditions d'admission à une assemblée générale sont reprises dans les statuts de la société et sont également décrites dans toute convocation à l'assemblée générale.

5. Contrôle interne

5.A. Contrôle interne et gestion des risques

5.A.1. Introduction

5.A.1.1 Définition - référentiel

«Le contrôle interne peut être défini comme un système développé par l'organe de gestion et mis en œuvre sous sa responsabilité par le management exécutif. Il contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et ce, en fonction des objectifs, de la taille et de la complexité des activités de la société.

Le système de contrôle interne vise à assurer plus particulièrement :

- l'application (réalisation et optimisation) des politiques et des objectifs fixés par l'organe de gestion (par exemple : performances, rentabilité, protection des ressources,...) ;
- la fiabilité des informations financières et non financières (par exemple : préparation des états financiers, du rapport de gestion,...) ;
- la conformité aux lois, règlements et autres textes (par exemple : les statuts,...).»

(extrait des Lignes directrices dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 publié par la Commission Corporate Governance - version 10/01/2011, page 8).

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

5.A.1.2 Périmètre d'application du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique à CFE et aux sociétés filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

Pour l'exercice 2017, en ce qui concerne Rent-A-Port et Green Offshore, les conseils d'administration de ces sociétés sont responsables du contrôle interne de celles-ci. CFE cherche cependant au travers de ses représentants aux conseils d'administration de ces sociétés à promouvoir les bonnes pratiques qui lui sont propres.

En ce qui concerne les sociétés José Coghe-Warbrouck NV, Algemene Aannemingen Van Laere NV, Thiran SA et Arthur Vandendorpe NV qui ont toutes été acquises fin décembre 2017, l'application des règles de contrôle interne du groupe prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

5.A.2. Organisation du contrôle interne

Les métiers de CFE nécessitent que les équipes qui les exercent soient proches de leurs clients. Afin de permettre à chaque responsable d'entité de prendre rapidement les décisions opérationnelles adéquates, une organisation décentralisée a été mise en place au sein des pôles Dragage, Contracting et Promotion Immobilière.

L'organisation de CFE implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels à tous les niveaux de l'organisation. Cette délégation de pouvoirs donnée aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exerce dans le respect des principes d'action et de fonctionnement de CFE :

- respect rigoureux des règles communes au groupe en matière d'engagements, de prises de risques, de prises d'affaires, de remontées d'informations financières, comptables et de gestion ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans le pays où le groupe opère quelle que soit la matière ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action du groupe à leurs collaborateurs ;
- sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires de services, sous-traitants) ;
- recherche de la performance financière.

Suite à la réorganisation juridique du groupe qui a été finalisée en novembre 2015, le contrôle interne se décline dorénavant :

- au niveau de CFE SA qui, outre son rôle de holding, regroupe les activités i) de bâtiments à l'International (hors Pologne, Luxembourg et Tunisie), ii) de génie civil non maritime en Belgique et iii) de PPP-Concessions (section 5.A.2.1)
- au niveau de DEME NV qui chapeaute les activités de Dragage, Environnement, Off-shore et Infra (section 5.A.2.2)
- au niveau de CFE Contracting SA qui chapeaute les activités de Contracting (section 5.A.2.3)
- au niveau de BPI SA qui gère les activités de Promotion Immobilière (section 5.A.2.4)

5.A.2.1 CFE SA

a. Holding

Les acteurs du contrôle interne

- Le **conseil d'administration** de CFE est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la société et de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe. Le conseil d'administration s'est doté de comités spécialisés pour l'audit des comptes, les rémunérations et les nominations.
- Les **deux administrateurs délégués** qui assurent la gestion journalière de la société ont pour mission la mise en œuvre de la stratégie du groupe définie par le conseil d'administration.

- Un Steering Committee lié à l'activité de DEME ('**Steering Committee DEME**') qui se compose :
 - d'un administrateur délégué de CFE
 - du CEO de DEME, administrateur de CFE et de DEME
 - du directeur financier et administratif de CFE

Le rôle du Steering Committee DEME est décrit à la section 5.A.2.2.

- La **direction financière** qui dispose d'une structure limitée adaptée à l'organisation décentralisée du groupe a notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du groupe et des décisions prises par les administrateurs délégués.

- La **direction du contrôle de gestion et de la consolidation** rattachée à la direction financière du groupe est responsable de la production et de l'analyse des informations financières et comptables diffusées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe et dont elle doit s'assurer de la fiabilité.

Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels consolidés du groupe et des données prévisionnelles (consolidation des budgets et des recalages budgétaires).
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du groupe ainsi que l'application des normes IFRS.

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation fixe le calendrier de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des différentes entités concernées et s'accompagnent de séances d'informations ou de formations.

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation assure le traitement comptable des opérations complexes et veille à les faire valider par le commissaire aux comptes.

- Le **commissaire aux comptes** fait part au comité d'audit de ses observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant présentation au conseil d'administration.

Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et adaptés aux spécificités de leur activité.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net est établi mensuellement par la direction financière sur la base des informations transmises par les différentes entités opérationnelles.

Mensuellement, une lettre d'information reprenant les faits marquants est établie par les dirigeants des différentes entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du groupe et à leurs filiales. Elle comporte quatre rendez-vous annuels :

- le budget initial présenté en novembre de l'année n-1
- le premier recalage budgétaire présenté en avril de l'année n
- le deuxième recalage présenté en juillet/août de l'année n
- le troisième recalage présenté en octobre de l'année n.

Ces réunions, auxquelles assistent les administrateurs délégués de CFE, le directeur financier et administratif de CFE, le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation, le CEO du pôle concerné, l'administrateur délégué ou directeur général de la filiale concernée, son directeur opérationnel ainsi que son directeur financier et administratif, examinent :

- le volume des affaires de l'exercice en cours, l'état du carnet de commandes
- les derniers états financiers communiqués (bilan et compte de résultats)
- la marge prévisible du centre de profits avec le détail des marges par projet
- l'analyse des grandes masses bilantaires
- l'analyse des risques en cours avec notamment une présentation des contentieux
- l'état des garanties données
- les besoins d'investissements ou les désinvestissements
- la trésorerie et son évolution future sur douze mois.

Pour les filiales DEME et Rent-A-Port, ces informations sont transmises à CFE au travers de sa représentation au comité d'audit de ces entités.

b. Activités non transférées

Les deux administrateurs délégués sont en charge du suivi et du contrôle des activités non transférées à savoir les PPP-Concessions, le génie civil non maritime en Belgique et la division Bâtiment International hors Luxembourg, Pologne et Tunisie.

Ils mettent en œuvre la stratégie définie par le conseil d'administration de CFE dont l'accord formel préalable est requis pour la réalisation de tout nouveau projet.

Ils sont assistés dans l'exercice de leur mission, par le directeur financier et administratif, par le directeur des ressources humaines et par le directeur de CFE International.

5.A.2.2 DEME

Le contrôle de CFE sur sa filiale de dragage s'exerce à cinq niveaux différents :

- **Au niveau du conseil d'administration.** Celui-ci est composé de sept administrateurs qui sont également administrateurs de CFE. Le conseil d'administration contrôle la gestion de la direction, arrête les comptes semestriels et annuels et approuve, entre autres, la stratégie et la politique d'investissement de DEME. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni huit fois;
- **Au niveau du comité technique.** Celui-ci est composé du CEO, du COO, du CFO et des principaux directeurs de DEME ainsi que deux représentants de CFE (un administrateur de CFE ainsi que le président du comité

des risques de CFE). Ce comité assure le monitoring des chantiers les plus importants et les litiges en cours. Il a également comme tâche la préparation des dossiers d'investissement;

- **Au niveau du comité des risques** qui compte deux représentants de CFE parmi ses membres (un administrateur de CFE ainsi que le président du comité des risques de CFE) ainsi que le CEO, le COO, le CFO et les principaux directeurs de DEME. Le comité des risques analyse et approuve toutes les offres engageantes portant sur un montant supérieur à 100 millions d'euros (travaux de dragage) ou 25 millions d'euros (activités hors dragage) ;
- **Au niveau du comité d'audit** qui compte trois représentants de CFE parmi ses membres (un administrateur de CFE, le directeur financier et administratif de CFE ainsi que le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation de CFE). Le comité d'audit passe en revue, à chaque clôture trimestrielle, les états financiers de DEME, l'évolution des résultats des différents projets ainsi que les mises à jour des budgets. Il peut également être convoqué pour passer en revue des points financiers spécifiques. Il s'est réuni à 4 reprises en 2017;
- **Enfin au niveau du Steering Committee DEME** qui, entre autres, a pour mission la revue des dossiers d'investissements préparés par le comité technique et la préparation des conseils d'administration de DEME.

Comme par le passé, le système de contrôle interne de DEME est mis en œuvre par son CEO, COO et CFO avec le support du Management Team et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Dans ce cadre, DEME a multiplié les initiatives pour renforcer le contrôle interne sur ses activités. En particulier :

- L'outil BI est mis en place ainsi que l'interface avec le logiciel de consolidation. En 2017, le blueprint relatif à la mise à jour du logiciel comptable du groupe a été finalisé. Un reporting uniforme est une priorité pour DEME;
- Les conventions de crédit relatives aux garanties bancaires ont été harmonisées;
- Début 2016, le département « Opportunity et Risk Management (ORM) » a implanté avec succès les nouveaux outils et procédures ORM dans l'ensemble des filiales de DEME. Les risques et opportunités sont dès lors estimés et adaptés de façon transparente et uniforme depuis la phase d'appel d'offres jusqu'à la livraison définitive des projets. Cette nouvelle approche fait dorénavant partie de la culture de l'entreprise.
- La mise en place d'un système de cash pool en devises étrangères au sein de DEME a été finalisé. Le cash management a, en outre, été automatisé et centralisé par la mise en place d'un outil qui, au niveau du groupe, permet de gérer les ouvertures de comptes bancaires, l'introduction de demandes de procurations ou de demandes de modifications de celles-ci ainsi que les appels de fonds. Avec le support d'un consultant externe, les frais généraux du groupe DEME ont fait l'objet d'une revue approfondie afin d'améliorer les processus budgétaires et de réaliser des réductions de coûts durables;
- Les normes en matière d'intégrité sont étendues et expliquées à l'ensemble du personnel via l'intranet, par e-mails, lors de réunions « kick off » de chaque projet et lors de formations. Le respect des codes éthique et d'intégrité est obligatoire pour chaque collaborateur et ces normes sont d'application à toutes les divisions et à

toutes les filiales dans tous les pays où le groupe DEME est actif. DEME considère ces règles de conduite comme un instrument de gestion du risque.

5.A.2.3 CFE Contracting

a. Les acteurs du contrôle interne

1. Le conseil d'administration

Le **conseil d'administration** de CFE Contracting est composé de quatre administrateurs (les deux administrateurs délégués de CFE, le Président du Comité exécutif de CFE Contracting et un représentant de l'actionnaire de contrôle). Le conseil d'administration assure le contrôle du Comité Exécutif, arrête les comptes semestriels et annuels et définit la stratégie du pôle.

2. Le comité exécutif

Le **comité exécutif** de CFE Contracting est en charge de la gestion journalière du pôle et de la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration.

Celui-ci est présidé par le CEO de CFE Contracting et est composé au 31 décembre 2017 d'un administrateur délégué de CFE, du directeur financier et administratif de CFE, de l'administrateur délégué de CFE Bouw Vlaanderen (également directeur général des activités multitechniques et Rail Infra & Utility networks), de l'administrateur délégué de CFE Bâtiment Brabant Wallonie et du CEO du Groupe Van Laere.

3. Le comité des risques

Les projets présentant un profil de risque élevé et ceux supérieurs à 50 millions d'euros en construction ou supérieurs à 10 millions d'euros en multitechnique ou rail infra doivent obtenir l'approbation du **comité des risques** avant la remise de prix. Le comité passe en revue les risques techniques, commerciaux, contractuels et financiers des projets qui lui sont soumis.

Le comité des risques comprend les membres suivants :

- les administrateurs délégués de CFE
- le CEO de CFE Contracting
- le président du Comité des risques de CFE
- le membre du Comité Exécutif, en charge de la filiale
- les représentants opérationnels ou fonctionnels de l'entité concernée
- le directeur financier et administratif de CFE
- un administrateur représentant l'actionnaire de contrôle

4. Audit interne

L'audit interne se veut une fonction indépendante et a pour mission principale d'être un support au management et d'accompagner celui-ci dans une meilleure maîtrise des risques.

L'audit interne rapporte de manière fonctionnelle au Comité d'Audit de CFE, en lui soumettant le plan d'audit annuel et en présentant les principaux résultats des audits effectués ainsi qu'un suivi des plans d'actions. Au besoin, des missions supplémentaires peuvent être exécutées à la demande du Comité d'Audit ou du Comité Exécutif. En 2017, les thèmes principaux couverts par l'audit interne étaient le respect de la législation sociale (plus particulièrement les obligations d'enregistrement des personnes sur chantier), la gestion des sociétés momentanées (en particulier, les aspects liés à la gouvernance, au contrôle de gestion et à l'intégration des comptes).

Les résultats des audits effectués sont présentés à la fois aux membres du Comité d'Audit de CFE et au Comité Exécutif (afin de convenir avec ces derniers des actions correctives à entreprendre).

L'audit interne est également responsable de la tenue à jour de la cartographie des risques.

b. Actions menées afin d'améliorer le contrôle interne

Au cours de l'exercice sous revue, plusieurs actions ont été menées afin de renforcer le contrôle interne de CFE Contracting, notamment :

- la poursuite de la mise en place d'un **système intégré de gestion** (ERP) dans plusieurs filiales de CFE Contracting ;
- la mise à jour du manuel comptable ;
- une revue détaillée des accès informatiques et de la séparation des tâches dans l'ERP.

c. Organisation du contrôle interne au niveau de la division Construction

Les différentes filiales de la division construction (CFE Bouw Vlaanderen, CFE Bâtiment Brabant Wallonie, Groep Terryn, CFE Polska, CTE, CLE et Benelmat) disposent de leurs propres **conseils d'administration** composés entre autres des administrateurs délégués ou directeurs généraux de la société en question, du CEO de CFE Contracting ainsi que d'un ou plusieurs représentants du Comité Exécutif de CFE Contracting.

Chaque entité dispose en outre d'un **comité de direction** responsable de la politique commerciale et de la gestion opérationnelle de l'entité.

d. Organisation du contrôle interne au niveau de la division Multitechnique & Rail Infra

Le contrôle interne de la division Multitechnique et Rail Infra s'articule autour de **conseils d'administration** organisés par Cluster (Electro, Voltis, HVAC et Rail Infra & Utility Networks) lesquels sont composés des directeurs généraux respectifs, du directeur général de la division, du CEO de CFE Contracting, du directeur financier et administratif de CFE et d'un administrateur de CFE.

5.A.2.4 BPI

a. Les acteurs du contrôle interne

Le **conseil d'administration** est investi des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Il est composé de six administrateurs parmi lesquels comptent l'administrateur délégué de BPI ainsi que quatre administrateurs de CFE (dont les deux administrateurs délégués) et le directeur financier et administratif de CFE.

Le Conseil d'Administration a constitué un **Comité d'Investissement**. Le Comité d'Investissement a pour compétence d'analyser et d'approuver tous les investissements immobiliers de BPI d'une valeur inférieure à 10 millions d'euros en quote-part. Ce Comité est constitué de quatre administrateurs de BPI – parmi lesquels au moins un administrateur délégué de CFE, le CEO de BPI et le directeur financier et administratif de CFE – ainsi que le Head of Legal. Sont invités d'office aux réunions du Comité d'Investissement le Financial Manager de BPI ainsi que toute personne qui semble utile à la présentation de l'investissement proposé.

La compétence du Comité d'Investissement ne s'étend pas à la représentation de la Société et n'exclut pas celle

du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut à tout moment se saisir tout projet d'investissement ou de désinvestissement de tout montant et décider le cas échéant en lieu et place du Comité d'Investissement. Le conseil d'administration est par ailleurs seul compétent pour approuver, sur avis favorable du conseil d'administration de CFE, (i) les investissements dont la valeur est supérieure à 10 millions d'euros en quote-part, (ii) la constitution de tout partenariat portant sur un projet dont la valeur est supérieure à 10 millions d'euros en quote-part et (iii) le lancement de la construction et/ou de la commercialisation de tout Projet Immobilier.

Afin de l'aider dans la conduite des affaires courantes, **l'Administrateur délégué** s'est entouré d'un Steering Committee, composé du CEO, du Head of Finance, du Head of Legal, des Heads of Development et des Country Managers. Le CEO peut également inviter toute personne qu'il souhaite à participer au **Steering Committee**.

5.B. Facteurs de risques

5.B.1 Risques opérationnels

5.B.1.1 L'exécution de projets

La caractéristique principale des métiers du Dragage et du Contracting réside dans l'engagement pris à la remise d'offres, de réaliser un objet unique par nature, pour un prix dont les modalités sont préfixées et ce, dans un délai convenu.

Les facteurs de risque portent dès lors sur :

- l'établissement du prix de l'objet à réaliser et en cas d'écart entre le prix prévu et le prix de revient réel consécutif aux variations dans les prix unitaires et/ou dans les quantités prévues à la soumission;
- la possibilité (ou non) d'obtenir la couverture des surcoûts engagés et compléments de prix;
- le design, si la responsabilité en incombe à l'entreprise;
- la réalisation proprement dite;
- la maîtrise des éléments constitutifs du prix de revient;
- les délais, différents facteurs internes et externes pouvant influencer la date de livraison;
- les obligations de performance (qualité, délai) et les conséquences directes et indirectes y liées;
- les obligations de garantie (décennale, maintenance);
- le respect des obligations en matière de droit social étendu, en outre, aux prestataires de services, ainsi qu'en termes de sécurité.

5.B.1.2 Pôle Dragage, Environnement, Off-shore et Infra

L'activité de dragage est exécutée au travers de DEME et les filiales de celle-ci.

DEME est un des grands acteurs sur le marché mondial du dragage. Son marché porte tant sur le dragage de maintenance que sur le dragage d'infrastructure ('capital dredging'). Ce dernier est notamment lié au développement du commerce mondial et aux décisions des états d'investir dans des grands travaux d'infrastructure.

DEME a par ailleurs développé son offre de services vis-à-vis de l'industrie pétrolière et gazière dans les domaines tels que la protection des installations en mer et la protection des pipelines et des câbles sous-marins à très grande profondeur.

DEME se positionne également comme un acteur majeur du développement des parcs éoliens off-shore en intervenant à deux niveaux :

- en tant que concessionnaire via des participations minoritaires dans des concessions;
- en tant qu'entrepreneur général spécialisé dans la construction et la maintenance de parcs éoliens offshore capable d'offrir une solution globale à ses clients.

DEME est également active dans le domaine environnemental et ce, au travers de DEC. Cette société est spécialisée dans le traitement des boues et des sédiments pollués ainsi que dans la réhabilitation de friches industrielles.

En 2015, DEME a décidé de créer une nouvelle division qui s'articule autour de deux nouvelles filiales : DEME Infra Sea Solutions (DISS) et DEME Infra Marine Contractor (DIMCO), spécialisées dans le génie civil maritime et fluvial. La création de cette nouvelle division s'inscrit dans la volonté de DEME d'offrir des solutions globales et intégrées à ses clients, tant au niveau du dragage que du génie civil maritime.

Enfin, DEME, au travers de DBM («DEME Building Materials») est présente sur le marché de l'approvisionnement en agrégats.

Risques opérationnels liés aux travaux de dragage et de poldérisation

DEME est confrontée lors de l'exécution de ses projets de dragage, de poldérisation et de génie civil hydraulique non seulement aux risques décrits au chapitre 5.B.1.1 mais également à divers risques opérationnels spécifiques liés :

- à la détermination de la nature et de la composition du sol devant être dragué
- aux conditions climatiques et météorologiques en ce compris les événements climatiques extrêmes (tempêtes, tsunamis, tremblements de terre, etc.)
- à l'usure du matériel;
- aux incidents techniques et aux pannes qui peuvent affecter la performance des navires
- à la conception et l'engineering du projet;
- à l'évolution du cadre réglementaire en cours de contrat aux relations avec les sous-traitants, les fournisseurs et les partenaires.

Risques opérationnels liés au développement de concessions

Comme décrit ci-dessus, DEME a développé depuis plusieurs années une activité de concessions éoliennes offshore. Dans ce cadre, DEME est confrontée à des risques spécifiques liés à ces investissements :

- l'instabilité du cadre réglementaire
- les évolutions technologiques
- la capacité à financer ces projets de grande ampleur.

Risques opérationnels liés aux investissements dans la flotte

Le dragage est une activité principalement maritime qui se caractérise par son côté «capital intensive», justifié par la nécessité d'investir régulièrement dans de nouveaux navires afin de maintenir la flotte à la pointe de la technologie. À ce titre, DEME est confrontée à des décisions d'investissements complexes et à des risques opérationnels spécifiques liés à ces investissements :

- conception technique de l'investissement (type de navire, capacité, puissance, ...) et maîtrise des technologies nouvelles
- décalage entre la décision d'investir et la mise en exploitation du bateau et l'appréhension du marché futur
- maîtrise de la réalisation par le chantier naval de l'investissement décidé (coût, performance, conformité, ...)
- occupation de la flotte et planification des activités
- financement.

DEME dispose d'un personnel qualifié à même de concevoir des nouveaux navires, d'étudier et d'exécuter des projets de grande ampleur. Compte tenu de la nature même de l'activité et de l'ensemble des éléments externes entrant en ligne de compte, le risque inhérent à l'activité ne peut cependant être totalement exclu.

5.B.1.3 Contracting

Le pôle Contracting regroupe les activités de Construction, la division Multitechnique et Rail Infra & Utility Networks.

L'activité de construction se concentre en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, en Pologne et en Tunisie. CFE Contracting est spécialisée dans la construction et la rénovation d'immeubles de bureaux, de logements, d'hôtels, d'écoles et d'universités, de parkings, de centres commerciaux et de loisirs, d'hôpitaux et de constructions pour l'industrie.

La division Multitechnique, Rail Infra & Utility Networks est principalement active en Belgique au travers de trois clusters

- l'électricité tertiaire, les installations électrotechniques, les réseaux de télécommunication, l'automatisation dans l'industrie, la fabrication de tableaux basse tension et de cabines haute tension, l'électromécanique pour les stations d'épuration et de pompage
- l'HVAC (heating, ventilation et air conditioning), la maintenance en électricité et en HVAC
- les travaux ferroviaires et de signalisation, le transport d'énergie et l'éclairage public.

CFE Contracting a mis à jour en 2017 la cartographie des risques établie depuis 2013. L'évaluation a été réalisée suivant trois critères : l'impact (les conséquences financières, humaines ou de réputation), la fréquence d'occurrence et le degré de maîtrise, résultant en une représentation par domaine spécifique et fournissant ainsi à chaque responsable un outil de suivi des risques liés à son activité.

Cette cartographie a vocation à évoluer, une mise à jour régulière étant prévue. Le programme des audits internes est défini à partir de cette cartographie dans le but de mieux cibler les domaines devant faire l'objet d'une évaluation prioritaire.

Les principaux risques identifiés lors de la mise à jour de fin 2017 ont été :

- la disponibilité de l'encadrement, à savoir les chefs de projets et les conducteurs de chantier ainsi que la gestion des compétences de ceux-ci;
- les risques liés à la sous-traitance (respect du planning, qualité, respect de règles sociales);
- le risque d'accident qui demeure un point d'attention permanent pour les filiales du Contracting.

Les risques opérationnels liés aux activités du pôle Contracting sont décrits au chapitre 5.B.1.1.

La prochaine mise à jour de la cartographie des risques aura lieu en 2019.

5.B.1.4 Promotion immobilière

BPI, société de tête du pôle de promotion immobilière, a développé ses activités de promotion immobilière en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg et en Pologne.

L'activité immobilière est soumise directement ou indirectement à certains facteurs macro-économiques (niveau des taux d'intérêt, propension à investir, épargne, ...), politiques (développement d'institutions supra-nationales, plans d'aménagement, ...) qui influencent le comportement des acteurs sur le marché et ce, tant sous l'angle de la demande que de l'offre.

Cette activité se caractérise également par la durée longue du cycle des opérations, ce qui implique la nécessité d'anticiper les décisions et de souscrire des engagements sur des termes longs.

Pour chacun de ses projets, cette activité, en plus des risques liés au secteur, est soumise à ses risques propres :

- la sélection de l'investissement foncier
- la définition du projet et de sa faisabilité
- l'obtention des différents permis et autorisations
- la maîtrise des coûts de construction, les honoraires et le financement
- la commercialisation.

5.B.2 La conjoncture

Les différents pôles de CFE sont par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes. Il convient cependant de nuancer ce constat par pôle ou sous-pôle d'activité, les facteurs clés pouvant différer pour chacun de ceux-ci.

Ainsi :

- l'activité de dragage et de génie civil maritime est sensible à la conjoncture internationale, à l'évolution du commerce mondial et à la politique d'investissement des états en matière de grands travaux d'infrastructure et de développement durable. Un ralentissement de la croissance dans un ou plusieurs marchés où DEME est active peut influencer négativement son niveau d'activité et ses résultats;
- les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements privés dépend plus directement de la conjoncture, de la confiance des ménages et du niveau des taux d'intérêts.

5.B.3 Encadrement et main-d'œuvre

CFE Contracting souffre de façon chronique d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, tant au niveau de la phase d'étude que celle de la préparation et de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification et de compétence du personnel ainsi que de sa disponibilité sur le marché de l'emploi.

Sur le marché des talents, DEME doit, quant à elle, réussir à attirer, motiver et conserver des collaborateurs hautement qualifiés qui pourront diriger des chantiers à l'étranger.

5.B.4 Risques de marché

5.B.4.1 Intérêts

CFE, DEME et BPI sont confrontées à des investissements importants et portant sur de longues périodes. Dans ce contexte, et dans le cadre de la mise à disposition de crédits long terme, de financement de projets ou d'investissements importants, ces entités pratiquent, le cas échéant, une politique de couverture de taux d'intérêts. Le risque de taux ne peut cependant être totalement exclu.

5.B.4.2 Change

Compte tenu du caractère international de son activité et de l'exécution de marchés en monnaies étrangères, les différents pôles du groupe sont soumis au risque de change. Pour réduire ce risque, ceux-ci pratiquent des couvertures de taux ou procèdent à des ventes à terme de devises. Le risque de change ne peut cependant être totalement exclu.

5.B.4.3 Crédit

Afin de limiter le risque courant de solvabilité, CFE, DEME et CFE Contracting vérifient, lors de la remise d'offres, la solvabilité de leurs clients, suivent de façon régulière l'encours de ceux-ci et adaptent, si nécessaire, leur position vis-à-vis d'eux. Pour des clients présentant un risque de crédit non négligeable, des avances au démarrage et/ou des garanties bancaires de paiement sont exigées avant le démarrage du chantier.

À la grande exportation, dans la mesure où le pays est éligible et où le risque peut être couvert par l'assurance-crédit, CFE et DEME se couvrent auprès des organismes compétents en ce domaine comme par exemple Credendo Group. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

Alors que DEME, CFE Contracting et BPI ne présentent pas d'exposition significative au risque de crédit, CFE est confrontée à des retards de paiement de la part de l'État tchadien.

5.B.4.4 La liquidité

Afin de limiter le risque de liquidité, les entités du groupe CFE ont multiplié leurs sources de financement qui sont de quatre ordres :

- des emprunts obligataires pour un montant global de 330 millions d'euros. Il s'agit d'un emprunt obligataire de 100 millions d'euros à échéance en 2018 qui a été émis par la Compagnie d'Entreprises CFE SA, d'un emprunt obligataire de 200 millions d'euros émis par DEME NV et venant à échéance en 2019 et d'un emprunt obligataire de 30 millions d'euros émis par BPI SA (échéance 2022),
- des lignes de crédit bilatérales à moyen terme chez DEME qui financent les nouveaux navires,
- des emprunts ou des contrats de leasing de type « project finance » que DEME utilise pour le financement de certains de ses navires et que BPI met en place pour le financement de ses projets immobiliers,
- des emprunts bancaires ou du papier commercial pour couvrir les besoins de trésorerie à court et moyen termes.

CFE respecte l'ensemble de ses covenants financiers au 31 décembre 2017. C'est également le cas pour DEME, CFE Contracting et BPI.

5.B.5 Risque du prix des matières premières

CFE, DEME et CFE Contracting sont potentiellement exposées à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre de leurs activités. Toutefois, de telles hausses ne devraient pas être susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur leurs résultats. En effet, une part importante des contrats de CFE, DEME et CFE Contracting comprennent des formules de révision de prix permettant d'adapter le prix de vente à l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de CFE Contracting sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats, dont une part importante est de courte ou moyenne durée ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse du prix des matières premières. Enfin, des couvertures spécifiques du prix du gasoil sont mises en place chez DEME pour les contrats qui ne prévoient pas de mécanisme de révision de prix.

5.B.6 Dépendance de clients ou de fournisseurs

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère local de ses marchés, CFE considère qu'elle n'est pas globalement dépendante d'un petit nombre de clients, ni de fournisseurs ou sous-traitants.

5.B.7 Risques environnementaux

De par le type de travaux qu'elle est appelée à exécuter, CFE Contracting peut être conduite à manipuler des matériaux dangereux.

CFE Contracting prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentive, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

Comme toute société active dans le domaine du dragage et des travaux maritimes, DEME porte une attention particulière aux risques environnementaux qui sont de deux ordres :

- une perturbation de la flore et/ou de la faune ou une pollution accidentelle ne peut jamais être totalement exclue malgré les mesures de prévention très strictes que la société s'impose dans l'exécution des travaux de dragage
- les filiales de DEME actives dans le domaine de l'environnement sont par nature confrontées à l'assainissement de sols fortement pollués dont l'étendue et la composition exacte ne sont pas toujours aisées à établir avant le démarrage du contrat. De plus, les technologies innovantes que DEME met en œuvre pour la dépollution des sols présentent, par nature, un certain degré de risque.

Le respect de l'environnement est une des valeurs fondamentales des différents pôles de CFE qui mettent tout en œuvre pour limiter les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement.

5.B.8 Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, CFE et CFE Contracting sont soumises à un environnement réglementaire complexe lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables, les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile.

Le secteur de la construction est, de plus, confronté à une interprétation extensive des notions relatives à la responsabilité des constructeurs dans les domaines de la responsabilité décennale, de la responsabilité des vices cachés véniaux, ainsi qu'à l'émergence d'une responsabilité pour des dommages consécutifs indirects.

DEME est, quant à elle, confrontée à une instabilité et à une complexité croissante du cadre juridique de certains pays dans lesquels elle opère.

5.B.9 Risques politiques

CFE et DEME sont exposées aux risques politiques qui peuvent revêtir différentes formes : instabilité politique, guerres et guerres civiles, conflits armés, terrorisme, prises d'otage, extorsions ou sabotages.

Ce risque est potentiellement une menace pour la sécurité des employés et des biens. C'est pourquoi, ceux-ci font l'objet d'une surveillance étroite et, en cas de nécessité, un projet peut être arrêté si les conditions minimales de sécurité ne sont plus assurées : le personnel et le matériel sont alors transférés vers un lieu plus sûr.

Au sein de DEME, un *Enterprise Security Officer* a été engagé afin :

- de mettre à jour de façon régulière les menaces potentielles à la sécurité du personnel et du matériel,
- d'aider à la mise en place de procédures en matière de sécurité,
- de contrôler le respect de celles-ci,
- de coordonner, le cas échéant, des situations d'urgence.

5.B.10 Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle et du know-how

DEME a développé un know-how spécifique et des technologies innovantes dans différents domaines.

Afin de protéger ses secrets industriels et la propriété intellectuelle de ses innovations, DEME a introduit de nombreuses demandes de brevets couvrant plus d'une centaine d'applications spécifiques.

5.B.11 Risques liés aux sociétés d'objet

Pour réaliser certaines de ses opérations immobilières, en partenariat public-privé ou dans le cadre de concessions, CFE, DEME et BPI participent et continueront à participer à des sociétés d'objet («Special Purpose Companies») qui consentent des sûretés à l'appui de leur crédit. Le risque est, en cas de défaillance de ce type de société et d'exercice de la sûreté, que le produit de l'exercice de celle-ci ne permette pas de rembourser en tout ou en partie le montant des fonds propres ou assimilés mis à disposition pour conforter la mise en place des crédits.

6. Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché

La politique de CFE en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Un compliance officer (Fabien De Jonge) a été désigné et un programme d'information destiné aux cadres dirigeants et aux personnes susceptibles de par leur fonction de disposer d'informations privilégiées est en place depuis 2006.

7. Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs

La politique en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à CFE ou à l'une de ses filiales.

8. Convention d'assistance

Ackermans & van Haaren a conclu avec CFE et DEME une convention de services. Les rémunérations dues par CFE et DEME pour l'exercice 2017 s'élèvent respectivement à 156 et 1.172 milliers d'euros.

9. Contrôle de l'entreprise

Le commissaire est la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Michel Denayer et Rik Neckebroeck.

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016 a renouvelé pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2019, le mandat de commissaire de Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Michel Denayer et Rik Neckebroeck. La rémunération du mandat en CFE SA s'est élevée à 118 milliers d'euros pour l'exercice 2017.

Les coûts facturés par Deloitte Réviseurs d'Entreprises, pour des missions diverses s'élèvent à 42 milliers d'euros.

Par ailleurs, durant l'exercice 2017, des coûts facturés par Deloitte dans le cadre de consultance ont été comptabilisés à hauteur de 158 milliers d'euros.

Deloitte a effectué la révision des comptes de la majeure partie des sociétés du groupe CFE.

Pour les autres principaux groupes et filiales, le commissaire a généralement obtenu les rapports de certification des commissaires de celles-ci et/ou eu des entretiens avec ces derniers et il a effectué certaines procédures de révisions complémentaires.

Rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2017) :

(milliers d'euros)	Deloitte		Autres	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1.619,6	69,44 %	728,2	35,74 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	81,3	3,49 %	63,9	3,14 %
Sous-total audit	1.700,9	72,93 %	792,1	38,88 %
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	204,5	8,77 %	852,8	41,86 %
Autres	426,9	18,30 %	392,3	19,26 %
Sous-total autres	631,4	27,07 %	1.245,1	61,12 %
Total honoraires des commissaires aux comptes	2.332,3	100 %	2.037,2	100 %

C. Rapport de rémunération

La politique de rémunération de CFE vise à attirer, à retenir, à motiver les ouvriers, les employés et les cadres de l'entreprise.

Afin d'aider le comité des nominations et des rémunérations à analyser le contexte concurrentiel ainsi que d'autres facteurs utiles à l'évaluation en matière de rémunération, le comité peut recourir aux services de consultants en rémunération de renommée internationale.

Pour l'année 2017, il n'y a pas eu de modifications en matière de politique de rémunération par rapport à l'exercice précédent.

1. La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités

1.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2017 de CFE SA a approuvé l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, prorata temporis de l'exercice de leur mandat.

L'assemblée générale a également approuvé l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance.

Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations sont inchangées.

De plus, les administrateurs sont remboursés des frais que peut nécessiter l'exercice de leur mandat, dans les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Montants des avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs mandats au sein du groupe :

(euros)	Emoluments CFE SA
Luc Bertrand	100.000
Renaud Bentégeat	34.000
Piet Dejonghe	34.000
Koen Janssen	34.000
Christian Labeyrie	34.000
John-Eric Bertrand	34.000
SPRL Ciska Servais, représentée par Ciska Servais	34.000
Pas de Mots SPRL, représentée par Leen Geirnaerdt	32.000
Philippe Delusinne	34.000
Jan Suykens	34.000
Alain Bernard	32.000
Total	436.000

Il n'existe aucune convention avec un administrateur non exécutif prévoyant une indemnité de départ. Il sera proposé à l'assemblée générale du 3 mai 2018 de maintenir la même politique de rémunération des Administrateurs et du Président du conseil d'administration.

1.2 Rémunération des membres du comité d'audit

John-Eric Bertrand	8.000
Philippe Delusinne	4.000
Christian Labeyrie	4.000
Pas de Mots SPRL, représentée par Leen Geirnaerdt	3.000
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais	3.000
Total	22.000

1.3 Rémunération des membres du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations est constitué d'administrateurs non exécutifs dont la majorité sont des administrateurs indépendants.

Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais	4.000
Luc Bertrand	2.000
Philippe Delusinne	2.000
Total	8.000

2. La direction de CFE

Le groupe CFE est dirigé par les deux administrateurs délégués. Ils assurent la gestion journalière de l'entreprise, sous le contrôle du Conseil d'administration du groupe.

Ils sont assistés dans l'exercice de leur mission, au niveau du holding, par le directeur financier et administratif du groupe, Fabien De Jonge, le directeur des Ressources Humaines, Gabriel Marijsse et le directeur international D2C Partners, représentée par Patrick Bonnetaïn.

L'activité de DEME est suivie par un steering committee, comme précédemment composé de Renaud Bentégeat, Alain Bernard et Fabien De Jonge.

Le pôle contracting, qui regroupe la plupart des activités du groupe CFE dans la construction, le multitechnique et le rail, est dirigé par un comité exécutif composé d'un CEO, Trorema SPRL représentée par Raymund Trost, et de quatre autres membres, Frédéric Claes SA, représentée par Frédéric Claes, Fabien De Jonge, et 8822 SPRL représentée par Yves Weyts et, à compter du 21 décembre 2017, Almacon SPRL représentée par Manu Coppens.

L'activité de promotion immobilière est placée sous la responsabilité d'un administrateur délégué Artist Valley SA, représentée par Jacques Lefèvre.

3. La rémunération des membres de la direction de CFE

3.1 Rémunération de Renaud Bentégeat, administrateur délégué

Il n'y a pas eu de modification dans la politique de rémunération en 2017. La rémunération fixe, la rémunération variable et les autres avantages ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations.

Après échange d'informations et de points de vue, plus spécialement l'examen de la performance pour la rémunération variable, le comité des nominations et des rémunérations a fait les recommandations au conseil d'administration qui statue en la matière.

L'année de référence pour les administrateurs délégués (et pour les autres membres de la direction) pour l'attribution d'une rémunération variable annuelle court du 1^{er} janvier au 31 décembre ; le cas échéant, les versements de la rémunération variable interviennent en avril de l'année suivante.

Au titre de ses fonctions exécutives au sein du groupe CFE, Renaud Bentégeat, administrateur délégué, outre la rémunération de son mandat d'administrateur, soit 34.000 euros, a perçu une rémunération annuelle brute qui s'élève à 300.000 euros. La rémunération de M. Renaud Bentégeat est soumise à la sécurité sociale française.

Renaud Bentégeat, administrateur délégué, dispose en plus d'un logement et d'un véhicule de société, soit l'équivalent de 48.128 euros pour 2017. Il bénéficie en 2017, à charge de CFE, d'un plan de pension, la cotisation patronale s'élève à 102.147 euros.

La rémunération variable annuelle de Renaud Bentégeat, est basée sur les performances de l'ensemble du groupe CFE et tient compte de la sécurité, du résultat économique, du niveau de trésorerie et de la qualité du reporting.

Le montant de la rémunération variable annuelle est plafonné, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, à 100 % de la rémunération fixe, la rémunération variable à long terme n'étant pas plafonnée.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, peut également augmenter ou diminuer le montant de la rémunération variable.

Au titre de l'exercice 2017, il a été décidé de verser à Renaud Bentégeat une prime de 700.000 euros.

CFE n'a pas accordé en 2017 de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société à Renaud Bentégeat, administrateur délégué.

3.2 Rémunération de Piet Dejonghe, administrateur délégué

Piet Dejonghe, administrateur délégué, n'a pas bénéficié de rémunération, outre la rémunération de son mandat d'administrateur.

CFE n'a pas accordé en 2017 de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société à Piet Dejonghe, administrateur délégué.

3.3 La rémunération des autres membres de la direction de CFE

La politique de rémunération est calculée de manière à

- ce que la société puisse attirer, motiver et garder les talents exécutifs de haut niveau et à grand potentiel,
- stimuler et récompenser les performances personnelles.

Les propositions de rémunérations fixe et variable pour les membres de la direction de CFE, autres que les administrateurs délégués, font l'objet d'une attention toute particulière par les administrateurs délégués et le directeur des ressources humaines du groupe. Celles-ci sont présentées au comité des nominations et des rémunérations.

Le comité entend les explications et, après discussions et échanges de points de vue entre ses membres, soumet les propositions définitives au conseil d'administration qui statue en la matière.

Le salaire annuel de base constitue la rémunération fixe et est basée sur une grille définie par la structure salariale existante dans le groupe CFE. Il existe une marge d'appréciation en fonction de l'expérience, de la fonction, de la rareté des compétences techniques, des performances, etc.

Pour les membres opérationnels de la direction de CFE, c'est-à-dire pour les responsables de centres de profit (filiales), le système de rémunération variable applicable au titre de l'exercice 2017 est fonction du niveau de la performance individuelle.

- Il est directement lié à la performance financière de leur secteur de responsabilité soit le résultat net avant impôts. Ce résultat est confronté à une grille reprenant des montants fixes en fonction du résultat obtenu appelé «montant de base».
- La performance «sécurité» : critère quantitatif à raison de 50 %, basé sur zéro accident de travail grave pour toute personne intervenant sur chantier, critères qualitatifs à raison de 50 % selon le degré d'exécution des plans de sécurité. L'ensemble influence négativement de 20 % le montant de base si les objectifs ne sont pas atteints.
- La performance «qualitative», à savoir des objectifs individuels qui leur sont assignés en début de l'exercice.

L'appréciation de cette performance «qualitative» est laissée à la discrétion du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, peut également augmenter ou diminuer le montant de la rémunération variable issu de la grille fixée en début d'exercice en fonction de résultats ou leadership exceptionnels.

Pour les directeurs fonctionnels, la rémunération variable tient compte de plusieurs éléments, à savoir :

- le résultat global du groupe CFE,
- le fonctionnement du département dont ils ont la charge,
- éventuellement la réalisation d'objectifs spécifiques qui leur ont été assignés en début d'exercice par les administrateurs délégués,
- la rémunération variable peut être nulle si les prestations sont insatisfaisantes.

L'année de référence pour l'attribution d'une rémunération variable court du 1^{er} janvier au 31 décembre; le cas échéant, les versements interviennent en avril de l'année suivante.

En ce qui concerne les membres opérationnels du steering committee de DEME, la rémunération est fixée par le conseil d'administration de DEME sur proposition du comité des rémunérations de DEME comprenant Renaud Bentégeat et Luc Bertrand.

Le montant de la rémunération variable est calculé après prise en compte de 4 critères : l'EBITDA, le résultat net, l'endettement financier net et la sécurité.

Les membres de la direction de CFE (autres que les administrateurs délégués) – à savoir Fabien De Jonge, Gabriel Marijsse, D2C Partners représentée par Patrick Bonnetain, Alain Bernard, Tromea SPRL représentée par Raymund Trost, Frédéric Claes SA représentée par Frédéric Claes, 8822 SPRL, représentée par Yves Weyts, Artist Valley SA représentée par Jacques Lefèvre, ont perçu en 2017 :

Rémunérations fixes et honoraires	2.494.366
Rémunérations variables	2.107.380
Versements aux diverses assurances (plans de pension, hospitalisation, accidents)	329.995
Frais de véhicule de fonction	32.891
Total	4.964.632

Différents types de plan de pension couvrent les membres de la direction de CFE. En effet, certains bénéficient d'un plan «but à atteindre» qui est différent selon une date pivot du 1/07/1986.

Afin d'avoir une gestion homogène de ces membres, un plan «chapeau» à prestations définies a été instauré depuis 2007. Le 'service cost' (IFRS) pour les plans à «prestations fixes» s'élève à 121.255 euros pour l'exercice 2017.

Un plan de pension couvre également les membres du steering committee de DEME.

CFE SA n'a pas accordé en 2017 de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société aux membres de la direction de CFE.

Le comité des nominations et des rémunérations du groupe CFE, après accord du Conseil d'Administration, a décidé la mise en place d'un plan d'options au niveau de CFE Contracting. Les quatre bénéficiaires ont accepté l'offre, la durée des options étant de 7 ans.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, sur conseil du comité des nominations et rémunérations du groupe CFE, a décidé la mise en place d'un plan d'options au niveau de BPI (activité de promotion immobilière). Les deux bénéficiaires ont accepté l'offre. La durée des options est de 8 ans.

Le Comité des Nominations et Rémunérations du groupe CFE, après accord du Conseil d'Administration, a décidé d'intégrer Manu Coppens dans le plan d'options au niveau de CFE Contracting. L'offre a été faite le 31 décembre 2017. La durée des options est de 5 ans.

4. Indemnité de départ

En ce qui concerne les règles en matière d'indemnité de départ, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, d'application après le 3 mai 2010 et convenues avec les administrateurs délégués et les membres de la direction de CFE, l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2017 a approuvé le texte qui suit :

1. La loi sur les contrats de travail sera d'application pour les personnes sous statut «salarié» et toutes autres conventions existantes restent en vigueur.

Pour les membres salariés de la direction de CFE et de DEME qui n'ont pas conclu de convention en matière d'indemnité de départ avant le 3 mai 2010, en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui leur sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui leur sera payée sera déterminé, conformément à la loi du 26 décembre 2013 relative à l'introduction du statut unique, publiée au Moniteur Belge du 31 décembre 2013.

- › Alain Bernard
- › Fabien De Jonge
- › Gabriel Marijsse

2. En ce qui concerne les indemnités de départ d'application après le 3 mai 2010 convenues avec l'administrateur délégué et les membres de la direction de CFE,
 - › une convention est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014 pour Renaud Bentégeat. Cette convention, approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, stipule qu'en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payé est fixé à un maximum de 12 mois de rémunération.

- › une convention est entrée en vigueur le 9 novembre 2015 pour Torema SPRL, représentée par Raymund Trost. Cette convention, approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, stipule qu'en cas de rupture du contrat de prestation de services par la société contractante du groupe CFE (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payé est fixé à 6 mois d'honoraires.
- › une convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 pour 8822 SPRL, représentée par Yves Weyts. Cette convention, approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, stipule qu'en cas de rupture du contrat de prestation de services par la société contractante du groupe CFE (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payé est fixé à 12 mois d'honoraires.
- › une convention est entrée en vigueur le 13 juin 2017 pour Almacon SPRL, représentée par Manu Cappens. Cette convention stipule qu'en cas de rupture du contrat de prestation de services par la société contractante du groupe CFE (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payé est fixé à 6 mois d'honoraires.
- › une convention est entrée en vigueur le 28 février 2018 pour Frédéric Claes SA, représentée par M. Frédéric Claes. Cette convention stipule qu'en cas de rupture du contrat de prestation de services par la société contractante du groupe CFE (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payé est fixé à 12 mois d'honoraires.
- › une convention est entrée en vigueur le 28 février 2018 pour Artist Valley SA, représentée par M. Jacques Lefèvre. Cette convention stipule qu'en cas de rupture du contrat de prestation de services par la société contractante du groupe CFE (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payé est fixé à 12 mois d'honoraires.

5. Rémunération variable des membres de la direction de CFE

En ce qui concerne les règles en matière de rémunération variable, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, à partir de l'exercice débutant après le 31 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2017 a approuvé ce qui suit :

Pour les administrateurs délégués et les membres de la direction, la législation actuelle qui impose l'étalement sur trois années de la rémunération variable et des critères y afférents n'est pas appropriée (et s'applique donc difficilement) à une direction où certains membres sont proches de l'âge de la retraite ou de la préretraite.

Cette disposition continue à s'appliquer aux membres de la direction de CFE.

6. Information sur le droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées de la part des membres de la direction de CFE

Les contrats entre les membres de la direction de CFE y compris ceux des administrateurs délégués d'une part et la société d'autre part, prévoient un droit de recouvrement, au profit de la société, de la rémunération variable accordée sur la base de données financières incorrectes.

D. Rapport sur les indicateurs non financiers du groupe CFE

Ce rapport est repris à la page 121 du rapport financier .

E. Politique d'assurance

CFE assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » et couvre sa responsabilité civile exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

F. Rapports spéciaux – Acquisition de Algemene Aannemingen Van Laere

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de Compagnie d'Entreprise CFE du 18 décembre 2017 : Décision finale sur la transaction Van Laere

Après avoir revu en détail les différentes méthodes de valorisation, la convention d'acquisition (« Share Purchase Agreement ») ainsi que les rapports de due-diligence portant sur les aspects comptables, financiers, fiscaux, légaux et sociaux, après avoir, à deux reprises, eu l'occasion de rencontrer le CEO du groupe Van Laere qui a présenté ses objectifs à court et moyen terme ainsi que son budget 2018-2019, après avoir pris connaissance du rapport du comité des administrateurs indépendants à savoir Ciska Servais SPRL représentée par Madame Ciska Servais, Monsieur Philippe Delusinne et Pas de Mots SPRL, représentée par Madame Leen Geirnaert, les administrateurs estiment avoir été suffisamment informés pour délibérer sur la transaction envisagée à savoir l'acquisition de 100 % des actions de Algemene Aannemingen Van Laere NV par CFE Contracting pour un prix de 18,4 millions d'euros, montant qui sera ajusté, entre autres, en fonction du montant des fonds propres consolidés de Algemene Aannemingen Van Laere NV au 31 décembre 2017.

Le président du conseil, Monsieur Luc Bertrand indique qu'il s'abstiendra de prendre part au vote.

Après plusieurs échanges de vues, les administrateurs prenant part au vote (à savoir l'ensemble des administrateurs à l'exception de Messieurs Luc Bertrand et Alain Bernard, excusé) approuvent la transaction à l'unanimité suivant les termes et conditions de la convention d'acquisition.

Le conseil d'administration confirme par ailleurs que la procédure décrite à l'article 524 du Code des Sociétés a été respectée et qu'il n'a pas été dérogé à l'avis du comité des administrateurs indépendants.

L'acquisition est planifiée au jeudi 21 décembre 2017.

Monsieur Luc Bertrand tient à remercier les administrateurs indépendants ainsi que l'ensemble des intervenants pour la qualité de leur travail. Il est convaincu que cette acquisition est une réelle plus-value pour CFE.

Annexes :

1. conclusion du rapport du comité des administrateurs indépendants
2. rapport du commissaire

Piet Dejonghe
Administrateur Délégué

Renaud Bentégeat
Administrateur Délégué

Annexe 1: Conclusion du rapport du comité des administrateurs indépendants

Eu égard à, et sans préjudice de, toutes et chacune des observations développées dans les sections 1, 2 et 3, (A), (B) et (C) qui le qualifient, l'avis des administrateurs indépendants se résume comme il suit : il n'apparaît pas que la transaction envisagée se présente dans des conditions, de prix en particulier, établissant qu'elle porte un préjudice, abusif ou non, à CFEC, à CFE et à ses actionnaires. Dans la mesure où ils n'ont pas été pris en compte dans la détermination du prix de la transaction et des ajustements dont il est susceptible, les gains qu'au titre des synergies attendues de la transaction, le conseil d'administration a antérieurement identifiés comme justifiant de l'intérêt de la transaction pour CFEC comportent, en dehors des mécanismes d'ajustement du prix prévus par le SPA et des garanties qui l'accompagnent, une marge de compensation d'éventuels « préjudices » qui résulteraient, le cas échéant, d'une altération future des anticipations sur lesquelles ont reposé l'exercice de valorisation conduit pour la détermination du prix, la conception des éventuels ajustements de celui-ci et les garanties du SPA, ainsi que la justification de la transaction dans l'intérêt de CFEC et, par conséquent, de CFE et des actionnaires de celle-ci.

Fait à Bruxelles, le 18 décembre 2017

Les administrateurs indépendants :

Pour SPRL Ciska Servais,
Ciska Servais

Pour la SPRL Pas de Mots,
Leen Geirnaerdt

Philippe Delusinne

Annexe 2: Rapport du Commissaire

Dans le cadre de la décision du conseil d'administration concernant le contrat établi entre CFE Contracting SA et Ackermans & van Haaren SA pour l'acquisition du groupe Van Laere et conformément à l'article 524 § 3 du Code des sociétés, notre appréciation, quant à la fidélité des

données figurant dans l'avis du comité des administrateurs indépendants du 18 décembre 2017 et dans le procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2017, est requise. Cette appréciation sera incluse dans le procès-verbal du conseil d'administration et sera reprise dans le rapport de gestion.

Le contrat est conclu entre CFE Contracting SA (une filiale de la société Compagnie d'Entreprises CFE SA) et Ackermans & van Haaren SA (actionnaire majoritaire de Compagnie d'Entreprises CFE SA) et concerne l'acquisition de la société Algemene Aannemingen Van Laere SA par CFE Contracting SA. Dans le cadre de cette transaction, le conseil d'administration de Compagnie d'Entreprises CFE SA applique la procédure prévue dans l'article 524 du Code des sociétés afin de déterminer si le contrat et l'opération dans son ensemble peuvent être considérés comme n'engendrant pas de préjudice manifestement abusif pour Compagnie d'Entreprises CFE SA.

Conformément aux dispositions de l'article 524 § 3 du Code des sociétés, nous avons pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du comité des administrateurs indépendants du 18 décembre 2017 établi conformément l'article 524 § 2 du Code des sociétés;
- Le procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2017.

Nous avons vérifié la fidélité des données figurant dans l'avis du comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du conseil d'administration.

Sur base de notre travail, nous n'avons pas connaissance d'éléments qui pourraient indiquer que les données figurant dans le rapport du comité des administrateurs indépendants ou dans le procès-verbal du conseil d'administration ne sont pas fidèles.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du conseil d'administration de la société dans le cadre de l'application article 524 du Code des sociétés et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Zaventem, le 19 décembre 2017

Le Commissaire

DELOTTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d SCRL

Représentée par
Rik Neckebroeck

Michel Denayer

G. Offre publique d'acquisition

En application de l'article 34 de l'Arrêté Royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, la Compagnie d'Entreprises CFE SA expose que :

- i) le conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 euros, étant rappelé que l'exercice de ce pouvoir est limité en cas d'offre publique d'acquisition par l'article 607 du Code des sociétés;
- ii) le conseil d'administration a le pouvoir d'acquérir un maximum de 20 % d'actions propres de la société.

H. Acquisitions et cessions

Au cours de l'exercice 2017, Compagnie d'Entreprises CFE SA n'a ni acquis, ni cédé de participation.

Les acquisitions et cessions des filiales de CFE sont détaillées dans le rapport financier.

I. Création de succursales

Au cours de l'exercice, Compagnie d'Entreprises CFE SA n'a pas créé de succursale.

J. Éléments postérieurs à la clôture

Aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du groupe CFE n'est survenu depuis le 31 décembre 2017.

K. Recherche et développement

DEME poursuit de façon permanente des recherches pour accroître l'efficience de sa flotte. Elle mène également, en partenariat avec les universités et la Région Flamande, des études afin de développer la production d'énergie durable en milieu marin. Elle mène également, en partenariat avec des entreprises privées, des études portant sur les techniques d'exploitation des matériaux rares en mer.

L. Information sur les tendances

Le chiffre d'affaires du groupe CFE va progresser de manière sensible en 2018 au vu du niveau élevé du carnet de commandes tant chez DEME qu'en Contracting.

M. Convocation de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2018

A. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

3. Approbation des comptes annuels

Proposition de résolution :

Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2017.

4. Approbation des comptes annuels consolidés

Proposition de résolution :

Approbation des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2017.

5. Affectation du bénéfice – Approbation du dividende

Proposition de résolution :

Approbation d'un dividende brut de 2,40 euro par action, correspondant à un dividende net de 1,68 euro par action. Mise en paiement du dividende à partir du 24 mai 2018.

6. Rémunération

6.1. Approbation du rapport de rémunération

Proposition de résolution :

Approbation du rapport de rémunération.

6.2. Emoluments annuels administrateurs et commissaire

Proposition de résolution :

Approbation, avec effet au 1^{er} janvier 2018, de l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs, d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, prorata temporis de l'exercice de leur mandat en cours d'année.

Approbation de l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations restent inchangées.

Approbation de l'octroi au commissaire d'une rémunération de 119.400 euros par an pour l'exercice de son mandat. Ces honoraires sont sujets à indexation annuelle.

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de résolution :

Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

8. Décharge au commissaire

Proposition de résolution :

Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

9. Nominations

9.1. Proposition de résolution :

Approbation de la nomination de Euro-Invest Management SA, ayant pour représentante permanente Madame Martine Van den Poel, en tant qu'administrateur, pour un terme de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2021. Euro-Invest Management SA et sa représentante permanente, Madame Van den Poel, répondent aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

9.2. Proposition de résolution :

Approbation de la nomination de MucH SPRL, ayant comme représentante Madame Muriel De Lathauwer en tant qu'administrateur, pour un terme de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2022. MucH SPRL, ayant comme représentante Madame Muriel De Lathauwer répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

B. Formalités d'admission à l'assemblée générale ordinaire

1. Actionnaires qui souhaitent participer personnellement

Seuls les actionnaires qui sont détenteurs d'actions CFE au plus tard le 14ème jour précédent les assemblées générales, soit le 18 avril 2018 à minuit, heure belge (la '**Date d'enregistrement**') et qui confirment leur intention de participer à l'assemblée générale ordinaire au plus tard le 27 avril 2018 à minuit, heure belge, seront admis à y assister, soit en personne, soit par mandataire.

- **Pour les détenteurs d'actions nominatives**, la preuve de la détention d'actions à la Date d'enregistrement résultera de l'inscription dans le registre des actions

nominatives de CFE à cette date. Par ailleurs, chaque actionnaire veillera à remplir le formulaire « Intention de participation à l'assemblée générale » disponible sur le site www.cfe.be et à le renvoyer au plus tard le 27 avril 2018 à minuit, heure belge, soit par courrier postal à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be.

- **Pour les détenteurs d'actions dématérialisées**, la preuve de la détention à la Date d'enregistrement résultera de leur inscription dans les comptes du teneur de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation à la Date d'enregistrement. Par ailleurs, chaque actionnaire veillera à informer sa banque au plus tard le 27 avril 2018 à minuit, heure belge, de son intention de participer à l'assemblée générale ordinaire ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles il souhaite participer.

2. Actionnaires qui souhaitent se faire représenter

Chaque actionnaire qui détient des actions à la Date d'enregistrement peut se faire représenter lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, complèteront et signeront la procuration disponible sur le site internet www.cfe.be et l'enverront soit par courrier postal adressé à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be, au plus tard le 27 avril 2018, à minuit, heure belge.

Si la procuration est envoyée par courrier électronique, le mandataire devra se munir de la procuration originale signée le jour de l'assemblée.

3. Actionnaires qui souhaitent voter par correspondance

Chaque actionnaire qui détient des actions à la Date d'enregistrement peut voter par correspondance à l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance complèteront et signeront le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet www.cfe.be et enverront l'original signé uniquement par courrier postal adressé à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, au plus tard le 27 avril 2018, à minuit, heure belge. L'actionnaire qui vote par correspondance veillera à remplir obligatoirement le sens de son vote sur le formulaire.

4. Actionnaires qui souhaitent inscrire des nouveaux sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital peuvent requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter déjà inscrits à l'ordre du jour ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les actionnaires qui souhaitent inscrire des sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ou formuler des propositions de décision, devront :

- adresser leur demande écrite à la société, au plus tard le 11 avril 2018, à minuit, heure belge, soit par courrier postal à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfbe.be ;
- prouver qu'à la date de leur demande, ils détiennent seuls ou ensemble au moins 3 % du capital de la société, et joindre à leur demande soit un certificat constatant l'inscription du nombre d'actions nominatives correspondantes dans le registre des actions nominatives qu'ils auront demandé préalablement à la société, soit une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes ;
- joindre à leur demande, selon le cas, le texte des sujets à inscrire à l'ordre du jour et des propositions de décision y afférentes, ou le texte des propositions de décision à ajouter à l'ordre du jour.

Le cas échéant, CFE publiera au plus tard le 18 avril 2018, un ordre du jour complété de l'assemblée générale ordinaire, selon les mêmes modalités que le présent ordre du jour. CFE publiera simultanément sur son site internet les formulaires de vote par procuration ainsi que les formulaires de vote par correspondance complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions y afférentes et/ou des propositions de décisions seules qui auraient été formulées.

Les procurations et les formulaires de vote par correspondance qui auront été adressés à la société avant le 18 avril 2018 resteront valables pour les sujets à l'ordre du jour qu'ils couvrent. Par ailleurs, dans le cadre du vote par procuration, le mandataire sera autorisé à voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et/ou sur les nouvelles propositions de décisions, sans qu'une nouvelle procuration ne soit requise, si le formulaire de procuration l'y autorise expressément. Le formulaire de procuration peut également préciser que dans ce cas, le mandataire est tenu de s'abstenir.

5. Actionnaires qui souhaitent poser des questions

Chaque actionnaire a le droit de poser des questions aux administrateurs et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale ordinaire. Les questions peuvent être posées oralement lors de l'assemblée ou par écrit avant l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent poser des questions par écrit avant l'assemblée devront adresser leur(s) question(s) par courrier électronique à la société au plus tard le 27 avril 2018, à minuit, heure belge, à l'adresse general_meeting@cfbe.be. Seules les questions écrites posées par les actionnaires qui auront satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée (voir point 1), recevront une réponse en assemblée.

6. Droit pour les obligataires d'assister à l'assemblée générale

Les porteurs d'obligations peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire, avec voix consultative seulement, en établissant leur qualité d'obligataire par la production, le jour de l'assemblée générale, d'une attestation délivrée par leur intermédiaire financier auprès duquel ils détiennent leurs obligations.

7. Mise à disposition des documents

Chaque actionnaire et chaque porteur d'obligation peut obtenir gratuitement, au siège social de la société (avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Bruxelles), pendant les heures de bureau, une copie intégrale des comptes annuels, des comptes annuels consolidés, du rapport de gestion, de l'ordre du jour et des formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ainsi que des formulaires d'intention de participation. Les demandes d'obtention d'une copie gratuite peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfbe.be.

8. Site internet

L'ensemble des informations relatives à l'assemblée générale de ce 3 mai 2018, en ce compris l'ensemble des documents qui y sont relatifs, sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse <http://www.cfbe.be>.

États financiers consolidés

Définitions

États financiers consolidés

Compte de résultats consolidé

État consolidé du résultat global

État consolidé de la situation financière

Tableau consolidé des flux de trésorerie

État consolidé des variations des capitaux propres

Notes aux états financiers consolidés

Rapport du commissaire

États financiers statutaires

États de la situation financière et du résultat global statutaires

Analyse de l'état du résultat global et de l'état de la situation financière

Définitions

Capitaux employés	Immobilisations incorporelles + goodwill + immobilisations corporelles + fonds de roulement
Besoin en fonds de roulement	Stocks + créances commerciales et autres créances d'exploitation + autres actifs courants + actifs non courants détenus en vue de la vente – autres provisions courantes – dettes commerciales et autres dettes d'exploitation – passifs d'impôts exigibles – autres passifs courants
Endettement financier net (EFN)	Emprunts obligataires non courants + Dettes financières non courantes + Emprunts obligataires courants + Dettes financières courantes - Trésorerie et équivalents de trésorerie
Résultat opérationnel sur activité	Chiffre d'affaires + produits des activités annexes + achats + rémunérations et charges sociales + autres charges opérationnelles et dotations aux amortissements et dépréciation des goodwill
Résultat opérationnel (EBIT)	Résultat opérationnel sur activité + part dans le résultat des entreprises associées et des partenariats
EBITDA	Résultat opérationnel sur activité + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash

COMpte de RÉsultats CONSOLIDé

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	4	3.066.525	2.797.085
Produits des activités annexes	6	116.588	85.794
Achats		(1.726.761)	(1.504.685)
Rémunérations et charges sociales	7	(546.699)	(533.200)
Autres charges opérationnelles	6	(404.180)	(384.649)
Dotations aux amortissements	12-14	(238.316)	(232.775)
Dépréciation des goodwill	13	0	0
Résultat opérationnel sur l'activité		267.157	227.570
Part dans le résultat des entreprises associées et partenariats	15	(17.710)	(784)
Résultat opérationnel		249.447	226.786
Coûts de l'endettement financier	8	(14.362)	(31.521)
Autres charges & produits financiers	8	(7.904)	7.567
Résultat financier		(22.266)	(23.954)
Résultat avant impôts		227.181	202.832
Impôts sur le résultat	10	(48.430)	(30.580)
Résultat de l'exercice		178.751	172.252
Participations ne donnant pas le contrôle	9	1.691	(3.841)
Résultat - Part du groupe		180.442	168.411
Résultat net part du groupe par action (EUR) (base et dilué)	11	7,13	6,65

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Résultat - Part du groupe		180.442	168.411
Résultat de l'exercice		178.751	172.252
Variations de juste valeur liées aux instruments de couverture		6.463	2.230
Ecarts de conversion		(4.754)	(340)
Impôt différés	10	(1.583)	1.143
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		126	3.033
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	22	(2.227)	(18.901)
Impôts différés	10	(3.382)	6.510
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		(5.609)	(12.391)
Total des autres éléments du résultat global		(5.483)	(9.358)
Résultat global :		173.268	162.894
- Part du groupe		174.771	159.178
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		(1.503)	3.716
Résultat global part du groupe par action (EUR) (base et dilué)	11	6,90	6,29

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Immobilisations incorporelles	12	91.343	95.441
Goodwill	13	184.930	175.169
Immobilisations corporelles	14	2.138.208	1.683.304
Entreprises associées et partenariats	15	140.510	141.355
Autres actifs financiers non courants	16	147.719	153.976
Instruments dérivés non courants	26	921	510
Autres actifs non courants		7.798	23.518
Actifs d'impôts différés	10	104.022	126.944
Total actifs non courants		2.815.451	2.400.217
Stocks	18	138.965	94.836
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	19	1.132.306	1.160.306
Autres actifs courants	19	32.963	38.430
Instruments dérivés courants	26	4.156	2.311
Actifs financiers courants		34	48
Actifs détenus en vue de la vente		0	19.916
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	523.018	612.155
Total actifs courants		1.831.442	1.928.002
Total de l'actif		4.646.893	4.328.219
Capital		41.330	41.330
Prime d'émission		800.008	800.008
Résultats non distribués		840.543	714.527
Plan de pension à prestations définies		(25.268)	(19.464)
Réserves liées aux instruments financiers		(2.457)	(7.337)
Écarts de conversion		(12.252)	(7.505)
Capitaux propres – Part du groupe CFE		1.641.904	1.521.559
Participations ne donnant pas le contrôle		14.421	14.918
Capitaux propres		1.656.325	1.536.477
Engagements de retraites et avantages du personnel	22	53.149	51.215
Provisions	23	30.183	43.085
Autres passifs non courants		4.497	5.645
Emprunts obligataires – non courants	25	231.378	303.537
Dettes financières – non courantes	25	419.093	367.147
Instruments dérivés non courants	26	7.209	18.475
Passifs d'impôts différés	10	130.023	151.970
Total passifs non courants		875.532	941.074
Provisions courantes	23	82.530	65.113
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	19	1.276.446	1.138.288
Passifs d'impôts exigibles		43.275	69.398
Emprunts obligataires – courants	25	99.959	0
Dettes financières - courants	25	124.497	154.522
Instruments dérivés courants	26	7.445	23.515
Passifs détenus en vue de la vente		0	6.004
Autres passifs courants	19	480.884	393.828
Total passifs courants		2.115.036	1.850.668
Total des capitaux propres et passifs		4.646.893	4.328.219

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	Décembre 2017	Décembre 2016 (*)
Activités opérationnelles			
Résultat opérationnel sur l'activité		267.157	227.570
Amortissements sur immobilisations (in) corporelles et immeubles de placement		238.316	232.775
Dotations nettes aux provisions		4.986	(3.941)
Réduction de valeur sur actifs et autres éléments non-cash		(9.725)	9.459
Perte/(bénéfice) relatifs à la cession des immobilisations corporelles		(9.662)	(10.341)
Dividendes reçus des entreprises associées et en partenariat		6.507	15.221
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variations du fonds de roulement		497.579	470.743
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances courantes et non courantes		107.002	101.564
Diminution/(augmentation) des stocks		(8.466)	(19.113)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et des autres dettes courantes et non courantes		75.012	(162.691)
Impôts sur le résultat payé/reçu		(42.282)	34.111
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		628.845	424.614
Activités d'investissement			
Vente d'immobilisations		18.322	7.138
Acquisition d'immobilisations		(458.210)	(188.873)
Acquisitions de filiales sous déduction de trésorerie acquise	5	(181.370)	0
Variation du pourcentage d'intérêts détenus dans des entreprises associées et partenariats		0	36.456
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	15	(32.323)	(19.883)
Cession de filiales		574	0
Nouveaux emprunts accordés		(9.926)	(49.342)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement		(662.933)	(214.504)
Activités de financement			
Intérêts payés		(29.347)	(40.498)
Intérêts perçus		13.970	11.125
Autres charges & produits financiers		(12.218)	(10.854)
Emprunts	25.3	240.289	216.045
Remboursements des dettes	25.3	(212.271)	(203.758)
Dividendes payés		(54.426)	(60.755)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement		(54.003)	(88.695)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie		(88.091)	121.415
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	20	612.155	491.952
Effets de change		(1.046)	(1.212)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	20	523.018	612.155

(*) Montants modifiés conformément au changement de présentation comptable lié au tableau consolidé de flux de trésorerie telle qu'adoptée par le groupe à partir du 1 janvier 2017 (note 2.1).

Les acquisitions et ventes de filiales sous déduction de la trésorerie acquise n'incluent pas les entités qui ne constituent pas un regroupement d'entreprises (pôle promotion immobilière) ; celles-ci ne sont donc pas considérées comme des opérations d'investissement et sont directement reprises dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour la période se terminant le 31 décembre 2017

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserves liées aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Décembre 2016	41.330	800.008	714.527	(19.464)	(7.337)	(7.505)	1.521.559	14.918	1.536.477
Résultat global de la période			180.442	(5.804)	4.880	(4.747)	174.771	(1.503)	173.268
Dividendes payés aux actionnaires			(54.426)				(54.426)		(54.426)
Dividendes des minoritaires								(528)	(528)
Modification de périmètre et autres mouvements								1.534	1.534
Décembre 2017	41.330	800.008	840.543	(25.268)	(2.457)	(12.252)	1.641.904	14.421	1.656.325

Les modifications de périmètre et autres mouvements sont présentés parmi les principales transactions reprises dans le préambule.

Pour la période se terminant le 31 décembre 2016

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserves liées aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Décembre 2015	41.330	800.008	607.012	(7.448)	(10.710)	(6.915)	1.423.277	11.123	1.434.400
Résultat global de la période			168.411	(12.016)	3.373	(590)	159.178	3.716	162.894
Dividendes payés aux actionnaires			(60.755)				(60.755)		(60.755)
Dividendes des minoritaires								(794)	(794)
Modification de périmètre et autres mouvements			(141)				(141)	873	732
Décembre 2016	41.330	800.008	714.527	(19.464)	(7.337)	(7.505)	1.521.559	14.918	1.536.477

Capital et réserves

Le capital au 31 décembre 2017 est constitué de 25.314.482 actions ordinaires. Il s'agit d'actions sans désignation de valeur nominale. Les propriétaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes et ont le droit à une voix par action aux assemblées générales des actionnaires de la société.

Un dividende de 60.755 milliers d'euros, correspondant à 2,40 EUR brut par action, a été proposé par le conseil

d'administration et sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale. L'affectation du résultat n'a pas été comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2017.

Le dividende final pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016 était de 2,15 EUR brut par action.

Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017

57	1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	81	11. RÉSULTAT PAR ACTION
59	2. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	82	SITUATION FINANCIÈRE
69	3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION	83	12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUTRES QUE GOODWILL
69	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	83	13. GOODWILL
69	OPÉRATIONS INTRAGROUPE	85	14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
69	CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS	87	15. ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTENARIATS
69	OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	89	16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS
70	4. INFORMATION SECTORIELLE	90	17. CONTRATS DE CONSTRUCTION
70	SECTEURS OPÉRATIONNELS	90	18. STOCKS
71	ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU COMPTE DE RÉSULTATS	91	19. ÉVOLUTION DES CRÉANCES ET DETTES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION
72	CHIFFRE D'AFFAIRES	91	20. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
72	DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PÔLE DRAGAGE	91	21. SUBVENTIONS
72	DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PÔLE CONTRACTING	92	22. AVANTAGES DU PERSONNEL
72	CARNET DE COMMANDES	95	23. PROVISIONS AUTRES QU'ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES DU PERSONNEL NON COURANTS
73	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	96	24. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS
75	TABLEAU RÉSUMÉ CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	96	25. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET
76	AUTRES INFORMATIONS	98	26. INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS
76	INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES	106	27. LEASINGS OPÉRATIONNELS
76	5. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES	106	28. AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS
76	ACQUISITIONS POUR LA PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2017	106	29. AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS
78	CESSIONS POUR LA PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2017	106	30. LITIGES
78	RÉSULTAT GLOBAL	106	31. PARTIES LIÉES
78	6. PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	108	32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES
79	7. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES	108	33. ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU APRÈS LA DATE DE CLÔTURE
79	8. RÉSULTAT FINANCIER	108	34. ENTREPRISES APPARTENANT AU GROUPE CFE
79	9. PARTICIPIATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		
80	10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL		

Préambule

États financiers consolidés et notes

Le conseil d'administration a donné son autorisation pour la publication des états financiers consolidés du groupe CFE le 23 mars 2018.

Les états financiers consolidés du groupe CFE doivent être lus en parallèle avec le rapport de gestion du conseil d'administration.

PRINCIPALES TRANSACTIONS EN 2017 ET 2016 AVEC EFFET SUR LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE CFE

TRANSACTIONS EN 2017

1. Pôle dragage et environnement

Au cours de l'année 2017, DEME a acquis :

- 100 % des titres de la société A2Sea A/S, via sa filiale GeoSea détenue à 100 %;
- 100 % des titres de la société nouvellement créée Novadeal EKO FZE;
- 100 % des titres de la société nouvellement créée Dredging International RAK FZ LLC, via sa filiale DI Cyprus détenue à 100 %;
- 100 % de la société nouvellement créée DEME Shipping Co Ltd;
- 72,5 % des titres des sociétés G-Tec Offshore SA, G-Tec SAS, G-Tec NV et G-Tec BV;
- 60 % des titres de la société nouvellement créée PT Dredging International Indonesia.

Les entités acquises citées ci-dessus ont été consolidées selon la méthode globale.

Par ailleurs, DEME a également acquis durant 2017 :

- 50 % des titres de la société nouvellement créée K3DEME;
- 50 % des titres de la société nouvellement créée Earth moving Middle East Contracting DMCEST;
- 50 % de la société Earth moving worldwide;
- 49 % de la société Gulf earth moving Qatar;
- 43,5 % de la société Hydrogeo SARL, filiale à 60 % de G-Tec;
- 25,47 % de la société Bluechem Building NV, via sa filiale DEC NV.

Les entités acquises citées ci-dessus ont été intégrées par mise en équivalence.

Durant 2017, DEME a cédé la totalité des titres qu'elle détenait dans les entités suivantes, soit :

- 100 % de la société DI Bulgarie Ltd. Cette société était consolidée selon la méthode globale;
- 100 % de la société Dragafi SA. Cette société était consolidée selon la méthode globale;
- 17,5 % de la société Kriegers Flaks. Cette société était intégrée par mise en équivalence.

Par ailleurs, les sociétés InfraSea Solutions Verwaltungsgesellschaft GmbH et InfraSea Solutions GmbH & co KG détenues à 100 % ont été absorbées par Geosea, société également détenue à 100 %.

2. Pôle contracting

Le 31 mars 2017, la société ETEC SA, filiale de CFE Contracting, a été renommée ENGETEC SA.

Le 26 avril 2017, CFE Contracting a acquis 100 % des titres de la société nouvellement créée CFE SENEGAL SASU qui a été consolidée selon la méthode globale.

Le 12 décembre 2017, CFE Contracting a acquis 100 % des titres de la société José Coghe Werbrouck NV. Cette entité est consolidée selon la méthode globale.

Le 21 décembre 2017, CFE Contracting a acquis 100 % des titres de la société Algemene Aannemingen Van Laere NV. Cette société, détenant entre autres la totalité des titres de Groupe Thiran SA et Arthur Vandendorpe NV, est consolidée selon la méthode globale.

3. Pôle promotion immobilière

Au cours du 1^{er} semestre, BPI a cédé la totalité de ses participations dans les sociétés Rederij Marleen BVBA, Rederij Ishtar BVBA et Oosteroever NV. Ces sociétés étaient détenues à 50 % et intégrées par mise en équivalence.

Durant la même période, BPI Luxembourg, filiale à 100 % de BPI SA, a cédé sa participation dans Pef Kons Investment SA détenue à 33,33 % et consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Le 29 juin 2017, BPI a acquis 50 % des titres de la société Ernest 11 SA nouvellement créée qui a été intégrée par mise en équivalence.

Le 30 juin 2017, BPI Polska Development, a acquis 90 % des parts des sociétés ACE 12 sp z o o (projet Poznan) et ACE 14 sp z o o (projet Varsovie). Ces 2 sociétés sont consolidées selon la méthode globale.

Le 18 septembre 2017, la société Brusilia Building SA, détenues à 100 % par BPI SA a été liquidée.

Le 27 septembre 2017, BPI a cédé l'entièreté de sa participation, soit 100 %, dans la société Rondriesch 123 SA.

Au cours du dernier trimestre 2017, la société BPI SA est renommée BPI Real Estate Belgium SA, la société BPI Polska Development est renommée BPI Real Estate Poland sp.z.o.o. et la société BPI Luxembourg est renommée BPI Real Estate Luxembourg.

Le 15 décembre, BPI Real Estate Luxembourg, filiale à 100 % de BPI a acquis 100 % des titres de la société Swiss Life Immo Arlon. Cette entité est consolidée selon la méthode globale.

Le 20 décembre 2017, BPI Real Estate Belgium a acquis 100 % des titres de la SPRL MG Immo. Cette entité est consolidée selon la méthode globale.

4. Pôle holding et activités non transférées

Le 16 août 2017, CFE Hongrie, filiale à 100 % de CFE SA, a cédé l'entièreté de sa participation dans CFE Bayer, détenue à 50 % et intégrée par mise en équivalence.

Durant le 4^{eme} trimestre 2017, la société VMA Hungary Kft a été liquidée.

TRANSACTIONS EN 2016

1. Pôle dragage et environnement

Durant 2016, DEME a acquis :

- 100 % des titres des sociétés nouvellement créées GeoSea Infra Solutions GMBH, DEME Concessions Wind BV et DEME Concessions Merkur BV. Ces entités ont été consolidées selon la méthode globale;

- 50 % des titres de la société nouvellement créée COSCOCS-DEME New Energy Engineering Co Ltd qui a été intégrée par mise en équivalence;
- 49,94 % des titres de la société nouvellement créée Blue Open NV qui a été intégrée par mise en équivalence;
- 37,45 % des titres de la société nouvellement créée Top Wallonie SA qui a été intégrée par mise en équivalence;
- 25,47 % des titres de la société nouvellement créée Blue Gate Antwerp Development NV qui a été intégrée par mise en équivalence;
- 12,48 % des titres de la société nouvellement créée La Vélorie SA qui a été intégrée par mise en équivalence.

Par ailleurs, les entités Geka Bouw BV et CFE Nederland BV, dont la totalité des titres sont détenus par le groupe DEME, ont été fusionnées et ont changé leur dénomination sociale en «Dimco BV».

DEMÉ Concessions Wind a réduit sa participation dans la société C-Power Holdco NV de 19,67 % à 10 %. Cette société reste intégrée par mise en équivalence.

DEMÉ a cédé sa participation de 5 % dans la société Coentunnel Company BV.

La société Samamedı SPA, détenue à 100 % et la société Power at Sea Thornton NV, détenue à 51,10 %, ont été liquidées.

Les sociétés Kalis SA et Cetralval SA, détenues à 74,90 %, ont été fusionnées avec la société Ecoterres SA, également détenue à 74,90 %.

2. Pôle contracting

Le 29 juin 2016, le groupe CFE, au travers de sa filiale CFE Contracting SA, a porté sa participation dans le Groep Terryn NV de 77,5 % à 100 %. Le groupe Terryn demeure consolidé selon la méthode globale.

3. Pôle promotion immobilière

Le 7 avril 2016, le groupe CFE, au travers de sa filiale BPI SA, a acquis 100 % des titres de la société BPI Barska sp z.o.o. qui a été consolidée selon la méthode globale.

Le 20 mai 2016, le groupe CFE, au travers de sa filiale BPI SA, a porté sa participation dans Foncière Sterpenich SA de 50 % à 100 %. Cette entité est consolidée selon la méthode globale.

Le 30 juin 2016, Sogesmaint Luxembourg SA, détenue à 100 % par Sogesmaint SA, a été vendue.

Les sociétés CIW SA et P.R.N.E. SA, détenues à 100 % par BPI Luxembourg, ont été liquidées.

La société Immomax Sp z.o.o., filiale à 47 % de BPI SA, a racheté 100 % des parts de Immomax II Sp z.o.o, dont 47 % étaient détenus par CFE Polska et 53 % par des tiers. Cette dernière demeure intégrée par mise en équivalence.

Fin 2016, BPI Luxembourg a augmenté sa participation dans Ronndriesch 123 SA de 50 % à 100 %. Cette société sera vendue en 2017 et a, de ce fait, été présentée dans l'état consolidé de la situation financière en «assets held for sale».

4. Pôle holding et activités non transférées

Le 29 juin 2016, CFE SA a vendu la participation de 25 % qu'elle détenait dans la société Locorail NV (projet Liefkenshoek tunnel).

Le 13 juillet 2016, CFE Hungary Kft a cédé sa participation de 50 % dans CFE Betonplatform Kft.

Le 15 juillet 2016, le groupe CFE a augmenté sa participation dans Rent-A-Port Energy NV de 45,61 % à 50 %. Cette société a, par ailleurs, changé sa dénomination en Green Offshore NV.

Le 22 décembre 2016, CFE SA a cédé sa participation de 18 % dans Coentunnel NV.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne

Les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés de CFE au 31 décembre 2017 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2017 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES POUR LA PÉRIODE ANNUELLE OUVERTE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 : amendements à IFRS 12 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptées au niveau européen)
- Amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour des pertes non réalisées (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017)

L'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés de CFE hormis l'évolution de la présentation d'informations relatives aux passifs issus des activités de financement introduite par l'amendement à IAS 7. Un tableau de réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des principaux passifs financiers du Groupe, distinguant les variations résultant des flux de trésorerie des variations sans contrepartie de trésorerie, est présenté en note 25.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ÉMISES MAIS PAS ENCORE APPLICABLES POUR LA PÉRIODE ANNUELLE OUVERTE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2017.

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 : amendements aux IFRS 1 et IAS 28 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptées au niveau européen)
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptées au niveau européen)

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)
- IFRS 16 Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)
- Amendements à IFRS 2 Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 9 Caractéristiques de remboursement anticipé avec compensation négative (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adopté au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée)
- Amendements à IAS 19 Modifications des plans, réductions ou règlements (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 28 Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adopté au niveau européen)
- IFRIC 23 Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adopté au niveau européen)

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés de CFE est en cours. En particulier, nous expliquons ci-dessous les incidences de la mise en œuvre de IFRS 9,15 et 16.

IFRS 9 – Instruments financiers

Destinée à remplacer l'actuelle norme IAS 39 Instruments financiers, la nouvelle norme IFRS 9 propose de nouvelles dispositions quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers. La norme fera évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe, IFRS 9 imposant un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture devraient mettre en concordance la comptabilité et la politique de gestion des risques menée par le Groupe. La norme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Le Groupe estime à date que les relations de couvertures existantes et efficaces répondent aux dispositions d'IFRS 9. Les premières analyses ne font pas ressortir d'impact matériel.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplacera les normes IAS 11 «Contrats de construction» et IAS 18 «Produits des activités ordinaires» ainsi que les différentes interprétations existantes, notamment IFRIC 15 «Contrats de construction de biens immobiliers». La comptabilisation des produits issus des contrats conclus avec des clients sera par conséquent régie par une seule norme qui entrera en application à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a finalisé les principaux travaux destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15 sur chacun de ses pôles d'activités. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15, sauf pour les contrats «EPCI» du pôle Dragage Environnement, Offshore et Infra.

L'analyse approfondie menée sur un portefeuille de contrats représentatifs des opérations significatives et des modes de contractualisation de chaque pôle d'activité a permis de valider les conclusions suivantes :

- Le chiffre d'affaires issu de la majorité des contrats de construction et de services est comptabilisé comme une obligation de performance unique dont le transfert du contrôle s'effectue progressivement. Cette approche reste conforme aux dispositions de la norme IFRS 15.
- Pour mesurer l'avancement des contrats, le Groupe utilise une méthode basée sur un avancement par les coûts. Cette approche reste également conforme aux dispositions de la norme IFRS 15.
- Pour un nombre limité de contrat de type «EPCI» au sein du pôle Dragage et Environnement, des obligations de performance multiples ont été identifiées. Ces obligations de performance concernent les activités de «procurement» d'une part, et d'installation par ailleurs. Etant donné que le chiffre d'affaires issu de ces contrats est comptabilisé comme une obligation de performance unique sous l'ancienne norme IAS 11, l'application de l'IFRS 15 engendre un retraitement conduisant à diminuer les fonds propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 d'un montant estimé à 15.550 milliers d'euros.

Le Groupe optera pour la méthode de transition dite «rétrécitive simplifiée» sans retraitement de la période comparative 2017. Par conséquent, les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 seront ajustés, sans pour autant présenter un compte de résultats consolidé 2017 retraité.

Le Groupe finalisera au cours du premier semestre 2018 les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes.

IFRS 16 – Contrats de location

La nouvelle norme IFRS 16 abolit pour le preneur d'un contrat de location, l'actuelle distinction entre locations simples, comptabilisées en charges et locations financement, comptabilisées en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière pour requérir, pour l'ensemble des contrats de location, la comptabilisation d'un droit d'usage en contrepartie d'une dette financière. L'IFRS 16 remplacera la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location

est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, l'IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Cette norme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

La mise en œuvre de l'IFRS 16 engendrera ainsi les effets suivants sur l'état consolidé de la situation financière et sur le compte de résultats consolidé :

- augmentation des actifs et des passifs à concurrence de la valeur actualisée des paiements futurs engendrés par les contrats de location ;
- augmentation de l'endettement financier net ; et
- augmentation du montant de l'EBITDA suite à la présentation des charges issues des contrats de location dans la rubrique «dotations aux amortissements» et «charges financières», plutôt qu'en charges opérationnelles.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement) les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme était prise en compte. Les engagements mentionnés en note 27 Leasings opérationnels pourraient ainsi ne pas être totalement représentatifs des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application de l'IFRS 16.

L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours, les travaux étant complexes compte tenu de la volumétrie de contrats à revoir et du caractère décentralisé de la gestion des contrats de location.

2. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

La Compagnie d'Entreprises CFE SA (ci-après dénommée 'la société' ou 'CFE') est une société de droit belge dont le siège social est situé en Belgique. Les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2017 comprennent les états financiers de la société, de ses filiales, ('le Groupe CFE') et les intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

2.1. Changement de présentation du tableau de flux de trésorerie

Le groupe a décidé de modifier la présentation du tableau consolidé de flux de trésorerie tout en respectant les requis de l'IFRS 7 Cash-Flow Statement. Outre la présentation globale du tableau consolidé de flux de trésorerie, cette modification engendre une classification différente des flux de trésorerie liés aux frais et produits financiers. Ceux-ci sont d'avantage relatifs aux financements Corporate de CFE SA et de DEME NV plutôt qu'aux financements spécifiques des navires l'activité de dragage. À partir du 1^{er} janvier 2017, le groupe opte pour une présentation de ceux-ci en flux de trésorerie provenant (utilisé dans) les activités de financement et non plus en flux de trésorerie opérationnelles.

Le tableau consolidé des flux de trésorerie se clôturant au 31 décembre 2016 a été ainsi impacté à hauteur des montants suivants :

	Décembre 2016, publié	Intérêts payés/ perçus et autres charges & produits financiers	Décembre 2016, après modification
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	384.386	40.228	424.614
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	(214.504)	0	(214.504)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(48.467)	(40.228)	(88.695)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	121.415	0	121.415

2.2. Règles et méthodes comptables

(A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière internationale (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

(B) BASE DE LA PRÉSENTATION

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

Les instruments ou dérivés de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnables pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées et/ou inapplicables.

Les principes comptables sont appliqués de façon cohérente.

Les états financiers sont présentés avant affectation du résultat de la société mère proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations, de porter des jugements et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
- l'appréciation du pouvoir de contrôle ; et
- la qualification, lors de l'acquisition d'une société, du caractère de l'opération en regroupement d'entreprises ou acquisition d'actifs.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

(C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers du groupe CFE et les états financiers des entités qu'elle contrôle et ses filiales. Le groupe CFE détient le contrôle lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Si le groupe CFE ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, il a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'il a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Le groupe CFE prend en considération tous les faits et circonstances lorsqu'il évalue si les droits de vote qu'il détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que le groupe CFE détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion ;
- les droits de vote potentiels détenus par le groupe CFE, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties ;
- les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le groupe CFE a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Le groupe CFE consolide la filiale à compter de la date à laquelle il en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'il perd le contrôle de celle-ci. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où le groupe CFE acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables du groupe CFE. Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Les changements dans les participations du groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations du groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le groupe CFE accorde une option de vente aux actionnaires minoritaires d'une filiale («put» sur les participations ne donnant pas le contrôle), le passif financier y relatif est comptabilisé initialement en déduction des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres.

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe CFE a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon IFRS 5. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure à sa participation dans celles-ci, le groupe CFE cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe CFE a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée ou une coentreprise. Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de

l'entité émettrice est comptabilisé à titre de goodwill, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la quote-part revenant au groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Lorsqu'une entité du groupe CFE entreprend ses activités dans le cadre d'une entreprise commune, le groupe CFE, à titre de coparticipant, doit comptabiliser les éléments suivants relativement à ses intérêts dans l'entreprise commune :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement, le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune ;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

(D) MONNAIES ÉTRANGÈRES

(1) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions ainsi que la conversion des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

(2) États financiers des entités étrangères

Les actifs et passifs de sociétés du groupe CFE utilisant des devises fonctionnelles autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des filiales étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays où prévaut une hyper-inflation, sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice (proche du taux en vigueur à la date de la transaction).

Les éléments constituant les capitaux propres sont convertis au taux de change historique.

Les écarts de conversion générés, à l'occasion de cette conversion, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve séparée des capitaux propres, en l'occurrence les 'écarts de conversion'. Ces écarts sont enregistrés dans le compte de résultats au cours de l'exercice durant lequel l'entité est cédée ou liquidée.

(3) Taux de conversion

Devises	Taux clôture 2017	Taux moyen 2017	Taux clôture 2016	Taux moyen 2016
Zloty polonais	4,177	4,257013	4,4103	4,3634
Forint hongrois	310,33	309,19326	309,83	311,4155
Dollar US	1,1993	1,129681	1,0541	1,1067
Dollar Singapour	1,6024	1,558822	1,5234	1,5276
Rial du Qatar	4,3632	4,138355	3,8402	4,0292
Leu roumain	4,6585	4,568789	4,5390	4,4904
Dinar tunisien	2,9438	2,725612	2,4260	2,3757
Franc CFA	655,957	655,957	655,957	655,957
Dollar australien	1,5346	1,473167	1,4596	1,4882
Naira du Nigéria	430,94	377,01591	321,7500	286,5937
Dirham marocain	11,218	10,954358	10,6860	10,8542
Yeni turc	4,5464	4,120627	3,7072	3,3443

1 euro = X Devise

(E) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(1) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir une compréhension des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, grâce auxquels les résultats des recherches sont appliqués à la planification ou à la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisés en tant qu'actif si le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, si la société a suffisamment de ressources pour réaliser le développement et si les dépenses attribuables peuvent être identifiées de manière fiable.

Les frais activés comprennent tous les coûts directement attribuables à cet actif, qui sont nécessaires à sa création, sa production et à sa préparation en vue de son utilisation projetée. Les autres frais de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement comptabilisés en tant qu'actif sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations.

(2) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par la société, sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations. Les frais relatifs aux goodwills et marques générés en interne sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont comptabilisés parmi les charges lorsqu'ils sont encourus.

(4) Amortissements

Les actifs immobilisés incorporels sont amortis linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée aux taux ci-après :

Minimum	5 %	Les concessions d'exploitation
	20 %-33,33 %	Les logiciels

(F) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur ; les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle

qui constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous) sont comptabilisées rétrospectivement ; les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées au compte de résultats.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel, respectivement ;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, à la date d'acquisition ;
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués conformément à cette norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir ci-dessous), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

(1) Goodwill positif

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie auquel il est alloué (généralement, une filiale) pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale à laquelle il se rapporte. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Le goodwill est comptabilisé au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des dépréciations. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures. À la sortie d'une filiale, le goodwill qui en découle ainsi que le montant cumulé des autres éléments du résultat global relatif à cette filiale sont pris en compte dans la détermination du résultat net de la sortie.

Pour les sociétés mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de cette participation.

(2) Goodwill négatif

Si le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

(G) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(1) Comptabilisation et évaluation

Toutes les immobilisations corporelles sont portées à l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Ces critères sont applicables lors de la comptabilisation initiale et pour des dépenses ultérieures.

Toutes les immobilisations corporelles sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine, les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction et les coûts accessoires directs (par exemple les taxes non recouvrables ou le transport). Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des coûts généraux.

(2) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Amortissements

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur base de la durée de vie économique utile estimée de ces actifs soit :

camions :	5 ans
véhicules :	3 à 5 ans
autre matériel :	5 ans
matériel informatique :	3 ans
matériel de bureau :	5 ans
mobilier de bureau :	10 ans
rénovation de bâtiment/constructions neuves :	20-33 ans
dragues avec désagrégateur et dragues suceuses :	18 ans avec une valeur résiduelle de 5 %
pontons, bacs, navires et boosters :	18 ans sans valeur résiduelle
grues :	8-12 ans avec/ou sans valeur résiduelle de 5 %
excavateurs :	7 ans sans valeur résiduelle
conduits :	3 ans sans valeur résiduelle
containers et installations de chantier :	5 ans
matériel de chantier divers :	5 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

Les coûts d'emprunts qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif nécessitant une longue période de préparation sont inclus dans le coût de cet actif.

(4) Méthode de comptabilisation de la flotte chez DEME

La valeur d'acquisition se divise en deux parties, une composante bateau qui représente 92 % de la valeur d'acquisition amortie linéairement suivant le taux d'amortissement défini par type de bateau et une composante maintenance qui représente 8 % de la valeur d'acquisition et qui est quant à elle amortie linéairement sur 4 ans. Pour les bateaux de type «Jack-Up», le système de levage et la grue sont amortis linéairement sur 10 ans.

À l'acquisition d'un bateau, les pièces de rechange sont capitalisées en proportion des achats avec un maximum de 8 % sur le prix d'achat total du bateau (100 %) et sont amorties linéairement sur la durée de vie restante à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour l'utilisation.

Certaines réparations sont activées et amorties linéairement sur 4 ans à partir de la remise en navigation du bateau.

(H) IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu dans le but d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital investi ou les deux.

Un immeuble de placement se distingue d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise.

Les immeubles de placement sont évalués au bilan à leur coût y inclus les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction, diminué des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire

et selon un taux correspondant à la durée de vie économique utile estimée de ces actifs.

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

(I) CONTRATS DE LOCATION

Lorsqu'un contrat de location transfère à la société la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'un actif, il est considéré comme étant un contrat de location-financement.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont portés à l'actif du bilan à la valeur actualisée des loyers minimaux estimés au moment de la conclusion du contrat si celle-ci est inférieure, à la juste valeur des biens diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

Tous les paiements à effectuer dans le cadre de tels contrats sont répartis entre les remboursements de la dette et une charge financière afin d'obtenir sur toute la durée du leasing un taux d'intérêt constant sur la dette enregistrée. Les obligations correspondantes, hors intérêts, sont comptabilisées en dettes financières. La part des paiements correspondant aux intérêts est prise en charge sur la durée du leasing.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location si celui-ci ne prévoit pas le transfert de propriété à son terme.

Les contrats de location pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété du bien sont conservés par le loueur sont considérés comme étant des leasings opérationnels. Les paiements relatifs à de tels leasings opérationnels sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'il est mis fin à un contrat de leasing opérationnel avant qu'il ne soit arrivé à échéance, toute indemnité payée au bailleur est prise en charge pendant la période au cours de laquelle il est mis fin au contrat.

(J) ACTIFS FINANCIERS

Chaque catégorie de placements est comptabilisée à sa valeur d'acquisition.

(1) Participations disponibles à la vente

Cette rubrique reprend les titres de sociétés (disponibles à la vente) dans lesquelles le groupe CFE n'a pas de contrôle, ni d'influence notable. Ceci est généralement justifié par la possession de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés à leur juste valeur sauf si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable. Dans cette dernière hypothèse, ils sont dès lors comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations.

Les dépréciations sont enregistrées en compte de résultats. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve spécifique dans les capitaux propres. Lors de la vente d'une participation, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable est enregistrée en compte de résultats.

(2) Prêts et créances

(2.1) Titres d'emprunt et autres actifs financiers

Les placements dans les titres d'emprunt sont présentés comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur coût amorti, déterminé sur base du 'effective interest rate method'. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le bénéfice ou la perte est enregistré dans le compte de résultats. Les dépréciations sont comptabilisées en compte de résultats.

Les autres actifs financiers de la société sont repris comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et les pertes générés par une variation de juste valeur de ces actifs financiers sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les dépréciations sont comptabilisées dans le compte de résultats.

(2.2) Crées commerciales

Nous référons au paragraphe (L).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

(K) STOCKS

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure.

Le coût des produits finis et des en-cours de fabrication reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs, les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le bien nécessite une longue période de construction et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale des installations de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité après déduction des coûts d'achèvement estimés et de ceux nécessaires à la réalisation de la vente.

(L) CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales courantes sont valorisées au coût amorti, en général identique à leur valeur nominale diminuée des réductions de valeur. À la fin de l'exercice comptable, les créances commerciales dont le remboursement est incertain font l'objet d'une réduction de valeur.

(M) CONTRATS DE CONSTRUCTION

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat, y inclus les coûts d'emprunts encourus dans la

mesure où le contrat dépasse l'exercice comptable, sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du 'cost to cost'. Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charges.

Selon la méthode du pourcentage d'avancement, les produits du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux sont exécutés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Des coûts encourus qui se rapportent à des activités futures sur le contrat sont comptabilisés en tant qu'actif, à condition qu'il soit probable qu'ils pourront être recouvrés.

Le groupe CFE a pris l'option de ne pas présenter distinctement les informations relatives aux contrats de construction dans le bilan mais uniquement dans les notes.

(N) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les caisses et les dépôts à terme ayant une échéance à l'origine de moins de trois mois.

(O) DÉPRÉCIATION (IMPAIRMENT)

La valeur comptable des actifs non courants (à l'exception des actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IAS 39, des impôts différés et des actifs non courants détenus en vue de la vente) est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée. Pour ce qui est des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie et des goodwill, la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif ou de son unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

(1) Estimation de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances et des placements de la société détenus jusqu'à leur échéance est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt originel effectif inhérent à ces actifs.

La valeur recouvrable des autres actifs est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de vente de l'actif et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés, en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif.

Pour les actifs qui ne génèrent pas eux-mêmes de flux de trésorerie, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ces actifs appartiennent.

(2) Reprise de la dépréciation

Une dépréciation relative aux créances ou placements détenus jusqu'à leur échéance est reprise si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise objectivement en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

À l'exception du goodwill pour lequel les pertes de valeur ne sont jamais reprises, les dépréciations sur les autres actifs ne sont reprises que lorsqu'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable survient.

Une dépréciation d'actif ne peut être reprise que si la valeur comptable de l'actif, augmentée après reprise d'une perte de valeur, n'excède pas la valeur comptable nette des amortissements, qui aurait été déterminée, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif.

(P) CAPITAL

Achat d'actions propres

Lorsque des actions de la société sont rachetées par cette dernière ou par une société du groupe CFE, le montant payé, en ce compris les coûts directement attribuables à leur acquisition, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Le produit de la vente d'actions est directement inclus dans le total des capitaux propres, sans impact sur le compte de résultats.

(Q) PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan. Cette estimation est établie en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois les évaluations du marché actuel et les risques spécifiques de la dette.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la société a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par la société ne sont pas provisionnés.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entités du groupe CFE dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des problèmes spécifiquement identifiés. Les provisions pour service après-vente sont constituées à partir du commencement des travaux.

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat.

Les provisions pour litige liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les autres provisions pour risque courantes sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard et autres risques rattachés à l'exploitation.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an.

(R) AVANTAGES DU PERSONNEL

(1) Obligations en matière de pension

Les obligations en matière de pension reprennent les plans de pension et les assurances vie.

La société met en œuvre à travers le monde des plans de pension de type 'prestations définies' et de type 'cotisations définies'.

En Belgique, certains plans de pension basés sur des cotisations définies font l'objet d'un rendement minimum légalement garanti par l'employeur et sont donc qualifiés de plans de type 'prestations définies'.

Les actifs de ces plans sont en général détenus par des institutions séparées et sont en général financés par des contributions des filiales concernées et par les membres de son personnel. Ces contributions sont déterminées sur base des recommandations d'actuaires indépendants.

Les obligations en matière de pension du groupe CFE sont soit couvertes, soit non couvertes par des actifs.

a) Plans de pension de type 'cotisations définies'

Les contributions à ces plans de pension sont enregistrées dans le compte de résultats de l'exercice durant lequel elles surviennent.

b) Plans de pension de type 'prestations définies'

Pour ces plans de pension, les coûts sont estimés séparément pour chaque plan en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode des unités de crédit projetées considère que chaque période de services donne droit à une unité d'avantage supplémentaire et chaque unité est considérée séparément.

Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des travailleurs participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaires qui effectuent une évaluation annuelle complexe de ces plans. Les montants comptabilisés au compte de résultats comprennent le coût des services rendus, les charges d'intérêts, les revenus attendus des actifs de couverture et les coûts des services passés.

Les obligations relatives aux pensions comptabilisées au bilan sont évaluées en tenant compte de la valeur actuelle des dépenses futures estimées, calculées en utilisant des taux d'intérêts correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première qualité d'une durée similaire à celles des obligations en matière de pensions après déduction des coûts des services passés non reconnus et de la juste valeur des actifs.

Le calcul des bénéfices et pertes actuariels est déterminé séparément pour chaque type de plan à prestations définies. Les bénéfices et pertes actuariels reprennent l'effet des

différences entre les hypothèses actuarielles prévues et les réalisations et l'effet des modifications des hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sur les engagements ou les actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant des ajustements d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période dans laquelle ils sont encourus et font l'objet d'une réserve séparée dans les capitaux propres. Ces écarts et les variations de la limite de l'actif comptabilisé sont présentés dans l'état du résultat global.

Les charges d'intérêt à la suite de la désactualisation des avantages de retraite et engagements similaires et les produits financiers du rendement attendu des actifs du régime sont comptabilisés en résultat dans les éléments financiers.

L'introduction ou la modification d'un nouveau régime postérieur à l'emploi ou autres régimes à long terme peut augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre de régime à prestations définies pour les services rendus dans les périodes précédentes, c'est-à-dire le coût des services passés. Le coût des services passés lié aux régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé en résultat de façon linéaire sur la période moyenne jusqu'à ce que les avantages correspondants sont acceptés par les employés. Les avantages acceptés à la suite de l'adoption ou la modification d'un régime postérieur à l'emploi, et les coûts des services passés liés aux autres avantages à long terme, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Les calculs actuariels des obligations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

(2) Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur des objectifs résultant d'indicateurs financiers clés. Le montant estimé des bonus est reconnu comme une charge de l'exercice auquel ils se rattachent.

(S) PASSIFS FINANCIERS

(1) Passifs au coût amorti

Les emprunts portant intérêts sont valorisés à leur coût initial, diminué des coûts de transaction y afférents. Toute différence entre cette valeur nette et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultats pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous référerons au paragraphe J.2.1 pour la définition de cette méthode.

(2) Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

(T) DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et les autres dettes courantes sont valorisées à leur valeur nominale.

(U) IMPOTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou en 'capitaux propres'; dans ce cas, les impôts différés sont également comptabilisés dans ces rubriques.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée ainsi que tout ajustement aux impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé selon la méthode dite du report variable ('liability method') sur toutes les différences temporelles existant entre la base fiscale d'un actif/passif et sa valeur comptable. Les taux d'imposition en vigueur à la date de la clôture sont utilisés pour le calcul des impôts différés actifs et passifs.

En vertu de cette méthode, la société doit, dans le cas d'un regroupement d'entreprises, établir des provisions pour impôts différés pour la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis et sa base fiscale.

Les différences temporelles suivantes ne sont pas prises en compte : le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale des éléments d'actif et de passif qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et les différences concernant les participations dans des filiales tant qu'il n'est pas probable qu'elles seront extournées dans un futur prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible permettant de compenser l'avantage fiscal. L'actif d'impôts différés sera réduit s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent soit réalisé.

(V) PRODUITS

(1) Produits des contrats de construction

Les produits d'un contrat de construction comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable.

Les produits du contrat sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Une modification peut entraîner une augmentation ou une diminution des produits du contrat.

Une modification est une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. Une modification est incluse dans les produits du contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera la modification et que le montant des produits résultant de cette modification peut être évalué de façon fiable.

Les primes de performance font partie des produits du contrat lorsque l'avancement du contrat est tel qu'il est probable que les niveaux de performance spécifiés seront atteints ou dépassés et le montant de la prime de performance peut être évalué de façon fiable.

Les produits du contrat sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (selon la méthode du pourcentage d'avancement, calculé comme la proportion entre les coûts du contrat à la date de clôture et les coûts totaux estimés du contrat).

Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en compte de résultats.

(2) Marchandises vendues, biens immobiliers vendus et services rendus

Les produits liés à la vente de marchandises et des biens immobiliers sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et qu'aucune incertitude ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises.

(3) Produits de location et honoraires

Les produits de location et les honoraires sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée de la location.

(4) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les royalties, les produits de conversion de monnaies étrangères et les produits concernant les instruments de couverture comptabilisés au compte de résultats.

Les intérêts, royalties et dividendes provenant de l'utilisation des ressources de l'entreprise par des tiers sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction reviendront à l'entreprise et lorsque les revenus peuvent être estimés de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis (compte tenu du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à l'encaissement. Les revenus des royalties sont enregistrés sur base d'un prorata qui tient compte des clauses de la convention. Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(5) Subventions

Les subventions sont comptabilisées initialement au bilan comme produits à reporter s'il y a une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que les conditions liées à la subvention seront remplies. Les subventions qui compensent les frais encourus par la société sont enregistrées comme produit au compte de résultats sur base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus.

Les subventions qui indemnisent la société pour les frais d'éléments d'actif sont comptabilisées en compte de résultats en tant que produits sur base systématique de la durée de vie économique utile de l'élément d'actif. Ces subventions sont présentées en déduction de la valeur de l'actif y relative.

(W) CHARGES

(1) Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts dus sur les emprunts, les pertes de change sur les monnaies étrangères

et les pertes émanant des instruments de couverture qui sont repris au compte de résultats.

Tous les intérêts et les autres coûts encourus liés aux emprunts, hors ceux qui étaient éligibles à être capitalisés, sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de location-financement sont reconnus au compte de résultats en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

(2) Frais de recherche et de développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont pris en résultat pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et de développement de systèmes informatiques sont pris en charges lorsqu'ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'immobilisations incorporelles.

(X) COMPTABILITE DE COUVERTURE

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement afin de réduire les risques liés aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des matières premières et d'autres risques de marché. Les règles adoptées par la société interdisent l'utilisation de tels instruments à des fins spéculatives.

La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins de transaction. Cependant, les dérivés qui ne sont pas qualifiés comme instruments de couverture au sens d'IAS 39 sont présentés en tant qu'instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés initialement à leur coût. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La comptabilisation des pertes ou bénéfices non réalisés dépend de la qualification de l'instrument financier dérivé et de l'efficacité de la couverture.

La juste valeur 'swaps' des taux d'intérêt est la valeur estimée que la société recevrait ou paierait en exerçant le swap à la date de clôture, en tenant compte des courbes de taux d'intérêt actuelles et de la solvabilité de la contrepartie du swap.

La juste valeur d'un 'forward exchange contract' est la valeur cotée en bourse à la date de clôture, donc la valeur actuelle du prix 'forward' coté.

(1) Couverture de flux de trésorerie (Cash-flow hedges)

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société, la partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée en autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve séparée des capitaux propres.

Si l'engagement ferme ou la transaction prévue dans le futur mène à la comptabilisation d'un élément d'actif ou de passif, les pertes ou les profits cumulés sont extraits de la rubrique

'capitaux propres' et sont repris dans l'évaluation initiale de la valeur de l'élément d'actif ou de passif.

Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits de la rubrique 'capitaux propres' et comptabilisés au compte de résultats en même temps que la transaction couverte.

La partie non effective de la perte ou du profit réalisé sur l'instrument financier est comptabilisée au compte de résultats. Les pertes et les profits provenant de la valeur temporaire de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés en compte de résultats.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulative non réalisé à ce moment reste dans la rubrique 'capitaux propres' et est comptabilisé suivant le principe exposé ci-dessus quand la transaction a lieu.

Si l'on s'attend à ce que la transaction couverte ne se produise pas, le profit ou la perte cumulatif non réalisé comptabilisé dans la rubrique 'capitaux propres' est repris immédiatement au compte de résultats.

(2) Couverture de juste valeur

Pour tout instrument financier dérivé couvrant l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette comptabilisée, le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultats. La valeur de l'élément couvert est également valorisée à la juste valeur attribuable au risque couvert. La perte ou le profit y étant relatif est comptabilisé au compte de résultats.

Les justes valeurs des éléments couverts, relatives au risque couvert, sont les valeurs comptables à la date de clôture converties en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

(3) Couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger

Si une dette en monnaie étrangère couvre un investissement dans une entité étrangère, les écarts de conversion dus à la conversion de la dette en euros, seront comptabilisés en 'écarts de conversion' dans les autres éléments du résultat global.

Si un instrument financier dérivé couvre un investissement net relatif à des opérations étrangères, la partie effective du bénéfice ou de la perte sur l'instrument financier sera comptabilisée directement en 'écarts de conversion' dans les autres éléments du résultat global, la partie non effective étant comptabilisée au compte de résultats.

(4) Instruments liés aux contrats de construction

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société dans le cadre d'un contrat de construction (principalement des achats à terme de matières premières, et des achats ou ventes à terme de devises), cet instrument ne fait pas l'objet d'une documentation de couverture de flux de trésorerie telle que décrite au point (1) ci-dessus. Le profit ou la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisé au compte de résultats comme un produit financier ou une charge financière.

Cependant, ces instruments font l'objet d'un test d'efficacité suivant les mêmes principes que ceux de la comptabilité de couverture.

La partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est considérée comme un coût du contrat de construction (voir section (M) ci-dessus). Cet élément n'intervient cependant pas dans la détermination du degré d'avancement du contrat.

(Y) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est une composante distincte du groupe CFE qui génère des revenus et encourt des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par la direction afin de prendre des décisions ou déterminer la performance du secteur. Le groupe CFE est composé de quatre pôles opérationnels : le pôle dragage et environnement, le pôle contracting, le pôle promotion immobilière, et le pôle holding et activités non transférées.

3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont intégrées par mise en équivalence. Cela concerne notamment Rent-A-Port et certaines sociétés dans le dragage et environnement et promotion immobilière.

Evolution du périmètre de consolidation

Nombre d'entités	2017	2016
Intégration globale	191	171
Mise en équivalence	124	122
Total	315	293

Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les états financiers consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ; et
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence pour le résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultats. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultats.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve séparée dans les capitaux propres.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs opérationnels

L'information sectorielle est présentée en tenant compte des secteurs opérationnels. Les résultats et les éléments d'actif et de passif de secteurs comprennent des éléments attribuables à un secteur, soit directement, soit répartis sur une base logique.

Le groupe CFE est constitué de quatre pôles opérationnels, à savoir :

Dragage et environnement

Le pôle dragage et environnement, au travers de sa filiale DEME, est actif dans le domaine du dragage (dragage d'investissement et dragage de maintenance), de la pose d'éoliennes offshore, du traitement des terres, des boues polluées et du génie civil maritime.

Contracting

Le pôle contracting est principalement actif dans les domaines :

- du bâtiment (bureaux, bâtiments industriels, logements, rénovations et réhabilitations) en Belgique, au Luxembourg, en Pologne et en Tunisie ;
- de l'électricité tertiaire (bureaux, hôpitaux, parkings,...) en Belgique et au Luxembourg ;
- de la pose de caténaires et de signalisation de chemin de fer et de la pose de voies en Belgique.

Promotion immobilière

Le pôle promotion immobilière développe des projets immobiliers en Belgique, au Luxembourg et en Pologne.

Holding et activités non transférées

En plus des activités propres à une holding, ce pôle regroupe également :

- des participations dans Rent-A-Port, Green-Offshore et dans deux contrats de type Design Build Finance and Maintenance en Belgique ;
- les activités de contracting non transférées à CFE Contracting SA et à DEME NV dont plusieurs projets de génie civil en Belgique et de bâtiments en Afrique (hors Tunisie) et en Europe Centrale (hors Pologne).

Éléments de l'état consolidé du compte de résultats

(milliers d'euros)	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel sur activité						Résultat opérationnel (EBIT)			Résultat financier	
	2017	2016	2017	%CA	2016	%CA	2017	% CA	2016	% CA	2017	2016	2017	2016
Dragage et environnement	2.356.014	1.978.250	230.507	9,78 %	226.956	11,47 %	217.775	9,24 %	213.677	10,80 %	(21.117)	(33.797)		
Retraitements DEME			(5.468)		(5.276)		(10.510)		(6.253)		4.218	7.029		
Contracting	717.649	770.491	27.212	3,79 %	19.987	2,59 %	27.212	3,79 %	19.984	2,59 %	(134)	(694)		
Promotion immobilière	10.900	12.075	21.799	199,99 %	(1.469)	(12,17 %)	23.388	214,5 %	4.263	35,30 %	(902)	(2.799)		
Holding et activités non transférées	34.141	60.264	(7.704)		(12.770)		(9.229)		(5.027)		(4.331)	6.307		
Eliminations entre pôles	(52.179)	(23.995)	811		142		811		142					
Total consolidé	3.066.525	2.797.085	267.157	8,71 %	227.570	8,14 %	249.447	8,13 %	226.786	8,11 %	(22.266)	(23.954)		

(milliers d'euros)	Impôts			Résultat net part groupe			Éléments non cash			EBITDA		
	2017	2016	2017	%CA	2016	%CA	2017	2016	2017	% CA	2016	% CA
Dragage et environnement	(43.269)	(20.416)	155.055	6,58 %	155.334	7,85 %	224.993	220.400	455.500	19,33 %	447.356	22,61 %
Retraitements DEME	7.739	(670)	1.448		106		5.468	5.276				
Contracting	(11.726)	(9.228)	15.351	2,14 %	10.351	1,34 %	406	12.758	27.618	3,85 %	32.745	4,25 %
Promotion immobilière	(256)	(18)	22.255	204,17 %	1.446	11,98 %	1.860	2.034	23.659	217,06 %	565	4,68 %
Holding et activités non transférées	(856)	(201)	(14.416)		1.079		850	(2.175)	(6.854)		(14.945)	
Eliminations entre pôles	(62)	(47)	749		95				811		142	
Total consolidé	(48.430)	(30.580)	180.442	5,88 %	168.411	6,02 %	233.577	238.293	500.734	16,33 %	465.863	16,66 %

Chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2017	2016
Belgique	1.018.284	949.078
Autres Europe	1.324.955	1.007.547
Moyen-Orient	16.337	66.482
Asie	342.356	310.932
Océanie	32.173	24.506
Afrique	250.878	272.287
Amériques	81.542	166.253
Total consolidé	3.066.525	2.797.085

La répartition du chiffre d'affaires par pays est fonction du pays où les prestations sont réalisées.

Le groupe n'a pas de revenus générés en 2017 par un client significatif qui s'élèveraient à plus de 12 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires généré par la vente de biens pour 2017 s'élève à 8.490 milliers d'euros (2016: 9.130 milliers d'euros). Il s'agit des ventes effectuées par les filiales Voltis et Terryn Timber Products.

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle contracting

(milliers d'euros)	2017	2016
Construction	499.914	548.456
Multitechnique	155.255	159.249
Rail Infra & Utility Networks	62.480	62.786
Contracting	717.649	770.491

Le groupe CFE reconnaît, au niveau du chiffre d'affaires du pôle contracting, le chiffre d'affaires réalisé par le biais du pôle promotion immobilière.

L'élimination du chiffre d'affaires commun au pôle contracting et au pôle promotion immobilière est réalisée au niveau des éliminations entre pôles.

Compte tenu de l'absence de simultanéité entre la construction et la vente par le pôle promotion immobilière, le chiffre d'affaires interne se trouve stocké en cours de construction et déstocké au moment de la vente.

Carnet de commandes

(millions d'euros)	2017	2016	% de variation
Dragage et environnement	3.520,0	3.800,0	-7,4 %
Contracting	1.229,7	850,5	+44,6 %
Construction	978,8	648,7	+50,9 %
Rail Infra & Utility Networks	98,3	58,4	+68,3 %
Multitechnique	152,6	143,4	+6,4 %
Promotion immobilière	3,5	5,0	-30,0 %
Holding et activités non transférées	97,6	101,2	-3,6 %
Total	4.850,8	4.756,7	+2,0 %

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage

(milliers d'euros)	2017	2016
Capital dredging	497.186	668.249
Civil works	81.308	61.099
Environmental contracting	163.031	199.639
Fallpipe and landfalls	198.920	146.658
Maintenance dredging	322.116	235.021
Marine works	1.103.117	667.528
Eliminations chiffre d'affaires issu des entreprises associées et des partenariats	(9.664)	56
Total	2.356.014	1.978.250

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2017 (milliers d'euros)	Dragage et environnement	Contracting	Promotion immobilière	Holding et activités non transférées	Eliminations interpôles	Total consolidé
ACTIFS						
Goodwill	163.370	21.560	0	0	0	184.930
Immobilisations corporelles	2.073.436	63.736	526	510	0	2.138.208
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	0	0	0	20.000	(20.000)	0
Autres actifs financiers non courants	94.138	754	34.981	17.846	0	147.719
Autres postes d'actifs non courants	278.749	10.894	32.889	1.267.880	(1.245.818)	344.594
Stocks	15.714	24.020	99.216	1.640	(1.625)	138.965
Trésorerie et équivalents de trésorerie	434.687	59.234	3.324	25.773	0	523.018
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	0	47.985	0	1.928	(49.913)	0
Autres postes d'actifs courants	727.178	290.454	26.723	136.074	(10.970)	1.169.459
Total de l'actif	3.787.272	518.637	197.659	1.471.651	(1.328.326)	4.646.893
PASSIFS						
Capitaux propres	1.570.503	74.226	64.433	1.194.605	(1.247.442)	1.656.325
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	0	0	20.000	0	(20.000)	0
Emprunts obligataires non courants	201.900	0	29.478	0	0	231.378
Dettes financières non courantes	401.559	11.134	6.400	0	0	419.093
Autres postes de passifs non courants	177.604	18.241	8.846	20.370	0	225.061
Emprunt obligataire courant	0	0	0	99.959	0	99.959
Dettes financières courantes	118.889	5.608	0	0	0	124.497
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	0	0	16.293	33.620	(49.913)	0
Autres postes de passifs courants	1.316.817	409.428	52.209	123.097	(10.971)	1.890.580
Total des capitaux propres et passifs	3.787.272	518.637	197.659	1.471.651	(1.328.326)	4.646.893

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2016 (milliers d'euros)	Dragage et environnement	Contracting	Promotion immobilière	Holding et activités non transférées	Eliminations interpôles	Total consolidé
ACTIFS						
Goodwill	155.960	19.209	0	0	0	175.169
Immobilisations corporelles	1.648.984	33.409	224	687	0	1.683.304
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	0	0	0	20.000	(20.000)	0
Autres actifs financiers non courants	98.860	160	32.913	22.043	0	153.976
Autres postes d'actifs non courants	318.519	4.586	44.424	1.266.368	(1.246.129)	387.768
Stocks	25.261	15.855	53.645	1.676	(1.601)	94.836
Trésorerie et équivalents de trésorerie	527.733	43.481	5.574	35.367	0	612.155
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	0	61.005	0	60.714	(121.719)	0
Autres postes d'actifs courants	790.584	253.355	54.552	154.630	(32.110)	1.221.011
Total de l'actif	3.565.901	431.060	191.332	1.561.485	(1.421.559)	4.328.219
PASSIFS						
Capitaux propres	1.470.050	66.869	42.745	1.204.291	(1.247.478)	1.536.477
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	0	0	20.000	0	(20.000)	0
Emprunts obligataires	203.578	0	0	99.959	0	303.537
Dettes financières non courantes	327.193	9.916	38	30.000	0	367.147
Autres postes de passifs non courants	214.909	12.472	14.792	28.467	(250)	270.390
Dettes financières courantes	151.947	2.575	0	0	0	154.522
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	0	0	73.185	48.582	(121.767)	0
Autres postes de passifs courants	1.198.224	339.228	40.572	150.186	(32.064)	1.696.146
Total des capitaux propres et passifs	3.565.901	431.060	191.332	1.561.485	(1.421.559)	4.328.219

Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie

au 31 décembre 2017 (milliers d'euros)	Dragage et environnement	Contracting	Promotion immobilière	Holding, activités non transférées et éliminations	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement	449.832	24.904	29.056	(6.213)	497.579
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	595.170	44.895	24.272	(35.492)	628.845
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(632.851)	(21.773)	(2.583)	(5.726)	(662.933)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(53.178)	(8.412)	(24.152)	31.739	(54.003)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	(90.859)	14.710	(2.463)	(9.479)	(88.091)
au 31 décembre 2016 (*) (milliers d'euros)	Dragage et environnement	Contracting	Promotion immobilière	Holding, activités non transférées et éliminations	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement	445.608	36.663	6.522	(18.050)	470.743
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	438.036	27.857	24.243	(65.522)	424.614
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(224.867)	(8.612)	1.294	17.681	(214.504)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(63.218)	(12.136)	(24.361)	11.020	(88.695)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	149.951	7.109	1.176	(36.821)	121.415

(*) Montants modifiés conformément au changement de présentation comptable lié au tableau consolidé de flux de trésorerie telle qu'adoptée par le groupe à partir du 1 janvier 2017 (note 2.1).

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement contient les montants de cash pooling par rapport aux autres segments. Un montant positif correspond à une consommation de liquidité dans le cash pooling. Cette rubrique est également influencée par des financements externes notamment et principalement dans les segments promotion immobilière, holding et dragage et environnement. Le segment dragage et environnement ne fait pas partie du cash pooling du groupe CFE.

Autres informations

au 31 décembre 2017 (milliers d'euros)	Dragage et environnement	Contracting	Promotion immobilière	Holding et activités non transférées	Total consolidé
Amortissements	(230.143)	(7.426)	(207)	(201)	(237.977)
Investissements	474.911	15.343	541	687	491.482
Dépréciations	(339)	0	0	0	(339)

au 31 décembre 2016 (milliers d'euros)	Dragage et environnement	Contracting	Promotion immobilière	Holding et activités non transférées	Total consolidé
Amortissements	(225.589)	(7.429)	(125)	489	(232.654)
Investissements	180.326	9.306	354	100	190.086
Dépréciations	(121)	0	0	0	(121)

Les investissements incluent les acquisitions effectuées dans le cadre des activités d'investissement du groupe ainsi que les acquisitions réalisées pour les activités de promotion immobilière dans le cadre des activités opérationnelles. Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises ne sont pas incluses dans ces montants.

Informations géographiques

Les opérations du groupe dans les pôles contracting et promotion immobilière se situent principalement en Belgique, au Luxembourg et en Pologne.

Les immobilisations corporelles dans les pôles contracting et promotion immobilière se situent principalement en Belgique.

Par contre, au niveau de DEME l'activité principale est effectuée par la flotte qui est reprise dans différentes sociétés, mais la localisation juridique ne reflète pas la réalité économique de l'activité exécutée par cette flotte pour les mêmes sociétés. Par conséquent, un détail des immobilisations corporelles par société n'a pas été présenté, une présentation qui reflète les secteurs géographiques où l'activité a été effectuée n'étant pas possible à fournir.

5. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES

Acquisitions pour la période au 31 décembre 2017

A. Acquisition de la société **Algemene Aannemingen Van Laere NV**

Le 21 décembre 2017, CFE Contracting SA, filiale de CFE, a acquis 100 % des titres de l'entreprise belge Algemene Aannemingen Van Laere NV qui a été intégrée selon la méthode globale. Ses actifs et passifs ont été reconnus à la valeur comptable déterminée selon les méthodes comptables du groupe CFE. L'exercice d'évaluation des actifs et passifs identifiables à leur juste valeur a été réalisé de manière provisoire au 31 décembre 2017.

Les justes valeurs affectées provisoirement aux actifs et passifs éventuels repris se résument comme suit :

(milliers d'euros)	
Immobilisations incorporelles	64
Immobilisations corporelles	19.451
Impôts différés	2.632
Trésorerie	12.027
Provisions	(3.216)
Dettes financières courantes et non courantes	(5.117)
Autres postes d'actifs et de passifs courants et non courants	(8.757)
Total de l'actif net acquis	17.084
Goodwill	0
Prix d'acquisition	17.084

Les méthodes d'évaluation suivantes ont été mises en œuvre pour déterminer la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables :

- immobilisations corporelles (principalement le siège social et les grues) : la juste valeur a été déterminée sur base d'un rapport d'évaluation d'un expert indépendant ;
- autres actifs et passifs : la juste valeur a été basée sur la valeur de marché à laquelle ces actifs ou passifs peuvent être cédés à une partie tierce non liée.

B. Acquisition de la société José Coghe – Werbrouck NV

Le 12 décembre 2017, CFE Contracting SA, filiale de CFE, a acquis 100 % des titres de l'entreprise belge José Coghe – Werbrouck NV qui a été intégrée selon la méthode globale. Ses actifs et passifs ont été reconnus à la valeur comptable déterminée selon les méthodes comptables du groupe CFE. L'exercice d'évaluation des actifs et passifs identifiables à leur juste valeur a été réalisé au 31 décembre 2017.

Les justes valeurs affectées aux actifs et passifs éventuels repris se résument comme suit :

(milliers d'euros)	
Immobilisations corporelles	4.415
Trésorerie	2.585
Impôts différés	(355)
Dettes financières courantes et non courantes	(1.316)
Autres postes d'actifs et de passifs courants et non courants	21
Total de l'actif net acquis	5.350
Goodwill	2.350
Prix d'acquisition	7.700

Les méthodes d'évaluation suivantes ont été mises en œuvre pour déterminer la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables :

- immobilisations corporelles (principalement l'équipement de pose de voies ferroviaires) : la juste valeur a été déterminée sur base d'une estimation de la valeur de marché à laquelle ces équipements peuvent être acquis auprès d'une partie tierce non liée, en prenant en considération leur état d'utilisation actuel ;
- autres actifs et passifs : la juste valeur a été basée sur la valeur de marché à laquelle ces actifs ou passifs peuvent être cédés à une partie tierce non liée.

Compte tenu de la contrepartie transférée, le goodwill résiduel a été estimé à 2.350 milliers d'euros.

La comptabilisation d'un goodwill résiduel est justifiée par le fait que le groupe CFE complète ses compétences et ses capacités dans l'activité ferroviaire en y intégrant l'activité de pose de voies ferroviaires de la société acquise.

C. Acquisition de la société A2Sea A/S

Le 31 août 2017, GeoSea, filiale de DEME, a acquis 100 % des titres de l'entreprise A2Sea A/S qui a été intégrée selon la méthode globale. Ses actifs et passifs ont été reconnus à la valeur comptable déterminée selon les méthodes comptables du groupe CFE. L'exercice d'évaluation des actifs et passifs identifiables à leur juste valeur a été réalisé de manière provisoire au 31 décembre 2017.

Les justes valeurs affectées provisoirement aux actifs et passifs éventuels repris se résument comme suit :

(milliers d'euros)	
Immobilisations corporelles	165.888
Autres actifs non courants	185
Trésorerie	37.891
Autres postes d'actifs et de passifs courants et non courants	734
Total de l'actif net acquis	204.698
Goodwill	0
Prix d'acquisition	204.698

Les méthodes d'évaluation suivantes ont été mises en œuvre pour déterminer la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables :

- immobilisations corporelles (principalement constituées de deux navires) : la juste valeur a été déterminée de manière provisoire sur base d'une estimation de la valeur d'utilité de ces équipements ;
- autres actifs et passifs : la juste valeur a été basée sur la valeur de marché à laquelle ces actifs ou passifs peuvent être cédés à une partie tierce non liée.

Les travaux de valorisation des actifs et passifs identifiables à la juste valeur n'ont pas pu être menés à leur terme dans des délais compatibles avec ceux de la clôture annuelle. Les valeurs affectées aux actifs et passifs acquis peuvent, en effet, encore être modifiées dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

D. Acquisition de 72,5 % des titres de la sociétés G-tec

Au quatrième trimestre 2017, GeoSea, filiale de DEME, a acquis 72,5 % des titres de l'entreprise belge G-tec qui a été intégrée selon la méthode globale. Ses actifs et passifs ont été reconnus à la valeur comptable déterminée selon les méthodes comptables du groupe CFE. L'exercice d'évaluation des actifs et passifs identifiables à leur juste valeur a été réalisé de manière provisoire au 31 décembre 2017.

Les justes valeurs affectées provisoirement aux actifs et passifs éventuels repris se résument comme suit :

(milliers d'euros)	
Immobilisations corporelles	20.442
Autres actifs non courants	274
Trésorerie	1.054
Dettes non courantes	(14.279)
Autres postes d'actifs et de passifs courants	(10.400)
Total de l'actif net acquis (à 100 %)	(2.549)
% d'intérêt	72,5 %
Total de l'actif net – part du groupe	(1.850)
Goodwill	7.410
Prix d'acquisition	5.560

Les travaux de valorisation des actifs et passifs identifiables à la juste valeur n'ont pas pu être menés à leur terme dans des délais compatibles avec ceux de la clôture annuelle. Les valeurs affectées aux actifs et passifs acquis peuvent, en effet, encore être modifiées dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Cessions pour la période au 31 décembre 2017

Les cessions considérées comme regroupements d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 n'ont pas d'incidences matérielles sur l'exercice.

Au niveau du pôle promotion immobilière, les acquisitions et cessions réalisées ne sont pas des regroupements d'entreprises et, par conséquent, l'ensemble du prix payé est alloué aux terrains et constructions détenus en stock. Les principales acquisitions et cessions réalisées au niveau du pôle promotion immobilière sont présentées ci-dessus dans le préambule.

Résultat global

6. PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les produits des activités annexes qui s'élèvent à 116.588 milliers d'euros (2016: 85.794 milliers d'euros) intègrent les plus-values réalisées lors des cessions de participations détenues par le pôle immobilier et relatives aux projets Kons, Ronndriesch et Oosteroever pour 35.037 milliers d'euros, les plus-values sur cessions d'immobilisations pour 10.893 milliers d'euros (2016: 3.697 milliers d'euros) ainsi que des locations, autres indemnisations et refacturations diverses pour 70.658 milliers d'euros (2016: 82.097 milliers d'euros). Les produits des activités annexes augmentent de 36 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation substantielle des produits des activités annexes est essentiellement due aux plus-values réalisées sur les cessions de participations dans le pôle Promotion immobilière.

Les autres charges opérationnelles se composent des éléments suivants:

(milliers d'euros)	2017	2016
Services et biens divers	(408.978)	(371.981)
Dépréciation d'actifs		
- Stocks	405	(2.222)
- Créances commerciales et autres créances	13.315	(1.835)
Dotations nettes aux provisions (hors provisions pour engagements de retraite)	(5.428)	(5.117)
Autres charges opérationnelles	(3.494)	(3.494)
Total consolidé	(404.180)	(384.649)

7. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES

(milliers d'euros)	2017	2016
Rémunérations	(396.639)	(386.510)
Cotisations obligatoires à la sécurité sociale	(111.784)	(108.929)
Autres frais salariaux	(26.260)	(25.590)
Coûts des services rendus liés aux plans de pension de type prestations définies	(12.016)	(12.171)
Total consolidé	(546.699)	(533.200)

Le nombre d'équivalents temps plein (effectif moyen total) pour 2017 s'élève à 8.380 (2016: 7.681), ce qui représente 7.752 personnes au 1^{er} janvier 2017 (2016: 8.160) et 8.689 au 31 décembre 2017 (2016: 7.752).

8. RÉSULTAT FINANCIER

(milliers d'euros)	2017	2016
Coût de l'endettement financier	(14.362)	(31.521)
Instruments dérivés - Juste valeur par le compte de résultats	0	288
Instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture	0	0
Actifs valorisés à la juste valeur	0	0
Instruments financiers disponibles à la vente	0	0
Prêts et créances - Produits	13.701	8.245
Passifs évalués au coût amorti - Charges d'intérêts	(28.063)	(40.054)
Autres charges et produits financiers	(7.904)	7.567
Gains (pertes) de change réalisés / non réalisés	(4.059)	(4.868)
Dividendes reçus	0	3.213
Réductions de valeurs sur actifs financiers	(3)	0
Charges financières relatives au régime à prestations définies	(183)	(343)
Autres	(3.659)	9.565
Résultat financier	(22.266)	(23.954)

La baisse des taux d'intérêts et le refinancement de certains emprunts bancaires ont contribué à la diminution de la charge d'intérêts.

L'évolution des gains (pertes) de change réalisés/non réalisés et autres au 31 décembre 2017 s'explique principalement par la dévalorisation de l'euro par rapport à d'autres devises chez DEME.

Les autres produits et charges financières en 2016 étaient essentiellement relatifs aux gains de cession réalisés lors de la vente des participations du groupe CFE dans les projets Design Build Finance and Maintenance (DBFM) Coentunnel et Liefkenshoek.

9. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2017, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice s'élève à 1.691 milliers d'euros (2016: -3.841 milliers d'euros) et est principalement liée au pôle dragage (1.666 milliers d'euros).

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

REPRIS AU RÉSULTAT GLOBAL

(milliers d'euros)	2017	2016
Impôts courants		
Charges d'impôts exercice en cours	49.260	44.842
Compléments/(reprises) de provision des exercices précédents	260	397
Total charges d'impôts courants	49.520	45.239
Impôts différés		
Création et reprise des différences temporelles	(1.173)	(18.363)
Utilisation des pertes des exercices précédents	0	232
Impôt différé reconnu sur les pertes de l'exercice	83	3.472
Impôt différé reconnu sur revenus définitivement taxés	0	0
Total charges/(produits) d'impôts différés	(1.090)	(14.659)
Impôt sur le résultat de l'exercice	48.430	30.580
Produits/charges d'impôts comptabilisés en autres éléments du résultat global	(4.965)	7.653
Total de la charge d'impôts reprise au résultat global	43.465	38.233

RÉCONCILIATION DU TAUX DE TAXATION EFFECTIF

(milliers d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôts	227.181	202.832
dont part dans le résultat des entreprises associées et partenariats	(17.710)	(784)
Résultat avant impôts, hors entreprises associées	244.891	203.616
Impôts sur le résultat calculés au taux de 33,99 %	83.238	69.209
Impact fiscal des dépenses non déductibles	7.127	5.453
Impact fiscal des revenus non imposables	(6.660)	(3.199)
Crédit d'impôts et incidence des intérêts notionnels	(18.425)	(23.099)
Effet de taux d'impôts différents de filiales opérant dans d'autres juridictions	(20.202)	(27.244)
Effet de modification du taux d'imposition suite à la réforme fiscale en Belgique	(11.400)	0
Impact fiscal de l'utilisation de pertes non reconnues précédemment	(722)	(356)
Ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux années antérieures	(905)	3.091
Actifs d'impôts différés sur pertes de l'exercice non reconnues	16.379	6.725
Charge fiscale	48.430	30.580
Taux d'impôt effectif de l'exercice	19,78 %	15,02 %

La charge d'impôts s'élève à 48.430 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 30.580 milliers d'euros fin 2016. Le taux effectif d'impôt est de 19,78 % contre 15,02 % au 31 décembre 2016.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS

(milliers d'euros)	Actifs		Passifs	
	2017	2016	2017	2016
Immobilisations (in)corporielles	11.794	12.287	(92.992)	(121.715)
Avantages du personnel	11.306	15.662	0	0
Provisions	426	87	(22.984)	(37.666)
Juste valeur des produits dérivés	2.369	5.978	0	0
Autres éléments	44.326	59.885	(53.783)	(44.801)
Pertes fiscales	138.453	167.311	0	0
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	208.674	261.210	(169.759)	(204.182)
Actifs d'impôts différés non reconnus	(64.916)	(82.054)	0	0
Compensation fiscale	(39.736)	(52.212)	39.736	52.212
Impôts différés actifs/(passifs) comptabilisés	104.022	126.944	(130.023)	(151.970)

Les pertes fiscales reportées et autres différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu s'élèvent à 259.664 milliers d'euros. Les pertes fiscales étant majoritairement reconnues par des sociétés belges, celles-ci n'ont pas de date d'expiration.

Le poste «compensation fiscale» reflète la compensation effectuée entre impôts différés actifs et passifs par entité.

DIFFÉRENCES TEMPORELLES OU PERTES FISCALES POUR LESQUELLES AUCUN IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF N'EST RECONNNU

Des impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés dans les cas où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre aux filiales de récupérer leurs pertes fiscales.

PRODUITS (CHARGES) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(milliers d'euros)	2017	2016
Impôts différés sur la partie effective des changements de la juste valeur dans le cash-flow hedge	(1.583)	1.143
Impôts différés sur la réévaluation du passif au titre de prestations définies	(3.382)	6.510
Total	(4.965)	7.653

11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action étant donné l'absence d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation. Il se calcule comme suit :

(milliers d'euros)	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	180.442	168.411
Résultat global (part du groupe)	174.771	159.178
Nombre d'actions ordinaires à la date de clôture	25.314.482	25.314.482
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	25.314.482	25.314.482
Résultat par action, sur base du nombre d'actions ordinaires à la date de clôture :		
Résultat net (part du groupe) par action en euros	7,13	6,65
Résultat global (part du groupe) par action en euros	6,90	6,29
Résultat par action, sur base du nombre d'actions ordinaires à la date de clôture (dilué) :		
Résultat net (part du groupe) par action en euros	7,13	6,65
Résultat global (part du groupe) par action en euros	6,90	6,29

Situation financière

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUTRES QUE GOODWILL

Exercice 2017 (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	126.248	3.347	129.595
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(52)	0	(52)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2.087	0	2.087
Acquisitions	1.240	275	1.515
Cessions	(508)	0	(508)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	53	(75)	(22)
Sortie de périmètre	(9)	0	(9)
Au terme de l'exercice	129.059	3.547	132.606
Amortissements et dépréciations			
Au terme de l'exercice précédent	(30.812)	(3.342)	(34.154)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	42	0	42
Amortissements de l'exercice	(6.034)	(22)	(6.056)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(1.572)	0	(1.572)
Cessions	289	0	289
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	97	73	170
Sortie de périmètre	18	0	18
Au terme de l'exercice	(37.972)	(3.291)	(41.263)
Valeur nette comptable			
Au 1^{er} janvier 2017	95.436	5	95.441
Au 31 décembre 2017	91.087	256	91.343

Le total des immobilisations incorporelles acquises s'élève à 1.515 milliers d'euros et concerne principalement des licences de logiciels et des droits de concessions. Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont repris dans la rubrique 'amortissements' dans l'état du résultat global et s'élèvent à 6.056 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

Exercice 2016 (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	131.863	2.060	133.923
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	153	19	172
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0
Acquisitions	2.068	1.268	3.336
Cessions	(1.671)	0	(1.671)
Sortie de périmètre	(6.169)	0	(6.169)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	4	0	4
Au terme de l'exercice	126.248	3.347	129.595
Amortissements et dépréciations			
Au terme de l'exercice précédent	(33.983)	(2.054)	(36.037)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(187)	(2)	(189)
Amortissements de l'exercice	(4.640)	(1.286)	(5.926)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0
Cessions	1.639	0	1.639
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	190	0	190
Sortie de périmètre	6.169	0	6.169
Au terme de l'exercice	(30.812)	(3.342)	(34.154)
Valeur nette comptable			
Au 1^{er} janvier 2016	97.880	6	97.886
Au 31 décembre 2016	95.436	5	95.441

13. GOODWILL

(milliers d'euros)	2017	2016
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent		
395.924		
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	9.761	0
Cessions	0	0
Autres variations	0	(53)
Solde au terme de l'exercice	405.685	395.924
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent		
(220.755)		
Dépréciations de l'exercice	0	0
Solde au terme de l'exercice	(220.755)	(220.755)
Valeur nette comptable au 31 décembre	184.930	175.169

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d’actifs, ces écarts d’acquisition ont fait l’objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2017.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation :

Activité (milliers d'euros)	Valeur nette du goodwill		Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie			Valeur brute du goodwill	Pertes de valeurs comptabilisées sur l'exercice
	2017	2016	Taux de croissance	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation	Taux de sensibilité	
DEME & filiales	163.369	155.959	0 %	0 %	7,9 %	5 %	378.112
VMA	11.115	11.115	0 %	0 %	7,1 %	5 %	11.115
Remacom	2.995	2.995	0 %	0 %	7,1 %	5 %	2.995
Stevens	2.682	2.682	0 %	0 %	7,1 %	5 %	2.682
Coghe	2.351	0	0 %	0 %	7,1 %	5 %	2.351
Druart	1.507	1.507	0 %	0 %	7,1 %	5 %	3.360
Amart	911	911	0 %	0 %	7,1 %	5 %	911
Total	184.930	175.169				401.526	-

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent du budget 2018 présenté au Conseil d’Administration. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué pour les années suivantes, ni dans la détermination de la valeur terminale.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5 %. La valeur des entités étant toujours plus élevée que leur valeur comptable y compris le goodwill, aucune dépréciation n'a été détectée.

Le groupe DEME est considéré comme une unité génératrice de trésorerie. Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur celle-ci. Le groupe DEME réalise également des tests de dépréciation à son niveau, qui n'ont pas révélé de pertes de valeur.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice 2017 (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immobi- lisations corporielles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	130.770	3.022.471	60.273	0	129.115	3.342.629
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(275)	(6.100)	(492)	0	(81)	(6.948)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	17.183	348.682	16.845	0	0	382.710
Acquisitions	7.428	106.443	4.638	0	371.458	489.967
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	145	71.830	(1.473)	0	(71.736)	(1.234)
Cessions	(10.363)	(108.165)	(3.617)	0	(682)	(122.827)
Changement de périmètre	0	0	7	0	0	7
Solde au terme de l'exercice	144.888	3.435.161	76.181	0	428.074	4.084.304
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(58.215)	(1.551.879)	(49.231)	0	0	(1.659.325)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	206	2.883	139	0	0	3.228
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(1.060)	(157.349)	(14.211)	0	0	(172.620)
Amortissements	(5.196)	(223.487)	(4.303)	0	0	(232.986)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(469)	1.306	398	0	0	1.235
Cessions	6.135	104.774	3.476	0	0	114.385
Changement de périmètre	0	(7)	(6)	0	0	(13)
Solde au terme de l'exercice	(58.599)	(1.823.759)	(63.738)	0	0	(1.946.096)
Valeur nette comptable						
Au 1^{er} janvier 2017	72.555	1.470.592	11.042	0	129.115	1.683.304
Au 31 décembre 2017	86.289	1.611.402	12.443	0	428.074	2.138.208

Au 31 décembre 2017, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 489.967 milliers d'euros et sont essentiellement liées à DEME. Les investissements à fin 2017 ont augmenté de 303.218 milliers d'euros en comparaison à 2016. Les acquisitions par voie de regroupements d'entreprises, dont la valeur nette comptable est de 210.090 milliers d'euros en 2017, concernent principalement les navires et autres immobilisations corporelles acquises suite à l'acquisition des sociétés A2Sea A/S, G-Tec SA et Van Laere NV (note 5 – acquisitions de filiales).

Sur les huit navires commandés en 2015 et 2016 pour une valeur globale d'un milliard d'euros, deux ont déjà été livrés : les dragues aspiratrices en marche Minerva et Scheldt River d'une capacité de respectivement 3.500 m³ et 8.400 m³. Ces deux navires sont les premiers de la flotte de DEME à pouvoir fonctionner au GNL (Gaz Naturel Liquéfié) réduisant ainsi de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre.

En 2018, est prévue la livraison du navire multifonctions Living Stone, du navire jack-up autopropulsé Apollo et du bateau grue Gulliver.

Les trois derniers navires - la drague Bonny River (15.000 m³), le Smart Mega Cutter Suction Dredger Spartacus et la bateau grue à positionnement dynamique Orion - devraient entrer en opération au cours des années 2019-2020.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles constituant une garantie pour certains emprunts s'élève à 113.231 milliers d'euros (2016 : 290.395 milliers d'euros).

La valeur nette des immobilisations corporelles détenues en location-financement s'élève à 65.599 milliers d'euros (2016 : 121.664 milliers d'euros). Ces contrats de location-financement concernent principalement le groupe DEME, les bâtiment des filiales Engema et Louis Stevens & Co NV, les véhicules de Benelmat ainsi que les équipements de Compagnie Tunisienne d'Entreprises et de Coghe (entité acquise durant l'exercice 2017). La forte diminution des immobilisations détenues en leasings s'explique principalement par le navire jack-up Thor dont le leasing financier a été remboursé lors du premier semestre 2017.

Les amortissements sur immobilisations corporelles s'élèvent à 232.986 milliers d'euros (2016 : 226.850 milliers d'euros).

Exercice 2016 (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immo- bilisa- tions corporelles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	113.239	3.070.912	58.355	0	90.422	3.332.928
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(429)	2.032	(533)	0	101	1.171
Acquisitions	6.625	108.484	4.884	0	66.756	186.749
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	14.996	14.173	939	0	(28.151)	1.957
Cessions	(3.661)	(104.849)	(2.935)	0	(13)	(111.458)
Changement de périmètre	0	(68.281)	(437)	0	0	(68.718)
Solde au terme de l'exercice	130.770	3.022.471	60.273	0	129.115	3.342.629
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(54.244)	(1.503.845)	(47.160)	0	0	(1.605.249)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	349	(2.737)	372	0	0	(2.016)
Amortissements	(3.795)	(218.270)	(4.785)	0	0	(226.850)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(3.087)	2.036	(932)	0	0	(1.983)
Cessions	2.562	102.657	2.837	0	0	108.056
Changement de périmètre	0	68.280	437	0	0	68.717
Solde au terme de l'exercice	(58.215)	(1.551.879)	(49.231)	0	0	(1.659.325)
Valeur nette comptable						
Au 1^{er} janvier 2016	58.995	1.567.067	11.195	0	90.422	1.727.679
Au 31 décembre 2016	72.555	1.470.592	11.042	0	129.115	1.683.304

15. ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTENARIATS

Mouvements de la période

Les intérêts dans les entreprises associées et partenariats se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2017	2016
Solde au terme de l'exercice précédent	141.355	151.377
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0
Transferts	(6.240)	9.350
Part du groupe CFE dans le résultat après impôts et participations ne donnant pas le contrôle	(17.710)	(784)
Augmentation / (Diminution) de capital	31.763	18.252
Dividendes	(6.507)	(15.221)
Modifications de périmètre	(5.498)	(20.120)
Autres variations	3.347	(1.499)
Solde au terme de l'exercice	140.510	141.355
Goodwill inclus dans les entreprises associées et partenariats	19.548	30.058

Toutes les entités dans lesquelles le groupe CFE a une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le groupe CFE ne dispose pas de sociétés associées ou partenariats cotés sur un marché public.

Les modifications de périmètre durant l'exercice 2017 sont essentiellement relatives aux cessions des participations dans le pôle Immobilier (projets Oosteroever et Kons).

Information financière relative aux entreprises associées et partenariats

Les sociétés associées et partenariats les plus significatifs sont présentés à la note 34 en fonction de leur pourcentage d'intérêts dans le groupe CFE, le secteur d'activité dans lequel ils sont actifs et la zone géographique de leur siège social.

Les informations financières condensées par pôles présentées ci-dessous sont issues à partir des comptes établis sur base des méthodes comptables IFRS des entreprises associées et partenariats, ou à défaut de leurs comptes statutaires. Les transactions inter-compagnies ne sont pas neutralisées. La réconciliation entre les capitaux propres statutaires et la contribution aux comptes consolidés est présentée subséquemment aux indicateurs financiers.

Décembre 2017 (milliers d'euros)	Dragage et environnement		Promotion Immobilière et Contracting		Holding & activités non transférées		Total	
	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100 %	Q/P
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	683.387	273.786	99.554	44.305	9.539	3.104	792.480	321.195
Résultat net – part du groupe	(30.900)	(12.731)	9.346	4.898	(7.158)	(3.363)	(28.712)	(11.196)
Bilan								
Actifs non courants	2.795.598	402.617	36.030	10.493	176.862	55.237	3.008.490	468.347
Actifs courants	538.462	192.758	253.321	102.004	43.160	12.541	834.943	307.303
Capitaux propres	457.763	71.282	41.243	17.578	28.768	16.387	527.774	105.247
Passifs non courants	1.916.312	269.573	89.921	33.622	122.052	25.130	2.128.285	328.325
Passifs courants	959.985	254.520	158.187	61.297	69.202	26.261	1.187.374	342.078
Endettement Financier Net	1.850.634	238.601	(99.090)	(37.911)	(122.268)	(34.061)	1.629.276	166.629

Dans le pôle dragage, les actifs non-courants sont majoritairement constitués des sociétés C-Power NV (904.681 milliers d'euros, à 100 %), Merkur Offshore GMBH (927.718 milliers d'euros, à 100 %) et Rentel (529.750 milliers d'euros, à 100 %). La contribution de ces sociétés à l'endettement financier net condensé est respectivement de 695.718 milliers d'euros (à 100 %), de 588.312 milliers d'euros (à 100 %) et de 434.691 milliers d'euros (à 100 %). La contribution de ces sociétés au résultat net condensé est respectivement de 14.781 milliers d'euros (à 100 %), de (14.810) milliers d'euros (à 100 %) et de (2.792) milliers d'euros (à 100 %).

Les actifs non courants et courants du pôle immobilier sont essentiellement composés des sociétés M1 SA (51.666 milliers d'euros à 100 %), Immomax Sp z.o.o (10.353 milliers d'euros, à 100 %), Pré de la Perche (17.323 milliers d'euros, à 100 %) La Réserve Promotions NV (18.530 milliers d'euros, à 100 %), Victor Estate SA (10.980 milliers d'euros, à 100 %), d'Erasmus Gardens (32.744 milliers d'euros, à 100 %) et Goodways (11.575 milliers d'euros à 100 %).

Concernant les activités non transférées, l'endettement financier net du segment PPP-Concessions est relatif aux projets de concession Scholen van morgen à Eupen (-61.369 milliers d'euros, à 100 %) ainsi qu'aux sociétés Rent-A-Port (-18.906 milliers d'euros) et Green Offshore (-18.931 milliers d'euros, à 100 %).

Décembre 2016 (milliers d'euros)	Dragage et environnement		Promotion Immobilière et Contracting		Holding & activités non transférées		Total	
	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100 %	Q/P
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	641.813	260.774	78.405	38.836	8.942	2.779	729.160	302.389
Résultat net – part du groupe	(30.470)	(13.278)	1.848	2.089	5.029	2.164	(23.593)	(9.025)
Bilan								
Actifs non courants	1.988.992	260.814	40.445	11.193	193.915	58.406	2.223.352	330.413
Actifs courants	442.209	143.594	385.106	154.572	47.045	15.081	874.360	313.247
Capitaux propres	420.230	54.025	22.046	13.520	23.463	14.160	465.739	81.705
Passifs non courants	1.256.387	163.416	195.811	72.845	131.455	26.887	1.583.653	263.148
Passifs courants	754.584	186.967	207.694	79.400	86.042	32.440	1.048.320	298.807
Endettement Financier Net	1.129.671	114.008	(194.450)	(69.944)	(134.258)	(36.026)	800.963	8.038

Dans le pôle dragage, les actifs non courants sont majoritairement constitués des sociétés C-Power NV (967.182 milliers d'euros, à 100%) et Merkur Offshore GMBH (462.237 milliers d'euros, à 100%). La contribution de ces sociétés à l'endettement financier net condensé est respectivement de 771.122 milliers d'euros (à 100%) et de 160.623 milliers d'euros (à 100%). La contribution de ces sociétés au résultat net condensé est respectivement de 8.788 milliers d'euros (à 100%) et de (11.142) milliers d'euros (à 100%).

Concernant les activités non transférées, l'endettement financier net est relatif aux projets de concession des écoles d'Eupen (-71.770 milliers d'euros, à 100%) ainsi qu'aux sociétés Rent-A-Port et Green Offshore (-35.044 milliers d'euros, à 100%).

Les actifs non courants et courants du pôle immobilier sont essentiellement composés des sociétés M1 SA (46.618 milliers d'euros à 100%), PEF Kons Investment SA (87.903 milliers d'euros à 100%), Immomax Sp z.o.o (20.066 milliers d'euros, à 100%), La Réserve Promotions NV (20.675 milliers d'euros, à 100%), Victor Estate SA (20.260 milliers d'euros, à 100%), d'Erasmus Gardens (32.944 milliers d'euros, à 100%) et Rederij Ishtar BVBA (22.772 milliers d'euros à 100%).

La réconciliation entre la quote-part du groupe CFE dans les capitaux propres statutaires de ces sociétés et la valeur comptable des entreprises associées et partenariats se résume comme suit :

Au 31 décembre 2017 (milliers d'euros, en quote-part CFE)	Dragage et environnement	Promotion immobilière et Contracting	Holding & activités non transférées	Total
Actif net des associés avant les éléments de réconciliation	71.282	17.578	16.387	105.247
Éléments de réconciliation	11.479	11.240	(6.635)	16.084
Entreprises associées et partenariats négatifs	3.469	3.467	12.243	19.179
Valeur comptable de la participation de CFE	86.230	32.285	21.995	140.510
Au 31 décembre 2017 (milliers d'euros, en quote-part CFE)	Dragage et environnement	Promotion immobilière et Contracting	Holding & activités non transférées	Total
Actif net des associés avant les éléments de réconciliation	54.025	13.520	14.160	81.705
Éléments de réconciliation	31.799	27.302	10.258	69.359
Entreprises associées et partenariats négatifs	(8.834)	2.932	(3.807)	(9.709)
Valeur comptable de la participation de CFE	76.990	43.754	20.611	141.355

Les éléments de réconciliation présentés au niveau des segments dragage, promotion immobilière et contracting sont principalement relatifs à la reconnaissance du revenu en accord avec les règles comptables du groupe et aux éliminations intragroupes.

Les entreprises associées et partenariats négatifs sont les sociétés mises en équivalence pour lesquelles le groupe CFE estime avoir une obligation de soutenir les engagements de ces sociétés et leurs projets.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants s'élèvent à 147.719 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (2016 : 153.976 milliers d'euros). Ils comprennent principalement les prêts octroyés à des sociétés de projets intégrées par mise en équivalence (140.618 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	2017	2016
Solde au terme de l'exercice précédent	153.976	129.501
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	667	0
Acquisitions	20.273	79.460
Cessions et transferts	(22.309)	(55.783)
Réduction de valeur / reprises de réduction de valeur	0	0
Variations de périmètre	0	(150)
Changements de méthode	0	0
Effets des variations de cours des monnaies étrangères	(4.888)	948
Solde au terme de l'exercice	147.719	153.976

17. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Le montant net dû par les clients ou dû aux clients est déterminé contrat par contrat par différence entre ces deux postes.

Tels que décrits aux paragraphes (M) et (V) de la section relative aux principes comptables significatifs, les coûts et produits des contrats de construction sont comptabilisés respectivement en charge et en produit en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du «cost to cost». Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charge.

(milliers d'euros)	2017	2016
Données bilan		
Avances et acomptes reçus	(122.064)	(122.170)
Contrats de construction en cours, actifs	261.844	353.236
Contrats de construction en cours, passifs	(177.008)	(84.776)
Contrats de construction en cours, nets	84.836	268.460
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	5.722.071	5.320.903
Moins factures émises	(5.629.038)	(5.052.443)
Incidence des sociétés acquises en cours d'exercice	(8.197)	0
Contrats de construction en cours, nets	84.836	268.460

Les excédents des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur les facturations intermédiaires comprennent d'une part, la partie non encore facturée des contrats, sous le poste «Créances commerciales et autres créances d'exploitation» de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste «autres actifs courants».

Les excédents des facturations intermédiaires sur les coûts encourus et les profits et pertes comptabilisés comprennent d'une part, la partie non encore facturée des coûts des contrats, sous le poste «Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation» de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste «autres passifs courants».

Les avances sont les montants reçus par l'entrepreneur avant que les travaux correspondants n'aient été effectués.

Les résultats consolidés du groupe Van Laere ne seront intégrés dans les états financiers consolidés du groupe CFE qu'à partir du 1^{er} janvier 2018. Les produits et charges issus des contrats de construction du groupe Vanlaere qui ont été comptabilisés au bilan à fin 2017 s'élèvent à (8.197) milliers d'euros.

Le montant des retenues de garantie effectuées par les clients est de 3.156 milliers d'euros repris au poste «Créances commerciales et autres créances d'exploitation» (voir note 19).

18. STOCKS

Au 31 décembre 2017, les stocks s'élèvent à 138.965 milliers d'euros (2016: 94.836 milliers d'euros) et se détaillent comme suit:

(milliers d'euros)	2017	2016
Stocks		
Matières premières et auxiliaires	40.727	57.038
Réductions de valeur sur stock matières premières et auxiliaires	(324)	(141)
Produits finis et immeubles destinés à la vente	101.182	40.655
Réductions de valeur sur stocks de produits finis	(2.620)	(2.716)
Stocks	138.965	94.836

L'évolution de la rubrique «produits finis et immeubles destinés à la vente» résulte principalement du développement de nouveaux projets immobiliers en Pologne.

19. ÉVOLUTION DES CRÉANCES ET DETTES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

(milliers d'euros)	2017	2016
Créances commerciales	908.687	958.235
Moins : provision pour dépréciation de créances	(12.595)	(27.034)
Créances commerciales nettes	896.092	931.201
Autres créances courantes	236.214	229.105
Total consolidé	1.132.306	1.160.306
Autres actifs courants	32.963	38.430
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	1.276.446	1.138.288
Autres passifs courants	480.884	393.828
Total consolidé	1.757.330	1.532.116
Situation nette des créances et dettes commerciales et d'exploitation	(592.061)	(333.380)

Nous référerons à la note 26.7 pour l'analyse du risque de crédit et de contrepartie. Les créances commerciales des entités prises en considération dans la note 17 contrat de construction s'élèvent à 865.522 milliers d'euros (2016 : 906.348 milliers d'euros).

20. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)	2017	2016
Dépôts en banque à court terme	9.650	10.409
Comptes courants bancaires et caisse	513.368	601.746
Trésorerie et équivalents de trésorerie	523.018	612.155

Les dépôts en banque à court terme concernent des placements auprès des institutions financières avec une durée à l'origine inférieure à 3 mois. Ces placements font l'objet d'une rémunération variable qui est principalement liée aux taux Euribor ou Eonia.

21. SUBVENTIONS

Le groupe CFE n'a reçu aucune subvention en 2017.

22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe CFE participe à des plans de pension et de prépension dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces avantages sont comptabilisés conformément à l'IAS 19 et sont considérés comme "post-employment" et 'long-term benefit plans".

Au 31 décembre 2017, la dette nette des obligations du groupe CFE pour les avantages "post employment" pour pensions et prépensions s'élevait à 53.149 milliers d'euros (2016: 51.215 milliers d'euros). Ces montants sont repris dans la rubrique "Engagements de retraites et avantages du personnel". Cette rubrique reprend également des provisions pour d'autres avantages du personnel à concurrence de 2.099 milliers d'euros (2016: 1.663 milliers d'euros) principalement issues du groupe DEME.

Principales caractéristiques des plans d'avantages postérieurs à l'emploi du groupe CFE

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en plans à cotisations définies et plans à prestations définies.

Plans à cotisations définies

Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité ou un fonds séparé, en accord avec les dispositions du plan. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la société.

Plans à prestations définies

Tous les plans qui ne sont pas à cotisations définies sont présumés être à prestations définies. Ces plans sont soit financés à l'extérieur par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance ("plans financés"), soit financés au sein du groupe CFE ("plans non financés"). Pour les plans principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des actuaires indépendants.

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi auxquels participent le groupe CFE procurent à son personnel des avantages lors de la retraite ainsi qu'en cas de décès. Tous les plans sont financés à l'extérieur par le biais d'une compagnie d'assurance (98,5 % des engagements) ou par un fonds de pension auto-administré (1,5 % des engagements), non liés au groupe CFE. Les engagements au titre des prestations définies peuvent être géographiquement répartis comme suit : 81 % en Belgique et 19 % aux Pays-Bas.

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi belges sont du type "branche 21" ce qui implique que l'assureur garantit un taux d'intérêt minimum sur les cotisations versées.

Tous les plans sont conformes au cadre réglementaire local et aux exigences de financement minimal.

La majorité des plans d'avantages postérieurs à l'emploi du groupe CFE sont du type «à prestations définie».

Principales caractéristiques des plans à prestations définies

Plans de pension belges de type «branche 21»

Certains membres du personnel bénéficient d'un régime à cotisations définies financé par une compagnie d'assurances en «branche 21».

La législation belge requiert que l'employeur garantisse pour les plans à cotisations définies assurés un intérêt minimum de 3,25 % sur ses propres contributions aux plans et de 3,75 % sur les contributions des bénéficiaires jusqu'à fin 2015, et un intérêt minimum de 1,75 % ensuite. Suite au changement de législation intervenu fin 2015, ces régimes de retraite ont été comptabilisés en tant que plans à prestations définies.

Les ouvriers du secteur de la construction bénéficient du régime de retraite à cotisations définies financé par le fonds de pension multi-employeurs «fbz-fse Constructiv». Ce régime de retraite est également soumis à la législation belge précitée relative au rendement minimum garanti.

Information quant aux risques liés aux plans à prestations définies

Les régimes à prestations définies exposent généralement l'employeur aux risques actuariels tels que le risque de variation de taux d'intérêt, le risque lié à l'évolution des salaires et le risque lié à l'évolution du taux d'inflation. L'impact potentiel de l'évolution de ces risques a été illustré par une analyse de sensibilité qui est détaillée ci-dessous.

Le risque lié à l'étalement dans le temps des prestations est limité dans la mesure où la majorité des plans prévoient le paiement d'un capital. L'option d'un versement d'annuités a néanmoins été prévue. Dans ce cas, le versement des annuités est pris en charge par un contrat d'assurance convertissant le capital en annuité. Le risque de décès en service est entièrement assuré auprès d'une compagnie d'assurances. Le risque d'insolvabilité des compagnies d'assurances peut être considéré négligeable.

Information quant à la gouvernance des plans à prestations définies

L'administration et la gouvernance des régimes assurés sont confiées à la compagnie d'assurance. CFE s'assure, par ailleurs, du respect par la compagnie d'assurances des législations relatives aux retraites.

Information quant aux actifs plans à prestations définies

Les actifs des régimes investis auprès d'une compagnie d'assurances ne sont pas soumis aux fluctuations du marché. La juste valeur des contrats d'assurance correspond soit à la valeur actualisée des avantages futurs garantis (Pays-Bas), soit à la valeur capitalisée des cotisations versées compte tenu du rendement convenu contractuellement avec la compagnie d'assurances (Belgique).

Les actifs des plans n'incluent pas d'instruments financiers propres au groupe CFE, ni un quelconque immeuble utilisé par le groupe CFE.

Information quant à des modifications apportées aux plans à prestations définies

Plusieurs plans de pensions à prestations définies tant belges que néerlandais ont été clôturés durant 2016. Ceci a engendré un effet de «curtailment» conduisant à diminuer le montant des engagements devant être provisionnés au bilan et à comptabiliser un produit de 8.779 milliers d'euros en résultat de l'exercice 2016.

Éléments des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2017	2016
Engagements provisionnés pour régimes à prestations définies et prépension	(51.050)	(49.552)
Droits accumulés financés partiellement ou à l'entièreté	(241.644)	(240.281)
Juste valeur des actifs des régimes	190.594	190.729
Engagements provisionnés au bilan	(51.050)	(49.552)
Obligations	(51.050)	(49.552)
Actifs	0	0

Variations des engagements provisionnés au bilan au titre des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	(49.552)	(39.718)
Charges prises en résultat	(12.607)	(4.201)
Charges comptabilisées en autres éléments du résultat global	(2.228)	(18.890)
Contributions aux actifs des régimes	13.340	13.257
Effets des regroupements d'entreprises	0	0
Autres mouvements	(3)	0
Solde au 31 décembre	(51.050)	(49.552)

Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2017	2016
Charges comptabilisées en résultat	(12.607)	(4.201)
Coût des services rendus	(12.016)	(12.171)
Effet de l'actualisation	(2.926)	(3.808)
Rendement sur les actifs des régimes (-)	2.277	2.999
Coût des services passés non reconnus	58	8.779

Les coûts des plans de pension pour la période sont inclus dans la rubrique 'Rémunérations et charges sociales' ainsi que dans le résultat financier.

La rubrique 'Coût des services passés non reconnus' comprend en 2016 l'incidence de l'effet de «curtailment» engendré par la clôture de plusieurs plans de pensions à prestations définies tant belges que néerlandais.

Charges comptabilisées en autres éléments du résultat global au titre des régimes à prestations définies

(milliers d'euros)	2017	2016
Charges comptabilisées en autres éléments du résultat global	(2.228)	(18.890)
Ecarts actuariels	6.336	(42.796)
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants pris en résultat)	(8.564)	23.906

Mouvements des engagements provisionnés au bilan au titre des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	(240.281)	(206.189)
Coût des services rendus	(12.016)	(12.171)
Effet de l'actualisation	(2.926)	(3.808)
Contributions aux actifs des régimes	(760)	(1.095)
Prestations versées aux bénéficiaires	6.166	13.173
Réévaluations des passifs (actifs)	6.329	(42.861)
<i>Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques</i>	0	(14.161)
<i>Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières</i>	11.958	(27.133)
<i>Ecarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience</i>	(5.629)	(1.567)
Coûts des services passés non reconnus	(71)	11.156
Effets des regroupements d'entreprises	0	0
Effets des cessions d'entreprises	0	0
Effets de la variation des taux de change	0	0
Reclassification des régimes de retraites belges soumis à rendement minimum	0	0
Autres mouvements	1.915	1.514
Solde au 31 décembre	(241.644)	(240.281)

La rubrique 'Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques' reflète en 2016 l'incidence de l'augmentation de l'espérance de vie, ainsi que l'augmentation de l'âge moyen de la retraite.

La rubrique 'Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières' reflète en 2016 l'incidence de la baisse du taux d'actualisation, ainsi que l'augmentation du taux prévu des augmentations salariales.

La rubrique 'Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières' reflète en 2017 l'incidence de l'augmentation du taux d'actualisation.

Mouvements des actifs de couverture des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	190.729	166.471
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants pris en résultat)	(8.564)	23.906
Rendement sur les actifs des régimes	2.277	2.999
Contributions aux actifs des régimes	13.753	13.722
Prestations versées aux bénéficiaires	(6.036)	(13.011)
Effets des regroupements d'entreprises	0	0
Effets des cessions d'entreprises	0	0
Effets de la variation des taux de change	0	0
Reclassification des régimes de retraites belges soumis à rendement minimum	0	0
Autres mouvements	(1.565)	(3.358)
Solde au 31 décembre	190.594	190.729

La rubrique 'Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants pris en résultat) augmente en 2016 du fait de l'incidence de la baisse du taux d'actualisation.

La rubrique 'Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants pris en résultat) diminue en 2017 du fait de l'incidence de l'augmentation du taux d'actualisation.

Principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées)

	2017	2016
Taux d'actualisation au 31 décembre	1,50 %	1,30 %
Taux prévu des augmentations salariales	2,73 %	2,97 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %
Tables de mortalité	MR/FR	MR/FR

Autres caractéristiques des régimes à prestations définies

	2017	2016
Duration (en années)	14,99	15,24
Rendement moyen réel des actifs des régimes	-3,24 %	16,3 %
Cotisations prévues de verser au régime au cours de l'exercice prochain	12.389	12.492

Analyse de sensibilité (incidence sur le montant des engagements)

	2017	2016
Taux d'actualisation		
Augmentation de 25 BP	-3,3 %	-3,7 %
Diminution de 25 BP	+3,7 %	+3,9 %
Taux de croissance des salaires		
Augmentation de 25 BP	+2,3 %	+2,2 %
Diminution de 25 BP	-1,8 %	-1,9 %

23. PROVISIONS AUTRES QU'ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES DU PERSONNEL NON COURANTS

Au 31 décembre 2017, ces provisions s'élèvent à 112.713 milliers d'euros, soit une augmentation de 4.515 milliers d'euros par rapport à fin 2016 (108.198 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	Service après-vente	Autres risques courants	Provisions pour mises en équivalences négatives	Autres risques non courants	Total
Solde au terme de l'exercice précédent	15.464	49.649	24.444	18.641	108.198
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(32)	144	0	0	112
Transferts d'une rubrique à une autre	(126)	3.581	(5.265)	786	(1.024)
Provisions constituées	2.255	33.295	0	498	36.048
Provisions utilisées	(2.663)	(18.994)	0	(8.921)	(30.578)
Provisions reprises non utilisées	0	(43)	0	0	(43)
Solde au terme de l'exercice	14.898	67.632	19.179	11.004	112.713
dont: courant:					82.530
non courant:					30.183

La provision pour service après-vente diminue de 566 milliers d'euros et s'élève à 14.898 milliers d'euros fin 2017. L'évolution à fin 2017 s'explique par les constitutions et/ou reprises de provisions comptabilisées dans le cadre des garanties décennales.

Les provisions pour autres risques courants augmentent de 17.983 milliers d'euros et s'élèvent à 67.632 milliers d'euros fin 2017.

Celles-ci comprennent :

- les provisions pour litiges courants (18.099 milliers d'euros), les provisions pour risques sociaux (1.155 milliers d'euros), ainsi que les provisions pour autres risques courants (24.895 milliers d'euros). Pour ces derniers, étant donné que les négociations avec les clients sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises, ni sur le moment du décaissement probable;
- les provisions pour pertes à terminaison (23.483 milliers d'euros) sont comptabilisées lorsque les avantages économiques attendus de certains contrats sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations de ceux-ci. L'utilisation des pertes à terminaison est liée à l'exécution des contrats y relatifs.

Lorsque la part du groupe CFE dans les pertes des sociétés mises en équivalence excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées, à l'exception du montant des engagements du groupe CFE envers ses sociétés mises en équivalence. Le montant de ces engagements est comptabilisé parmi les provisions non courantes, le groupe estimant avoir une obligation de soutenir ces sociétés et leurs projets.

Les autres risques non courants comprennent les provisions pour risques non liés directement au cycle d'exploitation des chantiers en cours.

24. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Suivant les informations disponibles à la date où les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration, nous ne connaissons pas d'actifs ou passifs éventuels, à l'exception des actifs ou passifs éventuels liés aux contrats de construction (par exemple les revendications du groupe envers les clients ou les revendications de sous-traitants), ce que l'on peut qualifier comme normal pour le secteur du dragage et du contracting et qui sont traités via la détermination du résultat du chantier lors de l'application de la méthode du pourcentage d'avancement.

25. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

25.1. L'endettement financier net, tel que défini par le groupe, s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	373.667	110.236	483.903	286.181	102.529	388.710
Emprunt obligataire	231.378	99.959	331.337	303.537	0	303.537
Tirages sur lignes de crédit	0	0	0	30.000	0	30.000
Emprunts liés aux locations - financements	45.426	7.920	53.346	50.966	48.108	99.074
Total de l'endettement financier long terme	650.471	218.115	868.586	670.684	150.637	821.321
Dettes financières à court terme	0	6.341	6.341		3.885	3.885
Equivalents de trésorerie	0	(9.650)	(9.650)		(10.409)	(10.409)
Trésorerie	0	(513.368)	(513.368)		(601.746)	(601.746)
Total de l'endettement financier net à court terme (ou disponibilités)	0	(516.677)	(516.677)		(608.270)	(608.270)
Total de l'endettement financier net	650.471	(298.562)	351.909	670.684	(457.633)	213.051
Instruments dérivés de couverture de taux	5.250	3.453	8.703	8.539	4.917	13.456

Les emprunts bancaires et autres dettes financières (483.903 milliers d'euros) concernent essentiellement les lignes de crédit corporate et crédit de projets octroyés chez DEME, alloués au financement de la flotte de navires.

Les emprunts obligataires (331.337 milliers d'euros) sont relatifs aux emprunts obligataires souscrits au niveau de CFE SA, DEME NV et BPI Real Estate Belgium SA.

Le 21 juin 2012, CFE avait procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 100 millions d'euros remboursable le 21 juin 2018 et générant un intérêt de 4,75%. Le 14 février 2013, DEME a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 200 millions d'euros remboursable le 14 février 2019 et générant un intérêt de 4,145%. Le 19 décembre 2017, BPI Real Estate Belgium a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions d'euros remboursable le 19 décembre 2022 et générant un intérêt de 3,75%.

Les contrats de locations-financement (53.346 milliers d'euros) concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment des filiales Louis Stevens & Co NV et ENGEMA NV.

25.2. Echéancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Echéant dans l'année	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total 31/12/2017
Emprunts bancaires et autres dettes financières	110.236	91.751	76.057	147.231	58.628	0	483.903
Emprunt obligataire	101.710	200.149	0	29.478	0	0	331.337
Tirages sur lignes de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts liés aux locations - financements	7.920	6.896	6.790	10.990	18.281	2.469	53.346
Total de l'endettement financier long terme	219.866	298.796	82.847	187.699	76.909	2.469	868.586
Dettes financières à court terme	6.341	0	0	0	0	0	6.341
Equivalents de trésorerie	(9.650)	0	0	0	0	0	(9.650)
Trésorerie	(513.368)	0	0	0	0	0	(513.368)
Total de l'endettement financier net à court terme	(516.677)	0	0	0	0	0	(516.677)
Total de l'endettement financier net	(296.811)	298.796	82.847	187.699	76.909	2.469	351.909

La valeur actuelle des obligations courantes en matière de locations-financements s'élève à 7.920 milliers d'euros (2016 : 48.108 milliers d'euros). La forte diminution des emprunts liés aux locations-financements s'explique principalement par le navire jack-up Thor dont le leasing financier a été remboursé lors du premier semestre 2017.

25.3. Flux de trésorerie relatifs aux dettes financières

Au 31 décembre 2017, les dettes financières de CFE s'élèvent à 874.927 milliers d'euros, soit une augmentation de 49.721 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Cet accroissement de la dette s'explique principalement par un flux net de trésorerie positif (+28.018 milliers d'euros) issu des octrois (+240.289 milliers d'euros) et des remboursements (-212.271 milliers d'euros) d'emprunts bancaires ainsi que par les acquisitions de filiales réalisées durant l'exercice 2017 (+24.458 milliers d'euros). Le poste « autres variations » concerne principalement la reclassification des dettes non courantes échéantes dans l'année en dettes financières courantes ainsi que la présentation en court terme de l'emprunt obligataire de CFE SA dont le terme est en juin 2018.

(milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements non- cash			Solde au 31 décembre 2017
		Flux de trésorerie	Modifications de périmètre	Autres variations	
Dettes financières – Non courantes					
Emprunts obligataires	303.537	29.552	0	(101.711)	(101.711)
Autres dettes financières non courantes	367.147	52.612	16.362	(17.028)	(666)
Dettes financières – Courantes					
Emprunts obligataires	0	0	0	99.959	99.959
Autres dettes financières courantes	154.522	(54.146)	8.096	16.025	24.121
Total	825.206	28.018	24.458	(2.755)	21.703
					874.927

25.4. Lignes de crédit et prêts à terme bancaires

CFE dispose au 31 décembre 2017 de lignes de crédit bancaire à long terme confirmées de 115 millions d'euros non utilisées au 31 décembre 2017.

DEME dispose, par ailleurs, de lignes de crédit bancaire confirmées « revolving credit facilities » de 95 millions d'euros, et de lignes de crédits bancaires confirmées (terms loans) de 240 millions d'euros et de la possibilité d'émettre du commercial paper à hauteur de 125 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, aucune de ces sources de financement n'est utilisée.

25.5. Covenants financiers

Les crédits bilatéraux sont soumis à des covenants spécifiques qui tiennent compte entre autres de l'endettement financier et de la relation entre celui-ci et les capitaux propres ou les actifs immobilisés, ainsi que du cash-flow généré. Les covenants sont intégralement respectés au 31 décembre 2017.

26. INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

26.1. Gestion du capital

Fin 2017, la structure du capital du groupe CFE est constituée d'une dette nette de 351.909 milliers d'euros (note 25) et de capitaux propres de 1.656.325 milliers d'euros. Par ailleurs, CFE dispose également de lignes de crédit confirmées (note 25) et les activités de dragage ont de plus la possibilité d'émettre du commercial paper. Les fonds propres du groupe CFE sont constitués de capital souscrit, prime d'émission, réserves consolidées et des participations ne donnant pas le contrôle. Le groupe CFE ne possède ni d'actions propres, ni d'obligations convertibles. L'entièreté des fonds propres sont affectés au financement des opérations tels que définis dans l'objet social des filiales.

26.2. Risque de taux d'intérêts

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du groupe en distinguant les concessions, l'immobilier, le holding, les activités de contracting et le dragage (DEME).

S'agissant du dragage, le groupe CFE, par sa filiale DEME, est confronté à des financements importants dans le cadre d'investissements des dragues. L'objectif est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, DEME utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (IRS). Ces instruments de couverture ont en général les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits peuvent être qualifiés, ou non, comptablement d'opérations de couverture.

Les activités de contracting se caractérisent par un excédent de trésorerie, venant compenser partiellement les engagements immobiliers. La gestion en est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling.

Taux moyen effectif avant prise en compte des produits dérivés

Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Total		
	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	4.349	1,13 %	1,70 %	479.554	99,45 %	0,73 %	483.903	55,71 %	0,74 %
Emprunt obligataire	331.337	85,75 %	4,29 %	0	0,00 %	0,00 %	331.337	38,15 %	4,29 %
Tirages sur lignes de crédit	0	0,00 %	0,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0	0,00 %	0,00 %
Emprunts liés aux locations-financements	50.699	13,12 %	1,15 %	2.647	0,55 %	0,55 %	53.346	6,14 %	1,22 %
Total	386.385	100 %	3,85 %	482.201	100 %	0,74 %	868.586	100 %	2,12 %

Taux moyen effectif après prise en compte des couvertures de gestion

Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Taux variable capé + inflation			Total		
	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	477.503	55,55 %	0,99 %	6.400	70,74 %	1,75 %	0	0,00 %	0,00 %	483.903	55,71 %	1,00 %
Emprunt obligataire	331.337	38,55 %	4,29 %	0	0,00 %	0,00 %	0	0,00 %	0,00 %	331.337	38,15 %	4,29 %
Tirages sur lignes de crédit	0	0,00 %	0,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0	0,00 %	0,00 %	0	0,00 %	0,00 %
Emprunts liés aux locations-financements	50.699	5,90 %	1,15 %	2.647	29,26 %	2,72 %	0	0,00 %	0,00 %	53.346	6,14 %	1,22 %
Total	859.539	100 %	2,27 %	9.047	100 %	2,03 %	0	0,00 %	0,00 %	868.586	100 %	2,27 %

26.3. Sensibilité au risque de taux

Le groupe CFE est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après couverture ;
- des instruments financiers à taux fixes, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement l'état du résultat global et elle est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2017 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base de taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(milliers d'euros)	31/12/2017			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp
Dettes non courantes (+ échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	4.343	(4.343)		
Endettement financier net à court terme (*)	32	(32)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	0	0		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probables ou certains			648	(784)

(*) hors disponibilités.

26.4. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont exclusivement relatifs aux activités de dragage et ont les caractéristiques suivantes :

(milliers d'euros)	31/12/2017				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables							
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	124.502	129.096	328.355	93.395	675.348		(8.703)
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie certains	124.502	129.096	328.355	93.395	675.348		(8.703)

(milliers d'euros)	31/12/2016				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables							
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	118.111	124.643	351.972	198.875	793.601	58	(13.514)
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie certains	118.111	124.643	351.972	198.875	793.601	58	(13.514)

26.5. Risque de change

Nature des risques auxquels le groupe est exposé

Le groupe CFE et ses filiales, hors dragage, pratiquent à de rares occasions des couvertures de taux de change pour les activités de contracting et de promotion immobilières, ces marchés se situant principalement dans la zone euro. Compte tenu du caractère international de son activité et l'exécution de marchés en monnaies étrangères, DEME pratique des couvertures de taux de change et si celles-ci entrent dans le cadre d'un contrat de construction, enregistre les variations de juste valeur comme coûts du contrat. Les monnaies qui sont sujettes à risque sont reprises dans la note 2.

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change lié à un risque d'exposition au niveau opérationnel, la politique du groupe CFE est de limiter l'exposition au risque de fluctuations des monnaies étrangères.

Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes (hors dettes de location-financement qui sont majoritairement en euros) par devises sont :

(milliers d'euros)	2017	2016
Euro	815.240	722.247
Dollar américain	0	0
Autres devises	0	0
Total des dettes à long terme	815.240	722.247

Le tableau ci-après reprend la juste valeur et le montant notionnel des instruments de change (contrat forward de vente/achat) (+ :actif/ - :passif) :

(milliers d'euros)	Notionnel					Juste valeur						
	USD US Dollar	SGD Singapour Dollar	BRL Rial	INR Roupie	Autres	Total	USD US Dollar	SGD Singapour Dollar	BRL Rial	INR Roupie	Autres	
Achats à terme	31.917	6.433	0	0	5.295	43.645	(83)	0	0	0	(11)	(94)
Ventes à terme	69.859	102.003	8.432	20.549	2.961	203.804	3.170	1.639	(285)	47	(33)	4.538

La variation de juste valeur des instruments de change est considérée comme coûts de construction. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

Le groupe CFE, en particulier au travers de sa filiale DEME, est soumis au risque de variation des taux de change sur son résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs et passifs financiers et des dérivés au 31 décembre 2017 restent constants sur une année.

Une variation de 5 % de taux de change (appréciation de l'EUR) à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(milliers d'euros)	31/12/2017 - Résultat	
	Impact du calcul de sensibilité dépréciation de l'EUR de 5 %	Impact du calcul de sensibilité appréciation de l'EUR de 5 %
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	3.870	(3.501)
Endettement financier net à court terme	(1.046)	946
Fonds de roulement	219	(198)

26.6. Risque lié aux matières premières

Les matières premières et fournitures incorporées aux ouvrages constituent un élément important du prix de revient.

Bien que certains marchés comportent des clauses de révision de prix ou formules de révision et que le groupe CFE met en place, dans des cas précis, des couvertures de prix de fourniture (gas-oil), le risque de fluctuation du prix des matières premières ne peut pas complètement être exclu.

DEME se couvre contre des fluctuations de gas-oil par l'achat d'options ou de contrats forward de fuel. La variation de juste valeur de ces instruments est considérée comme coûts de construction. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

La juste valeur de ces instruments, à fin 2017, s'élève à -5.317 milliers d'euros (contre -16.783 milliers d'euros à fin 2016).

26.7. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe CFE est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de créances financières et de produits dérivés.

Par ailleurs, le groupe CFE a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à le limiter.

À l'exportation, dans la mesure où le pays est éligible et que le risque peut être couvert par l'assurance-crédit, DEME et CFE se couvrent régulièrement auprès d'organismes compétents en ce domaine (Credendo).

Instruments financiers

Le groupe a mis en place un système de limites de placement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contreparties définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour.

Clients

En ce qui concerne le risque sur ses créances clients, le groupe a mis en place des procédures afin de limiter ce risque. Il est à noter qu'une grande partie du chiffre d'affaires consolidé est réalisé avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, CFE considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients.

Afin de limiter le risque courant, le groupe CFE suit de façon régulière ses encours clients et adapte sa position vis-à-vis de ceux-ci. Remarquons à ce propos que CFE exécute deux chantiers au Tchad. Il s'agit de la construction du Grand Hôtel et du bâtiment du Ministère des Finances. La gestion opérationnelle et la maintenance du Grand Hôtel ont été transférées en juin 2017 à l'opérateur hôtelier désigné par l'État tchadien. L'ouverture officielle du Grand Hôtel eut lieu le 1^{er} juillet 2017. Les négociations tripartites entre l'État tchadien, CFE et la banque africaine d'import-export sont toujours en cours. Au 31 décembre 2017, les créances sur l'État tchadien s'élèvent approximativement à 60 millions d'euros (net de TVA et de couverture de Credendo). La valeur de ces créances dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la meilleure estimation du groupe quant à leur valeur de réalisation au 31 décembre 2017.

L'analyse du retard de paiement fin 2017 et fin 2016 se présente comme suit :

Situation au 31 décembre 2017 (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	< 1 an	> 1 an
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	1.114.377	775.424	87.246	39.703	212.004
Total brut	1.114.377	775.424	87.246	39.703	212.004
Réduction de valeur sur les créances commerciales et autres créances d'exploitation	(15.563)	(578)	(19)	(704)	(14.262)
Total provisions	(15.563)	(578)	(19)	(704)	(14.262)
Total montants nets	1.098.814	774.846	87.227	38.999	197.742
Situation au 31 décembre 2016 (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	< 1 an	> 1 an
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	1.150.401	772.755	105.356	37.288	235.002
Total brut	1.150.401	772.755	105.356	37.288	235.002
Réduction de valeur sur les créances commerciales et autres créances d'exploitation	(30.268)	(4.543)	0	(1.225)	(24.500)
Total provisions	(30.268)	(4.543)	0	(1.225)	(24.500)
Total montants nets	1.120.133	768.212	105.356	36.063	210.502

Les montants échus concernent en grande partie des décomptes et avenants reconnus par les clients mais qui doivent encore faire l'objet d'inscriptions budgétaires ou s'inscrire dans le cadre d'un règlement global des marchés.

L'évolution des réductions de valeur sur les créances commerciales et autres créances d'exploitation s'explique comme suit :

(milliers d'euros)	2017	2016
Réductions de valeur cumulées – solde d'ouverture	(30.268)	(30.701)
Variation du périmètre de consolidation	(2.899)	(216)
Réductions de valeur (reprises)/actées au cours de l'exercice	13.315	(1.835)
Ecart de conversion et transferts (vers)d'autres rubriques	4.289	2.484
Réductions de valeur cumulées – solde de clôture	(15.563)	(30.268)

26.8. Risque de liquidité

DEME a pu négocier dans des conditions favorables de nouvelles lignes de crédit bilatérales permettant ainsi à la société de réduire le risque de liquidité.

26.9. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

31 décembre 2017 (milliers d'euros)	Instruments financiers non qualifiés de couverture	Instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Instruments disponibles à la vente	Prêts et créances / Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable	Mesure de la juste valeur des actifs financiers par niveau	Juste valeur de la classe
Actifs financiers non courants	921		7.101	140.618	148.640			148.640
Titres de participation (1)			7.101		7.101	Niveau 2	7.101	
Prêts et créances financiers (1)				140.618	140.618	Niveau 2	140.618	
Dérivés de taux		921			921	Niveau 2	921	
Actifs financiers courants	2.320	1.836	523.018	1.132.306	1.659.480			1.659.480
Créances commerciales et autres créances d'exploitation				1.132.306	1.132.306	Niveau 2	1.132.306	
Dérivés de taux	2.320	1.836			4.156	Niveau 2	4.156	
Equivalents de trésorerie (2)	2.320	1.836			4.156	Niveau 2	4.156	
Disponibilités (2)			513.368		513.368	Niveau 1	513.368	
Actif total	2.320	2.757	523.018	7.101	1.272.924	1.808.120		1.808.120
Dettes financières non courantes	1.960	5.249		650.471	657.680			671.253
Emprunt obligataire				231.378	231.378	Niveau 1	235.599	
Dettes financières				419.093	419.093	Niveau 2	428.445	
Dérivés de taux	1.960	5.249			7.209	Niveau 2	7.209	
Passifs financiers courants	401	7.044		1.500.902	1.508.347			1.512.198
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation				1.276.446	1.276.446	Niveau 2	1.276.446	
Emprunts obligataires				99.959	99.959	Niveau 1	101.168	
Dettes financières				124.497	124.497	Niveau 2	127.139	
Dérivés de taux	401	7.044			7.445	Niveau 2	7.445	
Passif total	2.361	12.293		2.151.373	2.166.027			2.183.451

(1) Repris dans les rubriques «autres actifs financiers non courants» et «autres actifs non courants»

(2) Repris dans la rubrique «trésorerie et équivalents de trésorerie»

31 décembre 2016 (milliers d'euros)	Instruments financiers non qualifiés de couverture	Instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Instruments disponibles à la vente	Prêts et créances / Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable	Mesure de la juste valeur des actifs financiers par niveau	Juste valeur de la classe
Actifs financiers non courants	452	58	6.046	147.930	154.486			154.486
Titres de participation (1)			6.046		6.046	Niveau 2	6.046	
Prêts et créances financiers (1)				147.930	147.930	Niveau 2	147.930	
Dérivés de taux	452	58			510	Niveau 2	510	
Actifs financiers courants	2.311		612.155	1.160.306	1.774.772			1.774.772

Créances commerciales et autres créances d'exploitation			1.160.306	1.160.306	Niveau 2	1.160.306
Dérivés de taux	2.311			2.311	Niveau 2	2.311
Équivalents de trésorerie (2)		10.409		10.409	Niveau 1	10.409
Disponibilités (2)		601.746		601.746	Niveau 1	601.746
Actif total	2.763	58	612.155	6.046	1.308.236	1.929.258
Dettes financières non courantes	9.679	8.796	670.684	689.159		712.121
Emprunt obligataire			303.537	303.537	Niveau 1	314.777
Dettes financières			367.147	367.147	Niveau 2	378.869
Dérivés de taux	9.679	8.796		18.475	Niveau 2	18.475
Passifs financiers courants	16.613	6.902	1.292.810	1.316.325		1.317.431
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation			1.138.288	1.138.288	Niveau 2	1.138.288
Emprunts obligataires			0	0	Niveau 1	0
Dettes financières			154.522	154.522	Niveau 2	155.628
Dérivés de taux	16.613	6.902		23.515	Niveau 2	23.515
Passif total	26.292	15.698	1.963.494	2.005.484		2.029.552

(1) Repris dans les rubriques «autres actifs financiers non courants» et «autres actifs non courants»

(2) Repris dans la rubrique «trésorerie et équivalents de trésorerie»

La juste valeur des instruments financiers peut être hiérarchisée selon 3 niveaux (1 à 3) correspondant chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La juste valeur des instruments financiers a été déterminée selon les méthodes suivantes :

- pour les instruments financiers à court terme, tels que les créances et dettes commerciales, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable en fonction du coût amorti ;
- pour les prêts et emprunts à taux variable, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable en fonction du coût amorti ;
- pour les instruments financiers dérivés de taux, de change ou de flux de trésorerie prévisionnels, la juste valeur est déterminée sur base de modèles actualisant les flux futurs déterminés sur base des courbes de taux d'intérêts futurs, ou des taux de change ou autres prix à terme (forward) ;
- pour les autres instruments financiers dérivés, la juste valeur est déterminée sur base d'un modèle d'actualisation de flux futurs estimés ;
- pour les obligations cotées émises par CFE et DEME, la juste valeur est déterminée sur base de la cotation à la date de clôture ;
- pour les emprunts à taux fixe : la juste valeur est déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés, basés sur les taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

27. LEASINGS OPÉRATIONNELS

Les engagements du groupe CFE liés à des contrats de location simples non résiliables sont les suivants :

(milliers d'euros)	2017	2016
Echéant dans l'année	12.667	14.035
Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	15.444	17.434
Ayant plus de 5 ans à courir	10.326	10.603
Total	38.437	42.072

28. AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Le total des engagements donnés autres que des sûretés réelles pour le groupe CFE pour l'exercice se clôturent au 31 décembre 2017 s'élève à 1.168.439 milliers d'euros (2016 : 1.119.534 milliers d'euros) et se décompose par nature comme suit :

(milliers d'euros)	2017	2016
Bonne exécution et performance bonds (a)	997.687	856.445
Soumissions (b)	16.902	36.175
Restitution d'acomptes (c)	2.683	16.812
Retenues de garanties (d)	12.300	16.782
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs (e)	51.317	82.451
Autres engagements donnés - dont 60.431 milliers d'euros de garanties corporate chez DEME	87.550	110.869
Total	1.168.439	1.119.534

a) Garanties données dans le cadre de la réalisation des marchés de travaux. En cas de défaillance du constructeur, la banque (ou la compagnie d'assurances) s'engage à indemniser le client à hauteur de la garantie.

b) Garanties données dans le cadre d'appels d'offres relatifs aux marchés de travaux.

c) Garanties délivrées par la banque à un client garantissant la restitution des avances sur contrats (principalement chez DEME).

d) Garanties délivrées par la banque à un client se substituant à la retenue de garantie.

e) Garantie du paiement de la dette envers un fournisseur ou un sous-traitant.

29. AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

Le total des engagements reçus pour le groupe CFE pour l'exercice se clôturent au 31 décembre 2017 s'élève à 396.107 milliers d'euros (2016 : 147.937 milliers d'euros) et se décompose par nature comme suit :

(milliers d'euros)	2017	2016
Bonne exécution et performance bonds	393.592	145.112
Autres engagements reçus	2.515	2.825
Total	396.107	147.937

La forte augmentation des engagements reçus est essentiellement liée aux engagements reçus dans le cadre de l'extension de la flotte de dragage et dans une moindre mesure à l'intégration des engagements reçus par le groupe Van Laere.

30. LITIGES

Le groupe CFE connaît un nombre de litiges que l'on peut qualifier de normal pour le secteur du dragage et du contracting. Dans la plupart des cas, le groupe CFE cherche à conclure une convention transactionnelle avec la partie adverse, ce qui réduit substantiellement le nombre de procédures.

Le groupe CFE essaie de récupérer des créances auprès des clients. Il est néanmoins impossible de faire une estimation de ce potentiel d'actifs.

31. PARTIES LIÉES

- Ackermans & van Haaren (AvH) détient 15.289.521 actions de CFE au 31 décembre 2017, étant par conséquent l'actionnaire principal de CFE, à hauteur de 60,40 %.
- Le personnel clé correspond aux directeurs de CFE et aux deux administrateurs délégués. Le montant comptabilisé comme charge de rémunération et autres avantages pour le personnel clé s'élève à 4.964,6 milliers d'euros pour 2017 (2016 : 5.604,4 milliers d'euros). Ce montant comprend : rémunérations fixes et honoraires (2.494,4 milliers d'euros ; 2016 : 2.815,2 milliers d'euros), rémunérations variables (2.107,4 milliers d'euros ; 2016 : 2.324,6 milliers d'euros), versements aux diverses assurances (plan de pension extra-légal, hospitalisation, accidents de travail, accidents vie privée) (330,0 milliers d'euros ; 2016 : 382,6 milliers d'euros) et de frais de véhicules de fonction (32,8 milliers d'euros ; 2016 : 82,0 milliers d'euros).
- Dredging Environmental & Marine Engineering NV et CFE SA ont conclu un contrat de services avec Ackermans & van Haaren NV le 26 novembre 2001. Les rémunérations dues par Dredging Environmental & Marine Engineering NV, filiale à 100 % de CFE SA, et par CFE SA en vertu de ce contrat, s'élèvent respectivement à 1.150 milliers d'euros et 156 milliers d'euros. Ces rémunérations sont entièrement payées pour 2017.
- Il n'y a pas de transactions avec les Administrateurs délégués sans préjudice de leur rémunération. De même, il n'y a pas de transactions avec les sociétés Torema SPRL, Frédéric Claes SA, 8822 SPRL, D2C Partners et Artist Valley SA sans préjudice de la rémunération des dirigeants représentés par ces sociétés. Des prêts ont été accordés à certains membres du comité exécutif de CFE Contracting dans le cadre des plans de stock option qui leur ont été octroyés.
- CFE Contracting SA a acquis le 21 décembre 2017 l'intégralité des actions de la société Aanemingen Van Laere NV pour un prix de 17.084 milliers d'euros. Le groupe Van Laere était précédemment détenu à 100 % par Ackerman & van Haaren, actionnaire principale de CFE. Dans le cadre de cette transaction, le conseil d'administration de Compagnie d'Entreprises CFE SA a appliqué la procédure prévue dans l'article 524 du code des sociétés afin de déterminer si le contrat et l'opération dans son ensemble peuvent être considérés comme n'engendrant pas de préjudice manifestement abusif pour Compagnie d'entreprises CFE SA. Nous référerons au rapport de gestion de CFE pour de plus amples informations.
- Au 31 décembre 2017, le groupe CFE exerce un contrôle conjoint sur notamment Rent-A-Port NV et ses filiales. Nous référerons à la note 34 pour une liste des entités intégrées selon la méthode de mise en équivalence.
- Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles CFE exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint. Ces transactions sont effectuées sur une base de prix de marché.
- Durant 2017, il n'y a pas eu de variations significatives dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2016, à l'exception de l'augmentation substantielle du chiffre d'affaires réalisé envers les sociétés intégrées par mise en équivalence de l'activité off-shore de DEME. Les transactions commerciales ou transactions de financement entre le groupe et des entreprises associées et partenariats, intégrées suivant la méthode de mise en équivalence se présentent comme suit :

(milliers d'euros)	2017	2016
Actifs vers les parties liées	445.634	429.373
Actifs financiers non courants	143.203	152.629
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	281.761	249.703
Autres actifs courants	20.670	27.041
Passifs vers les parties liées	106.555	83.187
Autres passifs non courants	3.542	4.905
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	103.013	78.282

(milliers d'euros)	2017	2016
Charges & produits envers les parties liées	629.089	219.391
Chiffre d'affaires & produits des activités annexes	642.173	229.925
Achats & autres charges opérationnelles	(23.441)	(15.569)
Charges & produits financiers	10.357	5.035

32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES

La rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2017), s'élève à :

(milliers d'euros)	Deloitte		Autres	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
individuels et consolidés	1.619,6	69,44 %	728,2	35,74 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	81,3	3,49 %	63,9	3,14 %
Sous-total audit	1.700,9	72,93 %	792,1	38,88 %
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	204,5	8,77 %	852,8	41,86 %
Autres	426,9	18,30 %	392,3	19,26 %
Sous-total autres	631,4	27,07 %	1.245,1	61,12 %
Total honoraires des commissaires aux comptes	2.332,3	100 %	2.037,2	100 %

33. ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Néant.

34. ENTREPRISES APPARTENANT AU GROUPE CFE

Liste des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

NOMS	SIEGE	INTERETS DU GROUPE EN % (INTERET ECONOMIQUE)
EUROPE		
Allemagne		
GEOSEA INFRA SOLUTIONS GMBH	Bremen	Dragage 100 %
NORDSEE NASSBAGGER UND TIEFBAU GMBH	Bremen	Dragage 100 %
OAM-DEME MINERALIEN GMBH	Hambourg	Dragage 70 %
Belgique		
ABEB NV	Anvers	Contracting 100 %
ANMECO NV	Zwijndrecht	Contracting 100 %
CFE BATIMENT BRABANT WALLONIE SA	Bruxelles	Contracting 100 %
DESIGN & ENGINEERING SA	Bruxelles	Contracting 100 %
BE.MAINTENANCE SA	Bruxelles	Contracting 100 %
BENELMAT SA	Gembloux	Contracting 100 %
BRANTEGEM NV	Alost	Contracting 100 %
CFE BOUW VLAANDEREN NV	Wilrijk	Contracting 100 %
CFE CONTRACTING SA	Bruxelles	Contracting 100 %
ENGEMA SA	Bruxelles	Contracting 100 %
ETABLISSEMENTS DRUART SA	Péronne-lez-Binche	Contracting 100 %
ENGETEC SA	Manage	Contracting 100 %
GROEP TERRYN NV	Moorslede	Contracting 100 %
HOFKOUTER NV	Zwijndrecht	Contracting 100 %
José COGHE-WERBROUCK NV	Hooglede	Contracting 100 %
LOUIS STEVENS NV	Halen	Contracting 100 %
NIZET ENTREPRISES SA	Louvain-la-Neuve	Contracting 100 %
PROCOOL SA	Péronne-lez-Binche	Contracting 100 %
REMACOM NV	Lochristi	Contracting 100 %
THIRAN SA	Ciney	Contracting 100 %
VANDENDORPE ARTHUR NV	Zedelgem	Contracting 100 %
VANDERHOYDONCKS NV	Alken	Contracting 100 %
VANLAERE NV	Zwijndrecht	Contracting 100 %
VMA FOOD & PHARMA NV	Sint-Martens-Latem	Contracting 100 %
VMA NV	Sint-Martens-Latem	Contracting 100 %
VMA WEST NV	Waregem	Contracting 100 %
VOLTIS SA	Louvain-la-Neuve	Contracting 100 %
WEFIMA NV	Zwijndrecht	Contracting 100 %

NOMS	SIEGE	INTERETS DU GROUPE EN % (INTERET ECONOMIQUE)	
AGROVIRO NV	Zwijndrecht	74,90 %	
BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON NV	Ostende	100 %	
CEBRUVAL BRUCEVAL SA	Gosselies	74,90 %	
COMBINED MARINE TERMINAL OPERATIONS WORLDWIDE NV	Zwijndrecht	54,38 %	
D.E.M.E. BLUE ENERGY NV	Zwijndrecht	69,99 %	
D.E.M.E. BUILDING MATERIALS NV	Zwijndrecht	100 %	
D.E.M.E. ENVIRONMENTAL CONTRACTORS NV	Zwijndrecht	74,90 %	
D.E.M.E. NV	Zwijndrecht	100 %	
D.E.M.E. COORDINATION CENTER NV	Zwijndrecht	100 %	
DEME CONCESSIONS NV	Zwijndrecht	100 %	
DEME CONCESSIONS WIND NV	Zwijndrecht	100 %	
DEME CONCESSIONS INFRASTRUCTURE NV	Zwijndrecht	100 %	
DEME INFRASEA SOLUTIONS NV (DISS)	Zwijndrecht	100 %	
DEME INFRA MARINE CONTRACTORS NV (DIMCO)	Zwijndrecht	100 %	
DREDGING INTERNATIONAL NV	Zwijndrecht	100 %	
ECO SHIPPING NV	Ostende	100 %	
EKOSTO NV	Sint-Gillis-Waas	74,9 %	
ECOTERRES SA	Gosselies	74,90 %	
ECOTERRES HOLDING S.A.	Gosselies	74,90 %	
EVERSEA NV	Zwijndrecht	100 %	
FILTERRES S.A.	Gosselies	56,10 %	
GEOSEA NV	Zwijndrecht	100 %	
GEOSEA MAINTENANCE NV	Zwijndrecht	100 %	
GLOBAL SEA MINERAL RESOURCES NV	Ostende	100 %	
GROND RECYCLAGE CENTRUM KALLO NV	Zwijndrecht	52,43 %	
GROND RECYCLAGE CENTRUM ZOLDER NV	Zwijndrecht	36,70 %	
G-TEC OFFSHORE SA	Liège	72,50 %	
G-TEC SA	Liège	72,50 %	
LOGIMARINE SA	Anvers	100 %	
M.D.C.C. INSURANCE BROKER SA	Bruxelles	100 %	
PURAZUR N.V.	Zwijndrecht	74,90 %	
SCALDIS SALVAGE & MARINE CONTRACTORS NV	Anvers	54,38 %	
HDP CHARLEROI SA	Bruxelles	100 %	
BPI REAL ESTATE BELGIUM SA	Bruxelles	100 %	
BPI SAMAYA SA	Bruxelles	100 %	
DEVELOPPEMENT D'HABITATIONS BRUXELLOISES SA	Bruxelles	75,33 %	
FONCIERE STERPENICH SA	Bruxelles	100 %	
MG IMMO SA	Bruxelles	100 %	
PROJECTONTWIKKELING VAN WELLEN NV	Kapellen	100 %	
SOGESMAINT SA	Bruxelles	100 %	
VAN MAERLANT SA	Bruxelles	100 %	
Chypre			
BELLSEA LTD	Nicosia	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL CYPRUS LTD	Nicosia	Dragage	100 %
DREDGING & MARINE SERVICES CYPRUS LTD	Nicosia	Dragage	100 %
NOVADEAL LTD	Nicosia	Dragage	100 %
DEME CYPRUS LTD	Chypre	Dragage	100 %
DEME SHIPPING CO Ltd	Nicosia	Dragage	100 %
CONTRACTORS OVERSEAS LTD	Oraklini	Holding	100 %
France			
ENERGIES DU NORD SAS	Lambersart	Dragage	100 %
EUROP AGREGATS SARL	Lambersart	Dragage	100 %
G-TEC SAS	Le Havre	Dragage	72,50 %
SOCIETE DE DRAGAGE INTERNATIONAL SA	Lambersart	Dragage	100 %
FRANCO-BELGE DE CONSTRUCTIONS INTERNATIONALES SAS	Paris	Holding	100 %
TPH VANLAERE SA	Armentières	Contracting	100 %
Grande Bretagne			
VMA Midlands Ltd	Yorkshire	Contracting	100 %
D.E.M.E. BUILDING MATERIALS LTD	Weybridge, Surrey	Dragage	100 %
D.E.M.E. ENVIRONMENTAL CONTRACTORS UK LTD	Weybridge, Surrey	Dragage	74,90 %
NEWWAVES SOLUTIONS LTD	Londres	Dragage	100 %
Grand-Duché de Luxembourg			
COMPAGNIE LUXEMBOURGOISE D'ENTREPRISES CLE SA	Strassen	Contracting	100 %
DREDGING INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA	Luxembourg	Dragage	100 %
GEOSEA LUXEMBOURG SA	Luxembourg	Dragage	100 %
GEOSEA PROCUREMENT & SHIPPING Luxembourg SA	Luxembourg	Dragage	100 %
MARITIME SERVICES AND SOLUTIONS SA	Luxembourg	Dragage	100 %
SAFINDI SA	Luxembourg	Dragage	100 %
SAFINDI RE SA	Luxembourg	Dragage	100 %
SOCIETE DE DRAGAGE LUXEMBOURG SA	Luxembourg	Dragage	100 %
THOR CREWING LUXEMBOURG SA	Luxembourg	Dragage	100 %
SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES SFE SA	Strassen	Holding	100 %
ARLON 23	Strassen	Immobilier	100 %
BPI REAL ESTATE LUXEMBOURG SA	Strassen	Immobilier	100 %
Hongrie			
CFE HUNGARY EPITOIPARI KFT	Budapest	Holding	100 %

NOMS	SIEGE	INTERETS DU GROUPE EN % (INTERET ECONOMIQUE)
Pays-Bas		
AANNEMINGSMATSCHAPPIJ DE VRIES & VAN DE WIEL BV	Amsterdam	Dragage 74,9 %
D.E.M.E. BUILDING MATERIALS BV	Vlissingen	Dragage 100 %
DEME CONCESSIONS MERKUR BV	Breda	Dragage 100 %
DEME CONCESSIONS WIND BV	Breda	Dragage 100 %
DE VRIES & VAN DE WIEL BEHEER BV	Amsterdam	Dragage 74,90 %
DE VRIES & VAN DE WIEL KUST EN OEVERWERKEN BV	Amsterdam	Dragage 87,45 %
DEME INFRA MARINE CONTRACTORS BV (DIMCO BV)	Dordrecht	Dragage 100 %
DEME OFFSHORE SERVICES BV	Breda	Dragage 100 %
G-TEC BV	Delft	Dragage 72,50 %
MILIEUTECHNIEK DE VRIES & VAN DE WIEL BV	Amsterdam	Dragage 74,9 %
INNOVATION HOLDING B.V.	Breda	Dragage 100 %
INNOVATION SHIOPOWNER B.V.	Breda	Dragage 100 %
INNOVATION SHIPPING B.V.	Breda	Dragage 100 %
PAES MARTIEM BV	Amsterdam	Dragage 100 %
TIDEWAY BV	Breda	Dragage 100 %
ZANDEXPLOITATIEMAATSCHAPPIJ DE VRIES & VAN DE WIEL BV	Amsterdam	Dragage 74,9 %
Pologne		
CFE POLSKA S.P. ZOO	Varsovie	Contracting 100 %
VMA POLSKA S.P.ZOO	Varsovie	Contracting 100 %
ACE12 S.P.ZOO	Varsovie	Immobilier 90 %
ACE14 S.P.ZOO	Varsovie	Immobilier 90 %
BPI BARSKA SP. Z O.O.	Varsovie	Immobilier 100 %
BPI REAL ESTATE POLAND SP. Z O.O.	Varsovie	Immobilier 100 %
BPI WROCLAW S.P.ZOO	Varsovie	Immobilier 100 %
IMMO WOLA S.P. ZOO	Varsovie	Immobilier 100 %
Roumanie		
CFE CONTRACTING AND ENGINEERING SRL	Bucarest	Holding 100 %
Slovaquie		
VMA SLOVAKIA SRO	Trenčin	Contracting 100 %
CFE SLOVAKIA SRO	Bratislava	Holding 100 %
Autres pays d'Europe		
VMA ELEKTRIK TESISATI VE INSAAT TICARET LIMITED SIRKETI	Istanbul, Turquie	Contracting 100 %
A2SEA A/S	Fredericia, Danemark	Dragage 100 %
BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON ESPANA SA	Madrid, Espagne	Dragage 100 %
DREDGING INTERNATIONAL ESPANA SA	Madrid, Espagne	Dragage 100 %
BERIN ENGENHARIA DRAGAGENS E AMBIENTE S.A.	Lisbonne, Portugal	Dragage 100 %
DRAGMORSTROY LLC	Saint-Petersbourg	Dragage 100 %
DREDGING INTERNATIONAL UKRAINE LLC	Odessa, Ukraine	Dragage 100 %
SOCIETA ITALIANA DRAGAGGI SPA	Rome, Italie	Dragage 100 %
AFRIQUE		
Angola		
DRAGAGEM ANGOLA SERVICOS LDA	Luanda	Dragage 100 %
SOYO DRAGAGEM LTDA	Luanda	Dragage 100 %
Nigeria		
COMBINED MARINE TERMINAL OPERATIONS NIGERIA LTD	Lagos	Dragage 54,43 %
DREDGING INTERNATIONAL SERVICES NIGERIA LTD	Lagos	Dragage 100 %
EARTH MOVING INTERNATIONAL NIGERIA LTD	Port Harcourt	Dragage 100 %
NOVADEAL EKO FZE	Lagos	Dragage 100 %
Tchad		
CFE TCHAD SA	Ndjamena	Holding 100 %
Tunisie		
COMPAGNIE TUNISIENNE D'ENTREPRISES SA	Tunis	Contracting 100 %
CONSTRUCTION MANAGEMENT TUNISIE SA	Tunis	Holding 99,96 %
Autres pays d'Afrique		
DRAGAMOZ LDA	Maputo, Mozambique	Dragage 100 %
CFE SENEGAL SASU	Dakar, Sénégal	Contracting 100 %
ASIE		
Inde		
DREDGING INTERNATIONAL INDIA PVT LTD	New Delhi	Dragage 99,78 %
INTERNATIONAL SEAPORT DREDGING PTY LTD	Chennai	Dragage 86,00 %
Autres pays d'Asie		
DREDGING INTERNATIONAL MALAYSIA SDN BHD	Kuala Lumpur, Malaisie	Dragage 100 %
DREDGING INTERNATIONAL MANAGEMENT CONSULTING SHANGHAI LTD	Shanghai, Chine	Dragage 100 %
DREDGING INTERNATIONAL RAK FZ LLC	Emirats Arabes Unis	Dragage 100 %
FAR EAST DREDGING LTD	Hong Kong	Dragage 100 %
MASCARENES DREDGING & MANAGEMENT LTD	Ebene, Mauritius	Dragage 100 %
DREDGING INTERNATIONAL ASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	Dragage 100 %
OFFSHORE MANPOWER SINGAPORE PTE LTD	Singapour	Dragage 100 %
PT DREDGING INTERNATIONAL INDONESIA	Jakarta, Indonésie	Dragage 60 %

NOMS	SIEGE	INTERETS DU GROUPE EN % (INTERET ECONOMIQUE)
AMERIQUE		
Brésil		
DEC DO BRASIL ENGENHARIA AMBIENTAL LTDA	Rio de Janeiro	Dragage 74,90 %
DRAGABRAS SERVICOS DE DRAGAGEM LTDA	Rio de Janeiro	Dragage 100 %
Canada		
TIDEWAY CANADA LTD	Halifax	Dragage 100 %
Autres pays d'Amérique		
VMA US INC	Charleston, USA	Contracting 100 %
DREDGING INTERNATIONAL MEXICO SA DE CV	Mexique	Dragage 100 %
LOGIMARINE SA DE CV	Mexique	Dragage 100 %
DREDGING INTERNATIONAL DE PANAMA SA	Panama	Dragage 100 %
OFFSHORE MANPOWER SUPPLY PANAMA SA	Panama	Dragage 100 %
SERVICIOS MARITIMOS SERVIMAR SA	Caracas, Vénézuela	Dragage 100 %
OCEANIE		
Australie		
DREDGING INTERNATIONAL AUSTRALIA PTY LTD	Brisbane	Dragage 100 %
GEOSEA AUSTRALIA PTY LTD	Brisbane	Dragage 100 %

Liste des entités associées les plus importantes consolidées selon la méthode mise en équivalence

NOMS	SIEGE	INTERETS DU GROUPE EN % (INTERET ECONOMIQUE)
EUROPE		
Belgique		
LIGHTHOUSE PARKING	Gent	Contracting 33,33 %
BLUECHEM BUILDING NV	Gent	Dragage 25,47 %
BLUEPOWER NV	Zwijndrecht	Dragage 35,00 %
BLUE OPEN NV	Zwijndrecht	Dragage 49,94 %
BLUE GATE ANTWERP DEVELOPMENT NV	Zwijndrecht	Dragage 25,46 %
C-POWER NV	Ostende	Dragage 6,46 %
C-POWER HOLDCO NV	Zwijndrecht	Dragage 10,00 %
HIGH WIND NV	Zwijndrecht	Dragage 50,40 %
LA VELORIE SA	Froyennes	Dragage 12,48 %
OTARY RS NV	Ostende	Dragage 18,89 %
POWER@SEA NV	Zwijndrecht	Dragage 51,10 %
RENEWABLE ENERGY BASE OSTEND NV	Ostende	Dragage 25,50 %
RENTEL NV	Ostende	Dragage 18,89 %
SEDISOL SA	Farcinnes	Dragage 37,45 %
SEASTAR NV	Ostende	Dragage 18,89 %
SILVAMO NV	Roeselare	Dragage 37,45 %
TERRANOVA NV	Zwijndrecht	Dragage 43,73 %
TOP WALLONIE SA	Mouscron	Dragage 37,45 %
PPP BETRIEB SCHULEN EUPEN	Eupen	Holding 25 %
PPP SCHULEN EUPEN SA	Eupen	Holding 19 %
GREEN OFFSHORE NV	Anvers	Holding 50 %
RENT-A-PORT NV et ses filiales	Anvers	Holding 45 %
BARBARAHOF NV	Louvain	Immobilier 40 %
FONCIERE DE BAVIERE SA	Liège	Immobilier 30 %
BAVIERE DEVELOPPEMENT SA	Liège	Immobilier 30 %
BATAVES 1521 SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
ERASMUS GARDENS SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
ERNEST 11 SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
ESPACE ROLIN SA	Bruxelles	Immobilier 33,33 %
EUROPEA HOUSING SA	Bruxelles	Immobilier 33 %
FONCIERE DE BAVIERE A SA	Liège	Immobilier 30 %
FONCIERE DE BAVIERE C SA	Liège	Immobilier 30 %
GOODWAYS SA	Anvers	Immobilier 31,20 %
GRAND POSTE SA	Liège	Immobilier 24,97 %
IMMOANGE SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
IMMO KEYENVELD I SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
IMMO KEYENVELD II SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
IMMO PA 33 1 SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
IMMO PA 44 1 SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
IMMO PA 44 2 SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
IMMOBILIERE DU BERREVELD SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
LA RESERVE PROMOTION NV	Kapellen	Immobilier 33 %
LES JARDINS DE OISQUERCQ SPRL	Bruxelles	Immobilier 50 %
LES 2 PRINCES DEVELOPMENT SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
LRP DEVELOPMENT BVBA	Gent	Immobilier 33 %

NOMS	SIEGE	INTERETS DU GROUPE EN % (INTERET ECONOMIQUE)
PRE DE LA PERCHE CONSTRUCTION SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
PROMOTION LEOPOLD SA	Bruxelles	Immobilier 30,44 %
VICTOR BARA	Bruxelles	Immobilier 50 %
VICTOR ESTATE SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
VICTOR PROPERTIES SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
VICTOR SPAAK SA	Bruxelles	Immobilier 50 %
VM PROPERTY I SA	Bruxelles	Immobilier 40 %
VM PROPERTY II SPRL	Bruxelles	Immobilier 40 %
VAN MAERLANT RESIDENTIAL SA	Bruxelles	Immobilier 40 %
Grand-Duché de Luxembourg		
NORMALUX MARITIME SA	Luxembourg	Dragage 37,50 %
BAYSIDE FINANCE SRL	Luxembourg	Immobilier 40 %
BEDFORD FINANCE SRL	Luxembourg	Immobilier 40 %
CHATEAU DE BEGGEN SA	Strassen	Immobilier 50 %
ELINVEST SA	Strassen	Immobilier 50 %
M1 SA	Strassen	Immobilier 33,33 %
M7 SA	Strassen	Immobilier 33,33 %
Grande Bretagne		
FAIR HEAD TIDAL ENERGY PARK LTD	Irlande du Nord	Dragage 17,50 %
HILTHAMMOOR SOIL TREATMENTS LTD	Londres	Dragage 37,45 %
WEST ISLAY TIDAL ENERGY PARK LTD	Ecosse	Dragage 17,50 %
Pologne		
B-WIND POLSKA SP z.o.o.	Gdynia	Dragage 51,10 %
C-WIND POLSKA SP z.o.o.	Gdynia	Dragage 51,10 %
IMMOMAX S.P. z.o.o.	Varsovie	Immobilier 47 %
Autres pays d'Europe		
CBD SAS	Ferques, France	Dragage 50 %
DEEPROCK CV	Breda	Dragage 50 %
DEEPROCK BEHEER CV	Breda	Dragage 50 %
EARTH MOVING WORLDWIDE CYPRUS LTD	Chypre	Dragage 50 %
EXTRACT ECOTERRES SA	Villeneuve-le-Roi, France	Dragage 37,45 %
K3 DEME BV	Amsterdam, Pays-bas	Dragage 50 %
MERKUR OFFSHORE GMBH	Hambourg, Allemagne	Dragage 12,50 %
MORDRAGA LLC	Saint-Petersbourg, Russie	Dragage 40 %
OVERSEAS CONTRACTING & CHARTERING SERVICES BV	Papendrecht, Pays-Bas	Dragage 50 %
LIVEWAY LTD	Larnaca, Chypre	Holding 50 %
LOCKSIDE LTD	Larnaca, Chypre	Holding 50 %
AFRIQUE		
Maroc		
HYDROGEO SARL	Rabat	Dragage 43,50 %
Nigeria		
COBEL CONTRACTING NIGERIA Ltd	Lagos	Holding 50 %
Tunisie		
BIZERTE CAP 3000 SA et sa filiale	Tunis	Holding 20 %
AMERIQUE		
Brésil		
D.E.M.E. BRAZIL SERVICOS DE DRAGAGEM LTDA	Rio de Janeiro	Dragage 50 %
MSB MINERACOES SUSTENTAVEIS DO BRASIL SA	Sao Paulo	Dragage 51 %
ASIE		
GUANGZHOU COSCOCS DEME NEW ENERGY ENGINEERING CO LTD	Guangzhou, China	Dragage 50 %
DREDGING INTERNATIONAL SAUDI ARABIA LTD	Arabie Saoudite	Dragage 49 %
DIAP DAELIM JOINT VENTURE PTE LTD	Singapour	Dragage 51 %
DIAP-SHAP JOINT VENTURE PTE LTD	Singapour	Dragage 51 %
DRAGAFI ASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	Dragage 40 %
MIDDLE EAST DREDGING COMPANY QSC	Abu Dhabi	Dragage 44,10 %
GULF EARTH MOVING QATAR WLL	Qatar	Dragage 50 %
EARTH MOVING MIDDLE EAST CONTRACTING DMCEST	Dubai	Dragage 50 %

Toutes les filiales ont le 31 décembre comme date d'établissement des comptes à l'exception de Lighthouse Parking (30 juin), de José Coghe-Werbrouck NV (30 septembre) et des filiales de DEME actives en Inde (31 mars).

Le groupe CFE travaille également en activité conjointe dans les sociétés momentanées constituées en Belgique ou à l'étranger pour l'exécution de projets. Les sociétés momentanées, véhicules légaux communs dans le secteur du dragage et de la construction, ne sont pas listées ci-dessus.

DÉCLARATION PORTANT SUR L'IMAGE FIDÈLE DONNÉE PAR LES ÉTATS FINANCIERS ET SUR L'EXPOSÉ FIDÈLE CONTENU DANS LE RAPPORT DE GESTION

(Article 12, par 2, 3° de l'Arrêté royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé).

Nous attestons, au nom et pour le compte de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et sous la responsabilité de celle-ci, que, à notre connaissance,

1. les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation;
2. le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Signatures

Nom : Fabien De Jonge Renaud Bentégeat Piet Dejonghe
Fonction : Directeur financier et administratif Administrateur délégué Administrateur délégué

Date : 23 mars 2018

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ

Identité de la société	Compagnie d'Entreprises CFE
Siège	avenue Herrmann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles
Téléphone	+ 32 2 661 12 11
Forme juridique	société anonyme
Législation	belge
Constitution	21 juin 1880
Durée	indéfinie
Exercice social	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Registre de commerce	RPM Bruxelles 0400 464 795 – TVA 400.464.795
Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques	au siège social de la société

Objet social (article 2 des statuts)

«La société a pour objet d'étudier et exécuter, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule, soit conjointement avec d'autres personnes physiques ou morales, publiques ou privées, pour son compte ou pour le compte de tiers publics ou privés, toute entreprise de travaux et de constructions quelconques dans tous et chacun de ses métiers, notamment l'électricité et l'environnement.

Elle peut également préster les services annexes à ces activités, en assurer la promotion, les exploiter, directement ou indirectement, ou les mettre en concession, ainsi que réaliser toute opération quelconque d'achat, de vente, de location, de leasing se rapportant à ces entreprises.

Elle peut prendre, détenir et céder des participations, directement ou indirectement, dans toute société ou entreprise existante ou à créer, par voie d'acquisition, fusion, scission ou autrement.

Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, administratives, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation, tant pour elle-même que pour ses filiales.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article cinq cent cinquante-neuf du Code des sociétés.»

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Compagnie d'Entreprises CFE SA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Compagnie d'Entreprises CFE SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et après l'approbation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Compagnie d'Entreprise CFE SA durant 28 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que de compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 4 646 893 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global (partie du groupe) se solde par un bénéfice de l'exercice de 180 442 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats

consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les informations reprises dans la note 26.7 des états financiers qui décrivent les incertitudes quant au paiement des créances dues par l'État tchadien et les actions entamées pour faciliter leur paiement.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu et comptabilisation des contrats (Segment contracting et Dragage et Environnement)

- Pour l'essentiel de ses contrats, le groupe reconnaît le chiffre d'affaires et le résultat sur base de l'avancement. Ce dernier se définit comme les coûts encourus, pour les contrats en cours de réalisation à la date de clôture, par rapport aux coûts totaux estimés à l'achèvement. La reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat repose donc sur des estimations de coûts à prévoir pour chaque contrat. Des provisions peuvent également être incluses dans cette estimation afin de refléter certains risques spécifiques et incertains, ou des réclamations de clients vis-à-vis du groupe. Le chiffre d'affaires peut également inclure des réclamations introduites par le groupe et des modifications du contrat, qui sont reconnues individuellement pour chaque contrat lorsque celles-ci peuvent être estimées avec un degré élevé de certitude.
- Cela implique souvent un haut degré de jugement en raison de la complexité des projets, de l'incertitude des coûts à supporter et de l'incertitude liée à l'issue des discussions avec les clients sur des modifications du contrat et des réclamations. Par conséquent, il existe un niveau élevé de risque et de jugement de la part de la direction pour estimer le montant des revenus et des bénéfices associés (comptabilisés en pourcentage d'avancement) ou des pertes (comptabilisés en totalité) à la date de clôture. Tout changement dans ces estimations pourrait générer des écarts matériels.
- Le traitement comptable lié aux contrats implique également une analyse comptable approfondie en cas de regroupement ou de dégroupement des contrats. Le regroupement (dégroupement) d'un ou de plusieurs contrats peut avoir une incidence importante sur les produits et les résultats comptabilisés au cours de la période comptable.

Référence aux annexes

- Les principes comptables appliqués pour la reconnaissance du revenu et le traitement des contrats sont repris à l'annexe 2 (« principes comptables significatifs ») des états financiers consolidés. De plus, nous renvoyons au note 17 des états financiers consolidés relatifs aux contrats de construction et de services.

Traitement comptable de regroupement d'entreprises (pôle dragage & environnement)

- Durant l'année 2017, DEME a acquis les activités offshore de A2SEA. L'acquisition représente un regroupement d'entreprises et doit être comptabilisée conformément à la norme IFRS 3.
- Au 31 décembre 2017, le groupe n'a pas encore finalisé son analyse de la juste valeur de l'ensemble des actifs et des passifs acquis et, à ce titre, l'acquisition a été comptabilisée sur la base d'une allocation provisoire du prix d'achat.

Référence aux annexes :

- Nous renvoyons au Note 2 (« principes comptables significatifs ») et Note 5 (acquisitions et cessions de filiales).

- Revue de projet: sur base de divers critères quantitatifs et qualitatifs, nous avons sélectionné un échantillon de contrats avec pour objectif de challenger les estimations contractuelles les plus significatives et les plus complexes. Avec l'aide de la direction et de personnes expérimentées, nous avons acquis une compréhension de la situation actuelle et historique du projet et remis en question les jugements inhérents à ces projets. En outre, nous avons analysé les différences avec les estimations antérieures réalisées sur ces mêmes projets et avons évalué la cohérence avec l'évolution au cours de l'année.
- Pour une sélection de projets, nous avons revu le calcul du pourcentage d'avancement ainsi que le revenu et la marge reconnus. Nous avons obtenu une compréhension des procédures relatives à la comptabilisation des coûts encore à supporter pour clôturer le projet et avons examiné la conception et la mise en œuvre des contrôles et procédures liés.
- Comparaisons avec l'historique: évaluation de la performance financière des contrats par rapport aux tendances budgétaires et historiques.
- Visites de chantiers: effectuer des visites pour certains chantiers à plus haut risque ou pour des contrats significatifs, observer le degré d'avancement de chaque projet et identifier les zones de complexité et à risque en discutant avec le personnel sur chantier.
- Hypothèses de référence: discuter et remettre en question certains jugements faits par le groupe, tels que les prévisions de contrats, les imprévus, les règlements et la recouvrabilité des soldes contractuels, et ce notamment au travers de confirmations reçues de tiers et sur base de nos propres évaluations et des résultats historiques.
- Contrôle de la correspondance client: analyse de la correspondance avec les clients au sujet de modifications de contrat et des réclamations et réconciliation de ces informations avec les estimations faites par le groupe.
- Revoir les clauses majeures pour une sélection de contrats: identifier les engagements contractuels pertinents ayant un impact sur le (dé) regroupement des contrats, et d'autres clauses telles que les pénalités de retard, les bonus ou bonifications et évaluer si ces clauses ont été correctement reflétées dans les états financiers.

- Acquérir une compréhension de la transaction et prendre connaissance des accords importants en relation avec l'acquisition des parts de AS2SEA.
- Confirmer le traitement comptable approprié à adopter au 31 décembre 2017 conformément à la norme IFR3.
- S'assurer du caractère approprié des annexes décrivant la comptabilisation de l'allocation provisoire du prix d'achat dans les états financiers consolidés du groupe.
- Implication d'experts: Nous avons fait appel à des experts en IFRS pour analyser le traitement comptable approprié de ces transactions, incluant l'allocation provisoire du prix d'achat, et vérifier que les informations en lien avec cette opération ont été correctement communiquées en annexe.

Incertitude sur les positions fiscales (segment Dragage & Environnement)

- DEME exerce ses activités dans plusieurs pays soumis à différents régimes fiscaux. L'imposition des opérations peut faire l'objet de jugements et entraîner des litiges avec les autorités fiscales locales. Si la direction estime probable que de tels litiges entraîneront une sortie de ressources, des provisions ont été comptabilisées en conséquence. Par conséquent, il existe un degré élevé de risque et des éléments de jugement importants dans l'estimation des provisions liées aux positions fiscales incertaines. Des modifications de ces estimations pourraient donner lieu à des écarts significatifs.

Référence aux annexes:

- Nous renvoyons au Note 2 (« principes comptables significatifs ») et Note 10 (Impôt sur le résultat global)

- Afin de vérifier le caractère adéquat de la charge d'impôts comptabilisée, nos procédures d'audit ont consisté en une analyse de la probabilité du risque fiscal, de l'estimation par la direction des sorties de ressources probables et d'un examen de la documentation de support.
- Implication des experts: nous avons fait appel à des experts fiscalistes pour revoir les hypothèses utilisées dans les estimations et pour challenger la pertinence de ces hypothèses au regard des réglementations fiscales locales.
- Nous avons développé une connaissance des procédures en lien avec la comptabilisation des impôts (différés) et pris en compte la conception et la mise en œuvre des contrôles et procédures.
- Nous nous sommes assurés que les informations relatives aux impôts (différés) reprises dans les annexes aux états financiers consolidés du groupe sont appropriées.

Reconnaissance du revenu et valorisation des inventaires (Pôle Promotion Immobilière)

- Les actifs fonciers et les coûts de construction supportés pour le développement de l'immobilier résidentiel sont évalués au coût historique ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur nette de réalisation inclut notamment des hypothèses liées aux développements futurs du marché, aux décisions des organes gouvernementaux, aux variations de prix d'achat et vente futurs. Ces estimations intègrent différents facteurs et sont sensibles aux scénarios et hypothèses utilisés ainsi qu'aux jugements importants retenus par la direction. Il y a un risque que certaines pertes de valeur sur les stocks ne soient pas correctement comptabilisées.
- Les revenus et les résultats sont reconnus au moment où les unités de logement sont vendues et sur base du pourcentage d'achèvement des projets. La reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat repose donc sur des estimations de coûts à prévoir pour chaque contrat.
- Cela implique souvent un haut degré de jugement en raison de la complexité des projets et de l'incertitude des coûts à supporter. Par conséquent, il existe un niveau élevé de risque dans l'estimation du montant des revenus et du résultat à reconnaître pour la période. Tout changement dans ces estimations pourrait générer des impacts matériels.

Référence aux annexes:

- Nous renvoyons au Note 2 (« principes comptables significatifs ») et Note 18 (« stocks »).

- Pour un échantillon de projets en développement, nous avons vérifié les coûts encourus à la date de clôture, prenant en compte les terrains et les travaux en cours. Nous avons également estimé le pourcentage d'achèvement à la date du bilan. Pour ces projets sélectionnés, nous avons validé un échantillon de coûts sur base des rapports de géomètres indépendants, du prix de vente contractuel et de la précision du pourcentage appliqué pour la reconnaissance du revenu.
- Nous avons revu les méthodes de calcul utilisées par la direction pour estimer la valeur nette de réalisation. Nous nous sommes également assurés du caractère prudent et cohérent de hypothèses retenues.
- Nous avons évalué la performance financière de certains projets par comparaison aux tendances budgétaires et historiques, dans le but d'évaluer le caractère raisonnable des coûts encore à supporter.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe de gestion au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe de gestion au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119, § 2 du Code des sociétés et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, le groupe s'est basé sur le cadre de référence Global Reporting Initiative («GRI»). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence Global Reporting Initiative («GRI») précité. En outre, nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 26 mars 2018

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL

Représentée par Rik Neckebroeck - Michel Denayer

États financiers statutaires

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT GLOBAL STATUTAIRES

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2017	2016
Actifs immobilisés	1.325.005	1.323.520
Frais d'établissement	0	0
Immobilisations incorporelles	54	46
Immobilisations corporelles	583	693
Immobilisations financières	1.324.368	1.322.781
- Entreprises liées	1.324.334	1.322.749
- Autres	34	32
Actifs circulants	155.489	236.408
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks & commandes en cours d'exécution	6.912	8.097
Créances à un an au plus	128.885	196.447
- Créances commerciales	36.853	53.033
- Autres créances	92.032	143.414
Placements de trésorerie	0	6
Valeurs disponibles	19.326	30.956
Comptes de régularisation	366	902
Total de l'actif	1.480.494	1.559.928
Capitaux propres	1.163.350	1.197.582
Capital	41.330	41.330
Primes d'émission	592.651	592.651
Plus-values de réévaluation	487.399	487.399
Réserves	8.654	8.654
Bénéfice reporté (+) ou perte reportée (-)	33.316	67.548
Provisions et impôts différés	81.998	57.272
Dettes	235.146	305.074
Dettes à plus d'un an	248	132.580
Dettes à un an au plus	234.643	172.494
- Dettes financières	102.332	0
- Dettes commerciales	24.545	37.211
- Dettes fiscales et acomptes sur commandes	6.211	11.925
- Autres dettes	101.555	122.694
Compte de régularisation	255	664
Total du passif	1.480.494	1.559.928

RESULTAT

Ventes et prestations	57.069	48.296
Coût des ventes et prestations	(88.576)	(56.336)
- Marchandises	(36.822)	(26.800)
- Services et biens divers	(16.165)	(17.763)
- Rémunérations et charges sociales	(9.762)	(12.538)
- Amortissements, réduction valeur et provisions	(23.781)	1.214
- Autres	(2.046)	(449)
Bénéfice d'exploitation	(31.507)	(8.040)
Produits financiers	65.249	75.396
Charges financières	(7.050)	(8.481)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	26.692	58.875
Impôts (prélèvements et régularisation)	(170)	(17)
Bénéfice de l'exercice	26.522	58.858

AFFECTATION

Bénéfice de l'exercice	26.522	58.858
Bénéfice reporté	67.548	63.116
Rémunération du capital	(60.755)	(54.426)
Réserves disponibles	0	0
Réserves légales	0	0
Bénéfice à reporter	33.315	67.548

ANALYSE DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La livraison progressive des derniers chantiers réalisés par CFE SA entraîne mécaniquement une baisse de son chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation a été négativement influencé par les dotations aux provisions pour autres risques et charges.

Le résultat financier se compose principalement des dividendes versés par DEME et CFE Contracting de respectivement 55,0 et 6,0 millions d'euros.

En 2016, les produits financiers non récurrents reprenaient les plus-value de cession des sociétés Locorail et Coentunnel Company.

Rapport sur les indicateurs non financiers du groupe CFE

Le 3 septembre 2017, la loi relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes (MB, 11 septembre 2017) a été promulguée. Cette loi résulte de la transposition de la Directive européenne 2014/95/EU sur le même sujet (la Directive). Le rapport ci-dessous est établi également conformément l'article 119, § 2 du Code des sociétés. Ces obligations s'appliquent pour la première fois aux informations annuelles se rapportant à l'exercice 2017.

Le référentiel Global Reporting Initiative (GRI) Sustainability Reporting Standards 2016, tel que promulgué par le Global Sustainability Standards Board (www.globalreporting.org/standards), a servi de base à la rédaction du présent rapport. Tous les indicateurs de performance prévus par ce référentiel n'ont toutefois pas été employés.

Compte tenu de la spécificité de leurs activités, les informations non financières relatives au pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra ont été présentées et commentées distinctement des informations relatives aux pôles Contracting et Promotion immobilière.

1. Matières environnementales

1.1. Description des activités

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Cette partie du rapport traite de la performance environnementale des activités du pôle Contracting et du pôle Promotion immobilière. Le périmètre du reporting est le Benelux, qui représente la quasi totalité des activités des Pôles Contracting et Promotion immobilière.

Les pôles Contracting et Promotion immobilières regroupent des entreprises multidisciplinaires dont le premier objectif est la satisfaction de ses clients. Ces entreprises visent, avant tout, à créer les meilleures solutions pour bâtir le futur. Lorsqu'on s'est donné pour mission de bâtir le futur, le profit à long terme est recherché pour les clients avec tout ce que cela suppose en termes de durabilité et de performance environnementale.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Le pôle Dragage, Environnement Offshore et Infra (DEME) est un acteur majeur sur le marché des ouvrages hydrauliques complexes.

Poussé par un certain nombre de défis mondiaux (population mondiale croissante – élévation du niveau des océans – pénurie de matières premières naturelles – demande

énergétique croissante – réduction des émissions de CO₂ – pollution de nos cours d'eau et de nos sols), DEME s'est développé et, d'une simple entreprise de dragage et de remblais, est devenu un groupe pluridisciplinaire innovateur de génie civil maritime et environnemental actif sur le plan mondial.

Grâce à une structure d'entreprise intégrée, DEME se profile comme un «fournisseur de solutions globales» solide qui propose des solutions totales innovantes aux clients. DEME dispose d'une flotte polyvalente moderne à la pointe de la technologie.

Les indicateurs de performance environnementale présentés ci-dessous pour DEME couvrent les activités réalisées en Belgique et aux Pays-Bas.

1.2. Politique

Pôles Contracting et Promotion immobilière

La structure du Groupe CFE est organisée de telle manière que toutes les entités possèdent une grande autonomie pour déterminer leur politique environnementale. Toutes les entreprises des pôles Contracting et Promotion Immobilière s'engagent à réaliser leurs activités conformément aux exigences et aux obligations qui découlent des contrats et des accords avec les clients d'une part et telles qu'elles sont fixées dans les réglementations et la législation applicables d'autre part. Toutes ces entités s'engagent également à intégrer tous les aspects environnementaux pertinents dans leurs stratégies, actions et activités.

Cela signifie que le respect de l'environnement constitue un élément essentiel pour toutes les sociétés du groupe CFE. Toutes ces entités se sont également engagées à améliorer constamment leurs prestations en matière environnementale.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

L'environnement représente un élément important et fait partie intégrante des valeurs clés de DEME, regroupées sous la dénomination 'STRIVE' qui est l'acronyme de sécurité, leadership technique, respect & intégrité, innovation, création de valeur et environnement.

DEME aspire à une protection optimale de l'environnement. Les valeurs clés sont décrites dans des politiques et des chartes adaptées aux activités et aux secteurs dans lesquels DEME est actif. Il en ressort également des actions concrètes intégrées dans une vision QHSE-S (Quality, Health, Safety, Environmental – Security) globale.

1.3. Résultats de l'implémentation de cette politique

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Les plus importantes sources de consommation énergétique sont les carburants. Il s'agit de sources importantes d'énergie non renouvelable qui sont nécessaires d'une part pour le fonctionnement des générateurs et des machines de chantier et d'autre part pour le chauffage des bâtiments.

La consommation d'électricité représente également une source importante de consommation d'énergie principalement d'origine non renouvelable. La part de l'énergie verte sur la facture d'électricité demeure en effet encore faible, mais augmente : de plus en plus de contrats d'approvisionnement énergétique comportent un engagement à fournir une quotité déterminée d'énergie d'origine renouvelable.

Les principales entreprises de la division Construction du Pôle Contracting disposent de la certification ISO 14001 dont un des principaux objectifs est l'amélioration continue des performances environnementales répondant ainsi à la politique environnementale du pôle. Le pôle Contracting s'efforce d'augmenter le nombre d'entités disposant de cette certification.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

DEME utilise un système de gestion QHSE-S intégré dans lequel la gestion des aspects environnementaux et l'amélioration de la performance environnementale représentent l'un des facteurs essentiels. Les audits internes et externes (cf. ISO 14001 et l'échelle de performance CO₂) sont les garants de cet engagement en faveur d'une amélioration constante de la protection de l'environnement.

1.4. Risques environnementaux

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Les risques engendrés par ces considérations environnementales ont trait à d'éventuels incidents environnementaux.

Les entités certifiées ISO 14001 et même celles qui sont certifiées ISO 9001 ont une approche de gestion des risques comme base de leurs systèmes de management, ce qui est le garant pour assurer la gestion et la maîtrise des risques conformément à leur politique.

Le management de l'entreprise entend également assurer une bonne communication avec les autorités et les parties prenantes, notamment les riverains des projets de construction. Cette communication a pour objet d'informer les parties prenantes ainsi que les autorités sur les mesures prises pour maîtriser les nuisances et les problèmes environnementaux potentiels.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

DEME dispose d'un système intégré de gestion de risques qui inclut également les aspects environnementaux pour les activités dans les entreprises, sur les navires, les projets et les sites. Ce système peut être utilisé tant pour les microprojets que pour des mégaprojets dans une structure de joint-venture. À cette fin, un vaste arsenal de techniques d'analyse de risques, adaptées au type de risques auxquelles est exposée l'entreprise, est mis en œuvre. Cela donne lieu à des actions et des initiatives spécifiques qui sont évaluées périodiquement. À cet égard, une attention toute particulière aux sous-traitants et aux fournisseurs est accordée.

Les propres collaborateurs sont également un facteur crucial pour la réussite de la politique énergétique /environnementale. Par conséquent, DEME a lancé plusieurs initiatives visant à accroître la sensibilisation de ses employés (par exemple : formations à l'éco-opérateur pour les opérateurs de grues, des plans de 'Ship energy efficiency management' pour les navires, des campagnes pour les employés de bureau et des projets, des campagnes d'initiatives vertes...).

La coopération entre DEME et ses sous-traitants et fournisseurs est également essentielle. DEME veut ainsi les impliquer dans sa politique énergétique/CO₂ et les encourager à améliorer leur consommation d'énergie et à envisager des alternatives avec une empreinte CO₂ plus faible.

1.5. Indicateurs de Performance Clé (IPC)

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Le choix des IPC a été basé sur l'intérêt social de ceux-ci. A cet égard, la consommation d'énergie est primordiale dans la détermination de l'empreinte environnementale des activités des pôles.

Les IPC ont aussi été choisis afin de refléter les aspects environnementaux sur lesquels les pôles disposent d'une influence directe. Compte tenu de ces considérations, les deux indicateurs choisis ont trait à l'empreinte carbone des activités.

Inversement, ces éléments sur lesquels l'entreprise n'a aucune influence ou une influence négligeable ne font pas l'objet d'indicateurs. Notamment le choix des matériaux pour la construction de bâtiments appartient quasiment toujours au client ou à son architecte, ou est fonction des obligations ou restrictions imposées par les administrations publiques.

Etant donné que les consommations énergétiques dans les processus en amont et en aval de nos projets sont à ce point différentes et fragmentées, celles-ci ne sont pas reprises dans les exigences de reporting interne du Groupe. Ceci concerne, par exemple la consommation d'énergie nécessaire pour la production des matériaux de construction et le transport de ceux-ci vers les chantiers, ou la consommation d'électricité des projets de construction et des installations réceptionnées.

Les IPC présentés ci-dessous, pour les Pôles Contracting et Promotion immobilière portent sur la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 inclus.

Les valeurs des IPC du pôle Contracting et du pôle Promotion immobilière concernent la zone Benelux.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

DEME est certifié selon les exigences du niveau 5 de l'échelle de performance CO₂. Il s'agit d'un système de gestion qui motive les entreprises à inventorier et à réduire leurs émissions de CO₂. DEME applique ce système pour ses activités en Belgique et aux Pays-Bas. Les processus et les résultats sont vérifiés en externe par un organisme indépendant accrédité.

DEME établit un rapport semestriel sur ses émissions de CO₂ en Belgique et aux Pays-Bas (cfr. ISO 14064 scope 1 et 2). Les rapports sont disponibles sur le site web DEME : <http://www.deme-group.com/nl/performance-ladder/inzicht>

Les valeurs des IPC de DEME de l'année 2017 présentées ci-dessous concernent la Belgique et le Pays Bas.

L'ambition de DEME est d'optimiser l'efficacité de ses activités (à partir d'une approche du cycle de vie). Un aspect important à cet égard est l'optimisation de la consommation

Valeurs des IPC :

IPC	Unités	Pôles Contracting et Promotion immobilière	Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra	Total
Greenhouse gas emissions – ISO Scope 1 (direct GHG emissions)	t CO ₂	13.290	109.178	122.468
Greenhouse gas emissions – ISO Scope 2 (energy indirect GHG emissions)	t CO ₂	2.583	4.740	7.323
Grand total	t CO ₂	15.873	113.918	129.791

1.5.1. Green gas emissions ISO Scope 1

(Green House Gas Protocol/GHGPR et le référentiel GRI Disclosure 305-1 - Direct (Scope 1) GHG emissions)

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont liées à l'utilisation de carburants et de combustibles fossiles. Seule la production de CO₂ est prise en compte, les autres émissions à effet de serre ne sont pas prises en compte.

Il s'agit uniquement du carburant acheté et des combustibles fossiles qui sont utilisés dans les propres installations, engins et bateaux ou sur les propres projets. Le carburant utilisé dans les propres générateurs d'électricité est également inclus dans ce scope1.

1.5.2. Green gas emissions ISO Scope 2

(Green House Gas Protocol/GHGPR et le référentiel GRI Disclosure 305-2 - Energy indirect (Scope 2) GHG emissions)

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) sont liées à la consommation de l'électricité achetée. Seule la production de CO₂ est prise en compte, les autres émissions à effet de serre ne sont pas prises en compte.

L'électricité que les entreprises achètent provient dans de nombreux cas de sources renouvelables et d'autres non renouvelables. Ce n'est que lorsque la quantité d'énergie renouvelable achetée par une entreprise est explicitement fixée par contrat que l'on peut procéder à une ventilation pour chaque partie. Dans l'autre cas, il n'est pas possible de connaître exactement la quantité d'énergie renouvelable que l'on a effectivement reçue. Ce rapport ne comporte donc aucune ventilation à cet égard.

de carburant des navires de dragage et des navires offshore. Pour ce faire, de nouvelles technologies sont développées et appliquées (par exemple : navires dual fuel GNL). L'importance que DEME y attache se reflète également dans le programme d'investissement en cours, avec une gamme complète de nouveaux navires dual fuel GNL en construction.

DEME se concentre non seulement sur la consommation d'énergie de ses navires, mais également dans d'autres domaines tels que les machines de terrassement et le siège de la société.

Les actions et mesures sont décrites dans le plan d'action de gestion de l'énergie et sont disponibles sur le site web DEME : <http://www.deme-group.com/nl/performance-ladder/reductie>

Remarques :

- Pour le calcul des différentes sources de carburant de l'indicateur 'Green gas emissions ISO Scope 1', on s'est inspiré du référentiel GRI Disclosure 302-1 - Energy consumption within the organization.
- Plusieurs initiatives sont prises pour réduire la part de l'électricité achetée provenant de sources non renouvelables. La production d'électricité propre provient essentiellement des panneaux solaires ou des éoliens. Cette forme de production d'électricité augmente chaque année. Evidemment cette quantité d'énergie renouvelable n'entre pas en compte pour la calcul de l'indicateur 'Green gas emissions ISO Scope 2'.

2. Matières sociales et de personnel

2.1. Description des activités

Cette partie du rapport relatif aux questions sociales et de personnel traite des activités des trois pôles du groupe CFE (pôle Contracting, pôle Promotion immobilière et pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra).

Les collaborateurs et collaboratrices sont la clé du succès et de la poursuite du déploiement de nos activités.

Elle se compose de 4 parties distinctes :

- les relations sociales ;
- la santé et la sécurité ;
- la diversité et l'égalité des chances ;
- les formations.

2.2. Politique générale des ressources humaines

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Notre attention aux droits humains fait partie intégrante de notre culture humaniste. Nous avons toujours donné la priorité aux hommes sur les systèmes. Nous sommes convaincus que nos équipes sont notre principale richesse : c'est par leurs qualités et leur engagement que nos entreprises font la différence dans leurs projets et sur leurs chantiers.

Notre organisation décentralisée et notre mode de management découlent de ces valeurs humanistes : ils valorisent l'initiative individuelle et collective au plus près du terrain ; ils s'appuient sur la confiance, le respect et la solidarité pour favoriser l'épanouissement professionnel de nos collaborateurs. Au-delà de nos propres équipes, nous nous efforçons de partager cette vision avec tous les collaborateurs des partenaires et sous-traitants locaux qui participent à nos projets et chantiers.

Relations sociales :

Le dialogue social repose sur plusieurs principes fondateurs :

- l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ;
- la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ;
- la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ;
- la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ;
- la volonté de développer la concertation et la négociation collective ;
- l'internationalisation de nos efforts en matière de recrutement, en tenant compte de la diversité.

Santé et sécurité :

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés au travail, y compris les risques psychosociaux. Elle consiste aussi à assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de qualité de vie au travail, et enfin à assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La sécurité est une priorité majeure au sein des pôles Contracting et Promotion immobilière et est basée notamment sur les éléments suivants :

- la sécurité et la santé de chaque membre du personnel et de toutes les parties concernées ainsi que le respect de l'environnement et de l'entourage sont des éléments essentiels de la politique sécurité des pôles Contracting et Promotion immobilière ;
- «travailler en toute sécurité et se soucier de la sécurité d'autrui» est une condition pour l'emploi dans les pôles Contracting et Promotion immobilière ;
- Les moyens et les méthodes indispensables à leur prévention sont mis à disposition.

Diversité et égalité des chances :

Les pôles Contracting et Promotions immobilière veulent, par l'application de la politique de diversité à laquelle ils souscrivent, s'assurer que chaque collaborateur bénéficie des mêmes opportunités et souhaitent voir représentée au sein de son personnel la diversité de la communauté.

Cette politique de diversité concerne toutes les entités des pôles Contracting et Promotion immobilière et touche tout le personnel, tant employé qu'ouvrier. Lors d'un recrutement ou lors d'une promotion, il n'est tenu compte que des compétences du candidat. Ces entités garantissent également à tous ses collaborateurs l'égalité de traitement en ce qui concerne la rémunération et les avantages sociaux, l'accès à la formation, l'évolution de carrière et la mobilité interne.

Une attention particulière est apportée aux femmes, aux travailleurs de plus de 45 ans, aux personnes issues de l'immigration et aux personnes moins valides, comme repris dans les valeurs des pôles Contracting et Promotion immobilière.

Formation :

La politique générale de formation a pour objectifs principaux de partager les principes fondamentaux de la culture des pôles Contracting et Promotion immobilière et de transmettre des savoirs et des savoir-faire, afin de répondre aux attentes de nos clients, d'en être le meilleur partenaire et de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes. Elle vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur grâce à des formations «métiers» et des sessions dédiées au management et au développement personnel et professionnel.

Le développement des compétences répond aux besoins d'amélioration de la productivité et d'adaptation à l'évolution des techniques et des technologies dans chaque métier. L'évolution des projets vers des ouvrages toujours plus complexes et globaux suscite par ailleurs de nouveaux besoins de formation liés à la synergie des métiers.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

La politique générale de DEME, en ce qui concerne les questions sociales et de personnel, est basée sur le respect de la personne, l'une de nos valeurs clés qui ont été résumées dans l'acronyme 'STRIVE' (Sécurité, Leadership Technique, Respect & Intégrité, Innovation, Création de Valeur, Environnement).

DEME mène une politique d'égalité des chances. En tant que groupe international, nous croyons fermement dans une politique d'égalité des chances et veillons à la promouvoir au sein de DEME. Cette politique, basée sur le respect et l'intégrité, doit offrir l'opportunité à chacun et chacune de

nos collaborateurs et collaboratrices de faire carrière au sein du groupe, à condition de disposer des qualifications, de la formation et de l'expérience appropriées.

À cette fin, nous misons pleinement sur :

- l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs/nouvelles collaboratrices en vue d'une employabilité rapide et optimale, conformément aux accords lors de l'affectation/occupation à un nouveau poste ;
- la formation interne, le développement et la promotion active des trajets de carrière à travers les différentes entités et les différents départements du groupe, et à travers les projets au niveau national et international ;
- une collaboration structurelle avec des partenaires et des établissements de formation externes, pour l'acquisition et le transfert d'une expertise spécifique, et l'obtention imposée par la loi de certificats de formation et/ou de sécurité et/ou de certificats de conduite de bateaux.
- l'internationalisation de nos efforts de recrutement, avec attention en matière de diversité.

La traduction de ces objectifs généraux en mesures opérationnelles, politiques et procédures en matière de ressources humaines, vise à soutenir tous les collaborateurs et collaboratrices, où que ce soit dans le monde, et à apporter des clarifications concernant :

- le recrutement, l'accueil et l'intégration,
- les conditions collectives et individuelles de travail,
- les contrats de travail et la réglementation du travail,
- l'évolution de la carrière sur la base du savoir-faire, des prestations et de la compétence,
- les possibilités et les attentes/obligations en termes de formation et de développement,
- l'engagement et l'esprit d'entreprise,
- la sécurité et le bien-être au travail,
- etc.

Le soutien de nos collaborateurs et collaboratrices en ce qui concerne les questions sociales et de personnel, est activement géré par une équipe composée de partenaires et d'experts en ressources humaines qui, en étroite collaboration avec la direction et les partenaires sociaux, doivent assurer pour leur part de l'organisation, la mise en œuvre, la cohérence, le respect et l'équité de ces mesures.

DEME garantit également le dialogue social et la concertation. DEME est en effet persuadé du fait que le dialogue social et une communication ouverte entre les collaborateurs et collaboratrices et la direction sont essentiels pour l'exécution couronnée de succès et la réussite de toutes nos activités.

Afin de garantir un dialogue social efficace, la concertation requise est organisée et menée conformément à la législation et à la réglementation locales des pays dans lesquels nous déployons nos activités. À cet égard, nous soutenons un dialogue ouvert et constructif dans le but de créer des conditions de travail optimales et sûres et de mettre en place une politique équitable en termes de conditions de travail.

2.3. Résultats de la politique implémentée

Pôles Contracting et Promotion immobilière

L'année 2017 a été une année marquée par des investissements importants dans le domaine des ressources humaines (RH). Outre le renforcement des fonctions en RH dans les entités décentralisées, différents projets ont été créés dans le cadre du projet Ambition 2020 et ce, de manière à promouvoir l'importance des ressources humaines.

Nous pouvons citer notamment :

- La création d'un HR Board qui réunit les différents responsables des ressources humaines des différentes entités et ceux au niveau du groupe ;
- La création d'une plateforme digitale pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, d'expériences et favoriser la mobilité interne ;
- La mise en place d'un programme comprenant des outils tels que plan de carrière, évaluation, formation et rétention du personnel ;
- Professionnalisation du processus du recrutement via notamment la généralisation d'un test de personnalité pour les fonctions de cadres ;
- La mise en place d'actions concrètes pour les travailleurs de 45 ans et plus : adaptation du temps de travail, formations aux outils informatiques, formation en ergonomie, bilan de carrière sur base des compétences ;
- Formation: l'accent a été mis également sur les compétences personnelles.

Les résultats de l'implémentation de cette politique sont détaillés dans la partie ad hoc du rapport annuel.

Nous pouvons également constater que les retours d'expérience et les résultats de nos audits internes n'ont pas montré, dans les procédures internes au groupe, le moindre non-respect ou autres non-conformités aux lois en vigueur en la matière.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Vu la situation précaire en termes de circulation autour d'Anvers et l'impact sur le recrutement et la rétention, un point d'attention important en 2017 a été l'adaptation de la politique relative au travail sans contrainte de lieu et d'horaire.

À cet égard, il a pleinement été misé sur :

- une augmentation de la flexibilité en termes de durée de travail journalière pour les postes dans les bureaux principaux et satellites
- la mise à disposition de 6 bureaux satellites répartis sur la Flandre et Bruxelles
- la possibilité de télétravail réglementé
- le soutien nécessaire en matière d'organisation de travail et d'infrastructure IT.

Pour d'autres bureaux en Europe, une flexibilisation semblable des horaires et du lieu de travail est également envisagée lorsque c'est nécessaire, possible et/ou opportun.

Par ailleurs, la mise en place, le suivi et l'évaluation des objectifs en matière de prestations, de développement des compétences techniques et/ou de gestion, et la satisfaction des besoins généraux et spécifiques de formation, ont été poursuivis en 2017. Cela se reflète dans :

- l'application à grande échelle et le respect de la mesure des prestations et du développement par le biais de Time To (pour les fonctions d'encadrement),
- l'élargissement de l'offre en matière de formation pour les starters (Basics4Starters), et une analyse approfondie de l'approche d'accueil et d'intégration aux fins d'une nouvelle approche en 2018
- l'approfondissement d'un certain nombre d'initiatives en matière de développement du management (EPC, DEME 2020, ...).

2.4. Risques principaux et gestion de ceux-ci

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Les risques liés à ces questions se situent au niveau :

- **des relations sociales** : les principaux risques sont les absences pour grève et les conflits collectifs ;
- **de la santé et de la sécurité** : les risques couvrent les cinq domaines du bien-être : la santé, la sécurité, l'ergonomie, l'hygiène du travail et les aspects psychosociaux ;
- **de la diversité** : outre le non-respect des obligations légales, la diversité reste un thème indissociable du dialogue social et le manque de diversité peut constituer une non-réponse aux attentes de la société civile en termes de justice et d'équité sociales, ceci peut également dégrader l'image de marque auprès des clients et des pouvoirs publics.

Une charte de la diversité dans l'Entreprise a été élaborée dès 2005. Celle-ci comprend une politique des ressources humaines avec des standards clairs en matière de politiques salariales, de recrutement, des évaluations, des promotions internes, des conditions collectives de travail et des litiges avec les instances syndicales.

Le contrôle s'effectue notamment via un reporting régulier des indicateurs sociaux clés et des missions d'audit qui comprend un volet ressources humaines et aspects sociaux.

Une réunion est également organisée tous les deux mois avec les divers responsables ressources humaines dans le but d'échanger les 'best practices', connaissances, problématiques et expériences de leurs équipes et de leurs entités.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Les risques liés à ces questions se situent au niveau :

- du recrutement et de l'attribution du nombre considérable de nouveaux postes vacants, une condition nécessaire pour la réalisation de la croissance prévue
- de la rétention et de la consolidation de l'engagement du personnel – miser sur la formation, l'évolution de carrière, le bien-être et le développement doit permettre de prévenir le départ des collaborateurs et collaboratrices, et de limiter au maximum la perte éventuelle de savoir-faire et d'expertise
- d'un manque éventuel d'internationalisation et de diversité au sein du potentiel des collaborateurs
- d'un changement non souhaité du climat social positif et constructif.

2.5. IPC

Il est à noter que les chiffres mentionnés ci-dessous comprennent ceux de tout le groupe CFE (càd les trois pôles d'activités), sauf mention différente. Il s'agit de nombres effectifs au 31/12/2017.

2.5.1. Nombre de collaborateurs par pôle

(Référentiel : GRI – Disclosure 102-8 – Information on employees)

	Pôles Contracting et Promotion immobilière	Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra	Total
2015	3.739	4.421	8.160
2016	3.276	4.476	7.752
2017	3.982	4.707	8.689

2.5.2. Collaborateurs par statut (ouvriers, employés, total)

(Référentiel : GRI – Disclosure 102-8 – Information on employees)

	Ouvriers	Employés	Total
Pôles Contracting et Promotion immobilière	2.462	1.520	3.982
Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra	2.171	2.536	4.707
Total	4.633	4.056	8.689

2.5.3. Collaborateurs par type de contrat (durée indéterminée, durée déterminée, etc.)

(Référentiel: GRI - Disclosure 102-8 - Information on employees)

	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée déterminée	Travail & études	Total
2015	6.471	1.685	4	8.160
2016	6.257	1.491	4	7.752
2017	7.733	949	7	8.689

2.5.4. Pyramide des âges (par tranche de 5 ans)

(Référentiel: GRI - Disclosure 405-1 - Diversity of employees)

	2015	2016	2017
< 25	584	513	382
26-30	1.182	1.106	1.160
31-35	1.320	1.245	1.374
36-40	1.164	1.125	1.267
41-45	1.087	1.004	1.189
46-50	1.055	1.005	1.105
51-55	861	877	1.072
56-60	641	603	754
> 60	266	274	386

2.5.5. Ancienneté (par tranche de 5 ans) pour tout le groupe CFE

(Référentiel: GRI - Disclosure 405-1 - Diversity of employees)

	2015	2016	2017
< 1	1.527	830	1.344
1-5	2.599	2.978	2.866
6-10	1.804	1.725	1.847
11-15	779	762	960
16-20	539	570	682
21-25	454	426	379
> 25	458	461	611

2.5.6. Nombre d'hommes / de femmes

(Référentiel: GRI - Disclosure 405-1 - Diversity of employees)

	Employés	Employées	Ouvriers	Ouvrières
2015	2.968	909	4.227	56
2016	2.893	895	3.910	54
2017	3.040	1.016	4.569	64

Précisons qu'en ce qui concerne DEME, le ratio hommes / femmes à travers la population totale des travailleurs est de 85 % (d'hommes) et 15 % (de femmes). La nature d'un certain nombre d'activités (40 % de personnel / d'équipages navigant en mer) et la mobilité / l'engagement international requis de la majorité des fonctions d'encadrement, compliquent la réalisation d'une diversité plus grande des genres, en dépit du fait qu'en matière de recrutement et de promotion, ce sont la formation et l'expertise qui entrent principalement en ligne de compte.

En ce qui concerne le Pôle Contracting, le ratio hommes / femmes est similaire. De manière à favoriser les équipes mixtes, nous veillons à recruter des femmes à des postes opérationnels, à avoir une gestion des carrières qui permette à une femme comme à un homme d'accéder à un poste de cadres / direction, nous veillons à l'articulation vie professionnelle / vie personnelle.

2.5.7. Accidents du travail : taux de fréquence et taux de gravité

(Référentiel: GRI - Disclosure 403-1 - Occupational Health & Safety)

Statistiques Sécurité	Taux Fréquence (=Tf)	Taux Gravité (=Tg)
Pôles d'activités		
Pôles Contracting et Promotion immobilière :	16,49	0,53
Pôle dragage, environnement, offshore et infra :	1,37	0,03

Tf (Taux de fréquence) = nombre d'accidents avec incapacités multiplié par 1 million divisé par le nombre des heures prestées par les collaborateurs.

Tg (Taux de gravité) = nombre de jours calendrier d'absence multiplié par 1000 et divisé par le nombre des heures prestées par les collaborateurs.

2.5.8. Formations

(Référentiel: GRI - Disclosure 404-1 Average number of hours training)

En nombre d'heures par nature de formation	Total 2016	Total 2017	Hommes	Femmes
Techniques	50.248	44.029	40.773	3.256
Hygiène et sécurité	82.068	55.325	50.706	4.619
Environnement	1.851	1.581	1.495	86
Management	29.207	12.235	10.576	1.659
Informatique	10.858	6.899	5.187	1.712
Adm/Compt./Gest./Jur.	9.553	13.029	10.103	2.926
Langues	5.635	3.484	2.783	701
Diversité	36	64	64	0
Autres	12.511	6.808	5.156	1.652
Total	201.967	143.454	126.843	16.611

2.5.9. Absentéisme

	2015	2016	2017
Nb de jours d'absence pour maladie	71.604	69.031	70.954
Nb de jours d'absence pour acc. travail	5.974	4.454	4.109
Nb de jours d'absence pour acc. trajet	430	6	36
Nb de jours d'absence pour maladie professionnelle	0	0	0
Nb de jours prestés	1.951.885	1.745.799	1.824.046
Taux d'absentéisme	4,00 %	4,21 %	4,12 %

3. Respect des droits de l'homme

3.1. Politique implémentée

Pôles Contracting et Promotion immobilière

La politique générale des pôles Contracting et Promotion immobilière est basée sur des valeurs fortes qui guident nos actions et qui renforcent continuellement notre culture d'entreprise. Le respect des personnes est une de ces valeurs fondamentales.

Nous mettons en œuvre dans toutes les filiales et dans tous les pays où nous opérons une politique des ressources humaines basée sur le respect strict des lois en place et des principes fondamentaux des droits de l'homme. Toute discrimination – que ce soit à l'embauche ou dans les relations de travail journalières - basée sur des critères liés à l'âge, à l'appartenance à une race ou à une nationalité, au sexe, aux croyances, ou à un handicap sont strictement interdites.

Par ailleurs, la sécurité au travail de nos collaborateurs est notre priorité première à tout moment. Nous avons

une politique générale d'amélioration continue qui vise également l'amélioration des conditions de travail et de bien-être et nous avons défini une politique générale afin de respecter les lois concernant la vie privée des travailleurs.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

La politique générale de DEME est basée sur le respect d'autrui. Il s'agit d'ailleurs de l'une de nos valeurs clés reprises dans l'acronyme 'STRIVE' (Sécurité, Leadership Technique, Respect & Intégrité, Innovation, Création de Valeur, Environnement).

Nous respectons et protégeons les droits humains d'une manière générale et les libertés et droits fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous ne tolérerons jamais l'esclavage, le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire ou la traite des êtres humains.

3.2. Résultats

Aucune infraction à notre politique relative au respect des droits humains n'a été constatée.

3.3. Risques principaux liés à cette matière en lien avec les activités commerciales de l'entreprise

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Nos risques majeurs sont liés aux conditions suivantes :

- une multitude de sociétés et personnes interviennent sur nos chantiers en tant que partenaires, sous-traitants ou co-traitants employant des personnes originaires de pays et d'ethnies très variées.
- nous sommes actifs dans des pays étrangers avec des législations différentes et des profils de risques variés en ce qui concerne le respect des droits individuels.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Nous sommes actifs dans le monde entier et par conséquent, nous sommes également représentés dans des pays présentant un profil de risque plus élevé en termes de violation des droits humains. Nous devons plus particulièrement faire preuve de vigilance dans la collaboration avec les bureaux de recrutement, les agences d'intérim et d'autres tierces parties qui utilisent du personnel sur nos chantiers.

3.4. Comment nous gérons ces risques ?

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Notre système de gestion est axé autour des 4 grands principes : prévention, formation, contrôle et amélioration continue. La prévention, à commencer par une Charte de la société et sa mise en place dans toutes les filiales; un système de fournisseurs agréés et des clauses contractuelles types reprenant clairement nos standards; une politique des ressources humaines avec des standards clairs dans le recrutement, les évaluations et les promotions internes. La formation prend des formes multiples, et notamment via des réunions de communication, des 'toolbox meetings', des retours d'expériences et des formations régulières de la ligne hiérarchique concernant le respect des obligations légales sociales et de bien-être. Le contrôle s'effectue notamment via des visites de chantiers régulières, un reporting régulier des indicateurs clés et des missions d'audit qui comprend également un volet ressources humaines et aspects sociaux. L'amélioration continue se fait via notre système de qualité, des groupes de travail spécialisés et des mécanismes de partages d'expériences à l'intérieur du groupe.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Un bon screening des bureaux, agences et autres tierces parties en question constitue donc une condition sine qua non avant de conclure des contrats avec ceux-ci.

La politique de DEME est toujours clairement définie contractuellement en ce qui concerne la conformité d'une manière générale, et le respect des droits humains plus particulièrement.

Une procédure élaborée pour ces bureaux et agences, à la fois dans la phase pré-recrutement et post-recrutement, confère une grande notoriété à notre norme et à la manière dont celle-ci doit être respectée.

Les audits et contrôles réguliers des bureaux, agences et autres tierces parties qui emploient du personnel sur nos chantiers, font que notre norme est effectivement respectée.

4. Lutte contre la fraude et la corruption

4.1. Politique implémentée

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Aucune forme de corruption ou de fraude n'est tolérée au sein des pôles Contracting et Promotion immobilière. Notre politique générale requiert une totale intégrité dans nos comportements et dans l'exécution de nos missions. Chaque collaborateur doit s'abstenir de toute action pouvant entraîner lui-même, sa filiale ou le pôle CFE Contracting dans une pratique déloyale ou illicite, que ce soit en termes de respect des principes de libre concurrence, d'attribution de marchés ou de relations avec nos clients et nos fournisseurs.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

DEME dispose d'une politique claire visant à exécuter toutes ses activités avec intégrité et à ne tolérer aucune forme de corruption. Les paiements de facilitation relèvent également de cette interdiction absolue. Notre code de déontologie et d'intégrité présente clairement cette politique et s'applique à l'ensemble des administrateurs, des représentants de l'entreprise, du personnel, des collaborateurs à temps plein ou à temps partiel (fixes ou temporaires). Par ailleurs, nous attendons de tous les tiers avec qui nous faisons affaire, qu'ils respectent nos hautes valeurs et nos principes éthiques et qu'ils agissent en conséquence.

La mise en œuvre de cette politique générale est précisée dans nos procédures anticorruption, au moyen d'exemples concrets de ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

4.2. Résultats

Aucune infraction à notre politique relative au respect de la lutte contre la fraude et la corruption n'a été constatée.

4.3. Risques principaux liés à cette matière en lien avec les activités commerciales de l'entreprise

Pôles Contracting et Promotion immobilière

La nature et la taille des marchés nécessitent régulièrement la mise en place d'associations momentanées pour l'exécution des travaux. La nature des travaux effectués par les filiales entraîne de nombreuses commandes décentralisées auprès d'un nombre important de sous-traitants et fournisseurs. Les relations avec les clients peuvent amener occasionnellement à les recevoir, à leur offrir des cadeaux, à participer à des opérations de mécénat ou à les inviter à des congrès ou à d'autres manifestations. Nous ne travaillons que très occasionnellement avec des agents commerciaux.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Nos activités sont déployées dans le monde entier et donc également dans les pays qui présentent un score plus élevé dans l'indice de perception de la corruption. Nous devons donc y faire preuve d'une plus grande vigilance. En outre, nous ne travaillons qu'occasionnellement dans des pays où il est parfois fait appel à des agents, ce qui accroît le risque.

DEME a mis en place à cet égard pour l'ensemble de ses collaborateurs un programme d'apprentissage électronique assorti d'un test. Ce programme doit être suivi avec succès chaque année par tous les collaborateurs. Par ailleurs, nous avons également prévu une formation spécifique pour les membres du personnel qui occupent une fonction dans le cadre de laquelle ils sont confrontés à des risques accrus.

4.4. Comment nous gérons ces risques ?

Pôles Contracting et Promotion immobilière

Le pôle Contracting a établi une charte de gouvernance et un manuel de procédures internes applicables aux sociétés de ce pôle. Dans ces documents sont définis les procédures minimales d'application au sein de CFE Contracting et de ses filiales. La Charte de Gouvernance ainsi que le Manuel de procédures internes du pôle Contracting reprennent les grands principes et des exemples concrets de situations et actions à prendre. Cette Charte et ce Manuel sont mises en place dans toutes les filiales du pôle Contracting et leur application est contrôlée via des audits et contrôles périodiques. Nous allons implémenter une composante formation spécifique à la lutte contre la corruption et la fraude à tout le personnel cadre.

Quant à la charte du pôle Promotion immobilière, celle-ci existe et s'inspire de celle rédigée pour le pôle Contracting. Une refonte de cette Charte est en cours.

Pôle Dragage, Environnement, Offshore et Infra

Nous tentons de maîtriser les risques dans la mesure du possible par le biais de politiques et de procédures élaborées. Il va de soi qu'un aspect important à cet égard est le fait que celles-ci soient bien connues au sein de l'organisation, d'où l'importance de la formation de notre personnel. Outre le «E-learning» général, nous proposons également des formations spécifiques pour bien informer nos cadres et leur apprendre à gérer les risques éventuels en toute connaissance de cause.

Afin de réduire le plus possible les risques, nous recourons le moins possible aux agents. S'il n'y a pas moyen de faire autrement, il est tout d'abord procédé au screening de cette partie, afin de vérifier si celle-ci est intègre. En fonction du niveau de risque, l'examen sera plus ou moins étendu. Par ailleurs, un suivi est également effectué concernant les tierces parties avec lesquelles nous faisons affaire. Ensuite, des clauses spécifiques sont également reprises dans les contrats, en vertu desquelles les parties en question s'engagent à toujours agir conformément à notre norme.

Pour terminer, le contrôle du respect de ces politiques et procédures représente également un aspect important de notre approche, afin que nous puissions maîtriser au maximum les risques.

5. Politique de diversité appliquée aux instances de gouvernance du groupe CFE

(Référentiel : GRI - Disclosure 102-22 Composition of the highest governance body)

5.1. Conseil d'Administration (nombre d'hommes par rapport aux femmes)

Actuellement, le Conseil d'Administration du groupe CFE compte deux femmes et neuf hommes. Deux autres femmes vont rejoindre le Conseil d'Administration en mai 2018 afin de se conformer à la loi du 28 juillet 2011. Cette loi stipule qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration doit être de sexe différent de celui des autres membres.

Au niveau de sa mise en œuvre, cette parité s'opère progressivement.

5.2. Comité Exécutif (nombre d'hommes par rapport aux femmes)

Actuellement, le Comité Exécutif de CFE Contracting se compose de quatre hommes.

Le «Steering Committee» du pôle Promotion Immobilière est composé quant à lui de deux femmes et de sept hommes.

Chez DEME, il n'existe pas de Comité Exécutif. Il existe une équipe de management qui se compose d'une femme et de seize hommes.

5.3. Gestion journalière (nombre d'hommes par rapport aux femmes)

Alors que la gestion journalière des pôles Contracting et Promotion immobilière était confiée il y a trois ans à une douzaine de femmes et cent septante hommes (soit 6,3 % de représentation féminine), celle-ci est actuellement confiée à une vingtaine de femmes et environ cent quarante hommes (soit 30 %). Il s'agit d'une belle progression.